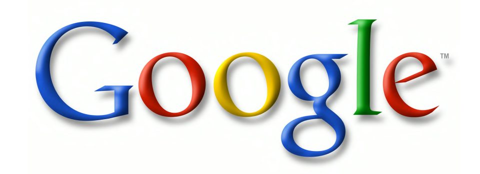
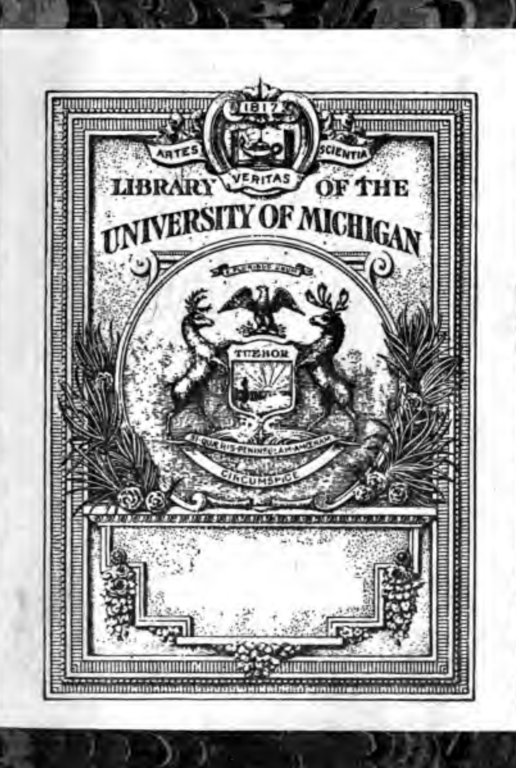

Google





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Bonnet

HISTOIRE

DE

FRANCE,

SOUS LE REGNE

DE

LOUIS XIV.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

PAR

M^r. DE LARREY,

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

TOME IX.

Qui contient ce qui s'est passé depuis le Siége de Turin en 1706. *jusqu'à la Mort de* LOUIS XIV. *en* 1715.



A ROTTERDAM,
Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE, 1722.
AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

PAR

M^r^. DE LARREY,

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

TOME IX.

Qui contient ce qui s'est passé depuis le Siége de Turin en 1706. *jusqu'à la Mort de* LOUIS XIV. *en* 1715.



A ROTTERDAM,

Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE, 1722.

AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.



'Armée vaincue se partagea en deux Corps dont l'un passa la Sture, & se sauva vers Chivas où étoient les gros Equipages de l'Armée venue de Lombardie, qui dès la même nuit reprirent la route du Milanez. Le Duc d'Orleans passa la Doire avec le reste des Troupes du Retranchement forcé, & ordonna à celles qui étoient devant la Citadelle, de décamper & de le suivre vers Pignerol. Cet ordre fut exécuté avec tant de confusion que cette Armée auroit pu être facile-

1706.

Retraite des François.

1706. ment pillée & ruinée par les Impériaux; mais contents d'avoir délivré Turin, & mis l'Armée hors d'état d'en recommencer le Siége, ils profitérent mal de cette déroute, & ils ne trouvérent dans ce quartier-là que de la grosse Artillerie & des Munitions que l'on n'avoit pu emmener. Dès que l'Armée fut sortie des Lignes, St. Fremont qui commandoit l'Arriére-Garde, donna de si bons ordres que la confusion cessa, & il ne perdit que les Malades, les Blessez, & les Traineurs qui furent faits Prisonniers de Guerre. Albergoti & d'Arêne eurent aussi ordre de décamper avec cette partie de l'Armée qui occupoit la hauteur des Capucins; ils firent prendre les devants aux Bagages & aux Malades avec quelques piéces d'Artillerie. Ils quittérent leur Camp quelques heures après & firent leur retraite en si bon ordre, qu'ils ne perdirent pas un seul homme. Les Milices qui les observoient aimérent mieux aller piller ce qu'ils laissoient dans le Camp, que de harceler cette Marche.

Le Duc de Savoie rentre à Turin.

Le Duc de Savoie & le Prince Eu-

Eugéne entrérent à Turin le même 1706.
jour d'une maniére triomphante, & donnérent au Comte de Thaun les louanges que méritoit ſa conſtance, & la vigueur avec laquelle il avoit défendu la Place. Le lendemain jour de la fête où l'Egliſe Romaine célébre la Nativité de la Vierge, le *Te Deum* retentit dans toutes les Egliſes. Tel fut le ſuccès de ce fameux Siége qui avoit attiré les regards de toute l'Europe: Siége encore plus memorable, ſi la grandeur des autres évenemens de cette année n'eût point partagé l'attention des Spectateurs. Les François eurent environ quinze cents Hommes tuez à l'attaque des Retranchemens, & à peu près deux mille cinq cents Bleſſez, qui outre les Malades du Camp de l'attaque de la Citadelle, & quelques Pelotons poſtez dans les Caſſinés entre la Doire & la Sture d'où ils ne furent point retirez aſſez promtement, tombérent entre les mains de l'Ennemi. Le nombre des Priſonniers parmi leſquels on doit les comprendre, fut d'environ quatre mille Hommes.

Je n'ai pas le courage de repro- Mort du
 cher

1706. Marêchal de Marsin.

cher au Marêchal de Marsin le mauvais succès de son avis, puisqu'il le païa bien cher. Il eut sans doute regret de n'avoir pas suivi celui du Duc d'Orleans, & tacha de reparer cette faute en s'exposant en Grenadier. Il fut blessé dans cette Action & mourut de ses blessures le lendemain. Le Duc de Savoie & le Prince Eugéne le firent inhumer dans l'Eglise Metropolitaine de St. Jean avec tous les honneurs Militaires. On chercha même à justifier sa memoire après sa mort, en publiant qu'il y avoit à la Cour une intrigue fomentée par la Duchesse de Bourgogne en faveur du Duc son Pere. On assura que cette Princesse sensible aux dangers de sa famille, n'avoit rien épargné pour faire changer les ordres qui en auroient achevé la ruine; & qu'elle avoit été la cause secrete de la délivrance de Turin. On en alleguoit comme une preuve son changement de conduite à l'égard de la Maintenon. Elle n'avoit pu se resoudre auparavant à avoir les moindres complaisances pour elle, au lieu qu'elle commença alors à lui faire des caresses extraordinaires.

D'un

D'un autre côté on fit un crime à Chamillard de ce que la Feuillade ſon gendre n'avoit pas pris Turin; tant il eſt vrai que les plus beaux projets ſont ou louez, ou blamez, ſelon le ſuccès. Ainſi en moins de fort peu de mois le Siége de Barcelonne fit chanceler le Trône d'Eſpagne d'où Philippe penſa être renverſé; la Bataille de Ramelies livra aux Alliez une étendue de Païs dont la conquête ſembloit demander pluſieurs années; & l'entrepriſe de Turin manquée fit perdre l'Italie aux François. Evenements d'autant plus dignes de la reflexion des Politiques, qu'ils furent plutôt cauſez par le decouragement que par la perte des Armées dans les Batailles. L'Hiſtoire n'en fournit guéres, où il y ait eu ſi peu de ſang repandu, & qui cependant aient eu de ſi grandes ſuites. 1706.

La Deroute devant Turin rendit inutile la Victoire que le Comte de Medavi remporta deux jours après dans le Mantouan. Les Troupes Heſſiennes qu'attendoit le Corps laiſſé par le Prince Eugéne, joignirent le Général Wezel qui les commandoit, auprès de Valegio, & dès

Le Comte de Medavi bat les Impériaux à Caſtiglone.

1706. le même jour qui étoit le 16. d'Août, toute cette Armée passa le Mincio auprès de Borghetto, & alla faire le Siége de Goito dont le Gouverneur se defendit mal, & capitula dès le 19. Cet Officier étant arrivé à Cremone, le Duc d'Orleans le fit mettre aux Arrêts pour sa lâcheté. De là le Prince de Hesse résolut ensuite le Siége de Castiglione delle Stivere, pour s'ouvrir un passage dans le Milanez, & en attendant qu'il eût la grosse Artillerie qu'il envoia chercher, il fit toujours investir la Place. Le Comte de Medavi qui n'avoit point jugé à propos de disputer le passage du Mincio aux Impériaux, feignit de craindre un engagement, & se retira à Santa Maria delle Gratie, comme s'il eût voulu couvrir Mantoue. Il retira secrettement une partie des Garnisons de Mantoue, de Guastalla, & toutes celles des petits Postes voisins, & se voiant une Armée de vingt cinq Bataillons & de trente cinq Escadrons, il décampa tout à coup & marcha vers le Prince de Hesse qui n'étoit point informé de ces Renforts. Ce Prince déja maître de la Ville, étoit occupé

eupé à reduire le Château. Il aima 1706.
mieux marcher au devant des François, que de les attendre dans ses Retranchements, & n'y laissant que ce qu'il faloit de monde pour la sureté de la Tranchée, & pour tenir la Garnison du Château dans le respect, il s'avança dans la Plaine de Solfarino entre Castiglione & Guidizzolo. Ce fut là que se livra une Bataille (1) où la valeur des deux partis rendit la Victoire fort incertaine; elle pencha même quelque tems du côté des Impériaux. Déja trois Bataillons Espagnols de la premiére Ligne avoient plié, & les Ennemis profitans de cette ouverture, pénetroient dans l'Armée de France. Mais Sebert qui étoit à la seconde Ligne, remplit ce vuide avec tant de diligence qu'ils ne purent profiter assez promtement de ce desordre. Envain ils tâchérent de rompre la Cavalerie Françoise, leur Infanterie après avoir compté quelque tems sur la deffaite de l'Aile droite, fut poussée à son tour & mise en fuite. Cette deroute couta aux Alliez, selon les Relations des Fran-

A 4 çois,

(1) *Le 9. de Septembre.*

1706. çois, plus de quatre mille Prisonniers, en y comprenant ce qu'ils avoient laissé à Castiglione, & qui fut enlevé par le Comte de Medavi. Les Alliez prétendirent n'avoir perdu, tant en Morts, qu'en Blessez, & en Prisonniers, qu'environ douze cents Hommes. Ils publiérent que le Prince de Hesse s'étoit retiré en bon ordre avec le reste de son Armée vers Valegio. Le lendemain il se posta à St. Michel sur l'Adige où il rappela la Garnison qu'il avoit mise à Goito; & prenant la route du Pô, il se hâta de joindre le Prince Eugéne qui étant entré dans le Capitale du Milanez, le 25. de Septembre, avoit sommé inutilement le Marquis de la Floride de lui en livrer le Château. Le Prince de Vaudemont en étoit parti deux jours auparavant avec la Princesse son Epouse, & s'étoit retiré à Pizighitone sur l'Adda, d'où il donna ses ordres pour rassembler ses Troupes, qui se joignant au Corps du Comte de Medavi, furent emploiées à couvrir le Mantouan & le Cremonois, & à soutenir en Italie le debris de la fortune des deux Couronnes.

L'Ar-

L'Armée que l'on tâcha de rassembler dans les Païs-Bas n'empêcha point les Alliez de poursuivre leurs conquêtes. Après les avantages qu'ils avoient tirez de la Victoire de Ramelies, le Duc de Marlboroug avoit proposé de profiter de la consternation où étoit l'Armée de France, & d'entrer le plus avant que l'on pourroit. On s'étoit opposé à ce Conseil, dans la crainte que l'Armée vaincue ne se trouvât en pouvoir de l'enfermer, & de reprendre par l'éloignement de nouvelles forces, ce qui n'étoit pas absolument impossible. Pour décider la question, il se rendit à la Haie, d'où étant retourné en Flandres le 13. de Juin, il eut le même jour une conference avec d'Owerkerque, qui avoit eu le Commandement de l'Armée en son absence. 1706. Suite de la Campagne en Flandres.

Le lendemain Ostende que le Général Fagel bloquoit déja par terre depuis quelques jours avec le Corps qu'il commandoit, fut aussi bloquée du côté de la Mer par le Vice-Amiral Fairborn qui y amena neuf Vaisseaux de Guerre & quatre Galiotes à Bombe. Le Gouverneur dont la Siége d'Ostende.

1706. Garnison avoit été renforcée avant l'arrivée de l'Escadre, refusa de se rendre, & les Alliez pour le resserrer d'avantage attaquérent & prirent Plassendal, Fort situé sur le Canal de Bruges; tandis qu'un gros Détachement de l'Armée alla pour surprendre Nieuport. Mais comme on ne trouva point à cette derniére Place toute la facilité que l'on s'y étoit promise, l'Armée se contenta de laisser quelques Troupes pour garder les Ecluses dont les François auroient pu se servir pour inonder les Environs d'Ostende, & en empêcher le Siége, & elle retourna devant cette Place. Les Bateries furent dressées le 27. & la nuit du 28. au 29. on ouvrit la Tranchée. Malgré la vigilance du Vice-Amiral, le Comte de la Mothe reçut trois Bâtimens chargez de Munitions, & il y avoit sujet d'esperer qu'il se defendroit long-tems. Il capitula néanmoins le 6. à condition que la Garnison sortiroit l'épée au côté, laissant ses autres Armes, ses Drapeaux & l'Artillerie; qu'elle ne pourroit porter les Armes contre les Alliez dans le tems de six mois; que

la

la Garnison d'Espagne seroit conduite à Mons, & que les Malades & Blessez François seroient transportez à Dunckerque. La Garnison sortit le 8. composée de deux mille Hommes. 1706.

L'Electeur de Baviére tombe malade.

L'Electeur de Baviére étoit cependant à Mons retenu par une maladie, à laquelle le chagrin causé par tant de revers avoit peut-être la principale part. Il se repandit même un bruit qu'il étoit mort, & qu'il n'avoit pu supporter plus long-tems l'affreuse idée de ne devoir plus rentrer dans ses Etats.

Le Marêchal de Vauban va à Dunkerque.

Le grand armement naval que fesoient les Puissances Maritimes encouragées par tant de succès, repandant l'allarme sur toutes les côtes de France, le Marêchal de Vauban eut ordre du Roi d'aller à Dunkerque, où il arriva le 29. de Juin. Il faut attribuer aux sages précautions qu'il prit pour mettre cette Place & le voisinage à couvert de toute insulte, la conservation de cette forteresse que les Ennemis menaçoient. Elle leur étoit trop importante pour qu'ils n'eussent pas fait tous leurs efforts, afin de la conque-

1706. rir, s'ils n'avoient été retenus par l'impossibilité d'y réussir. Le Maréchal fit faire plusieurs seignées pour ouvrir les Canaux, & inonder le Païs en cas que les Alliez s'approchassent de Furnes. Il fit pointer du Canon sur les Dunes de Nieuport pour empêcher d'Owerkerque d'envoier des Troupes de ce côté là le long du Risban sur le Sable; & enfin il forma une Ligne de quarante pieds de large dont la terre remuée formoit un Parapet avec une Banquette. Cet ouvrage étoit par tout frisé de Palissades & la Ligne s'étendoit depuis la Riviére de Bourbourg, jusqu'au Fort Louïs, & de là se terminoit aux Dunes. Les Alliez furent rebutez par l'impuissance où ils étoient de faire en même tems l'investissement de Dunquerque, de Bergues, & des Lignes dont je viens de parler. Ils trouvérent plus de jour à forcer Menin, pendant qu'une autre partie de leur Armée pressoit Dendermonde.

Menin assiégé par les Alliez.

Menin fut investi la nuit du 21. au 22. Le Lieutenant Général Caraman qui y commandoit une Garnison de douze Bataillons & un Re-

Regiment de Dragons, avoit toutes les Munitions, pour se defendre long-tems, & outre cela l'esperance d'être secouru par l'Armée qui se retablissoit de jour en jour. L'Amnistie générale que le Roi avoit accordée aux Deserteurs qui se rendroient à l'Armée, l'avoit déja grossie, & l'on s'attendoit que le Duc de Vendôme la trouveroit en état d'arrêter les malheurs publics. 1706.

Ce Prince arrivé à Versailles le 31. de Juillet, après avoir conferé deux heures avec le Roi dans le Cabinet de Sa Majesté, avoit pris le 3. d'Août la Route de Flandres, & avoit joint le 5. l'Armée dont les cris de joie lui firent connoître l'impatience avec laquelle il étoit attendu. Il visita d'abord les Frontiéres, & donna ordre aux Troupes qui devoient joindre son Armée, de s'y rendre incessamment. On ne doutoit point qu'il ne delivrât Menin; mais il ne remplit point à cet égard les esperances de la Cour & de la Nation. Le Duc de Vendôme arrivé en Flandres.

Cette Place étoit foudroiée par une nombreuse Artillerie qui en avoit déja reduit une partie en Cen- Il ne peut secourir Menin.



1706. dres, & fait sauter un Magazin à Bombes; & les Alliez qui avoient cessé de compter pour rien l'Armée de France, poussoient ce Siége avec tant de vigueur qu'àmoins d'un secours aussi promt que puissant, la perte de cette Place étoit assurée. Le 5. d'Août la Garnison fit une sortie, & retarda la nécessité de se rendre, qui ne put néanmoins être differée que jusqu'au 22. du même mois. Le Comte de Caraman fit une Capitulation honorable contenant vingt neuf Articles dont les principaux furent qu'il livreroit une Porte le 23. & qu'il sortiroit le 25. avec sa Garnison, quatre piéces de Canon, à savoir deux de dix huit livres de Balle, deux de huit livres & deux Mortiers, vingt coups de Munition pour chaque Soldat; huit Chariots couverts qui ne pouroient être visitez, du pain pour quatre jours; du vin & de la viande à proportion; & quelques autres Conditions, dont il sembloit que l'usage eût été aboli. En vertu de cet accord signé par le Général Salisch qui avoit commandé le Siége, & par le Comte qui avoit defendu la

Pla-

Place, la Garnison fut escortée à Lile par deux cents chevaux. 1706.

Il demande du Renfort.

Le Duc de Vendôme n'avoit pas trouvé une Armée avec laquelle il pût s'oposér aux Ennemis, & il n'y avoit guére que la superiorité du nombre, qui fût capable de rendre aux Troupes ce courage vif & intrepide, qui est presque toujours un gage de la Victoire. Il manquoit sur tout d'Infanterie, & fit connoître à la Cour, que le Maréchal de Villars ne courant point de risque d'être attaqué, il seroit à propos qu'on envoiât en Flandres une partie des cinquante Bataillons qu'il commandoit. Les ordres furent donnez pour faire ce Détachement; mais il faloit du tems pour le recevoir.

Chamillard se rend à l'Armée.

La prise de Menin annoncée au Roi par un Exprès du Duc de Vendôme, fit craindre pour les autres Places parmi lesquelles il y en avoit peu de si bien fortifiées. Chamillard partit aussi-tôt pour l'Armée de Flandres, afin de consulter avec le Duc sur les moiens de mettre en sureté les Frontiéres. On ne douta point que les Alliez ne se servissent

de

1706. de leurs avantages, & qu'ils ne fissent tous leurs efforts pour forcer encore quelques Forteresses avant la fin de cette Campagne. Il étoit question de couvrir la Barriére, & d'empêcher que l'on ne fît de plus grandes pertes. On regardoit celle de Dendermonde comme inévitable.

Dendermonde assiégée & prise par les Alliez.

Peu de jours après la funeste journée de Ramelies, les Alliez qui avoient compté qu'elle tomberoit d'elle même entre leurs mains comme tant d'autres, y envoiérent des Troupes pour en prendre possession. Le Gouverneur voiant qu'elles s'approchoient, les fit avertir de se retirer, & perça les dignes pour inonder les environs. Le 21. de Juin, le Lieutenant Général de Verboom y entra avec six cents Hommes d'Infanterie, quatre piéces de Canon, & plusieurs Chariots de Munitions. Ce secours inopiné leur fit comprendre que la Ville ne se rendroit point à moins d'un Siége. Pendant qninze jours elle essuia le Canon & les Bombes des Ennemis, qui discontinuant le Siége le 5. de Juillet, prirent le parti de l'affamer. Il y avoit déja plus de deux mois qu'elle étoit bloquée,

quée, les Vivres commençoient déja à manquer, & la maladie avoit affoibli la Garnison, lors que les Alliez avertis de cet état par un Deserteur, reprirent le Siége qui ne pouvoit être long. Le Général Churchil Frere du Duc de Marlboroug fut chargé de cette expedition. Il fit ouvrir la Tranchée le 31. d'Août, & obligea le 5. de Septembre, la Garnison à se rendre Prisonniére de Guerre. Les Officiers & les Soldats conservérent néanmoins leurs Equipages, & leurs Hardes. Outre les raisons que je viens de raporter, la mesintelligence qui survint entre les Troupes de France & celles d'Espagne, obligea le Gouverneur de se rendre quelques jours plûtôt qu'il n'auroit fait. 1706.

L'Armée Hollandoise commandée par le Général d'Owerkerque investit Ath le 16, & son Artillerie fit un feu si terrible, que le Marquis Spinola Gouverneur & le Sieur de St. Pierre Commandant, voiant leurs Fortifications ruinées, songérent à capituler le 1. d'Octobre, aux mêmes Conditions qui avoient été accordées à la Garnison de Menin. Elles leur furent

Ils se rendent maîtres d'Ath.

1706. rent refusées, & le lendemain ils furent obligez de se rendre Prisonniers de Guerre avec la permission aux Officiers de sortir l'épée au côté, & de conserver leurs Equipages. Ce fut par cette conquête que les Alliez terminérent en Flandres cette Campagne la plus funeste que la France eût encore faite depuis plusieurs siécles.

Triste état de l'Electeur de Baviére.

L'Electeur de Baviére étoit alors dans une triste situation. Depouillé de ses Etats, il ne voioit point le Roi en pouvoir de le rétablir. Les efforts que l'on s'étoit proposé de faire en Allemagne sous les Généraux Villars & Marsin, s'étoient bornez à se saisir de Lauterbourg qui fut abandonné à leur Aproche, & à reprendre Haguenau dont le Siége fut commis au Marquis de Peri. Les Assiégez demandérent à capituler, & le Marquis leur aiant répondu que huit mois auparavant le Général Thungen lui avoit refusé cet honneur, il les força de se rendre Prisonniers de Guerre. Ils étoient environ deux mille cinq cents Hommes; on trouva dans la Place plus de deux cents Milliers de poudres,

dres, & des grains en abondance. 1706.
Un si beau commencement faisoit esperer une suite bien diférente de celle que je viens de raporter. Mais le Marêchal de Marsin fut envoié en Italie, & ce que Villars conserva de Troupes étant affoibli par les Détachemens qu'on lui ordonna de faire, ne fut plus capable de rien entreprendre.

La Cour de Vienne met au Ban de l'Empire les deux Electeurs.

Outre ces malheurs publics les deux Electeurs avoient leurs chagrins particuliers. L'Empereur Leopold n'avoit pas été pas moins irrité que le fut son Successeur des obstacles que la Maison de Baviére avoit voulu apporter à ses desseins: mais son temperament flegmatique lui avoit permis d'envisager les bornes que les loix ont mises à l'Autorité Impériale, & lorsque des personnes de son Conseil voulurent exciter sa vengeance à mettre les deux Electeurs au Ban de l'Empire, il ne meprisa point les avis de ceux qui lui remontrérent qu'il ne pouvoit negliger des formalitez essentielles qui rendoient la chose impraticable. On lui fit connoître qu'il ne pouvoit proscrire des Princes de ce rang, sans les

1706. les citer en pleine diéte; qu'il faudroit leur donner des Sauf-Conduits pour eux ou pour leurs Ambassadeurs; écouter leurs motifs de justification, les soumettre à l'examen des trois Colleges; Qu'en cas même que les trois Colleges les trouvassent coupables, on devoit les sommer à trois diferentes fois de satisfaire à leurs obligations, dans un terme qui ne pouvoit être moindre que de trois mois; avant que d'en venir à la proscription proposée. Leopold étoit trop bon politique pour permettre que l'on agitât dans une diéte les motifs de ces deux Princes. Mais sous l'Empire de Joseph le Conseil Aulique toujours attentif à saisir les occasions d'évoquer à soi les affaires qui appartiennent à la Diéte générale, se prévalut des chagrins que donnoit au jeune Empereur le peu de soumission qu'il trouvoit dans la Baviére.

Ses Commissaires non contents d'exiger du Païs les Contributions ordonnées par la Cour de Vienne, regardoient leur Poste comme une occasion de faire leur main. La rigueur qu'ils exerçoient sous prétexte

te

te de reduire ceux qui étoient refractaires à l'Autorité Impériale, mettoit au desespoir les peuples accoutumez à un Gouvernement doux & paisible, & rendoit plus vif le regret qu'ils avoient de n'être plus sous l'Electeur. De là les Conjurations frequentes, les soulevements des Villes & des Païsans, que la severité des châtimens ne fesoit qu'irriter. Le Conseil Aulique prit ce tems pour insinuer au nouvel Empereur qu'il falloit retrancher aux Bavarois l'esperance de rentrer sous l'obéïssance de leur Souverain. A la vérité les Loix de l'Empire s'y opposoient; mais les circonstances du tems dispensoient des formalitez; les Etats de l'Empire étoient occupez à la Guerre contre la France, & ne pouvoient opposer que des remontrances inutiles. Ce Coup d'Autorité assuroit au Conseil Aulique un Droit qu'on lui avoit toujours disputé, & après qu'il auroit eu le credit de proscrire deux Electeurs, les autres Princes qui ne s'y seroient point opposez, ne pouvoient plus se dispenser de reconnoître sa juridiction. 1706.

La

1706. Avec quelles Cérémonies se fit cette proscription.

La résolution en aiant été prise, l'Empereur se rendit en Cérémonie le 29. d'Avril sur le midi, dans la grande Sale du Palais, avec une nombreuse suite de Noblesse, & s'étant placé sur un Trône, se fit lire les deux Actes d'Investiture qui avoient été donnez à ces deux Princes quand ils l'avoient prise de Leopold; après quoi l'Empereur prit ces deux Actes, les déchira par le milieu, & les aiant jettez à terre, les poussa avec le pié. Un Heraut d'Armes les leva ensuite avec la pointe d'une lance, & les aiant dechirez en petits morceaux, les jetta par les fenêtres dans la Basse Cour du Palais. On lut ensuite le Decret par lequel les Electeurs de Baviére & de Cologne étoient mis au Ban de l'Empire; & il fut publié au son de six Trompettes. Pour rendre la proscription plus entiére, on ota le nom de Princes de Baviére aux jeunes Princes qui étoient detenus Prisonniers, & il fut ordonné qu'ils ne seroient apellez que les fils du *Comte de Witelsbach*; qui étoit le nom que la Cour de Vienne laissoit encore par grace à leur Pere: Nom que leurs

leurs Ancêtres portoient avant l'acquisition de la Baviére. 1706.

La plus fâcheuse circonstance de la proscription, c'étoit l'épuisement où la France étoit reduite par tant de pertes, & le danger où elle étoit de succomber elle même à tant de revers. A ces chagrins de l'Electeur se joignoit celui de voir avec quelle legereté les peuples du Brabant, qui lui avoient temoigné une tendre veneration jusqu'à sa défaite à Ramelies, venoient tout à coup de changer de parti, & avoient marqué avec des transports d'une joie publique, combien la revolution présente leur étoit agréable.

Suite de la Campagne en Espagne.

Les nouvelles que l'on recevoit d'Espagne, n'étoient guéres plus consolantes. Le Corps de Troupes qui étoit en Estramadure sous les ordres du Duc de Barwick étoit trop disproportionné aux forces que les Alliez avoient du coté du Portugal. Une autre petite Armée que commandoit le Marquis de Villa d'Arias dans l'Andalousie, n'étoit pas une Barriére plus capable d'arrêter Milord Galowai, qui avoit été revêtu du Caractere de Généralissime,

1706. me, & le Marquis das Minas, qui s'étoit mis en Campagne dès le commencement d'Avril. Les Portugais déja maîtres d'Alcantara, de Coria, & de Placentia se préparoient à penetrer dans le cœur de la Castille; mais ils changérent de dessein, & au lieu de s'avancer vers Madrid, ils retournérent sur leurs pas, & firent le Siége de Ciudad-Rodrigo, qui n'aiant qu'une foible Garnison, resista fort peu, & ils prirent possession de Salamanque qu'ils trouvérent ouverte, après quoi ils entrérent en Quartiers de Rafraîchissement. Les choses en étoient là quand Philippe V. retourna à Madrid le 6. de Juin, après la malheureuse Expedition de Catalogne. Il trouva les Grands plus atachez à son service qu'ils ne l'avoient été peu auparavant. Le trop grand ascendant que la Princesse des Ursins avoit pris à la Cour, refroidissoit le zèle d'un certain nombre des Principaux de la Nation: ils l'accusoient même d'avoir trafiqué depuis quelque tems les plus beaux Gouvernemens d'Espagne. C'est du moins ce que dit le Duc de Medina-Celi à l'Ambassadeur

Progrès des Portugais.

Retour de Philippe V. à Madrid.

Causes de refroidissement des Grands.

deur Amelot qui avoit assemblé les 1706.
Grands pour savoir d'eux de la part du Roi Très-Chrétien si on pouvoit compter sur leur zèle, & pour les assurer qu'autrement il aimeroit mieux rapeler son petit fils, que de le maintenir contre les sentimens de la Nation. Le Duc aiant pris la parole pour l'assemblée, répondit „ que „ si quelque chose avoit pu donner du „ chagrin à la Nation, cela ne pou„ voit provenir que du mépris que „ l'on faisoit d'elle, de voir com„ mander les Armées par des Etran„ gers, & les principaux Gouverne„ ments d'Espagne entre les mains „ d'une Dame qui les vendoit publi„ quement: que cependant les cho„ ses n'étoient pas sans remède, & „ que si Sa Majesté vouloit bien y „ faire quelque attention, elle con„ noîtroit à quel excès la Nation „ prendroit ses Interêts contre ses „ Ennemis". L'Ambassadeur repliqua „ qu'il avoit pouvoir de les assu„ rer de la part du Roi qu'il reme„ diéroit à tous ces desordres, & qu'il „ s'en raporteroit entiérement à leurs „ Grandesses. Le Duc qui parloit au „ nom de l'assemblée dit que le Roi

1706. „ d'Espagne pouvoit compter qu'ils „ sacrifieroient tous leurs biens & „ leur vie pour le maintenir ; qu'ils „ entretiendroient quarante mille „ Hommes à leurs dépends, sans en „ diminuer rien de ses revenus ; qu'il „ pouvoit en toute sureté revenir à „ Madrid, & qu'il connoîtroit leur „ fidelité. S'il y a, *ajouta-t-il*, des „ mécontens trop interessez pour „ l'Archiduc ; ils peuvent se retirer, „ & on leur fera tenir leurs revenus „ où ils voudront ; mais si après cet- „ te Déclaration, il s'en trouve quel- „ ques uns, ils peuvent compter qu'ils „ porteront leur tête sur un écha- „ faut, avec confiscation de tous „ leurs biens ; & si dans ma propre „ conduite on decouvre quelque „ chose qui soit contraire aux In- „ terêts de mon Prince, je consens „ de servir d'exemple". Il finit par cette acclamation : *Vive Philippe V. notre Roi legitime* ; & toute l'assemblée témoigna son approbation par un applaudissement général.

Les Alliez marchent vers Madrid. Des assurances si zelées ne suffisoient pas pour remedier au mal présent. Vers le 18. de Juin, c'est-à-dire, treize jours après l'arrivée de Phi-

Philippe à Madrid; on apprit que 1706.
les Portugais informez de la délivrance de Barcelone, s'étoient remis aussi-tôt en marche vers Madrid, & qu'ils n'en étoient pas fort loin; que d'un autre côté Charles, & le Comte de Peterboroug aiant traversé le Roiaume de Valence, étoient à Velez à treize lieues de cette Capitale, & que l'on étoit à la veille de s'y voir enfermé par ces deux Armées. Le même jour à trois heures après midi la Reine partit avec la Princesse des Ursins & ses autres Dames, pour se retirer à Burgos; & le Roi partit la nuit suivante accompagné de quelques Conseillers de chaque Tribunal, & de quelques Grands: plusieurs de ces derniers s'étoient refugiez dans leurs Maisons de Campagne, pour attendre le denouement de tout. Les François se retirérent de Madrid, & le Duc de Barwick marcha avec ses Troupes pour escorter le Roi qui prit le chemin de Pampelune.

Philippe se retire en Navarre.

Avant que de partir, Philippe fit emporter les joiaux de la Couronne, la Vaisselle, les Tableaux & tous les meubles de prix qui furent em-

1706. balez & transportez à Burgos & à Pampelune. Il fit publier peu de jours après une Déclaration par laquelle il faisoit entendre à ses peuples, que son dessein étoit diferent de celui que lui imputoient le *Duc de Bragance*, & ses Alliez qui tâchoient de donner une mauvaise couleur à sa retraite. „ Leur présomtion, *y disoit-„ il*, est si grande qu'elle leur persua-„ de à eux-mêmes que la Nation Es-„ pagnole oubliant le renom immor-„ tel de ses Triomphes & les hauts „ Titres acquis par elle d'ancienne-„ té, pour sa fidelité à ses legitimes „ Maîtres, pourroit àprésent y „ manquer, en faveur de ces mêmes „ Ennemis qui ont aujourd'hui en-„ trepris de la fouler aux pieds". Il déclaroit ensuite, que son unique dessein étoit de se mettre en état de chasser les Ennemis, que ne pouvant l'entreprendre sans trop exposer le peu de Troupes qu'il avoit auprès de soi, à un danger trop évident, & à un succès trop douteux, il faisoit rassembler de tous cotez les Troupes, qui jointes aux secours de Sa Majesté Très-Chrêtienne, suffiroient pour rétablir le repos de ses sujets,

Declaration de Philippe sur sa retraite.

sujets. Cette Déclaration datée de Jadroques le 7. de Juillet, releva un peu les esperances de son parti. 1706.

Les Alliez vont à Madrid.

Cependant l'Armée des Alliez arriva le 24. de Juin à la Torre auprès de Madrid. Elle y sejourna deux jours, pour y recevoir les soumissions des Deputez de Madrid, après quoi elle alla devant cette Capitale pour y faire reconnoître Charle III. & le 29. il en partit des Courriers pour annoncer à toutes les Cours des Alliez un succès si beau, & sur lequel on n'eût pas cru devoir compter au commencement de la Campagne.

Quelques Grands se joignent à eux.

Le Duc de Medina-Celi, le Duc de l'Infantado, le Marquis del Carpio & le Comte de Lemos croians que Philippe étoit perdu sans ressource, se rangérent du côté de son Ennemi. Il manquoit à un si beau Triomphe la présence du Monarque en faveur de qui se faisoient toutes ces conquêtes. On l'invita à se rendre incessamment à Madrid pour y prendre possession de la Capitale de tant de Couronnes. Ce Prince parti de Barcelone dans le même tems que les Alliez arrivoient aux Portes

Le Roi Charle va à Saragoce.

1706. de Madrid, avoit pris sa route vers le Roiaume de Valence, pour se joindre au Comte de Peterboroug, & à l'Infanterie qui y avoit été transportée sur les Vaisseaux de l'Amiral Leake. A peine étoit-il à Villa-Franca qu'il y reçut avis que les Portugais s'étoient déja avancez jusques à l'Escurial; il apprit d'une autre côté que la Ville de Saragoce étoit disposée à le recevoir. Le Conseil de Guerre qu'il fit assembler, lui conseilla d'interrompre son voiage de Valence, pour aller prendre possession de Saragoce.

Philippe retablit son Armée.

Ce fut le bonheur de Philippe, qui profitant mieux que les Alliez des conjonctures favorables, fut joint par le Marquis de Legal, & par les Troupes Françoises qu'on lui envoioit par la Navare. Son Armée grossie encore par les Troupes que le Comte de las Torres amenoit du Roiaume de Valence, se trouva forte de quarante sept Bataillons & de soixante & quinze Escadrons; & se mit aussi-tôt en marche du côté des Ennemis, dans la résolution de les combatre avant qu'ils eussent le tems de se joindre au Corps que Charles

& le Comte de Peterboroug commandoient. 1706.

Marche contre les Alliez.

Le 29. de Juillet, l'Armée des deux Couronnes & celle des Alliez étoient en présence & commencérent à se canonner, ce qu'elles firent tout ce jour là & le lendemain. Une petite Riviére les separoit & aucune d'elles n'aiant voulu risquer de la passer en présence de son Ennemi, la nuit du 30. au 31. les Alliez se retirérent par le même chemin qu'ils étoient venus. La fortune de Philippe fut changée; il poursuivit à son tour les Ennemis qui s'arrêtérent sur les Hauteurs auprès de Guadalaxara, où ils avoient leur Aile droite. Il prit son Camp à Marchialamo, & le lendemain 3. d'Août, il détacha le Marquis de Legal pour reprendre possession d'Alcala, où étoient l'Hôpital & les Magasins de l'Ennemi; la Garnison qui étoit de six cents Hommes sans compter un plus grand nombre de Malades, fut enlevée avec les Magazins.

Et reprend Madrid.

Le même jour un autre Détachement partit pour Madrid. Les Magistrats témoignérent leur joie de

1706. cet heureux changement, & remerciérent S. M. de ce qu'elle approuvoit leur conduite à l'égard de son concurrent. Dom Alonce de Narvaes y alla pour faire la fonction de Corregidor, à la Place de celui qui aiant fait serment de fidelité au Roi Charles, n'étoit plus capable d'exercer cette charge pour le service du Roi Philippe. Le peuple fit éclater sa joie, & se mettoit en devoir de bruler les Maisons de ceux qui avoient fait paroître un cœur Austrichien, si la sagesse des Magistrats n'eût reprimé l'indiscretion de son zèle. Les Armées étoient toujours à la vue l'une de l'autre, celle des Ennemis avoit l'avantage du terrain, & celle des deux Couronnes avoit la superiorité du nombre. Le Roi Charles joignit enfin le 6. d'Août ses Alliez avec trois mille Hommes, & le lendemain le Comte de Peterboroug arriva avec un pareil nombre de Troupes.

Les Alliez se retirent. Les Espagnols s'attendirent que les Portugais avec ce Renfort, livreroient Bataille, mais ils se trompérent; les Ennemis qui avoient perdu leurs Provisions à Alcala, & n'a-

n'avoient plus de fourage, decampé- 1706.
rent à petit bruit la nuit du 11. au 12. Philippe décampa la même nuit, & les poursuivit de si près qu'il fit quatre cents Prisonniers, leur prit cinq piéces de Canon & quelques Bagages. Les Alliez laissant Madrid à trois lieues sur leur droite, marchérent sur Tolede dans la vûe de passer le Tage, mais un Détachement des deux Couronnes les avoit déja devancez, & occupoit le passage par lequel ils comptoient de regagner le Portugal. Leur situation fut d'autant plus desagréable qu'ils se voioient entourez de Païsans à qui le retour du Roi avoit rendu le courage, & ceux-ci irritez du degât que les Alliez avoient fait en traversant le Païs, loin de vouloir porter des vivres à leur Camp, massacroient & pendoient autant de Soldats qu'ils en pouvoient attraper. Comme l'Armée Ennemie diminuoit tous les jours, au lieu que celle des deux Couronnes grossissoit, les Alliez prirent le parti de se retirer dans le Roiaume de Valence.

Avantages de Philippe balancez par

Cette vicissitude de prosperité, & de desastres, ne permettoit pas de re-

 garder

1706. des grandes pertes. garder la Roiauté de Philippe comme quelque chose de bien établi. La retraite des Alliez, le soulévement de plusieurs Villes qui avoient été soumises à l'approche des Portugais, étoient des conjonctures qui lui donnoient le tems de respirer; mais ses pertes étoient réelles. Des Roiaumes entiers sembloient perdus sans ressource, & pour peu que l'Armée Ennemie reçût de Renfort par la Mer dont elle se conservoit la libre Communication, elle étoit toujours à portée de reprendre ses avantages. Le départ du Comte de Peterboroug pour Alicante dont la Flote Ennemie s'étoit emparée le 8. d'Août, & d'où il devoit faire voile pour Génes, ôtoit véritablement aux Ennemis un Général d'une grande expérience, & à qui ils devoient la conquête de la Catalogne & du Roiaume de Valence; mais il leur restoit le Comte de Galowai, qui ne lui étoit pas inferieur en mérite; peut-être même que s'ils fussent demeurez ensemble, leur mesintelligence eût été funeste à leur parti. „ L'abbandon de Madrid après en „ avoir été si long-tems les maîtres,

„ sem-

„ sembla couvrir cette Campagne 1706.
„ des Alliez, d'une tache qu'on ne
„ sauroit laver, *dit l'Apologiste d'un*
„ *de leurs Généraux.* Mais il est clair,
„ *ajoute-t-il*, qu'on doit l'attribuer
„ au retardement du Roi Charles, à
„ joindre l'Armée des Portugais, &
„ au peu de Troupes qu'il y ame-
„ na".

La prise d'Alcala dont j'ai parlé, livra au Roi plusieurs sujets qui l'avoient trahi; à savoir le Patriarche des Indes qui fut conduit dans la Citadelle de Baionne; l'Evêque de Barcelone que l'on envoia dans le Château de Saint-Jean-Pié-de-Port; Le Comte de Lemos qui fut condamné à une prison perpetuelle dans le Château de Pampelune, & le Duc de l'Infantado. On fit ensuite quelques recherches, & des châtimens exemplaires de ceux qui avoient fait connoître qu'ils se soumettroient au Roi Charles plus par inclination que par néceſſité; de ce nombre étoient les Comtes Runno, de las Amaguelas, & de Requena auquels il en couta la liberté.

Il punit les grands qui l'ont trahi.

La Reine Douairiére d'Espagne avoit un peu trop tôt declaré son pen-

Il envoie la Reine Douairiére

1706. penchant pour le parti Austrichien ; la joie que ses Domestiques temoignérent des mauvais succès de Philippe, fut regardée comme un témoignage public des sentimens de cette Princesse. On la soupçonna d'agir couvertement en faveur de Charles, & la Cour jugea à propos de la tirer de Tolede, pour l'envoier à Burgos, d'où elle fut conduite à Baïonne. Il est vrai que l'on prit toutes les mesures pour lui rendre cet exil plus supportable. Elle fut reçue dans cette derniére Ville avec tous les honneurs, & toute la magnificence qu'auroit pu desirer une Reine dans un jour de triomphe. Le Duc de Grammont Gouverneur de Baïonne n'oublia rien pour rendre cette entrée éclatante : les rues étoient tapissées & illuminées, les Bourgeois rangez en haies sous les Armes ; l'Artillerie la salua par des décharges, les Magistrats l'allérent complimenter, & l'on fit tout ce qui dependoit de la France, pour qu'elle regretât moins Tolede d'où l'on venoit de l'arracher. D'un autre côté la Reine Epouse de Philippe partit de Burgos le 15. d'Octobre

à Baionne où elle est reçue magnifiquement.

lire pour Madrid. Mais comme je viens de dire, ce retablissement n'étoit rien de fort assûré, tant que les Alliez n'étoient pas chassez de Valence, d'Arragon & de Catalogne. 1706.

On tacha de profiter de leur foiblesse; il fut à la vérité impossible de reprendre entiérement sur eux les conquêtes de cette Campagne; mais ils ne purent conserver Cartagene, qui avoit reçû une Garnison de six cents Hommes des Alliez, sur la menace que leur Flote avoit faite de bombarder la Ville, & de la donner au Pillage. Le Duc de Barwick fit deux Détachemens de son Armée, dont l'un reprit Origuela dans le Roiaume de Valence, l'autre alla degager Murcie assiégée par les Austrichiens, prit le Château d'Albuzon qui facilita la prise de Cartagene dont la Garnison se rendit Prisonniere de Guerre le 15. de Novembre.

Philippe profite de la foiblesse de ses Ennemis.

Il reprend Cartagene,

Salamanque qui s'étoit delivrée des Portugais, & qu'ils avoient reconquise, en fut abbandonnée de nouveau. Les Alliez plus heureux d'un autre côté, soumirent au mois de Septembre les Isles de Majorque

Salamanque,

1706. & Iviça; & ils gardérent toute la côte depuis Barcelone jusqu'à Alicante; mais le Marquis de Bai aiant attaqué la Ville d'Alcantara, contraignit les Portugais qui y étoient en Garnison, de se rendre Prisonniers de Guerre le 14. de Decembre.

Et Alcantara.

L'Electeur de Baviére propose de la part du Roi des conferences pour la Paix.

Sa Majesté Très-Chrétienne fit faire des propositions de Paix aux Puissances Maritimes par le Canal du Duc de Baviére. Cet Electeur envoia de Mons le 21. d'Octobre de cette même année deux lettres. L'une adressée au Duc & Prince de Marlboroug, contenoit en substance „que le Roi Très-Chrétien aiant „reconnu que quelques ouvertures „pour la Paix qu'il avoit fait faire „par des voies particuliéres, au lieu „de produire l'effet, de faire connoître ses dispositions pour procurer une Paix générale, avoient „été regardées par des gens mal-intentionnez, comme un artifice „pour desunir les Alliez, & pour „profiter de la mesintelligence qu'on „pourroit exciter entre eux; il avoit „résolu de faire connoître la sincérité de ses intentions, en renonçant „à toutes Negociations secrettes, „pour

„ pour proposer ouvertement des 1706.
„ conferences, dans lesquelles on pût
„ trouver les moiens de rétablir la
„ tranquilité de l'Europe. Il pro-
„ posoit ensuite que pour avancer
„ un si grand bien & si nécessaire à
„ l'Europe on choisît dès lors un
„ lieu entre les deux Armées, &
„ après leur separation entre Mons
„ & Bruxelles, dans lequel avec ce
„ Milord, & les Deputez des Etats
„ Généraux, on pût commencer à
„ s'expliquer sur une matiére si im-
„ portante."

L'autre lettre adressée aux Deputez de leurs Hautes Puissances contenoit la même chose en d'autres termes. Ceux-ci l'aiant communiquée aux Etats Généraux, ils resolurent qu'on en feroit part aux Ministres des Princes engagez dans la Grande Alliance. Ils témoignérent que la Paix ne leur pourroit être qu'extrêmement agréable, si on la pouvoit avoir telle qu'on se pût raisonnablement promettre qu'elle seroit bien ferme & de durée. Ils jugérent qu'il étoit nécessaire que la France s'ouvrît plus particuliérement de ses intentions, & que l'on

vît

1706. vît une sureté probable, & une apparence de bon succès ; sans quoi ils s'en tenoient aux mesures prises par la grande Alliance. La reponse que fit Milord Duc fut à peu près la même ; & il déclara que la voie proposée par des conferences, sans des éclaircissements plus particuliers de la part du Roi Très-Chrétien, ne sembloit pas à Sa Majesté Britannique une voie propre à arriver à cette Paix réellement solide & durable. Il étoit de la destinée du Roi de faire de plus grandes pertes, avant que d'arriver à cette Paix tant de fois tentée ; & qu'il obtint enfin plus avantageuse qu'il ne l'eût alors obtenue.

Union de l'Ecosse & de l'Angleterra.

Si la Fortune avoit abbandonné les François, elle sembloit s'être dévouée à remplir les souhaits de la Reine Anne. Elle eut cette année le bonheur d'exécuter un projet qui avoit toujours été jugé impossible ; je veux dire l'Union de l'Angleterre avec l'Ecosse sous un même Parlement qui fut apellé le Parlement de la Grande Bretagne. Ce ne fut pas sans de grandes contradictions, & elle donna lieu par là à des mecon-

tentements qui servirent de prétexte à des entreprises contre elle, & contre le Gouvernement. Il est tems de voir en peu de mots les affaires Domestiques du Roiaume. 1706.

Le prémier jour de l'an le Roi retira le Gouverneur & le Sous-Gouverneur qui avoient été chargez de l'éducation du Duc de Berri, & ce Prince fut entiérement émancipé. Sa Majesté aiant fait ses devotions le Samedi de Pâques dans l'Eglise Paroissiale de Versailles, toucha deux mille quatre cents personnes affligées des écrouelles.

Le Roi emancipe le Duc de Berri.

Il touche les Malades.

Tant de disgraces altérérent la santé du Roi, les inquiétudes qu'il en prit, lui causérent une maladie dont on aprehenda les suites.. Pour les prévenir, la Maintenon & les autres personnes qui l'approchoient, résolurent de lui déguiser dans la suite les mauvais succès, autant qu'il seroit possible. La tendresse du Dauphin y consentit, & le Ministere fut chargé de réparer les pertes, sans que Sa Majesté en essuiât les chagrins.

On affecta de marquer avec soin dans les nouvelles publiques les exemples.

On affecte de remarques les.

1706. emples de diverses personnes qui atteignoient un âge extraordinaire, & l'attention qu'on eût à les recueillir, en fit trouver un grand nombre. On remarqua par exemple qu'un homme âgé de cent huit ans s'étoit marié à Nevers & qu'au sortir de l'Eglise, il dansoit d'une maniére ferme & enjouée, pour faire connoître à une foule de peuple atirée par la singularité du spectacle, qu'il lui restoit encore assez de vigueur pour justifier les engagements qu'il venoit de contracter. On parla aussi d'Isabelle Helouin de la Paroisse de Lion-sur-la-Mer, près de Caen, qui étoit morte âgée de cent huit ans, sept mois & vingt six jours. On n'oublia pas non plus le second mariage de Claude Dubois avec Madelaine Roiaux de St. Dizier. Après avoir vêcu ensemble cinquante ans dans les liens du mariage, ils assemblérent leur famille, celebrérent leur jubilé avec éclat, & firent, du moins à l'Eglise, presque toutes les mêmes Cérémonies qu'ils avoient faites un demi Siécle auparavant. Comme ces exemples recherchez reve-

Vieillesses extraordinaires.

de grands ravages; mais ce malheur 1706.
ne fut point particulier à la France, & les autres Païs eurent auffi le même fleau.

Renouvellement du Capitulat de Milan.

Deux Evenemens heureux fufpendirent les chagrins du Roi. La République Helvetique renouvela avec Philippe V. le Capitulat de Milan, malgré les oppofitions que les Alliez y apportérent. Mais la Campagne fuivante fit perdre le fruit de cette Négociation. L'autre fujet de joie fut la groffeffe de la Ducheffe de Bourgogne qui accoucha à Verfailles le 8. de Janvier 1707. d'un Prince qui 1707.
fut nommé le Duc de Bretagne.

Naiffance du Duc de Bretagne.

Introduction des Billets de Monnoie.

Avant que d'entamer l'Année 1707. je ne puis me difpenfer de faire ici une reflexion fur les reffources que le Roi trouva pour fubvenir aux affreufes depenfes de la Guerre. Durant les années précédentes on s'étoit contenté de faire des changemens aux Monnoies, en décriant les vieilles efpèces. Outre ce que le Roi y gagnoit en faifant les nouvelles à un titre plus bas, cela empêchoit les peuples de thefaurifer, & de renfermer dans leurs cofres un métal inutile; mais on prit peu à

1707. peu un moien qui avoit été inconnu jusques-là. On supposa que les Balanciers ne pouvoient suffire à réformer toutes les espèces qui étoient portées aux hotels de la Monnoie. En recevant les vieilles espèces, on donnoit aux propriétaires des Billets pour recevoir de nouvelles espèces, quand il y en auroit assez de frapées. Pour prévenir les murmures que la disette d'argent pouvoit exciter de la part de ceux dont le Commerce étoit interrompu par ce retardement de paiément, le Conseil du Roi ordonna que ces Billets auroient cours, comme de l'argent comptant. Leur nombre se trouva monté en peu de tems à un tel excès, qu'il donna lieu à un décri général de ces sortes de paiémens. On ne les pouvoit changer contre de l'argent comptant qu'en y perdant beaucoup. La Cour pour remedier à ce desordre, & rompre un peu le cours des usures pernicieuses qui se pratiquoient à cette occasion, résolut d'en diminuer le nombre, & de faire revenir peu à peu l'usage de l'argent comptant en obligeant les propriétaires à les convertir en d'autres Billets d'une natu-

re un peu differente. Elle ordonna 1707.
donc „ qu'à l'avenir à commencer
„ du prémier de Janvier 1707. tous
„ les Billets qui resteroient dans le
„ Commerce, & continuéroient d'y
„ avoir cours seroient convertis en
„ Billets de mille livres, & de cinq
„ cents livres, au choix de ceux qui
„ en seroient les Porteurs, sans qu'il
„ pût s'en expédier d'autres, & que
les paiémens qui se feroient avec les
dits Billets, ne seroient point reçus
à moins qu'il n'y eût au moins un
quart de la somme en deniers comptans; qu'à l'avenir les Billets de
Monnoie qui resteroient dans le
Commerce, ne porteroient plus aucun interêt à commencer du 1. de
Janvier suivant. Pour donner à
ceux qui en étant trop chargez, n'étoient point dans le Commerce de
Banque & des Négociations de Billets, le moïen de s'en defaire, elle
vouloit qu'il fût converti des Billets
de Monnoies en Billets signez par
six des Fermiers Généraux, jusqu'à la
concurrence de vingt-cinq Millions
de livres paiables en cinq années par
égales portions. Que lesdits Billets de Monnoie portez au bureau,
pour

1707. peu un moien qui avoit été inconnu jusques-là. On supposa que les Balanciers ne pouvoient suffire à réformer toutes les espèces qui étoient portées aux hotels de la Monnoie. En recevant les vieilles espèces, on donnoit aux propriétaires des Billets pour recevoir de nouvelles espèces, quand il y en auroit assez de frapées. Pour prévenir les murmures que la disette d'argent pouvoit exciter de la part de ceux dont le Commerce étoit interrompu par ce retardement de paiément, le Conseil du Roi ordonna que ces Billets auroient cours, comme de l'argent comptant. Leur nombre se trouva monté en peu de tems à un tel excès, qu'il donna lieu à un décri général de ces sortes de paiémens. On ne les pouvoit changer contre de l'argent comptant qu'en y perdant beaucoup. La Cour pour remedier à ce desordre, & rompre un peu le cours des usures pernicieuses qui se pratiquoient à cette occasion, résolut d'en diminuer le nombre, & de faire revenir peu à peu l'usage de l'argent comptant en obligeant les propriétaires à les convertir en d'autres Billets d'une natu-

re

re un peu differente. Elle ordonna 1707.
donc „ qu'à l'avenir à commencer
„ du prémier de Janvier 1707. tous
„ les Billets qui reſteroient dans le
„ Commerce, & continuéroient d'y
„ avoir cours, feroient convertis en
„ Billets de mille livres, & de cinq
„ cents livres, au choix de ceux qui
„ en ſeroient les Porteurs, ſans qu'il
„ pût s'en expédier d'autres, & que
les paiémens qui ſe feroient avec les
dits Billets, ne ſeroient point reçus
à moins qu'il n'y eût au moins un
quart de la ſomme en deniers comptans; qu'à l'avenir les Billets de
Monnoie qui reſteroient dans le
Commerce, ne porteroient plus aucun interêt à commencer du 1. de
Janvier ſuivant. Pour donner à
ceux qui en étant trop chargez, n'étoient point dans le Commerce de
Banque & des Négociations de Billets, le moïen de s'en defaire, elle
vouloit qu'il fût converti des Billets
de Monnoies en Billets ſignez par
ſix des Fermiers Généraux, juſqu'à la
concurrence de vingt-cinq Millions
de livres paiables en cinq années par
égales portions. Que leſdits Billets de Monnoie portez au bureau,
pour

1707. pour être ainsi convertis, seroient biffez sur le Champ, enregistrez, & remis au Commis de la Monnoie, à qui ils tiendroient lieu de décharge, comme le recepissé devoit pareillement servir de décharge aux Fermiers. Les propriétaires desdits Billets devoient jouir d'un interêt de cinq pour cent, en attendant le remboursement promis. Outre cela le Roi fit publier un Edit portant création d'un million de rentes au denier 18. permettant de paier la moitié en Billets de Monnoie, & l'autre moitié en argent comptant.

Préparatifs pour la Campagne en Espagne.

Le Marêchal Duc de Barwick s'étoit rendu à Madrid au commencement de Décembre, pour y concerter les operations de la Campagne suivante. La Cour d'Espagne à qui il importoit extrémement de ne point attendre pour attaquer les Ennemis, qu'ils eussent reparé leurs forces, fit tout ce qui dependoit d'elle pour entrer de bonne heure en Action. Elle grossit ses finances par la confiscation des biens qui avoient appartenu à ceux qui l'avoient trahie. Ceux des Comtes d'Oropesa, de Galvetz, de Cysuentes, de la Corsada, de las

Biens des Rebelles confisquez.

Amay-

Amaynelos, d'Elda & des autres transfuges, furent appliquez aux dépenſes de la Guerre. La France de ſon côté ſe hâta d'envoier les ſecours néceſſaires, pour prévenir la ſupériorité des Ennemis dans le Roiaume de Valence, où ils s'étoient retirez, depuis qu'on leur avoit fermé la Communication avec le Portugal. 1707.

Mort du Roi de Portugal.

On ſe flata même que la mort de Sa Majeſté Portugaiſe arrivée à Lisbonne le 9. de Décembre, apporteroit quelque changement dans les affaires; mais Don Jouan-François-Anthoine Prince de Breſil, fils ainé de ce Monarque, prit des engagemens trop forts avec la Maiſon d'Autriche, en épouſant une Archiducheſſe, pour ſe détacher de ce parti. Le Duc d'Orleans avoit ſouhaité l'année précedente de faire la Campagne en Eſpagne au lieu d'aller en Italie; il n'eût pas de peine à obtenir durant celle-ci le Commandement qu'il deſiroit. Sa préſence eût été inutile en Piémont; le Milanez conquis, & le Piémont délivré des Troupes Françoiſes, ne laiſſoient plus de communication avec le Corps de Troupes qui étoit dans

Les François abbandonnent la Lombardie.

1707. la Lombardie; ainsi du consentement de la Cour, l'Armée convint d'évacuer toutes les Places qu'elle y occupoit, & la Capitulation en fut signée le 13. de Mars. On y régloit l'ordre & la sureté de son passage jusqu'à Suse, où elle devoit avoir la liberté de se retirer. Quoique l'on prevît bien dès lors que la perte des Etats d'Italie étoit immanquable après cette retraite, la nécessité ne laissoit point d'autre moien de conserver ces Troupes. D'ailleurs le Roi étoit résolu de sacrifier ces Etats à la Maison d'Autriche, pour conserver à son Petit-fils le reste de la Monarchie Espagnole, & c'est sur ce plan qu'étoient dressées les propositions de Paix qu'il avoit fait faire.

Le Pape & les Suisses s'interessent pour la Paix.

Le Pape & les Cantons Catholiques des Suisses, firent aussi tous leurs efforts au commencement de cette année, pour faire agréer ce partage, mais ils ne purent y réussir. Les Alliez comptérent pour rien l'offre d'un Païs qu'ils regardoient déja comme conquis, & qui ne pouvoit manquer de se rendre à leurs Armes victorieuses.

Ce-

Cependant le zèle des Espagnols se ranimoit pour Philippe, sur tout depuis qu'on leur avoit annoncé la grossesse de la Reine. Il y avoit tant d'années que la Nation étoit privée d'un tel bonheur, que l'on doit attribuer en partie à cette fécondité la préférence qu'ils donnérent alors à ce Monarque sur son Competiteur. Cette grossesse aiant été annoncée par le son d'une cloche suivant la coutume d'Espagne, le peuple accourut en foule devant le Palais qu'il fit retentir de ses acclamations. Il demandoit par ses cris à voir la Reine, qui eût la complaisance de paroître sur un balçon du Palais, où elle ne fut pas plutôt, que la joie publique éclata par ces cris: *Vivent leurs Majestez, & que Dieu leur donne un Prince pour le soutien de la Couronne & la gloire des Espagnes.* Le Duc d'Albe Ambassadeur de Sa Majesté Catholique communiqua cette nouvelle au Roi de France qui en fit part à toute la Cour. 1707. La Reine d'Espagne est enceinte.

Une autre circonstance favorable à la cause des deux Couronnes, ce fut le resultat d'une déliberation que tinrent entre eux les Ministres du Roi Plusieurs Princes de l'Empire protestent contre la proscription

1707. Roi de Suede, comme Duc de Pomeranie & de Breme, des Ducs de Saxe-Gotha, de Weimar, de Wolfenbutel, de Wirtenberg, de Meckelbourg, du Landgrave de Hesse & de quelques autres Princes de l'Empire. S'étant assemblez chez le Député de Suéde, ils signifiérent le 20. de Janvier, au Commissaire de l'Empereur une protestation sur ce que Sa Majesté Impériale, sans consulter le College des Princes, avoit mis au Ban de l'Empire les Electeurs de Baviére & de Cologne. Ils prioient très-humblement l'Empereur de casser & d'annuler cette procedure irreguliére & contraire au Traité de Westphalie, au Recès de l'Empire en 1654. & même à la Capitulation que Sa Majesté Impériale avoit elle même jurée, lors de son Election à la dignité de Roi des Romains. Ils prioient Sa Majesté de ne plus rien entreprendre de pareil contre aucun Prince, sans la participation & le consentement de la Diéte. Ce n'est pas qu'on esperât que l'Empereur auroit quelque égard à leurs demandes; mais on se flatoit que la réponse qu'ils en auroient, produiroit un mé-

des deux Electeurs.

mécontentement dont les suites se- 1707.
roient utiles aux deux Couronnes. Leur zèle fut tel que la Cour de Vienne l'avoit prévu ; & le chagrin qu'ils eurent de cette conduite, se termina à des Remontrances auxquelles elle ne fit que des réponses vagues qui ne n'obligeoient point à rien changer.

Un parti des Alliez enléve le Marquis de Beringhen.

Au mois de Mars un parti de la Garnison d'Ath fit une de ces entreprises hardies qui ne sont louées qu'après l'exécution. Il étoit composé presque tout d'Officiers, tous gens de main, & qui munis d'une commission en bonne forme, s'avancérent secretement jusqu'au cœur du Roiaume. Quelques uns se glissérent dans Paris, d'autres entrérent dans les appartements de Versailles. Comme ils étoient tous François de naissance, on ne les remarqua point dans des lieux où l'on est accoutumé de voir tous les jours de nouveaux visages. Leur but étoit d'enlever le Dauphin ; la rançon qu'on eût exigée pour sa liberté, auroit sans doute été la fin de la Guerre à des conditions utiles aux Alliez. Déja toutes les mesures étoient prises, pour le mener

1707. dans les Païs-Bas. Le partisan étant informé par ses Espions que ce Prince devoit passer dans la Plaine de Seve, ne manqua point de s'y mettre en Embuscade; & sur les sept heures du soir on vit venir du côté de Versailles un Carosse à six chevaux précedé d'un Palfrénier à cheval portant un flambeau. Le Carosse fut arrêté, & la personne qui étoit dedans, obligée d'en descendre, pour monter sur le cheval du Palfrenier. Cela fait ils prirent la route de Flandres avec toute la rapidité possible. Ils s'apperçurent bientôt qu'au lieu du Dauphin, ils avoient pris un Officier de la Cour : C'étoit le Marquis de Beringhen prémier Ecuier du Roi; la meprise étoit irreparable. Ils tâchoient de gagner la Frontiére; mais la nouvelle de l'enlevement avoit été d'abord portée à Versailles, d'où l'on avoit aussi-tôt dépêché des Courriers de toutes parts avec ordre aux Gouverneurs des Places, & aux marêchaussées de battre toutes les routes, & de fermer tous les passages. Des Cavaliers du Régiment de Livri détachez de la Garnison de Peronne, joignirent près de Ham.

Ham le Marquis avec trois de ses Conducteurs, le reste s'étant dispersé pour cacher leur marche. On en prit neuf qui furent conduits à la Bastille. 1707.

Il est arrêté sur la Frontiére.

On balança quelque tems sur la destinée qu'on leur feroit. La douceur pouvoit être funeste, & la Cour n'étoit plus en sureté dans Versailles, s'il étoit permis à un Partisan d'attenter sur les personnes les plus sacrées, dans des lieux aussi respectables. On avoit même un exemple de severité que les Alliez avoient eux mêmes donné. En 1704. le Brigadier la Croix étant en course dans l'Electorat de Cologne, avoit fait couler dans la Capitale quatorze Hommes de son parti, pour y enlever des ôtages pour les Contributions. Leur Lieutenant les aiant trahis, les treize Soldats furent saisis; on les accusa d'avoir voulu enlever le Cardinal de Saxe-Zeitz, qui y étoit en qualité de Commissaire de l'Empereur. On refusa au Brigadier de les traiter en Prisonniers de Guerre. Envain il remontra qu'ils avoient le nombre, & les Droits d'un parti reglé, on les exécuta sans

1707. misericorde. La cause de ceux qui avoient voulu enlever le Dauphin, étoit moins favorable; ils n'étoient point venus ensemble comme un parti, & la personne qu'ils avouoient d'avoir voulu enlever, étoit d'un rang fort au dessus du Cardinal. Cependant le parti de la douceur prévalut; soit clemence, soit justice, on les traita en Prisonniers de Guerre, & le Roi à qui le Marquis de Beringhen dit qu'il avoit été bien traité par le Colonel Guetten, qui commandoit le Parti, ne put s'empêcher de louer son courage, & eût la curiosité de le voir. Le Dauphin même lui demanda, dit-on, quel traitement ils lui eût fait, s'il fût tombé entre ses mains. Un des Officiers lui répondit *Le meilleur que nous aurions pû; & nous aurions accordé notre devoir, avec le respect qui est du à un si grand Prince.*

Jubilé universel pour la Paix.

Comme le Ministere ne comptoit point que le Jubilé universel ordonné par le Pape, pour demander à Dieu une Paix générale entre les Princes Chrétiens, opereroit d'avantage dans la situation présente que les solicitations de ce même Pon-

Pontife en plusieurs Cours, il s'appliqua uniquement à mettre les Armées en état de commencer la Campagne de bonne heure. Déja les Troupes commençoient à s'ébranler; & le Duc d'Orleans étoit en chemin pour l'Espagne, où il avoit souhaité de commander. Son Etoile voulut qu'il y arrivât trop tard, pour partager les prémiers Lauriers que l'Armée des deux Couronnes y cueillit. Vers le 17. de Février, le Duc de Barwick aiant visité les Frontiéres d'Arragon, retourna à Madrid pour rendre compte à Sa Majesté de l'état, où il avoit trouvé les Places & les Garnisons. Au commencement du mois suivant, il en prit congé & alla assembler l'Armée. Les nouveaux secours de France étoient en marche pour s'avancer sur les Frontiéres de Catalogne & de Navarre. 1707.

Départ du Duc d'Orleans pour l'Espagne.

On avoit fait dès le mois de Février un Cartel pour l'échange des Prisonniers faits durant les deux derniéres Campagnes. Il étoit même survenu une dificulté qui avoit pensé rompre la Négociation. Les Portugais prétendoient que dans ce traité,

Cartel pour l'échange des Prisonniers.

1707. té, il seroit fait mention du Roi Charles III. que les Espagnols ne consentoient de nommer qu'en qualité d'Archiduc. L'utilité de la Négociation fit qu'on trouva l'expédient de ne point parler de ce Prince, & que les personnes chargées de conclure le Cartel, se diroient simplement *Commissaires du Roi Philippe* V., & *Commissaires des Hauts Alliez*. Ce milieu avoit déja été emploié à la Capitulation de Barcelone.

Bataille d'Almanza.

Le 24. d'Avril qui cette année étoit le Dimanche de Pâques, le Duc de Barwick fut averti que les Ennemis vouloient l'attaquer le lendemain dans son Camp près d'Almanza, où il s'étoit avancé pour s'opposer aux Ennemis qui avoient résolu de faire le Siége de Villena. Il avoit même mandé à Madrid que sans attendre l'arrivée des Troupes qui lui venoient, il épargneroit aux Ennemis la peine de faire tout le chemin qui separoit encore leurs Armées. Aussi-tôt qu'il eût reçu cet avis, il en fit part au Duc d'Orleans qui étoit encore à Madrid, & disposa tout pour une Action générale. Le lendemain au matin

matin il rangea son Armée en Bataille aiant la Ville d'Almanza derriére sa seconde Ligne un peu à la Droite du Centre. Sur les dix heures cinquante & un Bataillons & soixante & dix Escadrons des Alliez commencérent à paroître dans la Plaine sous les ordres du Comte de Galoway, & du Marquis das Minas, & à mesure qu'ils débouchoient dans la Plaine, ils se rangeoient en Bataille, & entre-mêloient leur Cavalerie parmi l'Infanterie. L'Action commença vers les trois heures aprés midi. On vit d'abord les Alliez marcher au Duc de Barwick avec beaucoup de fierté, & lorsqu'ils furent à la portée de la Carabine, l'Armée des deux Couronnes s'ébranla pour marcher en avant, & le Combat commença par le Centre. La Brigade de la Couronne qui étoit à la premiére Ligne fut la premiére qui abborda l'Ennemi avec un peu trop de vivacité. Elle en essuia une décharge à la petite portée du Pistolet, sans tirer de sa part, & tombant la Baïonnette au bout du Fusil sur les Troupes qui lui étoient opposées, elle les renver- 1707.

1707. sa sur leur seconde Ligne. Comme elle ne fut pas soutenue par les autres Troupes, & que les Alliez firent un mouvement pour l'envelopper & la prendre en flanc, elle plia & se retira. Le Régiment de la Couronne se rallia néanmoins à quarante pas de là, à la faveur d'un petit fossé, & ce fut alors qu'il fit sa décharge sur deux Escadrons qui l'avoient poursuivi, & dont il renversa quantité de Cavaliers. La Cavalerie des deux Couronnes posée aux deux Ailes, chargea avec fermeté; mais elle ne put resister au feu que faisoit sur elle l'Infanterie des Alliez: elle se rallia pourtant & revint à la charge avec l'Infanterie qu'elle seconda fort bien. Quelques Bataillons Espagnols aiant lâché le pied, cette premiére Ligne perdit beaucoup de terrain dont les Alliez s'emparérent, & ils gagnérent même une Batterie de six piéces de Canon. Le Chevalier d'Asfeldt qui étoit à la seconde Ligne, envoia promtement ses Aides de Camp à la tête de l'Infanterie pour l'avertir de ne se pas étonner de ce qu'elle venoit de voir; que le tout se faisoit par or-
dre

dre du Duc de Barwick, afin de mieux engager l'Ennemi, & que dans un moment on verroit l'effet de cette feinte. Il n'est pas sûr que c'en fût une ; & on doit peut-être le succès de cette Bataille au Stratageme de ce Général. 1707.

Déja l'Infanterie Angloise commandée par le Général Erle, & la Hollandoise sous le Baron de Friesheim, étoit engagée jusqu'au Centre qu'elle enfonça faisant main basse sur tout ce qui se trouvoit devant elle. Mais elle ne jouit pas longtems de ce succès. On vit dans un moment passer de la seconde Ligne à la premiére les Brigades du Maine, & d'Orleans ; & alors l'Infanterie Espagnole appuiée par ces deux Brigades, & par celles de la Couronne & de Silleri sentit son prémier courage se ranimer. Toute l'Armée chargea aussi-tôt celle des Alliez & renversa leur Cavalerie. Un corps de leur Infanterie qui s'étoit formé dans le Centre, resista quelque tems ; mais il fut attaqué avec tant d'opiniatreté qu'il fut enfin enfoncé sans pouvoir se remettre. Les quatre Brigades que j'ai nom-

Les Alliez sont mis en deroute.

1707. mées soutenues par les autres Troupes, percérent à travers l'Infanterie des Alliez, & taillérent en piéce tout ce qui ne prit pas la fuite. On poursuivit les Fuiards près de deux lieues, & l'on ne sonna la retraite qu'à l'entrée de la nuit. Treize Bataillons firent leur retraite sur la hauteur de Caudete en assez bon ordre. Ce fut leur perte, une débandade en auroit sauvé une partie; mais le Chevalier d'Asfeld les aiant envelopez, les obligea le lendemain du Combat, dès la pointe du jour, à mettre les Armes bas, & à se rendre Prisonniers de Guerre. Cinq autres Regiments s'étoient sauvez dans les Montagnes sous les ordres du Comte de Dohna, & du Major Général Felton; ils couroient risque d'y perir faute d'eau & de vivres. Ces deux Officiers envoiérent prier le Duc de Barwick de les recevoir Prisonniers de Guerre, ce qu'il leur accorda. Il commanda une Escorte de Cavalerie pour les amener au Camp.

Leur perte. Les Alliez perdirent dans cette journée cent vingt deux Drapeaux ou Etendards, tout leur Canon, & une grande

grande partie de leur Bagage. Ce 1707.
Combat dura deux heures avec un acharnement d'autant plus grand qu'il devoit décider du sort des deux Rois. Le Bataillon des Gardes Angloises combatit avec tant d'opiniatreté qu'il n'en resta que trois Officiers & quatre Soldats. Le Comte de Galowai reçut deux coups de Sabre au visage, & le Colonel Clayton un coup de Mousquet au travers du Corps. Les Colonels Dormer, Greene, Roper, Hamilton, de Loche, Neal & Wolet périrent à cette Bataille. Les Morts du coté des Alliez se montérent à six mille Hommes; ceux des François à deux ou trois mille qui même furent presque remplacez par quantité de Soldats qui aiant été faits Prisonniers à Hochstedt & à Ramelies, prirent cette occasion pour retourner à leurs prémiers Officiers. Les Morts les plus considérables du coté des deux Couronnes, étoient les Marquis de Courville & de Polastron, & le Chevalier de Silleri fils du Marquis de Puisieux.

Le Duc d'Orleans ne joignit l'Armée que le lendemain de la Bataille, & L'Armée victorieuse soumet le

1707. & le même jour le Duc de Barwick écrivit une lettre très-obligeante au Commandant de Villena, qui par une vive & courageuse défense avoit donné le tems de sauver la Place, & fourni l'occasion d'une si heureuse Victoire. S. A. R. aimoit trop la gloire pour ne pas regreter le tems de son sejour à Madrid, qui le privoit de celle qu'il auroit aquise dans ce Combat, il songea du moins à en tirer tous les avantages qu'il pouvoit. L'Armée décampa le 27, & pendant qu'un Corps d'Infanterie prenoit la route de Valence, son Altesse Roiale marcha avec le reste de l'Armée, & aiant passé les Riviéres de Xucar & de Cabriel, ce Duc arriva le 2. de Mai devant Requena dont la Garnison se rendit Prisonniére de Guerre. Delà il s'avança vers la Capitale du Roiaume de Valence; A peine l'Armée eut-elle passé le Mont Puochera que les Deputez de Valence apportérent les Clefs, & priérent Son Altesse Roiale d'obtenir de Sa Majesté le pardon de leur revolte. Le Duc de Barwick y entra le 8. avec dix Bataillons & sept Escadrons. Il y trou-

Roiaume de Valence.

y trouva environ huit cens Malades 1707.
ou Blessez, une nombreuse Artillerie & des Magazins, que l'Ennemi ne put emporter par la précipitation de sa retraite. Il obligea les Bourgeois de la Ville, & les Habitans de la Campagne de raporter leurs Armes, & de se racheter du saccagement en paiant trois millions. Tout le Roiaume de Valence rentra dans l'obéïssance du Roi, & il n'en resta plus aux Alliez que les Châteaux de Xativa, de Denia, & d'Alicante.

Elle reduit le R. d'Arragon.

Au lieu d'amuser son Armée à soumettre ces trois Places, dont les Garnisons faisoient craindre que leur resistance ne donnât à l'Ennemi le tems de se rétablir par quelque secours, le Duc d'Orleans laissa un Détachement, sous les ordres du Chevalier d'Asfeld. Cet Officier devoit agir unanimement avec l'Evêque de Murcie pour achever de reduire le Roiaume de Valence. Ce Prélat consultant moins sa qualité d'Evêque qui est un Ministére de Paix, que son zèle pour Philippe, & son naturel guerrier, avoit endossé la Cuirasse & pris les Armes en faveur de Sa Majesté. Le Duc de Bar-

1707. Barwick prit les devants avec l'Armée vers l'Arragon, pour faire rentrer ce Roiaume sous la domination qu'il avoit quittée, & Son Altesse Roiale partit en Poste pour se rendre à Madrid, où aiant assisté à un grand Conseil de Guerre, elle en partit en diligence le 15. pour se mettre à la tête du Corps que Legal avoit assemblé à Tudela sur la Frontiére de Navarre, & qui devoit entrer de ce côté là en Arragon. Elle marcha ensuite à Sarragoce avec cette Armée qui n'étoit que de treize Bataillons & de vingt trois Escadrons. Les Houssards qui faisoient la tête de l'Armée, rencontrérent le 25. de Mai, cent cinquante Maîtres qui étoient sortis de la Ville pour aller à la découverte. Ils les poursuivirent le Sabre à la main, & en tuérent ou blessérent environ quarante. La Cavalerie des deux Couronnes s'étoit alors arrêtée sur une hauteur, pour attendre l'Infanterie. Cela donna le tems à la Garnison, quoi que nombreuse, de se sauver de l'autre coté de l'Ebre, plutôt que d'attendre quelle fût investie par une Armée, que l'épouvante des Cavaliers

liers batus avoit grossie au de là de 1707.
ce quelle étoit effectivement. Le même jour les Députez de Sarragoce portérent les Clefs au Duc d'Orleans, dont ils implorérent la protection auprès du Roi qu'ils avoient trahi l'année précedente. Les Députez avoient presenté à ce Prince un Projet de Capitulation par laquelle ils demandoient la conservation de leurs Vies, de leurs Biens & de leurs Privileges. Le Duc se contenta de l'envoier à Madrid sans y faire de réponse, & fit entrer dans la Ville deux mille Hommes, & ôter les Armes aux Bourgeois & à la Noblesse qui avoient marqué trop de zèle contre le Roi. On leur accorda la vie, & ils rachetérent leurs biens du pillage en paiant quarante cinq mille Pistoles pour la Capitale, & quatre vingts dix mille pour le reste du Roiaume; & sur ce qu'ils remontrérent l'impossibilité de fournir cette somme en espèces, on en accepta le paiement en Vaisselle d'argent & en grains; ce qui les mettoit hors d'état de faire subsister les Ennemis en cas d'une revolution : mais leurs Privileges leur furent retranchez.

Ce-

1707. Cependant le Duc de Noailles, sur les ordres du Duc d'Orleans, avoit passé les Pirennées, & soumis la plus grande partie du Lampourdan. Il n'attendoit plus que ses Convois pour faire le Siége de Gironne; & comme les Portugais assembloient auprès de Castel-Rodrigo une Armée de dix mille Hommes, le Marquis de Bay s'avança près de Coria entre Placentia & Ciudad-Rodrigo avec cinq mille fantassins, & deux mille six cents chevaux. Le Duc d'Ossune avoit un autre Corps d'environ six mille Hommes d'Infanterie, & de quinze cents chevaux. Le Marquis de Rixbourg commandoit un troisiéme Corps en Galice. Tandis que l'on assuroit les Frontiéres de ce côté, le Roi Charles inébranlable à ce revers songeoit à garantir la Catalogne, & à mettre Barcelone en état de défense. Le Comte de Galowai avoit rassemblé les restes de sa déroute & les Garnisons qu'il avoit retirées des Villes abbandonnées, & en avoit formé une Armée de douze mille Hommes. On entretenoit leur zèle en leur faisant esperer un promt sécours que la Flo-

Le Duc de Noailles reprend le Lampourdan.

On oppose divers Corps aux Portugais.

te

te devoit amener. Une Escadre des 1707.
Alliez aiant touché à Alicante y avoit laissé une Garnison de Catalans & d'Arragonois à la Place de huit cents Anglois qu'on en tira pour Barcelone. Cette Ville, & celles de Denia, de Xativa & de Gandia, étoient assez bien pourvues d'Hommes & de Munitions pour arrêter long-tems l'Armée qui en entreprendroit le Siége. D'un autre côté l'Ennemi avoit pris les mêmes précautions, pour conserver Girone, Lerida, Monçon, Tortose & les autres Places frontiéres.

Siége de Xativa.

Le Chevalier d'Asfeld à qui le Duc d'Orleans avoit laissé un Détachement, & le soin d'achever la conquête de Roiaume de Valence, se présenta devant Xativa. La Garnison ne put soutenir que quelque jours; le 25. de Mai, le Chevalier se rendit maître de la Ville & de deux Monasteres fortifiez. La Garnison & les Habitans se defendirent de rue en rue : Ils avoient des Retranchemens de vingt en vingt pas. On eut beau les menacer de les traiter avec la derniére rigueur s'ils ne se rendoient ; ils n'en furent que plus fer-

mes

1707. mes dans leur dessein, & le Chevalier fit passer au fil de l'épée tout ce qui trouva armé ; Troupes reglées, Gens du Païs, tout fut égorgé sans distinction. Quelques-uns qui eurent le bonheur de se retirer dans le Château, y furent bloquez ; & se rendirent par une Capitulation qui leur permetoit d'aller joindre les Alliez en Catalogne. Sur les ruines de la Ville qui fut rasée, on éleva un monument pour apprendre à la Posterité qu'on l'avoit detruite pour avoir été rebelle à son Roi & à sa Patrie. Les Eglises y furent conservées avec quelques Maisons dont les propriétaires n'avoient point eu de part à la rebellion.

& d'Alcira. Le Chevalier d'Asfeld, laissa neuf Bataillons & onze Escadrons à Mahoni qui alla bloquer Alcira, dont il fut maître après cinq jours d'attaque. Pour lui il alla avec trois mille fantassins & quinze cens chevaux devant Tartose, dont il devoit commander le blocus, en l'absence du Duc de Barwick, qui alla joindre le Duc d'Orleans pour faire le Siége de Lerida. Son Altesse s'empara de

Fra-

Fraga que les Alliez lui abbandonnérent après en avoir rompu le Pont qu'il fit reparer. Son Armée passa la Cinca sans opposition, & les Troupes qui avoit fait mine de lui vouloir disputer ce passage, se retirérent à son approche. Il fit assiéger ensuite Mequinenza dont la Garnison qui étoit de cinq cents Hommes se renferma dans le Château. Le Commandant s'y défendit quelques jours; mais la Brêche étant déja faite, il demanda à capituler. Il n'eût point d'autres Conditions sinon, qu'il se rendroit Prisonnier de Guerre avec sa Garnison, qu'il sortiroit par la brêche au pied de laquelle la Garnison seroit desarmée. Ce fut entre cette Ville, & Sant-Salvador que l'on jetta un Pont sur lequel un Corps de dix huit Bataillons & cinquante quatre Escadrons passa la Segre la nuit du 15. au 16. de Juillet pour surprendre l'Armée des Alliez qui étoit campée à Torre de Segra; à demi-lieue de Lerida. Le Comte de Gallowai averti de ce mouvement décampa dès les quatre heures du matin, & prévint ainsi le dessein du Duc qui ne put l'atteindre. Les cha-

1707. Progrès du Duc d'Orleans.

1707. chaleurs obligérent l'Armée des deux Couronnes de faire des Cantonnemens pour tenir Lerida bloqué, en attendant que la Campagne d'Automne en rendît le Siége possible.

Avantages remportez contre les Portugais.

Des conjonctures si favorables ne pouvoient causer qu'une extrême joie dans les deux Cours. Philippe eût encore le plaisir d'apprendre que les Portugais avoient abbandonné Ciudad-Rodrigo. Le Duc d'Offune voulant avoir sa part aux operations glorieuses de cette Campagne, avoit fait une irruption en Portugal, & s'étoit rendu maître (1) de Serpa dans la Province d'Alentejo, dont la Garnison qui étoit de neuf cents Hommes, fut faite Prisonniere de Guerre. Celle de Moura qui étoit de huit cens Hommes, obtint de lui une Capitulation par laquelle il lui fut permis d'aller en Portugal, à condition de ne servir de six mois contre l'Espagne.

Dignitez conferées au Duc de Barwick.

La reconnoissance de Philippe V. pour le Duc de Barwick ne pouvoit trop éclater: il le nomma son Lieu-

(1) *Le 27. de Mai.*

Lieutenant Général dans le Roiaume d'Arragon & ses Provinces; Dignité dont personne n'avoit été honoré avant lui, que Dom Jouan d'Autriche qui la posseda sous le Titre de Vicaire Général. Dès le commencement de 1706. Sa Majesté Très-Chrétienne lui avoit conferé le caractere de Maréchal de France. 1707.

Je laisse pour quelque tems les Armées d'Espagne dans leurs Quartiers de rafraîchissement, pour marquer ce qui se passoit ailleurs. Les ravages que faisoit dans le Commerce l'introduction des Billets de Monnoie, demandant un promt remede, la Cour convoqua extraordinairement le Clergé; & l'ouverture de l'Assemblée se fit à Paris le 21. de Mars. Le Cardinal de Noailles qui y présidoit fut admis à Versailles le 23. & harangua le Roi à la tête des Députez, & ensuite il eut audience du Dauphin. Le lendemain six Conseillers d'Etat s'y rendirent de la part du Roi, dont ils présentérent la lettre. L'un d'eux parla éloquemment de la concorde qui doit regner entre le Sacerdoce, & le reste de l'Etat, & l'obligation de se secourir Assemblée du Clergé.

1707. chaleurs obligérent l'Armée des deux Couronnes de faire des Cantonnemens pour tenir Lerida bloqué, en attendant que la Campagne d'Automne en rendît le Siége possible.

Avantages remportez contre les Portugais.

Des conjonctures si favorables ne pouvoient causer qu'une extrême joie dans les deux Cours. Philippe eût encore le plaisir d'apprendre que les Portugais avoient abbandonné Ciudad-Rodrigo. Le Duc d'Ossune voulant avoir sa part aux operations glorieuses de cette Campagne, avoit fait une irruption en Portugal, & s'étoit rendu maître (1) de Serpa dans la Province d'Alentejo, dont la Garnison qui étoit de neuf cents Hommes, fut faite Prisonniere de Guerre. Celle de Moura qui étoit de huit cens Hommes, obtint de lui une Capitulation par laquelle il lui fut permis d'aller en Portugal, à condition de ne servir de six mois contre l'Espagne.

Dignitez conferées au Duc de Barwick.

La reconnoissance de Philippe V. pour le Duc de Barwick ne pouvoit trop éclater: il le nomma son Lieu-

(1) *Le 27. de Mai.*

Lieutenant Général dans le Roiaume d'Arragon & ses Provinces; Dignité dont personne n'avoit été honoré avant lui, que Dom Jouan d'Autriche qui la posseda sous le Titre de Vicaire Général. Dès le commencement de 1706. Sa Majesté Très-Chrétienne lui avoit conferé le caractere de Maréchal de France. 1707.

Je laisse pour quelque tems les Armées d'Espagne dans leurs Quartiers de rafraîchissement, pour marquer ce qui se passoit ailleurs. Les ravages que faisoit dans le Commerce l'introduction des Billets de Monnoie, demandant un promt remede, la Cour convoqua extraordinairement le Clergé; & l'ouverture de l'Assemblée se fit à Paris le 21. de Mars. Le Cardinal de Noailles qui y présidoit fut admis à Versailles le 23. & harangua le Roi à la tête des Députez, & ensuite il eut audience du Dauphin. Le lendemain six Conseillers d'Etat s'y rendirent de la part du Roi, dont ils présentérent la lettre. L'un d'eux parla éloquemment de la concorde qui doit regner entre le Sacerdoce, & le reste de l'Etat, & l'obligation de se sécourir

Assemblée du Clergé.

1707. mutuellement dans les besoins. Le Cardinal repartit que la nécessité des conjonctures obligeoit le Clergé à consentir aux demandes que Sa Majesté lui fesoit. Il s'agissoit d'engager le Clergé à se charger de trente trois millions de Billets de Monnoie, moiennant des Rentes que le Roi lui engageoit. Après quelques séances qui se consumérent à examiner la nature des fonds qui étoient donnez pour le remboursement de cette somme, l'affaire se termina le 13. du mois suivant, & fut signée à Versailles par le Roi, & par le Clergé, qui en prenant pour trente trois millions de Billets de Monnoie, se fit par là un revenu d'un million six cents cinquante mille livres sur la Ferme des Postes du Roiaume.

Il se charge d'une partie des Billets de Monnoie.

La Campagne ne commença sur le Rhin qu'au mois de Mai. Le Maréchal de Villars aiant pris congé du Roi pour se rendre sur la Frontiére, reçut à Mets un Courrier extraordinaire de la Cour qui lui annonça le gain de la Bataille d'Almanza, & redoubla en lui l'impatience où il étoit de contribuer au rétablissement des affaires par quel-

Le Maréchal de Villars s'empare des Lignes de Stoloffen.

quelque conquête. Il visita les bords du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à Hagenbach, & le Comte de Broglio qui avoit commandé l'hiver dans la Basse Alsace, lui aiant fait remarquer un Canal dans lequel il seroit aisé de jetter des bateaux, & d'abborder ensuite une Ile que les Impériaux gardoient avec peu de monde, il fit venir de Strasbourg un Pont de Bateaux jusqu'à Lauterbourg. Pour mieux cacher aux Ennemis le véritable dessein de son entreprise, il ordonna plusieurs fausses attaques le long du Rhin, & fit faire tout ce qu'il faloit pour persuader les Ennemis qu'on vouloit forcer un passage à l'Isle du Marquisat, & à celle de Talhund, pendant qu'il iroit avec un gros Corps de Cavalerie, & quelques Bataillons se présenter aux Lignes de Biehl & de Stolhoffen. Le Marquis de Vivant & le Comte de Broglio, les seuls à qui il confia son dessein, reçurent chacun une copie des dispositions qu'il leur laissa, afin qu'ils pussent les étudier, & que rien ne manquât de leur part pour l'exécution. Le soir du 22. de Mai, vingt Bataillons & 1707.

1707. quarante cinq Escadrons s'assemblérent sous Lauterbourg, commandez par le Marquis de Vivant & par le Comte de Broglio. Ce dernier qui étoit chargé du debarquement remplit soixante Bateaux de Grenadiers, & abborda en bon ordre à l'Isle de Neubourg. Il renvoia chercher de l'Infanterie par les mêmes Bateaux, pendant qu'avec ce qui étoit déja débarqué il marchoit aux Ennemis; ceux-ci firent peu de ressistance pour defendre l'Isle, & les François les aiant poussez, se jettérent à l'eau pour gagner la terre ferme & s'y retrancher. Ils repoussérent un Corps de deux mille Hommes, qui se présentoient pour les attaquer. Quatre autres Bataillons attaquérent Talhund, pendant que le Marquis de Peri se faisoit un passage par l'Isle du Marquisat, à la faveur d'une bonne Artillerie, avec neuf Bataillons choisis. Le Maréchal s'étoit déja avancé jusqu'à Biehl avec le gros de sa Cavalerie & peu d'Infanterie & occupoit quatre petits Camps des Ennemis postez derriere les Lignes au pied de la Montagne.

Ces

Ces Lignes auxquelles les Impériaux avoient travaillé depuis le commencement de cette Guerre, & que les François dans le tems même de leurs prosperitez avoient paru respecter, étoient regardées comme le Boulevart de l'Empire. Elles étoient d'une profondeur & d'une largeur extraordinaires, & s'étendoient depuis le Rhin jusqu'au pied de ces Montagnes impraticables où commence la Forêt-Noire. Plusieurs Riviéres qui ont leur source dans ces Montagnes, fortifioient encore ces Retranchemens par des inondations que causoient des digues de Massonnerie, qui retenoient les eaux dans les endroits moins fortifiez. Le Prince Louïs de Bade dont elles couvroient le Païs, n'avoit rien épargné, pour les rendre imprenables. Ce Prince étoit mort à Rastat dès le 4. de Janvier, & le Margrave de Bareuth avoit obtenu le Commandement de l'Armée de l'Empire en qualité du plus ancien Veldt-Maréchal. Il y avoit eu de la difficulté en ce que le Directoire de Mayence vouloit un Général Catholique Romain, & proposoit le Prince Eugé-

1707. Description de ces Lignes.

1707. ne; mais pour prévenir les suites d'un mecontentement qui étoit presque inévitable, on regla qu'ils commanderoient alternativement. Le Prince Eugéne étoit dans le Milanois, lorsque le Marêchal de Villars entreprit de forcer les Lignes de Stoloffen. Il avoit fait toutes les dispositions pour s'en rendre maître malgré quarante quatre Bataillons qui les gardoient; & le 23. au matin il se préparoit à les attaquer, un Brouillard qui laissoit à peine voir les Tentes des Ennemis, favorisoit l'entreprise; les Fascines & les Echelles étoient prêtes, lorsque le Brouillard étant tombé, découvrit la retraite des Impériaux. L'Armée Françoise qui entra dans les Lignes le 23. à cinq heures du matin y trouva des Pontons de Cuivre, & des Habits pour plusieurs Regimens, une Artillerie nombreuse, cent Milliers de Poudres, plus de quatre vingts mille sacs de bled ou d'avoine, avec un amas prodigieux de fourage. Le Marêchal en fit transporter la plus grande partie au Fort-Louis & à Strasbourg, & sans attendre que les Impériaux se remissent de leur conster-

Les Impériaux les abandonnent.

ternation, il se hâta d'avancer dans le Païs pour exiger les Contributions. 1707.

L'Armée Françoise va dans le Païs de Bade.

Dès le même jour il établit son quartier à Radstadt. La Princesse Douairiere de Bade effraiée par les premiéres nouvelle de la prise des Lignes, avoit pris la fuite avec ses enfans, & laissoit son Palais garni de meubles précieux à la discretion du Soldat, qui se flatoit déja d'un riche butin. Villars eût plus de generosité qu'elle n'en attendoit d'un Ennemi; il ordonna des Sauves Gardes pour la conservation de ce Palais, & dépêcha à la Princesse un Gentil-homme accompagné d'un Trompete pour la prier d'en revenir prendre possession, & lui offrir à elle & à sa famille la Protection de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il séjourna quatre jours à Rastad pendant qu'on transportoit le butin fait dans les Lignes, qu'on en rasoit les Retranchemens, & il en décampa le 28, & prenant sa route par Etlingue, Dourlach & Pfortzheim, il alla pour dissiper les Impériaux qui s'étoient ralliez, & qui sur le bruit de sa Marche abbandonnérent ce

Civilité du Maréchal de Villars pour la Princesse de Bade.

1707. dernier poste & se retirérent à Hailbron. La Duchesse Douairiere de Wirtenberg lui envoia un Gentilhomme pour le complimenter, & lui demander des Sauves-Gardes pour sa Capitale; des Deputez de la Regence traitérent des Contributions pour le Duché de ce nom, & convinrent à deux millions deux cents mille livres. Le Marquisat de Dourlach convint de païer cent mille écus, & la Ville Impériale d'Etlingue cent trente mille livres. Les Contributions des Etats voisins furent imposées à proportion. Villars s'arrêta encore quelques jours à Stutgard pour y attendre son Infanterie, ses Bagages & le Canon qui n'avoient pu suivre la rapidité de sa course. Il fut même obligé de laisser une partie de son Armée, pour garder les Ponts qu'il avoit jettez au Fort-Louïs & sur le Necker.

Il exige ses Contributions dans les Païs voisins.

Les Renforts qu'on avoit envoiez au Margrave de Bareuth, n'avoient pas assez rassuré l'Armée Impériale, pour qu'elle osât attendre les François dans son Camp de Hailbron; les ordres de l'Empereur l'avoient forcé de se défaire de douze mille Hom-

Il poursuit les Impériaux.

Hommes, qui avoient été emploiez 1707.
à grossir les Garnisons de Landau, de Philipsbourg, & de Fribourg. La pensée des Impériaux avoit d'abord été que Villars commenceroit le Siége de quelqu'une de ces Forteresses. Il étoit trop habile Général pour s'amuser devant une Place bien munie, pour donner au Princes de l'Empire le tems d'envoier leurs contingens, de rétablir leur Armée, & de venir faire lever un Siége qui auroit déja couté beaucoup de sang. Il trouvoit mieux son compte & celui du Roi, à entrer dans l'Empire, à y répandre l'effroi, à en tirer les Contributions, & à tacher de detruire la petite Armée qui fuioit devant lui. D'Immecour & Peri aiant passé le Danube au-dessus d'Ulme avec un Détachement de Cavalerie & de Dragons, faisoient contribuer toute cette partie du Cercle de Souabe qui est entre l'Iller & le Danube jusqu'au Lac de Constance. Ils en raportérent de grandes sommes, & emmenérent des ôtages pour le restant. Un autre Détachement commandé par le Comte de Broglio, s'avança du côté de Franconie, & mit

1707. mit sous contribution les environs de Hailbron.

Prend Schorendorf,

Villars établit des Magazins à Schorendorf dans le Wirtemberg, cette Place qui autrefois arrêta huit jours le Vicomte de Turenne, avoit demandé à capituler le lendemain. Les Ennemis étoient campez à Gemund, d'où les François ne pouvoient approcher que par un defilé le long de la Rems. Au milieu de ce defilé étoit un Village nommé Lohr, où le Général Janus s'étoit posté avec deux mille Hommes, qui s'y étoient retranchez & avoient croisé les chemins par des abbatis d'Arbres. Le Maréchal de Villars marcha à eux le 20. de Juin avec quatre piéces de Canon, quatre Brigades d'Infanterie & une de Cavalerie. L'attaque fut vive, mais ils furent forcez & voiant que le Général Janus, étoit lui-même tombé entre les mains des François, ils gagnérent aussi-tôt le reste de leur Armée. Le Marquis de Hautefort qui étoit resté au Camp, eut ordre de joindre avec l'Armée pour marcher ensemble aux Ennemis. Il ne put arriver que le 22. au soir, & l'atta-

Force le passage de Lohr.

que

que fut remise au lendemain. Les 1707.
Impériaux décampérent la nuit, & tout ce que put faire le Marêchal ce fut d'incommoder leur Arriere-Garde par une Escarmouche qui auroit peut-être engagé une Bataille, s'il avoit pu être joint par son Infanterie. Le Comte de Merci aquit beaucoup d'honneur dans cette retraite, & sa bonne contenance sauva en partie la Cavalerie Allemande.

Dans ces entrefaites la Cour de Vienne allarmée des ravages que faisoit dans l'Empire cette Armée à laquelle on ne pouvoit rien opposer, envoia au Général Heister un ordre de se rendre à l'Armée Impériale, & en fit offrir le Commandement à l'Electeur d'Hanover. Ce n'est pas qu'elle eût lieu de se plaindre de la maniére dont le Margrave s'étoit conduit, & quoi qu'elle prit prétexte de son grand âge, le principal dessein étoit d'engager l'Electeur à faire des efforts extraordinaires pour grossir l'Armée dont on lui décernoit le Géneralat. Ce Prince savoit le mauvais état des Troupes, & le peu d'apparence qu'il y avoit que les contingens des Etats de

On offre le Géneralat à l'Electeur de Hanover.

1707. l'Empire arrivassent assez tôt pour remedier aux pertes que cette Campagne avoit causées. Il ne refusa ni n'accepta l'emploi ; & se contenta de repondre que si les Eaux de Pirmond retablissoient sa santé, il examineroit la proposition, & il ajouta que l'on devoit être assuré de son zèle pour la gloire & le salut de l'Empire.

Allarmes des Cercles les plus exposez.

Les Cercles de Souabe & de Franconie firent le 15. de Juin, leurs Remontrances à la Diéte, & insinuérent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de fournir long-tems les énormes Contributions que les François exigeoient d'eux, & que leur épuisement les obligeroit enfin à écouter les propositions de Neutralité qu'on leur faisoit. Il courut même un bruit que les Maisons de Wirtemberg & de Bade avoient beaucoup de penchant à prendre ce parti, pour prévenir la Ruine totale qu'ils ne pouvoient éviter, si on ne leur donnoit un promt secours. Je doute que la France eût véritablement fait alors des propositions de Neutralité; elle n'en pouvoit tirer aucun avantage, puisque ces deux Cercles

y au-

y auroient renoncé aussi-tôt que l'Armée Impériale auroit été à portée de les soutenir: au lieu que durant la Guerre l'Armée de France s'enrichissoit des depouilles des Provinces qu'elle parcouroit. 1707.

Quoi qu'il en soit, la Diéte ne trouva point de meilleur moien pour empêcher la desolation de l'Empire, que d'ordonner au Général de prendre sur la Gauche à travers la Franconie, où il trouveroit les Troupes de Westphalie, & de quelques autres membres de l'Empire, lesquelles s'assembloient près de Mayence, & de marcher ensuite vers le Rhin. On ne pouvoit rien imaginer de plus salutaire que cet expédient, car Villars ne s'étant avancé que pour suivre l'Armée qui se retiroit devant lui, il étoit infaillible que tant qu'elle eût reculé, il auroit toujours continué la même route; au lieu que l'Armée Impériale retournant du coté du Rhin forçoit Villars à retourner sur ses pas. Ou bien s'il vouloit se jetter dans la Baviére, ou ravager quelqu'autre Province, l'Alsace étoit ouverte, & abbandonnée aux Repressailles des Ennemis.

Les Impériaux retournent vers le Rhin.

1707. L'Empereur avoit interêt de ne pas s'oppoſer à cette reſolution. L'Armée prit donc la route de Hailbron, avec tant de célerité que Villars ne put l'atteindre, & comme il apprehendoit qu'elle ne s'emparât des Lignes de Lauterbourg, où il n'avoit laiſſé que quatre mille Hommes, il ſe hâta d'arriver à Schorendorf, où il fit deux Détachemens; l'un ſous le Comte du Bourg arriva à Raſtadt le 1. de Juillet, & paſſa le Rhin le lendemain, pour défendre les Lignes en cas d'inſulte; l'autre commandé par le Comte de Broglio alla s'emparer de Lauffen, où l'Armée paſſa le Necker: elle arriva le 4. du même mois à Dourlach. Villars eut la précaution de laiſſer des Garniſons à Schorendorf, à Lauffen, & dans les autres Poſtes, tant pour preſſer le paiement des Contributions, que pour avoir toujours un paſſage ouvert dans la Souabe.

Le Maréchal de Villars les ſuit.

Son retour ſur le Rhin aiant rendu l'Alſace reſpectable aux Ennemis, le Détachement du Comte du Bourg étoit devenu inutile. Il repaſſa donc le Rhin, & alla joindre l'Armée au Camp de Bruchſal au deſſous de Phi-

Philipsbourg; & le 10. il fut déta- 1707.
ché avec une partie de l'Armée pour insulter Heidelberg, dont il fût maître le lendemain. Cette conquête fut fatale aux Etats que l'Electeur Palatin possede sur le Haut Rhin, & les contributions auxquelles ils furent forcez de se soumettre, leur fit souhaiter que l'Armée fût demeurée sur le Danube.

Il s'empare de Heydelberg & fait contribuer le Palatinat.

Dans ces entrefaites l'Electeur d'Hanover accepta le Commandement. La Reine d'Angleterre, lui fit entendre que l'Electeur de Saxe n'aiant plus besoin de ses Troupes, après la Paix qu'il venoit de faire avec le Roi de Suéde, & par laquelle il venoit de renoncer à la Couronne de Pologne, pour se reduire à la possession de son Electorat; ne demandoit pas mieux que de les envoier au service de la grande Alliance, moiennant des subsides; qu'avec cette Armée il pourroit remporter quelque avantage qui confirmeroit les peuples de la Grande Bretagne dans les dispositions favorables où ils étoient déja pour lui.

Le Margrave de son côté représentoit qu'il y avoit de l'injustice à le

Le Margrave veut conserver le

1707. le deposer d'une dignité qui lui appartenoit de droit, & à lui imputer les mauvais succès qui n'étoient néanmoins qu'une suite inévitable de la foiblesse de l'Armée qu'il commandoit : Qu'il avoit fait beaucoup, de la garantir des coups d'un Ennemi à qui la Victoire étoit assurée : que Philipsbourg, Landau & Ulm conservez à l'Empire par la marche qu'il avoit fait faire aux François, ne pouvoient pas être mis en parallele avec les Contributions qu'ils avoient tirées. Ses amis voiant que le parti opposé l'emportoit, lui conseillérent de se démettre volontairement sous prétexte que son âge, & ses indispositions frequentes, le mettoient dans la nécessité de préferer le repos aux fatigues attachées au Generalat.

Commandement.

Il consent de s'en démettre.

Cependant touché des plaintes que lui adressoient les peuples que l'Armée de France ruinoit, il décampa de Rhinhausen où il avoit été quelque tems, & s'avança sur Manheim pour s'assurer du passage du Rhin, & recevoir des Vivres du Palatinat & de l'Electorat de Mayence, & en même temps pour faciliter

ter la jonction des Troupes qu'il attendoit de Saxe & de Westphalie. Mais le Maréchal de Villars le prévint en occupant Manheim le 14. de Juillet. La Garnison Allemande se retira à la Gauche du Rhin pour garder le Fort qui couvroit la tête du Pont. Le Margrave retourna à Rhinhausen, & envoia un Détachement de deux mille Hommes pour renforcer les Troupes sorties de Manheim. Mais Villars alla camper de Bruchsal à Waldorf, d'où les Impériaux tiroient la plus grande partie de leurs fourages, & les contraignit par là de repasser le Rhin à Philipsbourg. Le 16. les Ennemis marchérent vers Spire, Franckendal & Worms, où ils reçurent le Renfort de quatre mille Saxons à la Solde d'Angleterre & de Hollande. Ce mouvement donna lieu à divers Détachemens de l'Armée de France d'établir des Contributions dans le Bergstrat, à Nuremberg, à Ulm, & dans toute une vaste étenduë de Païs dont ils tirérent des sommes immenses.

1707. Les François s'emparent de Manheim.

Les Impériaux repassent le Rhin.

L'Armée de Flandres n'agissoit pas avec moins de bonheur, car enfin

1707. fin c'en est un que d'arrêter un Ennemi, & lui ravir par l'habileté les conquêtes dont il se croit déja assuré. Le Duc de Marlboroug revenant d'Angleterre avoit fait un voiage aux Cours d'Hanover & de Berlin, afin de les exciter à redoubler leurs efforts pour la cause générale. Delà il étoit passé en Saxe où Charles XII. Roi de Suéde avoit suivi l'Electeur qu'il venoit de détrôner. Ce jeune Monarque, qui venoit de donner un Roi à la Pologne, se voioit entouré d'une Armée peu nombreuse, mais choisie; Passionné pour la gloire, & ne respirant que la Guerre, lié d'ailleurs à la France par des pensions & des subsides, il étoit un objet formidable à l'Allemagne. Ce Prince demandoit justice en faveur des Protestans de Silesie, & satisfaction d'une insulte que son Ministre avoit reçue à Vienne d'un particulier, & l'Empereur avoit lieu de craindre que ce ne fût un prétexte pour commencer une querelle dont la France auroit sans doute profité. Il étoit question de l'engager à quiter des lieux où sa présence embarassoit les Al-

Voiage du Duc de Marlboroug en Saxe.

Alliez; & c'étoit le but du voiage 1707.
de ce Milord. A la vérité il ne gagna rien sur ce Monarque qui ne vouloit point partir qu'il n'eût vû les suites de l'expedition que le Duc de Savoie méditoit contre la Provence; mais il sçeut mettre dans ses interêts le Comte Piper dont il acheta les suffrages, & qui engagea ensuite Sa Majesté Suédoise à rentrer en Pologne, & à emploier toutes ses forces contre le Czar.

Campagne de Flandres.

Le Duc de Marlborough arriva à Bruxelles le 13. de Mai, & le 21. les Alliez qui s'étoient assemblez au Camp d'Anderlee, marchérent du coté de Hall. L'Armée de France commandée par l'Electeur de Baviére & le Duc de Vendôme, sortit des Lignes qu'elle avoit tirées derriere la Haine, & alla camper à Fleurus. Le Duc de Vendôme averti qu'ils ne cherchoient qu'à livrer Bataille, desiroit avec ardeur de les defaire dans cette même Plaine, que le Maréchal de Luxembourg avoit autrefois rougie du sang des Ennemis de la France. Mais ils ne lui en donnérent point l'ocasion, ils aimérent mieux retourner

sur

1707. ſur leurs pas, & mettre à couvert Bruxelles, Louvain & Malines, que de s'expoſer au danger qu'ils auroient couru dans les defilez qu'il faloit paſſer avant que de l'attaquer. Le Duc ſatisfait de les avoir attendus cette fois, ſe borna enſuite à les fatiguer par des marches & des contremarches, qui les amuſérent.

Le Prince Eugéne envoie un Détachement à Naples.

Il n'en étoit pas de même en Italie. Toute la Lombardie étoit rendue aux Impériaux par la Capitulation que le Comte de Medavi avoit faite pour ſauver les Troupes qu'il y avoit. Le Prince de Vaudemont s'étoit retiré en France avec la Ducheſſe de Mantoue, & le Duc ſon Epoux avoit choiſi Veniſe pour le lieu de ſa retraite. Le Prince Eugéne ſe tenant aſſez honoré de l'eſtime que la Diéte de Ratisbonne lui avoit temoignée, en lui decernant le Commandement de l'Armée l'Empire ſur le Rhin, n'avoit eu garde de s'y rendre. Sa préſence étoit néceſſaire dans le poſte où il étoit alors. Déja Maître du Milanez où la charge de Gouverneur lui venoit d'être conferée, il avoit en vue la conquête du Roiaume de Naples. Manchester

cheſter Ambaſſadeur de Sa Majeſté 1707.
Britannique à la Cour de Vienne, & Bruining, Envoié extraordinaire de leurs Hautes Puiſſances, avoient envain remontré, que cette conquête pouvoit être diferée & qu'il ſeroit plus avantageux d'emploier toutes les forces des Alliez contre la France; qu'après qu'on l'auroit reduite, le Roiaume de Naples, & les autres parties de la Monarchie Eſpagnole tomberoient d'elles mêmes au pouvoir des Alliez. Rien ne put détourner l'Empereur de ſon deſſein. Dès le commencement de Mai le Prince Eugéne eut des ordres poſitifs d'envoier à Naples un Détachement conſiderable.

Intrigues pour livrer ce Roiaume a la Maiſon d'Autriche.

Le Cardinal Pignatelli Archevêque de la Capitale, & le Duc de Monteleon ſon frere, avoient pris des engagemens pour y former une révolution. Le Prélat étant à Rome ſous prétexte de ſoutenir les immunitez de l'Egliſe, négocioit ſecretement avec le Cardinal Grimani un Traité ſous les Conditions duquel le Roiaume ſe devoit ſoumettre au Roi Charles. Le Duc ſon Frere ſervoit ce même parti avec d'autant plus

1707. plus de facilité que n'étant point suspect au Marquis de Villena (1), il profitoit de tous les secrets, que ce Vice-Roi lui confioit, le regardant comme un Seigneur affectionné au Gouvernement.

Marche du Comte de Thaun.

Sur ces assurances le Comte de Thaun fut détaché avec huit mille cinq cents Hommes, & traversant le Boulonois, la Romagne, le Duché d'Urbin, la Marche d'Ancone, & l'Umbrie, il arriva le 12. de Juin à Terni sur la Riviére de Turano. Ensuite il passa aux Environs de Rome où les Généraux Thaun, Martinitz, & Vaubonne entrérent le 18. escortez de deux Compagnies de Cuirassiers. De là les Impériaux s'avancérent à Sant-Germano, d'où le Général Vaubonne fut envoié avec un Détachement à Capoue, que le Marquis de Tiberia lui rendit le 5. de Juillet, sans faire trop de resistance. Ils continuérent leur marche vers Naples, pendant que le Vice-Roi se retiroit à Gaëtte. A peine étoit il sorti de la Capitale, que les Habitans n'étant plus

(1) Duc d'Escalona.

plus retenus par sa présence se partagérent en diverses factions, & hâtérent le Triomphe des Impériaux. 1707.
On porta les Clefs de la Ville à leur Général qui étoit déja à Averse & le 7. il entra dans la Capitale, & y fut reçu avec les mêmes acclamations & les mêmes témoignages de joie, que les Napolitains avoient autrefois prodigué pour Philippe V. Les trois Chateaux de Naples, quoi que pourvus de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue defense, se rendirent peu de jours après, sans attendre le Canon, & le Prince de Monteleon qui avoit promis de les defendre jusqu'à la derniere extrémité, changea de parti, aussi-tôt qu'il se vit entouré des Impériaux. La Cavalerie Napolitaine abbandonna le Prince de Castiglione qui la commandoit, avant que d'avoir vu l'Ennemi, & le mena Prisonnier aux Généraux du Parti Austrichien. Le Comte de Martinitz eut pour recompense la Vice-Roiauté, & pensa tout perdre par la conduite qu'il tint envers les Napolitains. Le Comte de Thaun fut declaré Generalissime des Armées de Terre & de Mer

Il se rend maître du Roiaume.

dans

1707. dans le Roiaume de Naples. Les Officiers à qui la Cour de Madrid avoit confié les principales Forteresses du Roiaume, livrérent en peu de jours des Postes qui auroient deu occuper le Comte de Thaun plusieurs Campagnes de suite. Il ne restoit à Philippe dans tout ce Roiaume qu'une partie la Calabre où il avoit encore des Partisans, & un petit nombre de Places. L'Armée Impériale se divisa en trois Corps dont l'un alla vers la Calabre, un autre marcha dans l'Abbruze pour reduire Pescaira, qui capitula peu après, faute de Vivres: Et le troisiéme commandé par le Comte de Thaun arriva le 22. d'Août devant Gaëtte pour en faire le Siége.

Siége de Gaëtte.

La Garnison qui étoit forte de trois mille Hommes, & qui outre les vives exhortations du Vice-Roi, avoit encore la facilité de recevoir des Munitions & des rafraîchissemens par la mer, soutint les efforts des Assiégeans jusqu'au 30. de Septembre qu'elle fut trahie par le Régiment de Verdi Catalan, qui livra la Ville au Comte de Thaun. Les Corps de Garde furent enlevez; &

D. Jo-

D. Joseph Caro qui étoit de Garde 1707.
au Poste de la Marine, fit des prodiges de valeur pour repousser les Impériaux qui vouloient en s'en emparant, ôter au Vice-Roi l'esperance de se retirer par mer. Le Général de Vaubone commandoit cette attaque; D. Caro déja blessé lui donna un coup de pistolet, & lui passa ensuite son épée au travers du Corps. Le Vice-Roi se retira dans le Château & demanda à capituler: Le Comte de Thaun lui fit dire qu'il le feroit pendre s'il ne se rendoit à discretion dans le moment. Il n'y avoit point à balancer, le Marquis de Villena, le Duc de Bisacia, & le Prince de Cellamare se soumirent à la Loi du vainqueur qui les fit conduire à Naples comme des criminels, les fit tenir quelque tems dans une Place publique, exposez à toutes les insultes de la Populace, & cria du haut d'une des fenêtres du Palais où il étoit entré, qu'on les menât au Château St. Elme. Ces outrages faits à des Grands d'Espagne qu'on auroit deu traiter comme Prisonniers de Guerre, ne pouvoient guéres être excusez que par le chagrin que le

1707. Comte de Thaun avoit de la perte du General Vaubone : ce dernier n'aiant pu rechaper des Blessures qu'il avoit reçues à l'attaque de Gaëtte.

Entreprise sur Toulon. Si les Alliez avoient temoigné de la repugnance pour cette entreprise, ce n'étoit pas qu'ils doutassent de la réussite; mais ils prévoioient que les Troupes destinées à cette expedition, seroient autant de rabatu sur l'Armée que demandoit le Duc de Savoie pour exécuter un dessein qu'il avoit concerté avec eux. Les bruits qui avoient été semez des vues que ce Prince avoit sur Toulon, n'avoient pas été trouvez vrai semblables. Il y avoit tout sujet de croire que ce n'étoit qu'une allarme politique, pour y attirer une partie des Troupes du Dauphiné, & en affoiblir la Barriere. Cependant on prit quelques précautions pour garantir la Provence d'une invasion.

Motifs de ce dessein. L'Angleterre avoit applaudi au projet d'un Siége qui devoit lui livrer le meilleur port qu'ait la France dans la Mediterranée. Toulon pris ouvroit une Communication

avec

avec les Sevennes dont il étoit facile de ranimer les espérances, & l'on reduisoit la France à souffrir chez elle une partie des mêmes malheurs dont la Savoie se croioit àpeine delivrée. On l'obligeoit à envoier au secours de la Provence les Troupes qui menaçoient l'Empire d'une course plus ruineuse que la premiére. Pour encourager le Duc de Savoie, l'Amiral Schowel devoit croiser avec une Flotte & lui favoriser le passage. Sur ces Vaisseaux étoient mis en dépôt les subsides accordez à ce Duc pour cette Campagne, & la moitié lui devoit être comptée après son entrée en Provence, & l'autre moitié après la prise de Toulon. Les dispositions étant faites, il donna ordre aux Troupes de son Armée de marcher vers le Comté de Nice par le Col de Tende. Le Prince Eugéne partit de Turin le 1. de Juillet, & le Duc le suivit le lendemain. 1707.

Marche du Duc de Savoie.

Lorsqu'ils eurent passé le Col de Tende, ils firent la revue de leur Armée qui se trouva forte de vingt cinq mille Hommes d'Infanterie, & de quatre mille chevaux, outre quatre

1707. mille Hommes que la Flotte devoit débarquer. L'Artillerie, les Munitions, & les gros Bagages dont le transport eut été trop embarassant dans les Montagnes, avoient été embarquez à Final & à Oneille. Cette Armée, en y comprenant un Détachement que le Prince de Hesse-Cassel amenoit de la Frontiére du Dauphiné, étoit composée de quarante mille Hommes. Le 11. de Juillet, le Duc & le Prince de Savoie passérent le Var en ordre de Bataille, pendant que pour les favoriser l'Amiral Schowel se présentant devant Antibes, y jetta quelques Bombes; mais ils n'osérent en faire le Siége, depeur de s'y occuper trop long-tems. Ils laissérent donc derriere eux Antibes, Ville-Franche, & Monaco où il y avoit Garnison Françoise. Nice qui depuis la demolition de la Citadelle n'étoit plus un Poste tenable, fut abbandonné après qu'on en eût fait sauter le Fort de Montalban.

Fidelité de l'Evêque de Frejus.

Les Ennemis s'avancérent vers Toulon, exigeant des Contributions des Villes qui étoient sur leur route, comme Glandeves, Vence, & Fré-

jus,

jus. L'Evêque de cette derniére 1707.
Ville se tira avec honneur & fort prudemment d'un piége qui lui fut tendu. Le Duc de Savoie l'aiant voulu obliger de lui prêter le serment de fidelité, ce Prélat lui répondit: „Il n'y a pas assez long-tems „que Votre Altesse Roiale est dans „mon Diocese, & peut-être qu'elle ne compte pas d'y rester assez; „pour obliger un Prélat à manquer „de foi à son legitime Souverain. „Si j'avois eu l'honneur d'être né „sujet de Votre Altesse Roiale, & „que je lui fusse redevable de mon „Evêché, elle n'approuveroit pas „sans doute que je lui manquasse de „fidelité". Il demanda ensuite la permission de se retirer ce qui lui fut accordé. L'Armée des Alliez s'étoit flattée qu'elle n'auroit pas plutôt mis le pié dans le Roiaume que les peuples se porteroient à une revolte générale: pour gagner leur affection, elle observa d'abord une exacte discipline; mais quand elle leur trouva plus de fidelité qu'elle n'en avoit attendu, elle changea de conduite, & usa de rigueur. Le Bourg de St. Laurent, & quelques

L'Armée des Alliez détruit les Vignes de St. Laurent.

1707. Villages voisins furent ruinez par l'ordre du Duc qui fit arracher les Vignes qui produisoient les vins delicieux de St. Laurent.

Ils arrivent devant Toulon.

Le 16. de Juillet, l'Armée arriva à une lieue de Toulon. Les Marquis de St. Pater & de Dillon y arrivérent à propos avec treize Bataillons, pour renforcer la Garnison qui étant très-foible, n'eut pû long-tems deffendre une Place assez negligemment fortifiée du coté de Terre. A cette Garnison se joignirent deux mille Hommes de Marine, & huit mille des Milices qui furent postez sur les Hauteurs qu'on borda d'Artille. On travailla d'abord à faire des Retranchemens depuis la Ville jusqu'au Mont St. Anne, & peu de jours après vingt neuf Bataillons François arrivérent sous le Canon de la Place, en attendant les Détachemens qui venoient du Haut Dauphiné, de Languedoc, de Guienne, & de Roussillon. Leur marche fut si rapide que le 3. d'Août, il y avoit dans Toulon, ou dans les Retranchemens, quarante deux Bataillons de Troupes reglées, outre les Milices, sous les ordres de Besons & de Medavi.

Le

Le Marêchal de Tessé après avoir 1707.
donné tous les ordres nécessaires, pour perfectionner les ouvrages & mettre la Ville en état de defense, se rendit à Aix pour y former une petite Armée des divers Détachemens qu'on lui envoioit de toutes parts & se préparoit à couvrir cette derniére Ville & à harceler l'Armée Ennemie qui commençoit déja à s'affoiblir par les maladies & la desertion. Tous les François qui avoient été faits Prisonniers en Piémont l'année précedente, & que l'on avoit enrolez par force, prenoient ce tems pour reprendre leur liberté. D'autres obstacles s'opposoient à l'exécution du projet du Duc. Les vents contraires retardérent quelques jours le debarquement de l'Artillerie & des vivres. La plûpart des farines se trouvérent gatées par l'humidité de la mer; & la Garnison d'Antibes aiant enlevé deux Convois de Mulets chargez de farine, que les Munitionnaires avoient achetée dans le Comté de Nice, l'Armée du Duc de Savoie étoit à la veille d'être affamée. Si la rapidité de sa marche jusqu'au passage du Var avoit mis la France

1707. en danger, la lenteur avec laquelle il l'avoit continuée donna le tems de lui opposer une Armée. Ce Duc fit attaquer la Hauteur de Ste Catherine (1), où commandoit le Comte de Tessé qui le repoussa; & le lendemain il fit attaquer de nouveau ce Poste avec un plus grand nombre de Troupes. De Guerchois qui avoit relevé le Comte de Tessé, craignant d'être enveloppé, abbandonna ce terrain, & se rapprocha de la Ville. Cette hauteur en domine une partie, mais aussi elle est commandée de plusieurs endroits d'où les Batteries pouvoient y prendre l'Ennemi à decouvert; de maniére que la situation de ce Poste diminuoit extremement l'utilité de cette conquête. Le Duc fit tirer des Lignes depuis la Montagne de Caedon jusqu'à Hieres, pour avoir une Communication libre avec la Flotte, & couvrir le débarquement des Munitions. Six Bateries de Canon de dix-huit à vingt-quatre livres de balle commencérent le 9. d'Août à tirer sur la Ville, où même quelques personnes

(1) *Le 29. de Juillet.*

nes furent tuées ; mais comme on 1707.
n'y manquoit ni d'Artillerie, ni de Canonniers, & que d'ailleurs un grand nombre d'Officiers de Marine interessez à la conservation de ce Port, étoient un merveilleux Renfort pour la Garnison qui pouvoit être rafraichie tous les jours, on commença à se persuader que le Duc de Savoie y échoueroit.

Il y avoit des Détachemens de Flandres, d'Allemagne, & du Roussillon, qui étoient en marche. Les Ducs de Bourgogne & de Berri devoient commander cette Armée, ou plutôt l'animer par leur présence. Envain les Assiégeans étoient déja maîtres du Fort de Ste Catherine, après une vigoureuse defense de quinze jours ; envain ils avoient forcé la Garnison du Fort des Vignettes à l'abbandonner, ils ne purent continuer le Siége sans s'exposer à être coupez dans leur marche, où à perir fautes de vivres. Le matin du 15. d'Août, le Marêchal de Tessé les aiant fait attaquer par trois endroits differens, s'étoit resaisi de la Hauteur de Ste Catherine, avoit comblé les travaux, renversé les Retranche-

1707. mens, pillé les Tentes, & encloué les Canons de fer qu'ils avoient abbandonnez.

Retraite du Duc de Savoie.

Dans un grand Conseil de Guerre il fut décidé que sans attendre qu'ils fussent assiégez eux mêmes de toutes parts, ils leveroient le Siége, & que pour couvrir le dessein de leur retraite, on bombarderoit la Ville & le Port. Ils emploiérent ensuite la nuit du 17, jusqu'à celle du 20. pour rembarquer les gros Bagages, l'Artillerie, les Malades & les Blessez; la nuit suivante, le Duc de Savoie & le Prince Eugéne décampérent à petit bruit, & pour mieux tromper les François & leur dérober leur marche, ils laissérent une partie de leurs Tentes toutes tendues, avec quelques Cannoniers pour servir les bateries qui jouoient sur la Ville du côté de terre; mais qui ne tiroient plus avec la même vigueur qu'auparavant. L'Amiral Showel, fit en même tems avancer les Galliotes à Bombes dans la Grande Rade d'où elles jettérent quelques Bombes sur la Ville, & sur les Vaisseaux qui étoient dans le Port. Vingt quatre maisons bru-

brulées, & environ cent endomagées, avec deux Vaisseaux brûlez furent tout l'effet qu'elles produisirent. 1707.

On lui attribue ce mauvais succès.

Ceux qui jugérent peu favorablement de la conduite du Duc de Savoie dans toute cette expédition, en attribuérent le mauvais succès au dépit qu'il avoit eu de ce que les sommes qu'il avoit exigées pour les subsides, n'avoient point été debarquées lorsqu'il le souhaitoit; & ils publiérent que la lenteur de l'Amiral Anglois à satisfaire ce Prince sur cet Article, avoit donné occasion à la lenteur qui venoit de faire échouer un projet qui auroit causé à la France une perte que plusieurs Regnes auroient eu de la peine à reparer.

Son Armée repasse le War.

L'Armée Ennemie quitant le Camp de la Valette, marcha sur cinq Colonnes, & arriva le lendemain à Cuers: elle repassa le Var le 30. d'Août, & alla camper à Vigone auprès de Pignerol le 8. de Septembre. Le Maréchal de Tessé la suivit en queue jusqu'à Nice, d'où il détacha le Comte de Medavi vers le Dauphiné. Dans ces entrefaites le Duc de Savoie, & le

1707. Prince Eugéne concertérent ensemble le Siége de Suse & ce dernier se chargea de l'exécuter; de maniére qu'il se détacha le 18. avec les Troupes destinées pour y servir. On fit venir de Turin six grosses piéces de Canon. Le 20. le Duc s'approcha plus près de Pignerol, & fit un Détachement de ses Troupes pour aller chasser les François de la Vallée de Saint Martin.

Il fait le Siége de Suse.

Le même jour le Prince Eugéne s'empara de la Ville de Suse dont la Garnison s'étoit retirée dans le Château, & se saisissant des Hauteurs il lui coupa toute esperance de secours. Quelques Troupes de Savoie furent envoiées vers le Fort de la Perouse, pour y attirer les François & causer une diversion favorable au Siége de Suse. La Garnison assiegée étoit très-foible, & le Fort de Catinat étant pris le 29. de Septembre, les Ennemis y dressérent aussi-tôt des Bateries contre le Château. Chamarante qui y commandoit s'offrit à capituler, en sortant avec Armes & Bagages, ce qui lui étant refusé, il se rendit Prisonnier de Guerre avec sa Garnison le 3. d'Octobre, après

un

un Siége de douze jours; après quoi l'Armée Ennemie entra en quartiers d'hiver. 1707.

Malheur de la Flotte Angloise.

La Flotte qui avoit été emploiée dans la Mediterranée à seconder le Siége de Toulon, ne se retira point avec tant de bonheur. Elle fut agitée d'une horrible tempête qui en fit perir trois des plus grands Vaisseaux: de ce nombre étoit l'Amiral nommé l'Association, dont l'équipage qui étoit de neuf cents Hommes ne put être réchapé. Le Chevalier Showel fut lui même envelopé dans ce malheur, & y perit la nuit du 2. de Novembre par un gros vent qui jetta son Vaisseau sur les rochers de l'Isle de Scilli, nommez l'*Evêque & ses Clercs*. Les deux autres Vaisseaux eurent la même destinée avec tous leurs équipages vers le même endroit. Le Corps de l'Amiral fut trouvé à quelques jours de là sur les côtes de l'Isle de Scilli par des Païsans qui l'enterrérent après l'avoir dépouillé, & lui avoir ôté entre autres bijoux une bague de prix; mais la chose étant connue, on le fit deterrer, & embaumer pour le transporter à Londres, où on lui

Mort de l'Amiral Showel.

1707. fit des obseques plus conformes à sa dignité.

Avantages remportez par le Chevalier de Fourbin.

Cette disgrace ne fut pas la seule qu'éprouva cette année la Nation Angloise sur un Element qu'elle compte entre ses domaines. Je ne mets point tout à fait de ce nombre les mouvemens inutiles que le Chevalier Jennings se donna en parcourant avec son Escadre les Côtes de l'Amerique Espagnole, pour y engager les Gouverneurs à se déclarer pour Charles III. Le Chevalier de Fourbin aiant mis à la voile de la Rade de Dunkerque le 12. de Mai, avec neuf Vaisseaux de Guerre, & aiant été joint le lendemain par huit Armateurs, rencontra une Flotte de cinquante six Voiles qui alloit en Portugal sous l'Escorte de quatre Vaisseaux de Guerre. Il les attaqua & après un assez rude Combat il prit deux des Vaisseaux du Convoi, & dix huit Batimens de Transport, les autres s'étant sauvez à la faveur de la nuit. Il rentra le 14. à Dunkerque avec ses prises. Le Roi l'en recompensa par une Patente de Chef d'Escadre, & éleva au Rang de Capitaine de Vaisseau le Chevalier

lier de Nangis qui s'étoit signalé 1707.
dans ce Combat. Le prémier ne tarda guére à païer le Roi de cette faveur par un nouvel avantage. Il y avoit déja trois mois qu'il étoit ressorti de Dunkerque, lors qu'à la Hauteur de Waarhuys, il rencontra le 11. d'Août, la Flotte Ennemie qui revenoit d'Archangel. Ce n'en étoit qu'une partie, il l'attaqua & en prit quelques Vaisseaux; les autres retournérent joindre le gros de la Flotte, qui le lendemain trouva la même Escadre sans pouvoir l'éviter. Huit Vaisseaux se sauvérent près du Port de Waarhuys, où ils esperoient d'être garantis de tout peril par la protection du Roi de Dannemarck. Le Chevalier de Fourbin les y poursuivit, & sur ce que l'Officier qui commandoit dans le Fort lui envoia dire, que s'il ne s'abstenoit de leur faire du tort, il seroit obligé de faire tirer sur lui, il répondit que si le Commandant du Fort osoit en faire la moindre mine, il detruiroit le Fort & la Ville & ravageroit le Païs. L'Officier intimidé par cette Menace n'osa rien entreprendre pour la deffense des Vaisseaux dont le Che-
valierr

1707. valier se rendit maître, comme il avoit déja fait de presque tous les autres de la Flotte. Il y en eut huit de brulez, quatre d'emmenez & quatre autres rançonnez, quelques uns furent échouez après avoir été pillez. A quelques jours de là il attaqua la Flotte de Hambourg qui retournoit de la pêche de la Baleine, & en enleva quelques Vaisseaux.

Préparatifs pour les Couches de la Reine d'Espagne.

Ce fut à peu près dans ce même tems que la Reine d'Espagne fit gouter aux Espagnols une sorte de joie publique que la Nation n'avoit point sentie depuis long-tems. Le tems de ses couches approchoit; Philippe avoit devant les yeux l'exemple d'une Reine dont on avoit rendu la fecondité douteuse, il eut peur qu'on ne se servît un jour des mêmes Armes contre lui & contre sa posterité. Pour ne laisser aucune incertitude sur l'accouchement de la Reine, il dépêcha des Courriers aux Ducs de Berri, & d'Orleans, pour les avertir que la Reine entroit dans le dernier mois de sa grossesse, & les inviter d'envoier à Madrid des personnes de confiance pour assister à ses couches de leur part. Il ordonna

donna que le Cardinal Porto-Carrero Archevêque de Tolede en qualité de Primat du Roiaume, & de Grand Chancelier des Etats d'Espagne, le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de France, les autres Ministres Etrangers, les Conseillers d'Etat, les Présidens des Conseils, les Ministres d'Etat, les grands Officiers de sa Maison, & ceux de la Maison de la Reine, avec le Capitaine des Gardes en quartier, se trouveroient dans l'appartement de la Reine lorsqu'elle seroit en travail. La plupart de ces Seigneurs s'étant rendus à la Cour, n'abbandonnérent point le Palais jusqu'à ce que la Reine fut delivrée. Le Prince qu'elle mit au monde le 25. d'Août, fut nommé le Prince des Asturies; ce jour où l'Eglise Romaine celebre la fête de Saint Louïs Roi de France, fut pris pour un augure favorable par les Espagnols, qui ne pouvoient recevoir qu'avec joie un Prince de son Sang, & dont ils attribuoient la naissance à l'intercession de ce Saint Roi.

1707.

Naissance du Prince des Asturies.

Aussi-tôt que cette nouvelle fut repandue dans Madrid, le peuple courut en foule devant le Palais, demandant

Joie des Habitans de Madrid.

1707. dant à voir le Prince. Des Deputez qu'il choisit, allérent demander au Roi qu'on le leur montrât: le tems étoit beau & serain, & les ardeurs du Soleil étoient temperées, Philippe pour les satisfaire, consentit qu'on portât le petit Prince sur un balcon pour le montrer au peuple La Princesse des Ursins l'aiant pris entre ses bras, n'eût pas plûtôt paru sur le balcon qui répond à la grande Place du Palais, que les cris de joie éclatérent, & sans attendre que le Prince fût nommé, tout l'air retentit de cette Acclamation: *Vive le Jeune Louïs.* Les réjouissances & les illuminations qui se firent à Madrid, furent comme le signal de celles qu'on fit dans le Roiaume. Je reprends le fil des évenemens militaires en Espagne, d'où d'autres objets m'ont écarté.

Le Château de Monçon repris par les Espagnols.

Tout étoit disposé pour la Campagne d'Automne, & on avoit reçu nouvelles à la Cour que Legal s'étoit rendu maître du Château de Monçon sur la Frontiére de Catalogne, & que la Garnison qui étoit de deux cents Hommes, s'étoit rendue Prisonniere de Guerre.

Les

Les Portugais éfraiez de la revolution causée par la Bataille d'Almanza, avoient d'abord songé à évacuer Castel-Rodrigo ; il en avoient en effet tiré tout ce qu'ils croioient pouvoir sauver ; mais lorsqu'ils apprirent que le Duc d'Orleans marchoit vers l'Arragon, ils changérent de plan & resolurent en se conservant cette Ville, d'en faire leur Place d'Armes : Ils y mirent une Garnison de cinq Régimens d'Infanterie Portugaise avec quelques Compagnies de chevaux. Le Marquis de Bay l'aiant investie, s'empara le 22. de Septembre de trois Monasteres, où des Troupes étoient postées pour empêcher les Approches. Deux jours après il en occupa un quatriéme, & fit continuer les Travaux les jours suivants avec tant de succès que le 4. d'Octobre sur les cinq heures du soir, il fit donner un Assaut Général, & en trois quarts d'heures, il se rendit maître de la Ville. Il avoit eu la sage précaution d'ordonner que les premiéres Troupes qui seroient entrées dans la Place, marchassent droit au Château ; prévoiant bien que les Assiégez s'y re-

1707.

Le Marquis de Bay assiége & prend Castel-Rodrigo.

tire-

1707. tireroient, cette prévoiance lui réussit. Le Marquis de Miromenil qui commandoit les Troupes qui se firent jour les premiéres, arriva au Château aussi-tôt que le Gouverneur qui ne s'atendoit pas à être coupé dans sa retraite. Cinq cents Hommes qui y étoient déja, mirent bas les Armes, les autres ne furent pas si heureux : dans la plus grande chaleur de l'action, on en fit passer au fil de l'épée trois ou quatre cents. Le Gouverneur de la Place, deux cents quatre vingts Officiers, & dix huit cents soixante, & dix Soldats furent faits Prisonniers, & envoiez à Salamanque, outre six cents Malades ou Blessez qui restérent dans les hopitaux. La Ville fut épargnée; il y auroit eu de l'inhumanité de la punir de l'hommage forcé qu'elle avoit rendu aux Portugais.

Le Duc d'Orleans assiege Lerida.

La Tranchée étoit déja ouverte devant Lerida. Le Marquis de Legal la poussa la nuit du 2. au 3. d'Octobre jusqu'à cinquante cinq Toises de la Place à la faveur d'un Ravin. Les Approches furent continuées avec vigueur, nonobstant le feu des Assiégez qui tiroient de quarante

cinq

cinq piéces de Canon, & de quelques Mortiers qui jettoient une douzaine de Grenades à la fois. Les Batteries des Assiégeans furent en état le 9. de battre en Brêche & l'on fit les Approches à la sape pour menager les Troupes. Le Duc d'Orleans qui s'étoit reservé l'honneur de commander ce Siége, visitoit tous les jours les Tranchées & animoit les Soldats par ses caresses & ses liberalitez. Tout étant disposé pour l'Assaut le 12. à l'entrée de la nuit, six Compagnies de Grenadiers s'avancérent, soutenues à la Gauche par les deux Bataillons d'Auvergne & à la droite par un Bataillon de Bresse, & un d'Angoumois. La Brigade d'Orleans se posta à la queue de la Tranchée pour se porter où il seroit néceſsaire. La Brêche fut deffendue par les Assiégez durant deux heures; mais ils furent enfin obligez de ceder, malgré les efforts que fit le Prince de Darmstadt (1) pour retarder la perte de cette Place où il commandoit. Il n'épargna 1707.
rien

(1) *C'est un frere du Prince qui fut tué au Siége de Barcelone.* *Voiez ci-devant page 494 du VIII. Vol.*

1707. rien pour la ſauver, & deffendit la Brêche avec quinze cents Hommes de Troupes fraîches qui ſoutinrent les Soldats déja fatiguez. Le Duc d'Orleans auroit pu entrer dans la Ville dès le ſoir même; mais craignant que la nuit n'augmentât le deſordre qu'il vouloit éviter, il aima mieux diferer juſqu'au lendemain, & cette prudence donna aux Magiſtrats, & à ceux qui avoient ſignalé leur haine contre Philippe, le loiſir d'entrer dans le Château avec la Garniſon, & d'y retirer ce qu'il étoit le plus aiſé d'emporter. Le 13. au matin les Aſſiégeans entrérent dans Lerida, où ils ne trouvérent que des vieillards, des femmes & des enfans dont les Egliſes étoient remplies, ils reſpectérent ces aziles & la foibleſſe des Ennemis qui s'y étoient refugiez; mais des Moines qui avoient paru ſur la Bréche l'épée à la main, avoient irrité le Soldat qui ne s'en vengea néanmoins que ſur leur cuiſine. Les Monaſteres de filles n'aiant point eu de part au ſoulevement ni à la reſiſtance aux Armes du Roi, furent à couvert de toute inſulte.

Lerida pris d'aſſaut.

Le

Le 14. la Ville fut donnée au pillage, après qu'on eut pris les précautions pour éviter le desordre ordinaire dans ces sortes d'occasions, & le butin que les Assiégeans y firent, fut d'autant plus abondant, que les Habitans des Environs avoient transporté dans cette Ville leurs bestiaux, leurs grains, & leurs effets les plus précieux. Cette conquête allarma les Mecontens qui avoient regardé cette Ville comme imprenable. Le Comte de Harcourt y avoit consumé inutilement sept mois en 1646, & le fameux Prince de Condé qui l'avoit assiegée l'année suivante, n'y avoit pas été plus heureux. Ces tentatives infructueuses jointes à d'autres exemples plus anciens, étoient des gages assez vains de l'esperance des Mécontents, & relevent le prix de la conquête du Duc d'Orleans.

1707. Donné au Pillage.

Il y manquoit encore la reduction du Château. La Tranchée fut ouverte le 16. du côté de la Campagne; outre l'envie qu'avoit Son Altesse Roiale d'épargner la Ville que la defense des Assiégez auroit ruinée, les Bateries qu'on auroit pu éle-

Siége du Château.

1707. élever de ce côté, auroient eu peu d'avantage parce que la Ville est commandée par le Château. Une Baterie de Mortiers fit beaucoup de mal aux Assiégez. Milord Galowai faisoit mine de vouloir tenter le secours. Il étoit dificile de le faire à cause de la Segre qu'il lui faloit passer; mais ce passage n'étoit pas absolument impossible. La Garnison étoit nombreuse, & les Mécontens qui étoient dans le Château avec elle, ne refusoient pas de combatre jusqu'à l'extrémité, persuadez que leur conduite passée les exposoit à de plus grand dangers; d'ailleurs le feu continuel qu'ils fesoient sur les Assiégeans sembloit les devoir rebuter. Mais quelques Deserteurs assurérent que les citernes commençoient à tarir, & les vivres à manquer. Plusieurs de ceux qui s'étoient retirez dans le Château, voulurent sortir; les Assiégeans les y rechassérent avec la Bayonnette dans les reins, afin d'affamer plutôt la Garnison. Le 11. de Novembre, le Prince de Darmstadt demanda à capituler; mais le Duc d'Orleans prévoiant qu'après la reduction du Château

teau il y avoit encore un Fort ſur un rocher eſcarpé à demi-portée du Canon au deſſous de la Ville de Lerida, dont il faudroit faire le Siége, refuſa de traiter à moins que ce Fort ne ſe rendît en même tems. Les ôtages furent donnez de part & d'autre, & une Treve de quatre heures fut emploiée en negociations. Le Prince vouloit qu'on accordât une Amniſtie pour les Miquelets, les Bourgeois, les Moines, & les gens d'Egliſe qui s'étoient refugiez dans le Château, & le Duc prétendoit qu'ils ſe remiſſent à la Clémence du Roi. On ſollicitoit qu'ils puſſent auſſi-tôt rentrer dans leurs Maiſons, Monaſteres, Charges, Benefices, & on ne leur accordoit point d'autre condition que de ſe ſoumettre & de demander grace. Quant à la Garniſon, on lui accordoit de ſortir par la Brêche avec Armes, Bagages, & deux piéces de Canon de ſix livres de balles, pour être conduite à l'Armée du Comte de Gallowai. Comme deux Bataillons Anglois, deux Hollandois & un Portugais n'étoient pas complets, on y incorpora cinq cens Miquelets qui paſſérent pour 1707.

 des

1707. des Troupes reglées. Le Prince de Darmstadt dût à son mérite, & à la civilité du Duc d'Orleans, des marques d'estime bien opposées à la maniére dont le Comte de Thaun avoit traité les Espagnols dans le Roiaume de Naples. Son Altesse Roiale lui fit présent de deux piéces de Campagne, pour lui appartenir & à sa famille, & à sa considération elle se chargea de reconcilier avec la Cour les Bourgeois & les Ecclesiastiques Rebelles, & leur permit de retourner dans leurs Maisons, & d'y reporter ce qu'ils en avoient sauvé.

Le Duc d'Orleans retourne à Madrid.

Le Duc d'Orleans étoit attendu avec impatience à Madrid, pour y célébrer la Cérémonie du Batême du Prince des Asturies, qu'il devoit tenir sur les fonts au nom du Roi. La Princesse des Ursins devoit représenter la Duchesse de Bourgogne. Il se rendit dans cette Capitale, & l'on choisit le 8. de Décembre pour cette Cérémonie qui se fit avec une magnificence extraordinaire.

Ceremonies du Batême du Prince des Asturies.

La Marche commença sur les deux heures par un riche Carosse à Portieres

tieres de velours cramoisi chamarrées d'or & attelé de six chevaux. 1707.
Ce Carrosse, où il n'y avoit personne & qui est appelé *Carrosse de respect*, étoit suivi de celui du Duc d'Orleans à six chevaux. Son Altesse Roiale en occupoit seule le fond, & les autres Places étoient remplies par le Comte de Châtillon prémier Gentil-homme de sa Chambre, le Marquis d'Etampes Capitaine de ses Gardes, l'Abbé de Tressan son prémier Aumônier & par son Chambellan. Dans l'ordre qu'on avoit dressé d'abord pour cette Ceremonie, on n'avoit nommé que le Prémier Gentil-homme de la Chambre, pour accompagner Son Altesse Roiale, parce que c'est le seul Officier qui accompagne d'ordinaire les Infants d'Espagne dans ces sortes d'occasions; mais l'Abbé de Tressan aiant représenté qu'avant le Duc d'Orleans les Infants d'Espagne n'avoient point eu de Prémier Aumonier, ni de Capitaine des Gardes, & que s'ils en eussent eu, on n'auroit pu les exclurre d'une Ceremonie pareille, l'affaire aiant été mise en deliberation fut décidée en sa faveur.

1707. Le Carrosse de Son Altesse Roiale se rendit au Palais, ou peu de tems après qu'elle fut arrivée, on se mit en Marche pour aller à la Chapelle où se devoit faire la solemnité. Les Massiers marchérent d'abord suivis des Grands qui alloient deux à deux; les Herauts d'Armes venoient ensuite, & après eux six Grands nommez par le Roi, portant dans des Bassins les choses nécessaires pour la Cérémonie du Batême. Ensuite parut le Duc d'Orleans aiant son prémier Aumonier à sa droite, & le prémier Gentil-homme de sa Chambre à sa gauche; le Capitaine de ses Gardes suivoit le prémier Aumonier. Immédiatement après venoit la Princesse des Ursins portée en chaise, & aiant entre ses bras le Prince des Asturies. Toutes les Galeries du Palais par où l'on devoit passer, étoient tendues de Tapisseries magnifiques. A un signal, que fit la Princesse des Ursins en sortant de la Sale, le Roi dit aux Grands de se couvrir: ce qu'ils firent. Ce fut dans cet ordre qu'on arriva à la Chapelle, où il n'entra que les Grands, douze Députez du Conseil

de Castille, & les trois Officiers de Son Altesse Roiale. Le Cardinal Porto-Carrero assisté des Evêques de Siguença & d'Urgel fit la Cérémonie en qualité d'Archevêque Diocesain, & le Batême fut fait sur les mêmes fonts sur lesquels l'Instituteur de l'Ordre des Jacobins fut bâtisé. 1707.

Zèle & liberalitez du Cardinal Porto-Carrero.

Le Cardinal Porto-Carrero témoigna en cette occasion un Attachement parfait pour la famille qu'il avoit élevée sur le Trône des Espagnes. Il ne put s'empêcher de dire tout haut qu'il n'avoit plus rien à desirer dans ce monde, & qu'après cette grande Action, il n'auroit plus de regret de mourir. Non seulement il refusa de recevoir les vases d'or & d'argent qui avoient servi à la ceremonie, & qui suivant l'usage d'Espagne lui appartenoient, mais encore il depensa plus de cent mille écus en présens considerables qu'il fit à la Reine, au Prince des Asturies, à la Princesse des Ursins, aux Dames de la Reine, à la Nourice, & à quantité d'autres qui en cette occasion éprouvérent sa liberalité. La maniere noble & galante dont il

1707. fit ces présens, en relevoit encore le prix. Il ne fut pas plûtôt de retour chez lui après la Ceremonie, qu'il envoia au Palais par le Tresorier de la Reine une riche Corbeille dans laquelle on trouva d'abord les présens destinez pour les Dames de la Reine, au nombre desquelles étoit comprise la Nourice du Prince des Asturies. Chaque présent consistoit en un Manchon, deux Paires de Gands, une Tabatiere d'or de même valeur pour chacune des Dames, à quoi il avoit ajouté des bagues de plus ou de moins de valeur selon le rang & la qualité des personnes à qui elles étoient destinées : Chaque présent aiant pour cela son adresse particuliére. Dans le fond de la Corbeille on trouva deux agraffes de Diamans, l'une de soixante & dix mille livres pour la Reine, l'autre de trente mille pour la Princesse des Ursins, & une Croix de Diamans pour le Prince. La Reine accepta la Croix, & permit aux Dames de recevoir les présens qui leur étoient adressez ; mais elle renvoia les Agraffes de Diamans destinées pour elle & pour la Princesse

des

des Ursins, & fit faire au Cardinal 1707.
un compliment par lequel elle le prioit de trouver bon qu'elle menageât des biens qu'il emploioit si genereusement pour l'Etat. Le Prélat donna une nouvelle marque de son zèle pour le Roi en lui donnant volontairement cinq mille pistoles pour les frais de la Guerre. Le Roi penétré de reconnoissance pour de si grandes marques de zèle, ordonna par une distinction inusitée que les Gardes rendroient au Cardinal les honneurs Militaires, avec cette clause que cela ne pourroit jamais tirer à consequence, pour quelque personne ou consideration que ce pût être. Le soir de cette Fête il y eut des Illuminations dans toute la Ville, & en particulier au Palais dans la Cour duquel on tira un très-beau feu d'artifice. Les deux jours suivans furent emploiez à la course des têtes dont le Duc d'Orleans remporta le prix : le soir du second jour il fit tirer aussi un feu d'artifice dans le Palais d'Uceda, où il logeoit & termina ainsi cette fête. On peut dire que la naissance de ce Prince fit plus de tort au parti

1707. Austrichien, que la Victoire d'Almanza. Le Duc d'Orleans partit le 18. du même mois (1) pour retourner à Versailles, rendre compte au Roi de la Campagne, & concerter les operations de la Campagne suivante.

Bruit repandu sur la naissance de l'Ante-Christ.

Quoi que le peuple eût assez dans les nouvelles publiques dequoi s'occuper, il se répandit en France & ailleurs un bruit populaire que l'Antechrist étoit né. Cette badinerie qui fit quelque éclat au commencement de cette année, n'amusa que les cervelles foibles & disposées à recevoir de pareils prodiges. Pour la confirmer on débita une prétendue lettre du Grand Maître de Malthe, par laquelle il assuroit avoir apris de ses Ambassadeurs de Babilone que, dans un Village nommé Ajestoli, l'Antechrist étoit né d'une femme parfaitement belle, sans que l'on sceût de quel Pere. On ne manquoit point d'en faire une description aussi detaillée que la pourroit faire un temoin oculaire. *Il est*, disoit le prétendu Grand-Maître, *plus noir*

(1) *Décembre.*

noir que blanc, il a le col noir, la tête pointue, le front ridé, les yeux brillants, les oreilles très-grandes, la bouche de travers, les dents aigues, & le nez enfoncé : il a mangé & parlé huit jours après sa naissance d'une maniere fort distincte. La naissance d'un Antechrist devoit être annoncée par des prodiges ; on n'eût garde d'y manquer : Selon la narration débitée alors, *on trouva le jour de sa naissance une statue avec ces mots* : Enfin voici le jour de sa naissance. *On vit au Ciel des figures épouventables, & une Eclipse en plein midi : un Dragon portant dans sa gueule une Lance de feu, deux grifons dechirant un vieillard, un aigle portant un enfant sous ses ailes ; les Riviéres se debordérent : la maison où il étoit né, parut en feu & disparut en même tems.* On y ajoutoit encore d'autres circonstances très-remarquables. Les prétendus Ambassadeurs de Malthe avoient interrogé cet enfant, & il avoit répondu que ces événemens étoient des signes d'affliction & de tourmens éternels pour ceux qui ne croiroient pas en lui. Il avoit ressuscité des morts en présence des Ambassa-

1707.

1707. deurs, rendu la vûe aux aveugles & guéri toute sorte de maladies. Les peuples de ce Païs (*Babilone*) l'adoroient, les savants croioient en lui, & ceux qui refusoient de le faire, étoient massacrez sans quartier. On avoit entendu de trois cens lieües à la ronde le chœur des Anges qui chantoient ces mots: *Préparez vous, c'est le fils qui vous a été promis.* Il manquoit à cette fable quelque chose de plus que la vérité. Le vraisemblable même n'y étoit pas, & quelques personnes trouvérent qu'il y avoit environ un siécle que cette lettre avoit été forgée par quelque Imposteur, & publiée dès ce tems-là, & qu'enfin quelqu'un voulant profiter de la credulité du peuple, l'avoit donnée au public comme nouvelle.

Morts célébres.

Les morts les plus célébres de cette année furent, celle de Françoise Athanasie de Rochechouart, femme du Marquis de Montespan, qu'elle abbandonna pour courir au devant de la Passion de Loüis XIV., qui eut d'elle le Duc du Maine, le Comte de Thoulouse & deux filles dont l'une épousa le Duc de Bourbon,

De la Marquise de Montespan.

bon, & l'autre le Duc de Chartres 1707.
aujourd'hui Duc d'Orleans. Cet infortuné Mari vécut assez pour voir sa femme punie par le Roi même, qui lui préfera la Maintenon; n'étant mort qu'en l'année 1701. Elle mourut aux eaux de Bourbon, & son Corps fut porté à Paris chez les filles de St. Joseph.

Celle de Silvain Regis dont on a un Cours de Philosophie en François, & de Louïs Cousin à qui le public est redevable de plusieurs Traductions très-utiles & très-estimées, & qui composa seul pendant plusieurs années le Journal des Savans; il mourut au mois de Mars. Le Marquis de Mimeure obtint la Place qu'il avoit occupée dans l'Academie Françoise qui fit encore deux autres pertes cette année. L'une étoit de l'Abbé Gallois qui eut pour Successeur l'Abbé Mongin Précepteur du Duc d'Anguien, l'autre de Jaques Nicolas Colbert Archevêque de Rouen, dont elle donna la Place à l'Abbé Fraguier.

Le 30. de Mars, mourut Sebastien le Prêtre, plus connu sous le nom — Du Marêchal de Vauban.

1707. de Maréchal de Vauban. Son mérite seul l'avoit élevé aux plus grands honneurs de la Guerre, & jamais homme n'eut un genie plus fecond, ni plus varié dans l'art de fortifier les Places qu'il porta à un degré de perfection qui avoit été ignoré par ceux qui avoient été ses maîtres. Deux autres Savans non moins distinguez dans le Genre d'étude qu'ils avoient embrassé, paiérent aussi le tribut à la nature, à savoir Dom Jean Mabillon Moine Benedictin de la Congregation de St. Maur; écrivain laborieux, d'une Critique sage & modeste, d'une vaste Litterature, & dont l'exemple contribua beaucoup à faire fleurir les Etudes dans son Ordre qui passe aujourd'hui pour l'un des plus savans qu'il y ait en France; & Toinard savant Critique, & qui avoit fait de grands progrès dans la connoissance des Langues Orientales.

Mort de la Duchesse de Nemours.

Le 16. de Juin, mourut à Paris Anne Marie d'Orleans-Longueville Duchesse de Nemours âgée de 83. ans. Sa mort rendoit la Principauté de Neufchâtel vacante, & sans repeter

peter ici, ce que j'ai déja dit des 1707.
Prétentions du Prince de Conti (1) à cette succeſſion, il sembloit que ce Prince dût l'emporter ſur ſes Competiteurs, qui étoient les mêmes que la Ducheſſe avoit eu autrefois à combatre. La plupart d'entre eux abbandonnérent leurs pourſuites, lorſqu'ils virent que le Tribunal qui devoit decerner cette ſucceſſion, étoit determiné à préferer Sa Majeſté Pruſſienne dont les Droits étoient fondez ſur ce qu'elle ſe portoit heritiére de la Maiſon de Chalons à qui cette principauté appartenoit.

La Succeſſion de Neufchâtel ajugée au Roi de Pruſſe.

En effet le Tribunal décida en faveur de Sa Majeſté Pruſſienne, fondé, ſuivant les termes de la ſentence, ſur ce que „ quelques unes des parties avoient fait retraite, & volontaire deſertion en cauſe, non obſtant la reconnoiſſance de ce Tribunal, & l'exécution de pluſieurs ſentences contradictoirement rendues & agréées de leur part, au moien dequoi elles étoient dechues de leurs prétentions. Les trois Etats après avoir donné leur at-

Les trois Etats prononcent en ſa faveur.

 „ten-

(1) *Voiez Tome VII. page* 104. *& ſuiv.*

1707. „tention à l'importance de la matiere & fait reflexion que cette „souveraineté & le domaine direct „a appartenu originairement à la „Maison de Châlons : que l'utile a „été réuni & consolidé au direct, „tant par le decès sans enfans de „Jean de Fribourg arrivé en 1457. „que par diverses ouvertures suivantes : Que ces droits n'ont pas été „préscripts ; mais qu'ils sont de leur „nature imprescriptibles, de l'aveu „même de l'Avocat du Prince de „Carignan : que les Droits de la „Maison de Chalons ont été transmis légitimement en la personne „de Guillaume de Nassau dit le Belgique, qui a été reconnu généralement & par toutes les Puissances „de l'Europe l'heritier universel des „Biens & Droits de la Maison de „Nassau-Orange, dont lui & ses „Successeurs ont joui librement, & „dans lesquels ils ont été réintegrez, „lorsqu'ils y ont été troublez. Que „par le decès sans enfans de Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne dont le Pere Guillaume II. „étoit fils de Frederic-Henri, & „petit fils dudit Guillaume le Belgique,

„ gique, le Roi de Prusse, du Chef 1707.
„ de Louïse de Nassau sa mere, fille
„ ainée de Frederic Henri, se trou-
„ voit incontestablement le verita-
„ ble & legitime heritier à cet égard
„ de la Maison de Nassau-Chalons-
„ Orange; sur quoi les trois Etats
„ fondant l'exclusion du Prince de
„ Carignan, ajugérent à Sa Majesté
„ par sentence souveraine & absolue
„ l'investiture de cet Etat & Souve-
„ raineté, pour être par elle posse-
„ dé comme independant, inaliena-
„ ble & indivisible; & conservant
„ les libertez, franchises, Privileges &
„ immunitez tant des Bourgeois que
„ des autres peuples de cet Etat, les
„ Concessions accordées par les pré-
„ cedens Souverains, & les Trai-
„ tez d'Alliance & de Combourgeoi-
„ sie faits & dressez avec les Etats
„ voisins.

Les autres Competiteurs avoient protesté en se retirant; le Prince de Carignan fit la même chose après son exclusion, & la France qui avoit fait agir son Ministre, pour prévenir cette décision, déclara qu'elle n'étoit demeurée neutre que tant qu'elle avoit cru que les trois Etats pro-

non-

1707. nonceroient en faveur de quelqu'un de ses sujets. Elle témoigna son chagrin de voir écheoir cette succession à un Prince l'un des plus zélez contre elle. Elle menaça; mais elle ne put empêcher la decision qu'elle craignoit.

Fin de cette Campagne en Allemague.

Le reste de cette même Campagne fut moins funeste à l'Empire que n'en avoit été le commencement. Le Maréchal de Villars se fortifioit dans son Camp, & rapeloit les Détachemens qu'il avoit eu ordre d'envoier au secours de la Provence, où le danger venoit de cesser par la retraite du Duc de Savoie. Les Ecuries qu'il faisoit dresser pour toute sa Cavalerie, les Vivres & les Munitions qu'on lui avoit amené, faisoient craindre aux Cercles voisins qu'il ne voulût passer l'hiver au delà du Rhin. Cependant l'arrivée de Son Altesse Electorale d'Hanover changea cette disposition. Ce Prince entra au Camp des Alliez le 15. de Septembre, & son prémier soin après avoir visité les Postes, & passé les Troupes en revue, fut de donner tous les ordres possibles pour prévenir un malheur pareil à celui qui a-

voit

voit fait ôter le Commandement à son Prédecesseur. Il sembla même que sa fortune eût arrêté celle de Villars. 1707.

Le 24. du même mois le Comte de Merci fut detaché pour surprendre le Marquis de Vivans qui étoit auprès d'Offenbourg ; après une Marche de vingt cinq lieues au travers de la Forêt Noire, il descendit dans la plaine à la faveur d'un brouillard, & tomba sur deux mille Hommes que le Marquis y avoit. La surprise & la foiblesse de ce Corps firent qu'il fut aisément dissipé avec perte d'environ quatre cents chevaux, & de la plus grande partie du Bagage. Le reste se retira sous le Canon du Fort de Kehl. L'Electeur emploia ensuite ses Troupes à tirer une Ligne depuis la Vallée de Gersbach, jusques sur le bord du Rhin. Il s'agissoit de ne point quitter la Campagne le prémier, & il n'y avoit point d'autre voie pour obliger l'Armée de France à se retirer, que de se conserver dans son Poste. Les Lignes auxquelles on travailloit, produisirent cet effet ; elles resserroient le Camp de Villars

1707. qui n'aiant plus les mêmes facilitez pour avoir des Vivres, décampa le 3. d'Octobre, & repassa le Rhin en partie au Fort Louïs, & partie au Fort de Kehl. Les deux Armées entrérent ensuite dans leurs quartiers d'hiver.

La varieté des Evénemens, cette vicissitude de Batailles perdues, & de Victoires montrent bien que la France a des forces superieures à ses Voisins. Elle n'en a point qui n'eussent été accablez sans ressource, s'ils eussent souffert les mêmes revers où nous venons de la voir exposée pendant tant de Campagnes consecutives. Si la providence lui marqua sa colere par les fleaux dont il l'affligea, elle lui donna de grandes preuves de sa protection par les ressources promtes & éficaces qui réparoient les malheurs presque aussi-tôt qu'ils étoient arrivez. Mais il y auroit eu de la temerité à se flater quelles pussent durer long-tems: les peuples étoient épuisez; le Clergé avoit fait de grands efforts, & on ne pouvoit pas exiger de lui par la force les mêmes subsides auxquels on contraignoit les peuples de fournir,

nir, pour acheter une Paix qui sem- 1707.
bloit reculer à mesure que l'on croioit en approcher. L'Angleterre étoit l'Ame de la grande Alliance; une occasion se présenta d'y allumer un feu qui pouvoit causer une heureuse diversion, & la Cour n'eut garde de la negliger.

J'ai déja dit que la Reine étoit 1708.
parvenue à réunir ses Roiaumes sous un même Parlement. Cette réunion si utile, & si long-tems desirée par les Rois ses Prédecesseurs, ne put se faire sans que quelques particuliers y perdissent; de là les Mecontentemens. Quelques uns de ceux qui crurent que leur condition étoit empirée par cette union, jettérent en Ecosse des semences de division dont la Cour de France crut profiter. On la flata que jamais elle ne trouveroit une occasion plus favorable de se décharger du fardeau qu'elle avoit en la personne du Prétendant qu'elle traitoit de Jaques III. Roi de la Grande Bretagne, en le replaçant sur un Trône qui lui appartenoit; que l'Ecosse ancien heritage de ses ancêtres se declareroit pour lui; qu'un parti nombreux n'attendoit que son ar-

Entreprise sur l'Ecosse.

1708. arrivée pour lui rendre la Couronne. Ces propositions étoient trop du goût de la Cour pour qu'elle n'y prêtat point l'oreille. Elle promit tout & se hâta de faire les préparatifs pour le transport. Tout fut conduit avec tant de secret, que quoi que l'armement se fit aux Portes de l'Angleterre & de la Hollande, elles ne s'en apperçurent que quand on fut prêt de mettre à la voile. Huit Vaisseaux de Guerre, vingt quatre Fregates, soixante & dix Barques longues, ou autres Bâtimens de transport, avec quelques Armateurs devoient exécuter l'entreprise sous la conduite du Chevalier de Fourbin. Outre les succès qu'avoit eus jusques là ce Chef d'Escadre, on tiroit encore un augure favorable de ce qu'une grande partie des Vaisseaux destinez à cette expedition étoient des prises faites sur les deux Puissances maritimes la Campagne derniere. Plusieurs Lords qui s'étoient rendus à St. Germain pour hâter l'exécution de ce projet, se devoient embarquer avec le Prince qu'ils vouloient couronner.

En attendant que tout fût prêt le Che-

Chevalier de Nangis Capitaine de Vaisseau fut envoié secrettement à Edimbourg avec des lettres de créance & des instructions, pour reconnoître la disposition de la Noblesse & du peuple. Il y fut reçu par ceux du parti avec de grands témoignages de joie, & tout lui parut favorable pour une revolution. Il y débarqua quelques Armes & des Munitions, & on lui fit esperer que Jaques à son arrivée trouveroit trente mille Ecossois prêts à prendre les Armes pour son service. 1708.

Jaques aiant pris congé du Roi, & de toute la Cour partit de St. Germain en chaise de poste, & arriva le 9. de Mars à Dunkerque. Il y trouva une magnifique Vaisselle d'or, & une provision d'Habits que le Roi y avoit envoié devant lui; présent nécessaire à un Prince que l'on supposoit devoir demeurer quelque tems au milieu d'un peuple dont l'entiére soumission n'étoit pas encore assurée. Douze Bataillons François furent nommez pour l'accompagner sous les Ordres des Généraux Gacé, la Mothe, Vibrai, Ruffey, Levi, Schelton, Dorington, Richard, & Hamilton.

Il

1708. Il témoigna à ceux de sa suite qu'il ne vouloit être nommé pendant le voiage que le Chevalier de St. George, & qu'on lui feroit plaisir de ne lui donner le titre de Roi qu'après son Débarquement. La Flotte mit à la voile le 17. de Mars, & fut arrêtée à la Hauteur de Nieuport par les vents contraires jusqu'à la nuit du 19. au 20. & fit route vers l'Ecosse avec un vent peu favorable. L'Amiral Bings partit le 20. des Dunes avec vingt huit Vaisseaux de Guerre pour attaquer la Flotte Françoise; mais il ne put l'empêcher d'arriver le 23. à l'Embouchure du Golphe d'Edimbourg.

Le Prince de Galles veut être nommé le Chevalier de St. George.

Le Chevalier de Fourbin sans s'engager plus avant, fit entrer deux Frégates pour reconnoître la Rade de Leith, & prendre les Pilotes que les Ecossois avoient promis d'envoier, pour faire entrer surement les Vaisseaux. Personne ne parut: ni les feux qu'on alluma, ni les Signaux que l'on fit, n'eurent aucun effet. D'Andrezel Secretaire du Cabinet de Sa Majesté, & attaché au Dauphin, avoit été embarqué pour faire les Fonctions d'Intendant de l'Armée

Il arrive devant Edimbourg.

mée Françoise qu'on devoit former 1708.
en Ecosse. La Cour l'avoit chargé d'un Paquet contenant diverses promotions; de Gacé y devoit acquerir un bâton de Marêchal, les Marquis de Levi & de Ruffey y étoient nommez Lieutenans Généraux; Moni, Montandre, & Bois-fermé y étoient assurez de la Dignité de Brigadiers. D'Andrezel prévint peut-être les intentions de la Cour en ouvrant le Paquet & donnant à chacun de ces Officiers le Brevet qui lui étoit destiné. Cependant la froideur & le calme qu'ils trouvérent au lieu de Débarquement, les obligea de tenir un Conseil de Guerre. On y remontra que le manque des secours auxquels on s'étoit attendu venoit sans doute des ordres que la Cour de Londres avoit donnez, pour enchainer le zèle des Mécontens, qu'il n'y avoit point de fureté à debarquer, & encore moins à attendre dans une Rade une Flote superieure; que comme il étoit presque impossible qu'on ne la recontrât au retour, il y auroit moins de risque à en essuier le feu dans la course.

Le 24. dès la pointe du jour le Che- Il retourne en France.

1708. Chevalier remit à la voile & faisant une fausse route, continua sa Navigation vers le Nord, ce qui fit croire qu'il vouloit débarquer dans le Golphe de Dundée où à Yvernesse. Cette manœuvre n'étoit que pour éviter la Flotte Angloise qui le suivoit de si près, que l'Avant-Garde atteignit un des Vaisseaux de son Arriére-Garde, & força le Chevalier de Nangis qui le montoit, à se rendre après une vigoureuse défense depuis les quatre heures du soir jusqu'à la nuit. Outre cent quatre vingt sept Soldats, il avoit sur son bord, les Marquis de Levi & de Meuse, & les Lords Griffin, Clermont & Midleton.

Promotion d'Officiers.

L'Armée de France en fut quite pour cette perte. Quelques particuliers y gagnérent : entre autres Gacé qui revint en France avec le Titre du Marêchal de Matignon, que le Roi confirma par son agrément. Sa Majesté fut si persuadée qu'il n'avoit pas tenu à la bonne conduite du Chevalier de Fourbin que l'expédition ne réüssît, qu'à son retour elle le gratifia d'un présent de deux mille écus, & d'une pension de trois

trois mille Livres. Plusieurs des Officiers de Marine furent avancez. 1708.

Le Duc de Barwick est fait Gouverneur de Limosin.

Sa liberalité ne se reposa pas entiérement sur celle de Philippe V. pour recompenser le Duc de Barwick. Elle l'honora du Gouvernement de la Province de Limosin, dont il prêta les sermens ordinaires le 17. d'Avril, aussi bien que pour sa dignité de Marêchal de France.

Préparatifs pour la Campagne.

Le Chevalier de St. George étant arrivé à Dunkerque après les éforts inutiles qu'il venoit de faire, ne jugea point à propos de retourner à la Cour ; peut-être que craignant qu'on ne l'accusât de timidité, il fut bien aise de faire la Campagne pour détruire ce préjugé. Chamillard s'étoit rendu en Flandres pour visiter les Places, & les Magazins, ou plutôt pour y préparer par les finances des avantages dont on vouloit faire honneur aux Fils de France destinez à y commander cette année. Le Duc de Bourgogne revêtu de la charge de Generalisme devoit avoir sous lui le Duc de Berri, le Chevalier de St. George & le Duc de Vendôme en qualité de Généraux.

1708. L'Electeur de Baviére à qui il eût été desagréable de se voir obscurci par les Princes, pria le Roi de lui donner le Commandement de l'Armée du Rhin; ce qui lui fut accordé avec le Titre de Generalissime, & le Duc de Barwick fut nommé pour le seconder. Le Maréchal de Villars aiant eu ordre d'aller à la Cour pour y rendre compte de l'Etat des Troupes & des Magazins sur la Frontiére d'Allemagne, eut aussi celui de s'aller mettre à la tête de l'Armée du Dauphiné, pour s'opposer aux projets du Duc de Savoie.

Destination des Officiers Généraux.

Un Détachement surprend Gand.

Le Ministere comptoit beaucoup sur les conquêtes qu'il esperoit de faire en Flandres, & ce fut pour en donner toute la gloire aux Ducs de Bourgogne & de Berri qu'on les y envoya. Le Comte de Bergeyk persuadé que l'acquisition de Gand entraineroit la reduction de Bruges, d'Anvers, de Malines, & de Bruxelles, avoit concerté les moiens de se resaisir de cette importante Place, avec la Faille Grand Bailli de Gand, qui s'en étoit banni depuis que cette Ville étoit occupée par les Alliez, & ser-

servoit dans les Troupes d'Espagne: 1708.
On ne fit entrer dans le secret que les personnes absolument nécessaires. Un Détachement commandé par Chemerault, Grimaldi, & le Baron de Capres Lieutenans Généraux, & par Ruffei Maréchal de Camp; composé de mille Grenadiers, d'autant de Carabiniers, & de deux mille trois cents chevaux, partit le 4. de Juillet du Camp de Braine-l'Alleu, & arriva auprès de Gand le 5. au matin. La Faille avoit prévenu les Troupes. Il s'étoit rendu à la Porte de Gand, dans le moment qu'elle ouvroit, avec Grimaldi & Capres, suivis d'une Troupe qui avoit forcé sa Marche. La Faille déguisé en Païsan se présenta à la Porte lui huitiéme: un de ceux qui la gardoient, reconnut le Sergent du Regiment du Grand Bailli, le tira, & le manqua. La Faille se déclara, se saisit de la Porte, où il fut bientôt joint par Grimaldi & de Capres, & par la Cavalerie du Détachement qui arriva peu après à toute bride.

Un autre se rend maître de Bruges.

Le même jour le Comte de la Mothe avoit eu ordre de s'avancer vers Bruges: le principal Magistrat fit d'a-

1708. bord quelque opposition ; mais les Bourgeois qui aimoient mieux une reduction paisible, que les risques d'un Siége qu'ils ne pouvoient pas même soutenir, l'obligérent d'ouvrir les Portes. Chemerault étant entré dans Gand mit sa Cavalerie sur les Places, s'empara des Portes de Bruges, par où le Camp de Wingelgheme pouvoit se jetter dans la Ville, & envoia Cano avec trois cents chevaux, pour ôter à ces Troupes le passage du Canal du Saz : Ce qui réussit ; car elle furent obligées de se retirer au Saz-de-Gand. L'Infanterie détachée étoit si fatiguée, qu'elle ne put arriver que quelques heures après la Cavalerie. Deux cens cinquante Hollandois qui étoient en Garnison dans la Ville, se jettérent dans le Château dont la Garnison étoit de deux cents vingt cinq Anglois. Le Peuple témoigna de la joie de ce changement. Le Château fut investi & le Gouverneur qui avoit autrefois été Lieutenant de Roi pour Philippe V. capitula le 7. & sortit le 10.

Marche du Duc de Bourgogne.

Cependant le Duc de Bourgogne s'étoit mis en Marche avec l'Armée, à sept

à ſept heures du ſoir, & quitant le 1708.
Camp de Braine-Laleu s'avançoit ſur pluſieurs Colomnes, la Gauche à la tête, avec la reſerve du Comte de Chemerault; enſuite l'Infanterie, puis la droite ſur quatre Colomnes. Les Troupes furent longtems retardées par les mauvais chemins, & par la pluie qui commença à dix heures du ſoir & dura toute la nuit & partie de la matinée. Lors que le jour parut deux Colomnes paſſérent la Senne à Lembeck & deux à Tubiſe, & l'on déboucha ſur Haute croix & ſur Pepingheme où l'on fit halte, pour laiſſer joindre toutes les Troupes. On jetta les mêmes Bagages & l'Artillerie ſur Pois-Seigneur, Iſac, & Nivelle pour aller par Braine-le-Comte ſur Enghien & Herine, & l'on prit ſeulement une Brigade d'Artillerie qui marcha avec la ſeconde Colomne d'Infanterie. Après une halte de quelques heures, l'Armée ſe remit en Marche, & le Generaliſſime avoit à peine paſſé Kaeſtergal qu'il reçut l'agréable nouvelle de la priſe de Gand qui répandit une extrême joie dans l'Armée. Il continua la mar-

1708. che avec la Gauche de Cavalerie & d'Infanterie, sur le Moulin de Goiek, tandis que les Droites tenoient le chemin de Fonte-Bergheme & de Ninove. Déja les Ennemis informez de ce mouvement avoient commencé dès le matin à passer la Senne à Bruxelles, & à peine étoit-on au Moulin de Goiek, qu'on apperçut quelques Troupes qui s'arrêtérent, dès qu'on envoia les reconnoistre, & firent plusieurs mouvemens tantôt en avant, tantôt en arriere.

Comme il ne paroissoit point que rien les suivît de près, le Duc de Vendôme crut qu'il étoit bon de gagner Ninove pour y passer la Dendre, & se mettre entre Gand & les Ennemis. On forma donc la Gauche sur deux Lignes, tandis que l'Infanterie défiloit. Quand Albergoti en eût placé quatre Brigades à la tête des défilez, à une demie lieue sur la Gauche du Moulin de Goiek, la Cavalerie se branla & marcha droit sur Ninove. Les Alliez dont l'Armée marchoit sur St. Quentin de Linnick, parurent Cavalerie & Infanterie sur les six heures du soir, mais on marcha toujours & la tête com-

commença à passer à Ninove. Sur les huit heures on étendit les Troupes sur le chemin d'Alost: elles firent halte à mesure que l'on trouva du terrain pour les placer; & le 6. à la pointe du jour, on se remit en marche sur deux Colomnes pour gagner Alost, qu'on avoit fait occuper dès la nuit par des Grenadiers, & sur quoi la Reserve du Comte de Chemerault s'étoit avancée. 1708.

Le Duc de Marlboroug attaque les François & se retire.

Cependant l'Artillerie & les Bagages dont les chevaux étoient extrémement fatiguez, étoient demeurez de l'autre coté de la Dendre vers Pallare, Biron étoit avec sa reserve, pour proteger les Bagages, & St. Maurice avec les Troupes de Cologne pour escorter l'Artillerie. Les Alliez qui avoient commencé le soir du 5 à camper, la Droite à St. Quentin de Linnik, & la Gauche vers Anderlech, parurent à l'Arriére-Garde vers les six heures du matin; les Bagages & l'Artillerie étant encore de l'autre côté de la Dendre avec une partie de la Cavalerie de la Droite. Biron & le Comte de St. Maurice s'étant mis en Bataille, les Ennemis qui avoient trente Es-

1708. cadrons, & six mille Hommes de pied, chargérent quelques Troupes de l'Arriére-Garde, & un Escadron de Lano qui chargea fort bien; mais qui fut culbuté par le grand nombre, & ils pillérent quelques Bagages dont les chevaux outrez n'avoient pu suivre avec assez de diligence, pour se couvrir du reste des Troupes; mais Biron en Bataille les arrêta. Un Lieutenant Colonel du Régiment de la Reine qui étoit à l'Arriére-Garde avec deux cents Hommes, se trouvant pressé, se jetta dans un Château & dans une Houblonniere où il tint bon. Les Alliez qui le sommérent, ne purent le resoudre à se rendre & se retirérent totalement. Le Duc de Marlboroug étoit en personne à cette attaque, & son Armée avoit ordre de le suivre, parce qu'il croioit que l'Armée Françoise étoit encore toute entiére de l'autre coté de la Dendre; mais quand il sçut qu'elle étoit passée, il contremanda la sienne, & la rejoignit sur les quatre heures du soir. L'Artillerie & les Bagages achevérent de passer, le même soir & l'Armée prit Poste au Camp de Ledde,

de, aiant sa Droite sur la chaussée d'Alost à Gand, & sa Gauche à Schellebelle sur l'Escaut. 1708.

L'arrivée des Princes à l'Armée de Flandres avoit fait juger aux Alliez que tout le fort de la Guerre tomberoit cette année de ce coté. Milord Duc fut le prémier, dit-on, à conseiller que l'on invitât le Prince Eugéne à venir partager le Commandement avec lui. Ce Prince appellé à Vienne pour y recevoir le prix des conquêtes qu'il avoit faites en Italie, & pour y donner ses conseils, se rendit en Flandres. Sur la route il s'aboucha le 9. de Juin à Francfort avec les Electeurs d'Hanovre & de Mayence, & partit comme s'il eût voulu prendre les eaux de Slangenbad, en attendant que l'Armée qui, selon la premiére destination, devoit agir sous ses ordres sur la Moselle, fût assemblée. Il fit ensuite avancer ses Troupes à grande Journées vers le Brabant. Il prit même les devants avec quelque Cavalerie, & arriva dans le tems que le Général Anglois cherchoit à empêcher les François de faire le Siége d'Oudenarde, & à se conser-

Le Prince Eugéne passa en Flandres.

1708. ver un passage pour sauver Ath, Courtrai, & Menin.

Bataille d'Oudenarde.

L'Armée de France qui avoit compris l'importance d'occuper Oudenarde, marcha le 10. de Juillet dans le dessein de l'investir; mais elle fut prévenue; le retardement de quatre heures qu'elle consuma à dresser trois Ponts sur l'Escaut à Gaure, pendant qu'une partie de l'Armée passoit à Gand, fut la cause de ce malheur. On apprit à dix heures du matin que les Alliez passoient aussi l'Escaut à Oudenarde. Le 11. Biron qui avoit passé le prémier avec sa Reserve commandée pour investir cette Ville, fit avertir à deux heures après midi qu'il voioit sous cette Place vingt Escadrons, & de l'Infanterie dont le nombre augmentoit à chaque moment. Les Ducs de Bourgogne & de Vendôme pressérent le passage de l'Armée qui fut achevé à trois heures, & se placérent, sans aucun dessein de combattre, dans un Poste très-avantageux, où le Prince de Condé étoit campé quand il fit lever le Siége d'Oudenarde. Cependant les Alliez passérent en diligence, & à mesure que leur

leur Infanterie arrivoit, le Prince 1708.
Eugéne la postoit derriére des Haies, & dans un terrain coupé de fossez & de chemins creux. On seroit apparemment demeuré quelque tems dans cette situation, sans une avanture qui engagea l'action.

Un Maréchal de Camp Espagnol & un Brigadier François crurent qu'il étoit aisé d'enlever quatre Bataillons Ennemis trop avancez vers le Château de Beham. Ils obtinrent du Duc de Bourgogne la permission de prendre les deux Brigades d'Infanterie du Roi & de Poitou, pour exécuter leur dessein. Ils marchérent vers les quatre heures aux quatre Bataillons, dans la résolution de les enlever, sans pourtant engager un Combat; mais l'affaire étoit devenue plus difficile; quatre autres Bataillons avoient joint les quatre prémiers: d'autres encore les suivoient. Les Officiers Généraux en ce moment consultérent plus leur valeur que le nombre des Ennemis: ils les chargérent pour ne pas revenir au Camp sans avoir rien fait. Ils furent obligez de ceder au nombre. L'Infanterie du Centre voulut sou-

1708. tenir les deux Brigades que les Alliez poussoient; & un aide de Camp s'étant figuré que c'étoit par ordre du Duc de Bourgogne qui faisoit charger, le persuada au Duc de Vendôme qui se porta à la Droite, & fit attaquer de son côté par vingt Bataillons. Dix piéces de Canon qu'il fit tirer à propos, ébranlerent les Ennemis qui pliérent, & on s'empara de leur Canon. Mais favorisez par l'avantage du lieu, ils firent de derriére les Haies, où l'on ne pouvoit pénetrer, de si effroiables décharges, que l'on fut obligé de reculer. On ne se contenta point d'une charge, on y revînt plusieurs fois. Le Chevalier de Luxembourg, digne heritier d'un nom qu'il soutient par sa valeur, chargea jusqu'à quinze fois, à la tête des Troupes qu'il commandoit. Le Duc de Vendôme s'exposa en Grenadier, & sembla oublier combien sa vie étoit alors nécessaire à l'Etat. La Cavalerie ne pouvoit donner, & surtout la Gendarmerie fut pendant tout le Combat exposée au plus grand feu des Ennemis, & le soutint avec un sang froid qui mérite des éloges d'au-

d'autant plus grands, qu'elle n'avoit point le secours dont la valeur à souvent besoin pour se soutenir; je veux dire cette espèce d'yvresse causée par la chaleur de l'Action, qui ne laisse pas le tems d'envisager le peril. Quoi que le mauvais terrain ne permît pas à la Cavalerie d'agir en Corps, il y eut cependant quelques attaques particuliéres qui furent heureuses pour les François. Sur les huit heures le Prince Eugéne aiant remarqué du vuide entre le Centre des François & Noringhem, fit couler par des chemins creux, entre la Droite de l'Infanterie & la Gauche de l'Infanterie de la Droite, une Colomne de Cavalerie, & de Dragons qui aiant renversé quelques Escadrons de Cavalerie tomba sur le gros où étoient les Princes. Mais les Chevaux-Legers conduits par le Vidame, & la Gendarmerie animée par les Princes, repousserent vigoureusement ces Troupes. Deux Escadrons de Gendarmerie séparez des autres, percérent au travers des Ennemis & se rendirent à Tournai. La nuit termina le combat entre huit & neuf heures. 1708.

1708. Le succès en fut si douteux, que les deux Armées s'en attribuérent l'avantage: celle de France demeura sur le Champ de Bataille jusqu'à deux heures après minuit. Le 12. on prit la resolution de retourner à Gand; il falloit traverser un bois, où il n'y avoit qu'un seul chemin, ce qui causa quelque embaras dans la retraite, & donna aux Alliez le moien de faire des Prisonniers. Ils voulurent charger l'Arriere-Garde; mais le Chevalier du Rosel, & le Marquis de Nangis firent ferme avec une contenance qui ôta à l'Armée Ennemie la pensée d'engager une seconde Action. L'Armée Françoise traversa Gand le même jour, & campa le long du Canal de Bruges.

Cette Bataille fut si peu décisive que la perte fut égale des deux cotez. On tua aux Alliez plus d'Officiers, & plus de Soldats; mais ils firent plus de Prisonniers. On prit des Drapeaux de part & d'autre, Témoignages équivoques de la Victoire. Parmi les Morts distinguez que les François eurent dans cette journée, furent Duplessis Major de

la

la Gendarmerie, Chiméne Colonel du Roial Rouffillon, & la Breteche. Roquelaure Capitaine de Gendarmerie, Officier de mérite, d'une famille differente de celle du Duc de ce nom, & le Marquis de la Porte Sous-Lieutenant des Gendarmes moururent aussi de leurs Blessures. Les plus remarquables entre les Prisonniers que firent les Ennemis, étoient Biron Lieutenant Général, Ruffey Marêchal de Camp, le Duc de St. Aignan, les Chevaliers de Rohan & de Crouy, Fitzgeral, Dilliers, de Chapuiseau, d'Angennes, de Seppeville, de Belabre, de Louville, de Graves, & de Creci. 1708.

Heureusement pour l'Armée, la nuit qui préceda la Bataille le Brigadier Villemor détaché par le Comte de la Mothe s'étoit saisi du Fort de Plassendael, Poste nécessaire pour ouvrir aux Convois de Nieuport & de Dunkerque le chemin de Bruges, & de Gand, & dont le mouvement que fit l'Armée de ce coté-là, augmenta encore l'importance. On se rendit maître aussi de Rotenhuis (1) Fort situé à la tête du Ca-

Les François s'emparent de Plassendael.

(1) *Ou le Fort-Rouge.*

1708. Canal qui va au Saz-de-Gand, & on travailla à mettre le Canal plus en défense qu'il n'étoit. Pendant que divers Partis étendoient les Contributions dans les maîries de Breda & de Bois-le Duc, dans le Betau & jusques dans la Zelande, le Chevalier du Rosel penetra dans l'Isle de Cassand, & à son approche les Généraux Murrai Anglois, & Fagel Hollandois se retirérent dans l'Ecluse. Les Lignes & les Redoutes qu'ils avoient fait élever, furent rasées, & il imposa l'Isle à huit cents mille livres. Les Alliez de leur coté firent des Courses dans l'Artois, où ils exigérent des Contributions.

Et vont camper sur le Canal de Bruges.

Siége de Tortose.

L'Armée que le Duc d'Orleans commandoit, en Espagne étoit alors occupée au Siége de Tortose. Ce Prince parti de Versailles le 23. de Février, arrivé à Madrid le 11. de Mars, détacha le 10. de Juin quinze Escadrons sous le Comte de Bezons, pour aller se poster dans la plaine qui est entre Tortose & la Mer, & le lendemain 11. ils furent renforcez par douze Bataillons, qui servirent à couper aux Mécontents la Communication de la Mer & de

Tar-

Tarragone, tandis que le reste de 1708.
l'Armée étoit posté, la Cavalerie près de l'Ebre, dans les plaines qui sont au dessus & au dessous de la Ville, & l'Infanterie dans les Montagnes. Le Chevalier d'Asfeldt qui arriva presque en même tems avec neuf ou dix mille Hommes, acheva d'investir la Place du côté de Valence. On établit l'Hopital du côté des Capucins, après en avoir emporté le Poste où les Mécontens s'étoient retranchez, & ceux qui le defendoient furent faits Prisonniers. La Circonvallation de la Place fut achevée le 14., & la Communication entre tous les Quartiers fut établie malgré la dificulté du Terrain. Les sept jours suivants se consumérent à faire passer dans des Chaloupes toutes les Munitions de Guerre que le Chevalier d'Asfeldt avoit amenées & à transporter au Parc de l'Artillerie vingt deux piéces de Canon de vingt quatre, & de seize livres de balle, que l'on joignit à seize autres, & à huit Mortiers, qui y étoient déja. La Tranchée fut ouverte le 21. du coté des Carmes: la dificulté du terrain rempli de

1708. pierres, & de rochers ne rebuta point le Duc d'Orleans, & les Travailleurs y furent avec d'autant plus de sureté, que Son Altesse trompa les assiégez en feignant de vouloir faire les travaux par un autre côté. Un faux bruit d'outils que l'on y fit, obligea les Ennemis à donner toute leur attention vers cet endroit, & ils ne s'aperçurent de leur erreur que lorsqu'il fut trop tard. Le travail du côté des Carmes étoit déja fort avancé, avant que les Troupes de la fausse attaque fussent revenues. Il n'y eut ce jour là que huit Hommes blessez & trois tuez; si pourtant on doit ne compter que pour un homme Labat Colonel reformé & aide de Camp du Comte de Besons, l'un des plus braves Officiers de cette Armée. Le lendemain on acheva un Pont au dessous de la Ville, & on commença à dresser les Batteries; pendant que l'on avançoit les travaux malgré le feu continuel des Assiégez. Le matin du 24. les Mortiers commencérent à jetter des Bombes, l'une desquelles tomba sur le couvent des Carmes, le brula avec les Fascines qu'on y avoit amas-

maſſées, fit ſauter dix Barils de 1708.
poudres, & écarta les Tireurs qui incommodoient le plus la Tranchée. La nuit ſuivante fut fatale à Mouchant Major Général de l'Armée qui fut tué d'un coup de fuſil au front, & fort regretté pour ſa valeur. Environ trente Hommes firent une ſortie; mais ſix d'entr'eux aiant deſerté, les autres n'oſérent rien entreprendre, & ſe retirérent avec précipitation. Le 27. à la pointe du jour les Aſſiégez firent une ſortie de ſept à huit cents Hommes en deux Troupes, l'une par le Front de l'attaque pour enclouer le Canon, & l'autre par le côté de la Riviére: mais leur deſſein fut éventé par trois Deſerteurs, & le Chevalier d'Asfeldt qui étoit de Tranchée, en aiant été informé, fit une ſi belle diſpoſition pour les recevoir qu'ils ne rentrérent dans la Place qu'avec perte d'environ cent cinquante Hommes tant Tuez que Bleſſez, outre un Capitaine & vingt cinq Soldats faits Priſonniers. Le Marquis de Parabere ne reçut pas moins bien ceux qui s'étoient avancez du côté de la Riviére: Sa Cavalerie

1708. valerie les alloit couper, s'ils ne se fussent promtement retirez. La nuit du 29. au 30. ils hazardérent une autre sortie de cent Grenadiers soutenus de deux cents autres qui furent encore repoussez. Plus on approchoit de la Contrescarpe, plus on perdoit de monde chaque nuit : celle du 4. au 5. de Juillet, on disposa tout pour batre en Brêche, ce que l'on commença à faire dès le matin suivant avec succès, & le lendemain, on continua de batre la Place avec dix Mortiers & vingt-deux piéces de Canon qui firent un si grand effet que six Deserteurs descendirent par la Brêche. Le 9. à l'entrée de la nuit, le Duc d'Orleans fit faire le Signal de l'attaque par trois Bombes, & aussi-tôt les Grenadiers entrérent dans le chemin-couvert par deux endroits, & on s'y logea à la faveur d'un feu extraordinaire, après en avoir chassé trois cents Hommes. Les Assiégez craignant qu'on ne voulût emporter la Place d'Assaut, firent sonner le Tocsin, pour faire armer les Bourgeois. Un Fourneau qu'ils firent jouer sur le chemin-couvert, fit peu d'ef-

d'effet, mais une de leurs Mines enterra un Sergeant & douze Grenadiers. Cependant on demeura maître du chemin-couvert, où l'on eut cinquante Hommes Tuez & cent cinquante Blessez Le 10. à sept heures du matin, ils batirent la Chamade, & après quelques contestations, il fut reglé que la Garnison sortiroit le 15. pour être conduite à Barcelone avec toutes les marques d'honneur, six piéces de Canon & deux Mortiers, à condition qu'ils livreroient dès le même jour une Porte de la Ville vieille, une de la nouvelle, & une du Château, & que le Comte d'Erfere, Gouverneur de la Place ordonneroit à la Garnison d'Arnez, Château situé sur l'Algas, de se rendre; ce qui fut ponctuellement exécuté. Le grand nombre des Soldats qui desertérent de la Garnison, remplaça avantageusement cinq cents Hommes Tuez ou Blessez que ce Siége avoit couté. 1708.

Réjouissances à Gand pour la prise de Tortose.

Le Marquis de Lambert depêché par Son Altesse Roiale arriva le 19. au soir à Fontainebleau, & apporta au Roi la nouvelle de la reduction de cette Place: on en fit dans l'Armée

1708. mée de Flandres des rejouïssances, qui animérent le Soldat. Le *Te Deum* fut chanté le 10. d'Août à Gand, où les Princes, & le Chevalier de St. George se rendirent. Les Bourgeois sous les Armes reçurent le Duc de Bourgogne, hors les Portes. Cent des plus considerables de la Ville portoient des Flambeaux de cire blanche allumez en plein jour, & accompagnoient un Dais magnifique sous lequel ce Prince ne voulut pas marcher; l'Evêque le reçut à la Porte de sa Cathedrale. Toutes les ruës étoient tapissées, & il ne manqua à cette solemnité que de tirer le Canon de la Place. Le Duc de Bourgogne ne voulut pas le permettre, dans la crainte d'incommoder les Bléssez; sensibilité rare dans un Prince de son âge & de son rang.

Armée sous les ordres du Duc de Barwick.

L'arrivée du Prince Eugéne à l'Armée de Flandres fut cause que la Cour changea quelque chose à la destination des Généraux. Le Duc de Barwick qui devoit servir en Allemagne, se rendit à Douai, où il recueillit les Troupes qui dans la journée d'Oudenarde avoient été separées du gros de l'Armée. Le Marêchal

rêchal de Boufiers ne doutant pas que les Alliez dont l'Armée étoit superieure à celle de France, ne tentassent quelque Siége, se rendit à Lille pour veiller à la sureté des Places de son Gouvernement. 1708.

Motifs du mouvement du Duc de Bourgogne.

Le mouvement que le Duc de Bourgogne avoit fait pour se mettre entre Gand & Bruges, passa pour une retraite, & parut autoriser les nouvelles exagerées qu'on répandit dans les Cours Etrangeres. Cependant la prudence avoit eu plus de part que la néceffité à cette demarche. Lors que la nuit eut séparé les combatans, on delibera dans un Conseil de Guerre, si on coucheroit sur le Champ de Bataille, àfin de se regler sur le mouvement des Ennemis, ou même renouer la partie le lendemain. Le Duc de Bourgogne fut alors averti que le Général Anglois avoit fait un gros Détachement qui marchoit sur deux Colomnes, avec ordre d'aller le long de la Lis reprendre Gand, où il n'y avoit que deux Bataillons. Ce fut sur cet avis que l'Armée décampa après minuit, & ce fut ce même Détachement qui étant rapellé par

le

1708. le Général, sur la nouvelle que son dessein étoit decouvert, attaqua une partie de l'Arriére-Garde des François. On dit même qu'un des Généraux des Alliez s'avisa la nuit d'une ruse qui lui réussit, & qu'il envoia à la tête du Camp plusieurs Tambours qui batirent la retraite à la Françoise, pendant que des François Refugiez crioient *à moi Picardie*, *à moi Piemont*, &c. Plusieurs Soldats seduits par cette tromperie dont ils ne pouvoient se defier, se jettérent d'eux mêmes entre les mains des Ennemis, croiant se rendre à leurs Corps.

Artifice pour faire des Prisonniers.

Mouvement des Alliez après la Bataille.

La difficulté que les Alliez trouvoient à forcer les François dans un Poste avantageux, leur fit prendre la resolution d'avancer vers les Frontiéres du Roiaume, & d'obliger ainsi l'Armée du Duc de Bourgogne à venir les défendre. Dès le 15. de Juillet, ils se rendirent maîtres des Lignes, que les François avoient élevées entre Ipres & Comines. Le Duc de Marlboroug qui avoit son quartier général à Vervick, envoia le lendemain le Détachement dont j'ai déja parlé, & qui alla exiger les contributions de la Province d'Artois.

Il

Il fit aussi occuper le Poste de 1708.
Varneton sur la Lis, pendant que le Prince Eugéne alla avec son Armée du côté de Bruxelles, pour empêcher, disoit-on alors, que l'Armée du Duc de Bourgogne ne se joignît à celle du Duc de Barwick qui étoit campé auprès de Mons; mais son principal dessein étoit d'assurer la grosse Artillerie que l'on amenoit par eau de Mastricht & du Saz-de-Gand. On fut quelque tems sans savoir contre quelle Ville étoient destinez les préparatifs que faisoient les Alliez. Ipres, Tournai, & Lille étoient également menacées. Ils ne savoient eux-mêmes laquelle de ces trois Places ils devoient attaquer; mais après de longues deliberations ils conclurent le Siége de la derniére.

Ils font investir Lille.

Un Convoi de près de six mille Chariots partit de Bruxelles le 6. d'Août, sous l'Escorte de l'Armée du Prince Eugéne qui se chargea de l'exécution du Siége. Le Prince de Nassau-Frise arriva devant Lille le 12. avec trente & un Bataillons & trente quatre Escadrons, & le lendemain la Place fut achevée d'in-

1708. vestir par le Prince Eugéne dont l'Armée fut renforcée par un Détachement de Troupes Angloises que le Duc de Marlborough y ajouta.

Histoire de ce Siége.

La Ligne de Circonvallation fut tirée depuis l'Abbaïe de Loos sur la haute Deule, & passoit à Lambresart, à l'Abbaïe de la Marquette, à Flets, à Aseq, & finissoit à Haubourdin près de Loos, occupant une étendue d'environ trois lieues. Le Prince Eugéne prit son quartier général à Loos, & le Prince de Nassau prit le sien dans l'Abbaïe de la Marquette. Milord Duc commandoit l'Armée d'observation qui étoit de plus de soixante & quinze mille Hommes, outre l'Armée du Siége consistant environ en cinquante mille Hommes, sans les Troupes qu'on avoit jettées en plusieurs Places pour en grossir les Garnisons. Milord Duc alla camper à Helchin sur l'Escaut; Poste d'autant plus avantageux, qu'il mettoit à couvert l'Armée qui devoit faire le Siége, favorisoit les Convois, & le metoit à portée de s'opposer à la jonction des deux Armées de France, dont l'une étoit toujours à Gand & l'autre à Mons.

Le

Le 14. d'Août les Assiégeans qui avoient investi la Ville dès la veille, firent attaquer un Fortin detaché des ouvrages, nommé Canteleu, du côté de la haute Deule. Le Marêchal de Boufiers qui s'étoit reservé l'honneur de défendre la Place dont il étoit Gouverneur, repoussa avec perte les deux mille Hommes commandez pour cette attaque. Le 16. il y eut une Action beaucoup plus vive, & qui ne réussit pas mieux aux Assiégeans qui entreprirent de rompre une digue qui soutenoit les eaux destinées à former une inondation du côté de la Ville. Les Troupes qui y furent emploiées, furent encore repoussées avec une perte considérable. Depuis le 16. jusqu'au 22. les Alliez ne s'occupérent qu'à perfectionner les Lignes de Circonvallation & de Contrevallation auxquelles dix mille Pionniers travaillérent avec chaleur. Elles étoient soutenues de Fortins & de Redoutes & Munies d'Artillerie. La nuit du 22. au 23. la Tranchée fut ouverte. L'Armée d'observation aiant passé l'Escaut le même jour, alla camper à Vaudripont sur la Ronne, 1708.

1708. tandis que le Duc de Barwick aiant augmenté son Armée de plusieurs Renforts, tirez des Places voisines, se disposoit à aller camper à Bossut & à St. Guilain. Les Assiégeans firent d'abord deux attaques, dont l'une fut à la droite de la Basse-Deule & l'autre à la gauche. Ils y emploiérent deux mille Travailleurs soutenus par quinze Bataillons & cinq cents chevaux. Les Assiégez ne s'en apperçurent que deux heures après; mais ils firent voir ensuite qu'ils feroient acheter cher cette Place aux Assiégeans qui aiant voulu s'emparer d'une maison entourée d'un fossé, en furent repoussez avec perte la nuit du 24. Celle du 25. ne leur fut pas moins funeste; les Assiégez à la faveur de la lumiére d'un Moulin où ils avoient mis le feu, en firent un si grand de Canon & de Mousquetterie, que les Assiégeans furent forcez d'interrompre leurs travaux à cause du grand nombre de Morts & de Blessez.

Les Ducs de Bourgogne & de Barwick se joignent & marchent vers Lille.

Dans ces entrefaites le Duc de Bourgogne qui avoit jusqu'alors douté que les Ennemis osassent entreprendre serieusement le Siége de Lille,

Lille, se disposa à marcher au secours 1708.
du Maréchal de Bouflers. Il envoia ses ordres au Maréchal Duc de Barwick pour le venir joindre, & le vainqueur d'Almanza exécuta ce commandement avec une prudence digne de lui. Il partit le 27. d'auprès de Mons avec vingt sept Bataillons, & quatre vingt douze Escadrons, & passant auprès de Soignies sans obstacle, il arriva le lendemain à Herines sur la Marque au dessous d'Enghien, & à deux lieues de Ninove. Le Duc de Bourgogne de son côté s'étoit mis en Marche le 27. avec la grande Armée, après avoir envoié les gros Bagages à Dunkerque, & laissé un Détachement sous les ordres du Comte de la Mothe pour la Garde de Gand & de Bruges. Les deux Armées se joignirent vers Grammont le 29. & s'avancérent du côté de Lille avec tant de diligence, que le 31. une partie arriva sur l'Escaut près de Tournai, & le reste le lendemain à neuf heures du matin. Le soir du même jour l'Armée commença à passer l'Escaut, & acheva le lendemain à midi. Elle campa à trois

 quarts

1708. quarts de lieues de Tournai, pour attendre l'Artillerie qui ne pouvoit arriver que le soir.

A l'Approche du Duc de Bourgogne les Alliez redoublérent le feu & pressérent le plus qu'il fut possible le succès d'un Siége qu'ils craignoient qu'on ne les forcât d'abandonner. Cette Place, où ils avoient déja vu diminuer considerablement l'Armée du Prince Eugéne par la resistance vigoureuse de la Garnison, n'étoit pas encore prête à se rendre. Milord Duc détacha quatre mille Grenadiers pour l'attaque du chemin couvert, & loin de songer à troubler la Marche de l'Armée Françoise, il repassa l'Escaut & fut camper au Pont-à-Tressin sur la Marque.

On ne douta point que le Duc de Bourgogne ne tentât une Bataille pour sauver Lille; & l'on crut devoir s'y attendre plus que jamais, quand il eut ordonné le 2. de Septembre, que les gros & menus Bagages fussent envoiez à Valenciennes, à Condé & à Tournai. Il fut camper le 4. à Mons en Peule, & reçut le lendemain une nombreuse

Ar-

Artillerie; & en même tems il apprit que le Duc de Marlboroug étoit allé camper à l'entrée de la Plaine de Lille, la droite au delà de Seclin appuiée à un Marais, aiant au devant plusieurs ravins où ses Troupes se retranchoient, & la Gauche aussi appuiée à un Marais, à Tressin près de la Marque, aiant au devant un Païs impraticable. Son Armée étoit soutenue au Centre des Villages de Templemars, & d'Entiers qu'il faisoit fortifier. 1708.

Malgré cette situation avantageuse on ne laissa pas de se disposer à marcher contre lui; & pour cet effet on commença de travailler à huit larges chemins à la Gauche des Ennemis. Le 9. de Septembre les Ducs de Vendôme & de Barwick allérent reconnoître la situation du Camp. Pendant qu'on se préparoit à tout tenter pour degager Lille, les Assiégez à qui le Maréchal de Bouflers communiquoit son zèle & son intrepidité, encouragez d'ailleurs par l'approche de l'Armée, continuoient de se deffendre avec une vigueur capable de rebuter tout autre Général que celui qui commandoit l'Ar-

L'Armée de France veut attaquer les Lignes des Alliez.

1707. mée du Siége. Les ordres du Maréchal étoient si prudemment donnez, & si ponctuellement exécutez, que les Assiégeans ne pouvoient encore se vanter d'être maîtres d'aucun ouvrage. Envain la nuit du 28. au 29. d'Août, ils s'emparérent d'un Moulin retranché du côté de la Porte de St. André. Le Maréchal fit faire une sortie si vigoureuse que dix huit Compagnies de Grenadiers des Ennemis, qui s'étoiens postées près de ce Moulin, furent entiérement culbutées, les Retranchemens ruinez & le Canon encloué.

La nuit du 6. au 7. de Septembre, le Prince Eugéne fit attaquer la Contrescarpe du coté de la Porte de la Magdelaine. Ses Troupes ne purent se loger que sur les deux Angles Saillans après avoir été cinq fois repoussées en deux nuits avec une perte considerable. Le 11. Rermangle & le Marquis de Maillebois firent une sortie dans laquelle ils chassérent l'Ennemi des Angles du Glacis de la Contrescarpe, où ils s'étoient logez, comblérent une partie de leurs Tranchées, leurs encloué-

clouérent du Canon, & firent quarante Prisonniers. La nuit du 17. au 18. les Alliez donnérent trois Assauts aux Traverses qui défendent les Angles Saillants; au troisiéme ils s'en emparérent; mais ce ne fut pas pour long-tems: ils en furent dépossez la même nuit. Le Sieur du Mée l'un des deux Ingenieurs qui avoient la direction du Siége, fut blessé dangereusement dans cette occasion, & grossit la liste des Ingenieurs qui avoient été Tuez ou Blessez devant cette Place. L'Histoire ne fournit point de Siége où il ait peri tant d'Ingenieurs qu'à celui-ci. Je passe une infinité de détails qui seroient une riche Moisson dans une Histoire moins feconde en grands Evenemens que celle-ci, & l'abbondance fait que je ne m'arrête qu'aux principaux. 1708.

La nuit du 21. au 22. de Septembre, le Prince Eugéne fit donner en même tems un Assaut général aux Attaques de la Droite & de la Gauche par quatre mille Grenadiers soutenus de quelques Bataillons d'élite. On attaqua tout à la fois, à la Droite la Corne du Bastion

1708. de St. André, la Tenaille, la Contrescarpe de la Basse Deule, le Chemin couvert vis-à-vis de la Brêche du Bastion, & la Place d'Armes entre la Corne de ce Bastion & le Ravelin. A la Gauche de la Riviére on attaqua la Tenaille & la Contrescarpe depuis le Ravelin jusqu'à la Porte de la Magdelaine. Pour soutenir les Allemands rebutez par le peu de fruit qu'ils tiroient de tant d'Assauts, où les plus braves trouvoient une mort certaine, le Duc de Marlboroug envoia cinq mille Anglois choisis. Le Prince Eugéne persuadé par l'experience que sa présence seule leur redoubleroit le courage, se trouva en personne à une de ces attaques; les fatigues qu'avoit soutenues la Garnison, les pertes qui l'avoient déja affoiblie, tout faisoit esperer aux Assiégez qu'elle ne pourroit faire ferme en tant de lieux, & qu'on l'entameroit par quelque endroit. Un feu terrible de part & d'autre commença vers les six heures, & dura jusqu'à huit: les Assauts furent donnez & repoussez avec la même vigueur, la bravoure de la Garnison ne se démentit aucunement;

ment ; & après quatre Assauts fort meurtriers, les Alliez se trouvérent maîtres d'une partie de la Tenaille à la Droite, & d'une partie du chemin couvert à la Gauche. Le Prince Eugéne fut dans cette occasion blessé d'un coup de feu au dessus de l'oeuil gauche. Un Tambour alla le 22. demander au Maréchal de Bouflers une suspension d'Armes de vingt quatre heures pour retirer les Morts ; il n'eut garde de l'accorder, il craignit qu'à la faveur de cet accord les Ingenieurs ne s'avançassent trop près de sa Place pour en reconnoître les ouvrages. *La suspension n'est pas nécessaire*, répondit-il au Tambour ; *quand il y aura d'avantage de Morts, j'aurai soin moi-même de les faire enterrer.* Il tint parole, & dès la nuit même il fit faire une sortie où l'on regagna les Postes que les Assiégeans avoient pris, & on combla quelques Toises de Tranchées, où l'on jetta les Corps morts qui se trouvérent à portée de recevoir cette sorte de Sepulture. 1708.

L'Armée de France s'attendoit toujours que les mauvais succès rebuteroient les Assiégeans, & qu'ils lé-

L'Armée de France change de dessein.

1708. léveroient enfin le Siége, sans qu'il fût nécessaire de les y contraindre par un Combat. C'étoit dans cette pensée que dès le 15. le Duc de Bourgogne avoit fait repasser la Marque à son Armée, à la vuë des Ennemis, qui ne firent aucun mouvement pour s'y opposer : il alla camper à Bergée entre Orchies & Mons-en-Peule. Vingt Escadrons, & quelques Bataillons en furent détachez pour aller à Douai ; sept Escadrons & deux Bataillons pour Arras, & un pareil nombre fut envoié à Bethune, tant pour resserrer les Alliez, que pour mettre l'Artois à couvert de leurs Courses. L'Armée étoit allée couper au dessous de Tournai le 16., elle passa l'Escaut le 17, & s'étendit le 18. depuis Tournai jusqu'à Herines, pendant que Chemerault, Souternon, & de la Chastre étoient à Pottes avec des Corps de Troupes dont la Communication étoit libre, & qui étoient protegez par la grande Armée.

Le Sieur du Bois entre dans Lille en nageant entre deux eaux.

Ce fut le 17. qu'un Capitaine de Grenadiers nommé du Bois exécuta une entreprise dans laquelle je ne sais ce que l'on doit le plus admirer, ou son

son adresse, ou son zèle. Il se char- 1708.
gea d'entrer dans Lille, sans être aperçu des Ennemis, d'informer le Maréchal des intentions des Ducs de Bourgogne & de Vendôme, & d'en rapporter des nouvelles. Pour cet effet il se jeta nud dans la Riviére, & nageant entre deux eaux, il traversa heureusement, & après avoir vû l'état de la Place & executé sa commission, il revint au Camp par le même chemin, raportant des lettres du Maréchal, qui avoient été envelopées dans de la toile cirée. Les nouvelles dont il étoit chargé, portoient en substance que Boufflers avoit pris toutes les mesures nécessaires pour faire durer le Siége: qu'il avoit fait faire des Retranchemens palissadez derriére les remparts, dans les endroits des Attaques, avec des Traverses pour les deffendre: qu'il avoit fait faire aussi un troisiéme fossé entre la Citadelle & l'Esplanade: qu'il avoit fait munir la Citadelle d'Artillerie, d'Armes, & de tout ce qui est nécessaire pour une longue deffense: que beaucoup de jeunes gens & d'apprentifs s'étoient volontairement enrolez, & qu'ainsi

1708. les Troupes qui avoient souffert, étoient recrutées. Une autre circonstance fit croire que le Siége tireroit en longueur.

L'Ingenieur du Mée homme qui avoit plus de feu & de vivacité que de reflexion, avoit, disoit-il, preparé une brêche à pouvoir donner l'Assaut quand on voudroit. Son Collegue au contraire alloit lentement; & fut blamé par les Généraux impatiens de voir les travaux plus avancez; mais la suite le justifia. La Brêche de du Mée n'étoit pas une chose dont on put profiter. Avant que d'y arriver, il faloit passer sous le feu de quelques ouvrages, & ce qui auroit échapé à ce danger, n'eût point été capable de donner un Assaut: on en revint donc à la maniére lente; mais sure de Des Roques, & de l'avis de Milord Duc qui étoit alternativement à l'Armée d'observation & à celle du Siége, on résolut d'aller aux Approches par la Sappe. Cette voie longue, & la dificulté de recevoir les Convois, & sur tout les Munitions de Guerre qui s'épuisoient facilement dans un Camp, où l'on faisoit un feu continuel.

nuel sur la Ville, firent douter quelque tems si l'entreprise sur Lille réussiroit. 1708.

On envoie d'Ostende un Convoi aux Alliez.

Le Général Anglois avoit trouvé que la voie d'Ostende étoit la plus sure pour faire passer au Camp les Munitions dont on commençoit à manquer. La Reine d'Angleterre en étant avertie, changea la destination d'un Convoi qui devoit être conduit en Portugal par le Chevalier Bings, & ordonna à ce dernier de se rendre à Ostende, & d'y disposer de tout à la volonté de Milord Duc. Il y arriva le 21. de Septembre, & Milord Duc informé le 22. des ordres que la Reine avoit donnez, détacha le lendemain seize mille Hommes pour se saisir du passage du Canal de Nieuport. Ils s'emparérent du Village de Leffingue & du gros Bourg d'Oudenbourg en deça du Canal. L'ordre qu'il avoit donné de se resaisir de Plassendael, ne put être exécuté, tant parce qu'il y avoit une Garnison trop forte pour être enlevée par un coup de main, qu'à cause de l'inondation qui couvroit la Campagne voisine. Six cents Chariots vuides, partis de l'Ar-

1708. l'Armée des Alliez, passérent le Canal de Nieuport sur des Ponts que l'on y jetta, pour aller à Ostende charger les Munitions débarquées. Outre l'Escorte qui les avoit amenez, le Brigadier d'Eltz fut détaché avec six Bataillons, & s'avança du côté de Dixmude. Le Major Général Web alla avec un autre Détachement se poster à Rousselaer pour proteger ce Convoi, & le Lieutenant Général Cadogan le suivit avec dix-huit Escadrons.

Le Comte de la Mothe attaque inutilement le Convoi.

Le Comte de la Mothe averti de l'arrivée de ce Convoi à Ostende, & des mouvemens des Alliez pour en assurer le passage, quita le voisinage de Bruxelles d'où il s'étoit approché, & voulut se poster entre Bruges & Nieuport. La diligence des Alliez le prévint: Ils s'étoient rendu maîtres de Leffingue & d'Oudenbourg, & déja le Convoi passoit le Canal de Nieuport. Le matin du 28. il partit de Bruges avec un Corps de dix huit à vingt mille Hommes pour l'attaquer, sans attendre le Marêchal de Barwick qui étoit à moitié chemin de Gand à Bruges avec un autre Corps; mais qui ne pouvoit

voit arriver si-tôt, à cause des grands 1708.
Circuits qu'il étoit obligé de faire autour des Marais impraticables. Il étoit quatre heures après midi lorsqu'il attaqua le Convoi entre Ichtenen & Kokelaer (1); il fut repoussé trois fois, mais ses Troupes se ralliant toujours autant que le terrain le permetoit, il fit charger jusqu'à quatre diferentes reprises. Durant cette Action qui peut passer pour un véritable Combat, ceux qui conduisoient les Chariots, firent défiler la plus grande partie du Convoi, & le reste retourna vers Ostende. Le Comte de la Mothe s'appercevant enfin qu'il n'étoit plus question de disputer le chemin à ce Convoi, & que de plus il alloit être pris à dos par le Corps des Alliez qui étoit entre Dixmude & Rousselaer, il se retira vers Bruges. Les Alliez parlérent de ce Combat comme d'une Victoire, où les François avoient perdu beaucoup de monde. Les François au contraire publiérent que la perte avoit été à peu près égale; mais que l'avantage avoit été pour les

(1) *A deux lieues de Dixmude.*

1708. les Alliez, en ce qu'ils avoient fait passer une partie du Convoi sans lequel l'Armée du Siége eut été forcée de le lever.

Le Chevalier de Luxembourg entre dans Lille.

Le même jour on préparoit à la Garnison de Lille un secours dont elle n'avoit pas encore un si grand besoin, & que le Chevalier de Luxembourg se chargea d'y faire entrer. Les Portes de Douai où l'on en fit les préparatifs, furent fermées le 28. de Septembre à tous ceux qui en vouloient sortir, & ouvertes à ceux qui entroient, & lorsqu'il fut nuit le Chevalier de Luxembourg en partit avec un Détachement de deux mille cinq cents chevaux, choisis dans le Régiment des Dragons de la Reine, dans ceux de Bourgogne, du Roial, de St. Aignan, la Breteche, Satteville, Tourotte, avec cent Carabiniers, la Compagnie des Sauve-Gardes du Roi, deux Compagnies de Grenadiers, & une Compagnie franche de cent Hommes. Chaque Cavalier avoit en croupe un sac d'environ soixante livres de Poudre: chaque Dragon & chaque Carabinier avoit trois fusils, avec une provision de pierres à fusil.

Ce

Ce Corps marchant à petit-pas, se présenta devant une Barriére de la Ligne de Circonvallation le 29. de Septembre. La Sentinelle aiant crié: *Qui vive?* on répondit: *Hollande.* L'Officier chargé de repondre, savoit precisément les noms des Régimens qui étoient hors du Camp, & parloit Hollandois; ainsi il n'eut point de peine à persuader l'Officier de Garde qui lui fit ouvrir la Barriére avec d'autant plus de promtitude qu'il lui dit qu'ils apportoient de la poudre, & qu'ils étoient poursuivis par les François. Environ deux mille Hommes avoient passé la Barriére avec les Armes, & quatre vingts Milliers de poudres, lorsqu'un Officier eut l'imprudence de crier: *Serre, Serre.* Ce mot fit connoître la surprise. L'Officier de Garde cria *Arrête*; & comme on ne lui obéissoit pas, il fit faire feu sur ceux qui passoient. Le feu prit à trois sacs de poudre; le reste du Convoi fut arrêté, & la Barriére fermée. Ce qui étoit passé au nombre de dix huit cens chevaux, entra dans la Ville par la Porte de Notre Dame & le reste retourna à Douai. 1708.

Le

1708. Le Maréchal reçut ce secours avec une joie que toute la Garnison partagea.

Le 3. d'Octobre les Assiégez donnérent un cinquiéme Assaut général aux Tenailles, au Ravelin, & au Chemin couvert de ces ouvrages, & leurs fourneaux en aiant ruiné une partie des deffences, ils s'en emparérent à la quatriéme attaque. Le 4. ils travaillérent à s'y loger, & le 5. ils commençoient à y faire monter du Canon, lors que la Garnison fit une sortie se coulant le long du chemin couvert. Le Chevalier de Luxembourg étoit à la tête des dix huit cents chevaux qu'il avoit fait entrer dans la Place. Il penetra jusques dans le Parc de l'Artillerie, y mit le feu, encloua quelques piéces de Canon, combla une partie des Tranchées, & fit des Prisonniers, pendant que l'Infanterie repoussoit l'Ennemi des Tenailles, du Ravelin & de la partie du Chemin couvert dont il s'étoit emparé deux jours auparavant. Le lendemain au soir les Assiégeans donnérent un Assaut général aux ouvrages d'où ils avoient été chassez la veille

veille & à la troisiéme attaque, ils s'emparérent des Tenailles & de la Demi-Lune qu'ils ne gardérent que huit heures. La Garnison les contraignit de les abbandonner avec perte. 1708.

La partie du Convoi qui étoit arrivée au Camp des Assiégeans, étant un secours trop leger pour une si grande Armée, le Duc de Marlboroug marcha en personne à la tête d'une partie considerable de son Armée, & s'avança vers Nieuport, avec des Chariots vuides pour en ramener un second. Il trouva de ce côté le Duc de Vendôme, qui par les inondations qu'il avoit fait faire, & par les postes dont il s'étoit emparé, l'obligea de s'en retourner. On commençoit à desesperer du succès. La blessure du Prince Eugéne l'empêcha quelques jours d'agir avec son activité ordinaire. La mort de la Comtesse de Soissons sa Mere, arrivée à Bruxelles le 9. d'Octobre, lui causa une douleur qui fit craindre que sa blessure ne devînt mortelle. Mais le heros soutint le fils dans cette occasion, & ce Prince donnant à la nature ce qu'il lui devoit, ne perdit

Le Duc de Marlboroug va au devant d'un second Convoi.

1708. dit point de vuë le projet de la conquête de Lille, qui attiroit sur lui les regards de toute l'Europe. Le Roi de Pologne voulant être le temoin d'un si beau spectacle, s'étoit rendu au Camp des Alliez sous le nom de Comte de Meissen; le Landgrave de Hesse-Cassel y étoit aussi arrivé. De si illustres Spectateurs animérent ce Prince qui étoit déja assez excité par l'amour qu'il a naturellement pour la gloire. Le malheur qu'avoit eu le Comte de la Mothe en attaquant le prémier Convoi d'Ostende, fraia le passage à un second Convoi que les Alliez firent passer à Leffingue sur des Barques plates à la faveur de l'inondation, & de là il fut porté au Camp sur des Chariots dont les roues étoient plus hautes qu'à l'ordinaire.

Le Roi de Pologne & le Landgrave de Hesse-Cassel vont au Camp devant Lille.

Ostende alloit devenir par cette facilité, un entrepôt commode aux Alliez pour transporter au Camp les Convois; mais le Duc de Vendôme aiant remarqué que, malgré l'inondation, les Alliez conservoient toujours les Postes de Slipe & de Leffingue qui leur ouvroient la Communication avec Ostende, résolut de les

Le Duc de Vendôme reprend Leffingue.

les en chasser. Il fit avancer le Chevalier de Langeron sur le Canal de Nieuport, avec des Barques Armées sur lesquelles on mit des Troupes de la Marine qui s'emparérent du Pont de Slipe. En même têms Puiguion eut ordre d'attaquer par Tranchée le Poste de Lessingue du côté où le terrain trop élevé n'avoit pu être inondé. Deux mille Anglois qui y étoient en Garnison, & qui se retranchoient depuis quelques jours, étoient encore protegez par un Camp volant posté au delà de Dixmude. Peu de jours après la Tranchée ouverte, ils firent une sortie dans laquelle ils culbutérent les Travailleurs, & firent quelques Prisonniers, parmi lesquels se trouvérent le Chevalier de Croissi Maréchal de Camp, & le Chevalier de Montmorenci qui fut degagé avant la fin de l'action; mais la nuit du 25. au 26. d'Octobre, Valernod Capitaine de la premiére Compagnie des Grenadiers de Navarre, traversant l'inondation & aiant de l'eau au dessus de la Ceinture, entra dans Leffingue l'épée à la main, & avec sa Troupe qui le suivoit, se rendit maître de ce Poste. 1708.

On

1708. On y trouva quinze cents mille livres, douze cents Barils de Poudre, & d'autres Munitions destinées pour le Siége de Lille.

Autre avantage remporté par les François près de Furnes.

Le 14. d'Octobre, le Comte de Montroux Maréchal de Camp avoit surpris près de Furnes le Régiment d'Infanterie du Prince Albert de Brandebourg, & celui de Gromkau avec deux Escadrons de Heiden & de Lottum, qui y amassoient des grains, & après quelque resistance qui leur couta environ deux cents Hommes, il força le reste à se rendre Prisonniers de Guerre, au nombre d'onze cents Hommes, y compris deux Colonels deux Lieutenans Colonels, un Major & trente trois Capitaines ou autres Officiers.

L'arrivée de cent Chariots de Poudre, & d'autres Munitions envoiées d'Ostende, mit les Assiégeans en état de ne plus menager le feu. Ils le redoublérent le 14. & les jours suivants. Outre l'ancienne Brêche qu'ils aggrandirent, ils en firent une nouvelle. Ils livrérent divers Assauts au Chemin-couvert dont ils ne se rendirent maîtres qu'au septiéme, & ils s'y logérent le 18.

La

La néceſſité de faire ſubſiſter les deux armées, les obligea d'envoier des Détachemens dans l'Artois, & le Boulonnois, pour y amaſſer des grains; quelques Villages déja épuiſez n'aiant pu fournir leur quote-part, furent brulez & en repreſailles des Détachemens François allérent incendier des Villages aux environs de Bois-le-Duc & de Breda, & enlevérent des ôtages pour les Contributions. 1708. Incendies vangez par de Repreſailles.

Cependant la ſaiſon avançoit, & rendoit plus difficile ce qu'il reſtoit à faire aux Alliez, pour achever leur conquête. Ils s'étoient logez ſur le Chemin-couvert, & aiant détruit le Batardeau & ſeigné le foſſé, ils travaillérent aux Galleries, & préparérent tout pour donner le dernier Aſſaut. Le Marêchal réſolu de diſputer le terrain pié à pié, avoit pris des précautions, pour réſiſter aux Ennemis, après que le dernier Mur ſeroit ruiné. Devant les Attaques, depuis la Porte de St. André juſqu'à celle de la Magdeleine, regnoit un Retranchement où l'on avoit emploié la plus grande partie des gros arbres de l'Eſplanade & du Rempart, aux- Le Marêchal de Bouflers ſe prépare à ſoutenir l'Aſſaut Général.

1708. quels on laissa les branches que l'on aiguisa en pointes du coté de la Brêche, outre un grand nombre de pointes de fer dont on les avoit herissez. Les Grilles des fenêtres furent converties en Pallissades, dont on forma un second Retranchement derriére celui-là. Deux machines extraordinaires furent proposées : L'une consistoit en des Boëtes de Fer-blanc couvertes d'une planche, dans lesquelles on mettoit des Toilles souffrées & goudronnées. En partant la Toille s'enflamoit, s'étendoit, & bruloit ceux sur qui elle tomboit, se collant à leurs habits, sans qu'on pût en éviter l'effet, qu'en se deshabillant promtement. L'autre étoit un pot de terre fait en forme de pâté; on le remplissoit de Grenades piquées de pointes de fer qui perçoient tout ce qu'elles frapoient. De grosses piéces de bois garnies de pointes de fer étoient toutes prêtes à tomber sur ceux d'entre les Assiégeans qui oseroient monter à la Brêche; mais ces secours ne pouvoient que retarder la perte de cette Ville, & ôter l'esperance d'une Capitulation.

Les

Les Bourgeois, & le Clergé remontrérent au Maréchal qu'il devoit être content de leur zèle, & des témoignages de fidelité qu'ils avoient donnez; qu'ils perséveroient dans les mêmes sentiments; mais qu'il le conjuroient de ne point les exposer à tous les malheurs du saccagement. De son côté il fut ému de compassion. Il avoit encore la Citadelle, où il avoit fait un amas de Munitions de Guerre & de Bouche; il y pouvoit occuper long-tems l'Ennemi, & donner à l'Armée du Duc de Bourgogne le loisir de le dégager, si la chose étoit possible. Le 22. il fit battre la Chamade à quatre heures après midi, & les ôtages furent donnez de part & d'autre.

1708.

Les Bourgeois le fléchissent.

Il rend la Ville.

Le Prince Eugéne, juge competent du mérite militaire, ne put s'empêcher d'applaudir à celui du Maréchal de Bouflers : il lui écrivit un Billet pour le feliciter d'une si longue & si glorieuse deffense; il poussa la civilité jusqu'à le laisser maître des Articles de la Capitulation, l'assurant qu'il lui accorderoit toutes les Conditions honorables que son devoir lui permettroit de ne pas re-

Civilité du Prince Eugéne envers lui.

1708. refuser. La Capitulation fut double, & le Marêchal pour favoriser les Habitans, voulut qu'ils traitassent en leur nom avec leurs nouveaux maîtres, & que cette Capitulation par laquelle leurs Privileges, leur Religion, leur Liberté, leurs Droits étoient mis hors de danger, précedât celle de la Garnison. Les Articles du Marêchal de Bouflers eurent d'abord quelque difficulté. Il y avoit inséré que la Citadelle où il se retiroit, ne pourroit point être attaquée du côté de la Ville, & que reciproquement la Garnison ne tireroit point sur la Ville. Le Prince Eugéne qui prévit les contradictions, refusa d'inserer cet Article dans le Traité; mais il fit esperer verbalement qu'il le feroit observer. Ce fut sur cette esperance que la Capitulation fut arrêtée & signée le 23. d'Octobre.

Capitulation pour rendre la Ville.

Par cette Capitulation il fut accordé trois jours au Gouverneur, pour donner avis au Duc de Bourgogne de l'état de la Ville, recevoir ses ordres, & en attendre le secours: Que la Garnison entreroit dans la Citadelle le 25. à midi: Qu'il ne seroit

roit fait aucun acte d'hostilité jus- 1708.
qu'au 26. Que la Porte de la Magdelaine seroit remise le 25. à midi, & qu'il seroit dressé une Barriére afin que les Troupes des Alliez ne pussent entrer dans la Ville : Que les Officiers, Soldats, Dragons, &c. François, ou Etrangers, Malades ou Blessez dans les Hopitaux, ou ailleurs, seroient transportez avec les Medecins, Chirurgiens &c. à Douai, & qu'on leur fourniroit les Voitures nécessaires aux depends des Assiégez : Que ceux qui seroient hors d'état d'être transportez, resteroient dans leurs logemens où ils étoient alors, & qu'après leur guérison on leur fourniroit aussi des Voitures pour leur transport. Dans les quatre articles suivans on regloit les suretez pour les dettes contractées par les Officiers, pour les contracts & obligations passées avec les particuliers ; le libre passage des chevaux & équipages des Officiers, & des Troupes de la Garnison, des Commissaires des Guerres, des Ingenieurs, des Directeurs & Commissaires des Vivres, sans qu'on pût les arrêter, fouiller, où leur faire tort ;

1708. tandis que ses propres Troupes contribuoient en Flandres aux conquêtes qu'y faisoient les autres Généraux des Alliez, on ne lui donnât qu'une Armée foible & mal pourvue dont l'impuissance le bornoit à garder des Lignes. Un parti de la Garnison de Landau avoit été taillé en piéces, & le Gouverneur qui le commandoit, avoit eu peine à se sauver. L'Electeur se retira dans sa Capitale, voiant déja la saison trop avancée pour rien entreprendre cette année, & son Armée ne songea plus qu'à entrer dans les quartiers d'hiver.

L'Electeur de Baviére dont la présence devenoit inutile sur le Rhin, se rendit en Flandres, & formant une Armée d'environ quinze mille Hommes tirez des Places Frontiéres, & de quelques Détachemens de la grande Armée, il marcha vers Bruxelles avec ces Troupes, & prit avec lui de l'Artillerie. Son Armée n'étoit pas assez nombreuse pour faire le Siége d'une Place de si grande étendue; & on jugea d'abord que c'étoit une feinte pour y attirer l'Ennemi. On ne savoit même s'il n'a-

voit pas quelque intelligence dans la 1708.
Ville, & si les Habitans lassez de la domination des Alliez, & reprenant les prémiers sentimens d'amour & de veneration qu'ils avoient eu pour lui, n'étoient pas résolus de favoriser cette entreprise. Arrivé devant cette Place le 22. de Novembre, il envoia le lendemain un Trompette, pour sommer le Commandant Pascal de rendre la Place, le menaçant qu'en cas de refus il n'y auroit point de Capitulation, ni pour sa Garnison, ni pour lui. Cet Officier lui répondit „qu'il étoit bien malheu„reux de n'avoir pas l'honneur d'ê„tre connu de Son Altesse Electo„rale: Qu'il osoit l'assurer qu'il se„roit tout ce qu'un homme d'hon„neur doit faire, & qu'il étoit très„content de sa Garnison". La nuit du 24. au 25. la Tranchée fut ouverte entre les deux Portes de Louvain & de Namur, & les Bateries commencérent à tirer le 26. au matin. Sur le soir le feu fut beaucoup plus vif, & les Assiégeans après différentes attaques vigoureuses se logérent sur la Contrescarpe.

On pressoit la reduction de la Place, L'Electeur leve le Siége.

 ce,

1708. ce, & il y a de l'apparence qu'elle eût été emportée, ſans la Marche du Duc de Marlboroug qui accourut de ce côté avec ſon Armée. Déja un Corps de cinq mille chevaux s'étoit avancé pour couper la retraite des François, & ils alloient être envelopez, ſi l'Electeur n'eut levé le Siége précipitamment, en abbandonnant ſix piéces de Canon de vingt quatre livres de balles, huit de douze, & trois de quatre, & quelques Chariots de Munitions. Les Alliez ne purent refuſer aux Aſſiégeans la gloire d'avoir temoigné une extrême bravoure dans les attaques, il eſt juſte de remarquer que la Garniſon qui étoit de ſept mille Hommes ne ſe ſoutint que par ſa valeur dans une Ville mal fortifiée. Elle dût auſſi ſon ſalut à la précaution qu'eurent les Députez des Etats Généraux à Bruxelles, d'empêcher que les Bourgeois ne s'atroupaſſent, de preſſer le ſecours qu'ils envoiérent demander aux Généraux, & de publier l'arrivée de ce ſecours avant même qu'ils en euſſent avis; cette nouvelle aiant tenu dans le reſpect la Bourgeoiſie qui peutêtre avoit quel-

quelque penchant pour une revolution. 1708.

Le Détachement de l'Electeur pour cette entreprise, & ceux qu'on avoit envoiez à Bruxelles & en d'autres lieux, avoient tellement diminué l'Armée de France qu'elle ne fut point en état de remplir les esperances dont la Nation s'étoit flatée. On avoit cru que le Duc de Vendôme dont l'autorité étoit bornée par la présence des Princes, obtiendroit que l'on fît tête aux Alliez après le Siége de Lille. Ils ne pouvoient plus subsister aux environs, & en leur disputant le passage de l'Escaut, il étoit facile de leur faire acheter bien cher la liberté de retourner. On s'attendoit de part & d'autre qu'ils ne passeroient point cette Riviére sans la teindre de leur sang, mais le Duc de Vendôme ne put obtenir qu'on suivît ses dispositions.

L'Armée des Alliez repasse l'Escaut.

L'Armée des Alliez sous les ordres du Duc de Marlboroug, & du Comte de Tilli qui avoit pris la Place du Veldt-Maréchal d'Owerkerque mort le 18. d'Octobre, décampa de Rousselaer le 25. de Novem-

1708. bre avec cent Escadrons & cinquante Bataillons, & passa la Lis à Harlebeck. Pour favoriser sa Marche, le Prince Eugéne retira les Troupes qui occupoient St. Venant, Lens & la Bassée, dont celles de France s'emparérent aussi-tôt, il laissa dix huit Bataillons pour garder Lille & continuer le Siége de la Citadelle jusqu'à son retour, & s'étant mis à la tête de cinquante Escadrons & de dix neuf Bataillons, il marcha sur Helchin au dessous du Pont d'Espieres pour tenter le passage de l'Escaut à Escanaffe. Il essaia le 27. de jetter des Ponts sur cette Riviére; mais l'attention que ceux qui gardoient ce Poste, eurent à l'en empêcher, l'arrêta. Cependant l'Armée qui étoit conduite par le Duc de Marlboroug, s'avança vers Kerkhoven. Elle y arriva le 27. au matin, & à la faveur d'un Brouillard fort épais, elle commença le passage avec tant de bonheur qu'un gros Corps de Troupes étoit déja passé, avant que celles de France s'en apperçussent; le Duc de Vendôme se plaignit que le Marquis de Souternon à qui ce Poste étoit confié,

fié, s'en fût éloigné; mais le Marquis se justifia en disant qu'il avoit suivi les ordres du Duc de Bourgogne. Le Comte de Lottum qui commandoit un autre Corps des Alliez, passa aussi, en se rendant maître du Poste de Gavre, où il trouva peu de resistance, & le Prince Eugéne aiant sçeu que le passage étoit ouvert, fit aussi-tôt defiler ses Troupes vers Kerkhoven, où elles passérent aussi la Riviére. De là ils marchérent tous ensemble vers Oudenarde pour y attaquer seize Escadrons & dix neuf Bataillons François qui à leur approche abbandonnérent leur Camp. Ils en attaquérent l'Arriére-Garde dont ils tuérent environ cent Hommes, & firent cinq cents Prisonniers; & voiant que l'Armée de France s'étoit retirée partie vers Gand, & partie vers Tournai, Milord Duc continua sa Marche vers Alost, où il s'arrêta lorsqu'il aprit que le Siége de Bruxelles étoit levé. Le Prince Eugéne retourna à Lille, pour achever celui de la Citadelle. 1708.

Pendant que le Détachement de Cavalerie dont j'ai parlé, étoit en

1708. Marche pour couper celui de l'Electeur de Baviére, un Détachement de la Garnison d'Ath s'empara de St. Guilain qu'il ne put conserver, y aiant été enlevé le lendemain par les François.

Suite du Siége de la Citadelle de Lille.

Les Troupes laissées pour continuer le Siége de la Citadelle de Lille, avoient toujours avancé leurs travaux, & quoi que leurs Bateries fussent dressées, ils s'étoient abstenus de tirer, pour menager leur poudre, & s'en servir, lorsqu'il seroit tems de battre en Brêche. Mais quand le Prince Eugéne vit que l'on pouvoit facilement recevoir les Convois, & reparer les Magazins, il cessa d'épargner les Munitions. Les Assiégez de leur côté faisoient un feu qui inquiétoit les Travailleurs, & leurs fréquentes sorties retardoient souvent leurs progrès. Le 20. de Novembre, ils en firent une dans laquelle ils ruinérent quelques logemens des Assiégeans, & détruisirent les Ponts que ceux-ci avoient commencé de jetter sur le second fossé. L'absence même du Prince Eugéne leur fut favorable. Le Maréchal fit sortir la plus grande partie de sa

Gar-

Garniſon qui reprit non ſeulement les Angles ſaillans du Chemin-couvert, où les Aſſiégeans s'étoient logez; mais même les chaſſa de tout l'avant Chemin-couvert dont ils étoient maîtres depuis quinze jours, combla leurs Tranchées, leur tua & bleſſa beaucoup de monde; mais le retour de ce Prince & la facilité des Convois ranimérent les Aſſiégeans: il fit reprendre l'avant Chemin-couvert, continuer les Sapes pour s'emparer du ſecond, & avancer ſes Bateries pour s'en ſervir lorſqu'il le jugeroit à propos. 1708.

Civilitez du Prince Eugéne envers le Marêchal de Boufiers.

Il envoia un Trompette au Marêchal de Boufiers pour lui donner avis du paſſage de l'Eſcaut, de la levée du Siége de Bruxelles, & de la retraite de l'Armée de France au delà de la Scarpe. Il l'invitoit même à envoier deux Officiers dans la Ville pour s'informer de la vérité de ces nouvelles, & l'exhortoit en même tems de ne ſe plus roidir à deffendre une Fortereſſe dépourvue de toute eſperance de ſecours, & de ſonger à conſerver ſa perſonne & le reſte de ſa Garniſon. *La gloire que vous vous êtes aquiſe*, lui mandoit le Prince,

1708. Prince, *pendant une si longue & si belle deffence, vous dédommagera amplement dans l'esprit du public de la nécessité à laquelle le sort des armes vous réduit. Si vous attendez la derniére extrémité, il me sera très-douloureux de ne vous pouvoir accorder toutes les marques d'honneur que méritent un aussi grand Capitaine que vous, & une aussi brave Garnison que la vôtre.*

Le Maréchal répondit à ce qu'il y avoit de personnel dans cette lettre, dans les termes que lui dicta une modestie accompagnée de reconnoissance. Quant au point capital qui étoit la reddition de la Place, il marqua „ qu'il n'étoit pas encore „ assez pressé pour songer à capitu„ ler; Que sa Garnison étoit en bon „ état, portée de bonne volonté, & „ qu'il esperoit même de la justice „ de Son Altesse que plus la deffense „ seroit longue, & les esperances „ du secours incertaines, plus l'esti„ me qu'elle témoignoit avoir pour „ lui & pour sa Garnison, augmen„ teroit; Que du moins il étoit ré„ solu de travailler sur ce fondement „ pour la mieux mériter." Il soutint en effet jusqu'au 8. de Décembre,

qu'il

qu'il batit la Chamade, & la Capitu- 1708.
lation ſe fit le 9. Les Articles les plus remarquables étoient que la Chapelle de la Citadelle ne pourroit ſervir qu'au culte de la Religion Catholique ; Que la Garniſon & généralement tous ceux qui étoient dans la Citadelle, ſoit emploiez dans l'Art militaire, ſoit autrement, ſortiroient par la Porte Dauphine le 10. avec Armes, Bagages, Chevaux, Tambour battant, balle en bouche, mêche allumée par les deux bouts, des Munitions de Guerre pour tirer chacun dix coups, ſix piéces de Canon avec leurs affuts, & des Munitions pour tirer chacun douze coups ; pour être le tout conduit à Douai en toute ſureté par le plus court chemin ; qu'on fourniroit aux Aſſiégez les voitures néceſſaires pour le tranſport des Malades, des Bleſſez, du Bagage, avec une Eſcorte ſuffiſante ; que les Malades & Bleſſez reſtez dans la Ville, & qui ſe trouveroient en état de partir, pourroient le faire avec la Garniſon de la Citadelle ; que les Aſſiégez auroient deux chariots couverts qui ne pourroient être viſitez &c.

La Citadelle capitule.

Lors

1708. Lors que cette Capitulation fut signée, le Prince Eugéne, & le Prince de Naſſau-Friſe allérent dans la Citadelle faire viſite au Marêchal, & lui firent compliment ſur la gloire qu'il avoit aquiſe pendant ces deux Siéges. Le Marêchal aiant répondu à leurs civilitez, les invita à ſouper dans la Citadelle. Les Princes plaiſantérent un peu ſur l'offre qu'il leur faiſoit, dans un tems qu'on ſavoit qu'il étoit dépourvu de tout; & lui dirent qu'ils acceptoient avec plaiſir le regal; qu'il avoit aparemment quelque piéce de cheval de reſtè; *mais n'importe* ajouterent-ils, *tout eſt bon à la table d'un homme de votre mérite.* Après cette réponſe, il envoia chercher dans la Ville tout ce qu'on y pourroit trouver de plus délicat; mais les Princes voulurent abſolument que l'on ſervît le plat qui auroit été donné au Marêchal ſi la Capitulation n'avoit pas été ſignée; & les Cuiſiniers donnérent deux aſſietes de chair de cheval, dont les convives goutérent par debauche, & qu'ils trouvérent moins mauvaiſe qu'ils n'avoient penſé. Le Marêchal leur rendit le lendemain leur vi-

Les Princes rendent viſite au Marêchal de Boufiers.

visite, & il reçut de tous les Géné- 1708.
raux, & des Députez de l'Etat, des marques de la plus haute considération. On remarqua seulement que le Prince Eugéne affecta de n'être jamais seul avec lui. Il partit le 16. pour Versailles où il rendit compte au Roi de la bravoure des Officiers & des Soldats. Sa Majesté l'honora d'un Brevet de Pair de France, & donna à son fils ainé la survivance de son Gouvernement de Flandres. Il ne resta que dix jours à la Cour, & se hâta de retourner dans cette Province, où le Roi le chargea de faire tous les mouvemens convenables pour procurer aux Bourgeois de Gand une destinée telle que la méritoit leur Attachement pour les deux Couronnes. Ainsi finit le Siége d'une Place dont les Fortifications avoient paru une dépense inutile dans le tems des prosperitez de la France, & qui occupa les Alliez toute une Campagne. Toute la France regarda l'inaction de l'Armée qui avoit été spectatrice oisive de ce Siége, comme un affront à la Nation. On alla même jusqu'à l'imputer à une jalousie secrette

1708. crette que le Duc de Bourgogne étoit soupçonné d'avoir pour le Roi d'Espagne son Frére; comme s'il se fût agi d'une Place qui n'eût pas appartenu à la France, & qu'il n'eût pas eu lui-même le principal interêt à la conserver. Tout Paris retentissoit des sanglants reproches que le peuple faisoit aux Officiers qui avoient fait la Campagne en Flandre. Le Duc de Vendôme se retira dans sa Maison d'Anet; heureux de ce que le public le justifioit & imputoit à la présence des Princes les fautes que l'Armée avoit faites cette année.

Beaucoup d'Habitans de la Flandre Françoise se déclarant pour la Religion Reformée.

L'arrivée des Alliez dans la Flandre Françoise, & la liberté d'assister aux exercices de Religion selon l'usage des Eglises Reformées, fit cesser le déguisement d'un grand nombre de familles qui avoient long tems dissimulé leurs sentimens par la crainte des Edits. L'esperance où ils étoient que les Alliez conserveroient toujours ce Païs, fit qu'ils se declarérent publiquement, & grossirent les Assemblées qui se faisoient en faveur des Troupes.

Les Alliez reprennent Gand.

Quelque gloire que l'Armée Ennemie se fût aquise par la prise de Lille,

Lille, elle crut n'avoir rien fait tant que les François resteroient maîtres de Gand & de Bruges. Après avoir ravitaillé les Plaçes qui en avoient le plus de besoin, ils se disposérent au Siége de Gand, quoique la saison fût déja fort avancée. Milord Duc fit investir cette grande Ville le 18. de Décembre, & la Tranchée fut ouverte le 24. la veille de Noel. Cent cinquante Canons ou Mortiers y furent conduits pour la foudroier, & éviter une longue résistance qui auroit fait perir l'Armée des Assiégeans. La France ne comptoit pas de pouvoir la conserver, & il lui eût été facile d'évacuer Gand, Bruges & les autres Postes à la Gauche du Canal, s'il n'avoit pas été question de procurer aux Bourgeois une Capitulation qui les garantît de la vengeance des Alliez. Le Comte de la Mothe ne resista qu'autant qu'il faloit pour l'obtenir. Les Alliez avoient d'abord eu dessein de faire la Garnison Prisonniere de Guerre, & ce qui sembloit favoriser l'exécution de ce dessein, l'Armée de France étoit déja dans ses quartiers, & tous les Généraux étoient à la Cour. 1708.

Mais

1708. Mais le Marêchal de Boufiers alla en Poste en Flandres, rassembla en peu de jours un Corps d'Armée sous Douai, & fit préparer une nombreuse Artillerie. Ces mouvemens engagérent les Alliez à finir la Campagne, en accordant aux Bourgeois, & à la Garnison les Conditions qu'ils avoient d'abord voulu leur refuser. La Capitulation dont les Articles étoient très-favorables aux Assiégez, fut signée le 30. de Décembre. Je passe aux succès qu'eurent cette même année les Armées de Dauphiné & d'Espagne.

Le Duc de Savoie se met en Campagne.

Le Duc de Savoie aiant reconnu la Princesse de Volfenbutel Epouse de Charles III. son Allié, pour Reine d'Espagne au préjudice de sa fille, la Cour Impériale l'avoit mis en possession du Montferrat, afin de l'engager à perseverer dans les engagemens qu'il avoit pris. Une partie de cette année se passa en Négociations pour lui procurer cette satisfaction de la part de la Cour de Vienne. L'investiture en fut donnée à son Ministre le 7. de Juillet à Vienne où le 30. de Juin, l'Empereur avoit fait publier un Décret par

par lequel il mettoit Charles IV. 1708.
Duc de Mantoue & de Montferrat au Ban de l'Empire, & confisquoit ses Etats, à cause de l'attachement qu'il avoit marqué pour les deux Couronnes. Ce Prince n'eut pas le tems de se plaindre de ces Procedures, il mourut subitement à Padoue le 5. de Juillet. Le Duc de Savoie fit enfin avancer ses Troupes du coté de Pignerol, & acheter dix mille sacs de blé dans le Païs de Vaux, & se mettant lui même en Campagne, il arriva le 16. de Juillet à Suze, avec le plus gros Corps de son Armée, un autre arriva le 19. à Sez sur l'Isere vis-à-vis de St. Maurice, & le même jour un troisiéme Corps descendit par le Mont Cenis, & prit poste à Lanebourg. A ces mouvemens Villars jugea que son dessein étoit d'entrer dans la Savoie, & de forcer quelque passage Il rapella aussi-tôt les Troupes qui étoient dans le Chablais & le Faussigni, Païs où il n'y a point de Places fortes, & ne songea plus qu'à rassembler son Armée au Fort de Barreaux au dessous de Montmelian, pour faire tête à ce Duc dont l'Ar-

1708. l'Armée étoit forte d'environ trente quatre mille Hommes. L'Ennemi déboucha par la Vallée d'Aoste, & par le Mont Cenis, s'empara du Chablais & du Faussigni, & s'avança jusqu'à St. Jean de Morienne, à la Chambre, & à Saint Remi sur la Riviére d'Arc, tenant la route de Chamberri. Son but étoit de reprendre la Savoie, & de se faire un passage dans le Viennois, pour s'approcher de Lion; mais aiant trouvé un obstacle insurmontable dans l'Armée que lui opposa le Maréchal de Villars, il changea de route, & prit le parti d'aller par les Vallées de Bardonache & d'Oulx gagner le Mont Genevre, pour descendre vers Quayras, & s'emparer d'Ambrun Ville Archiépiscopale, mal fortifiée. Un Corps de son Infanterie avoit ordre de s'avancer en même tems entre le Col de Lautaret & le Val de Monestier, pour couper toute Communication à Briançon, Fenestrelles, Exiles, & autres Postes qui confinent au Marquisat de Suze, & à la Principauté de Piémont. Il fut encore prévenu dans ce dessein; le Comte d'Artagnan suivant

les

les ordres du Maréchal de Villars arriva à Briançon avec les Troupes qu'il amenoit de Provence, & l'empêcha d'occuper le Val de Monestier, par où devoit passer Villars qui venoit à grandes journées. En effet ce Maréchal arriva le 8. d'Août à Briançon, & ses Troupes y arrivérent le 10. Cependant le Duc de Savoie déja maître de la Vallée d'Oulx & du Col de Sestieres, avoit gagné les Hauteurs du Mont Genevre. Son Armée n'étoit qu'à deux lieues de Briançon, lorsque le Comte de Muret, commandé avec treize Bataillons pour attaquer les Troupes les plus avancées, les obligea d'abandonner le Mont Genevre, & de descendre à Sezane sur la Doria où Son Altesse Roiale avoit choisi son quartier général. Le 11. un autre Détachement de trois mille Hommes, sous la conduite du Marquis de Thoui, les força de quiter les deux Sesanes, & il y eut même un action où les Piemontois perdirent environ mille Hommes. Son Altesse Roiale s'en dédommagea par le Siége d'Exiles dont la Garnison qui étoit de trois cents Hommes, se ren-

1708.

Il prend Exiles, la Peirouse & Fenestrelles.

1708. dit le troisiéme jour, & fut Prisonniere de Guerre. Celle de la Peirouse qu'il attaqua aussi, eut le même sort; elle consistoit en quatre cens Hommes. Fenestrelles où il y en avoit six cents, se rendit à lui le 31. d'Août aux mêmes conditions.

Il permet la liberté de conscience à ses sujets.

Sensible aux vœux de ses sujets, & à l'intercession de ses Alliez, ce Prince accorda cette année aux Habitans des Valées de Pragelas & de Saint Martin la liberté de conscience, & leur permit l'exercice de la Religion Reformée qui leur avoit été interdit depuis quelque tems.

Echange des Prisonniers.

Il y avoit long-tems que l'on avoit tenté en Espagne de dresser un Cartel pour l'échange, & la rançon des Prisonniers de Guerre entre les Alliez & les deux Couronnes. Des Commissaires s'étant rendus de part, & d'autre à Liniola en Catalogne, terminérent enfin heureusement cette Négociation le 26. d'Octobre, & l'échange se fit selon qu'ils étoient convenus. Suivant l'estimation des qualitez des Officiers rendus des deux parts, reglez sur le pied d'un Cartel arrêté en Lombardie le 31. d'Août 1702, on trouva que

que les Alliez étoient redevables aux 1708.
deux Couronnes de trois cents soixante & quinze livres, dont on leur devoit tenir compte sur les Places des premiers Officiers que les Alliez prendroient. Les Sergeans & les Soldats furent réglez par Places, & non en argent, chaque Sergeant étant compté pour deux Soldats, les Cavaliers & les Dragons furent échangez homme pour homme. Ils reglérent aussi que les Matelots & autres gens de Marine les Commis des Vivres, des Hopitaux, Medecins, Chirurgiens, Apoticaires, Auditeurs, Valets, & Vivandiers seroient renvoiez sans échange. Qu'on ne donneroit de part ni d'autre aucun azile aux Voleurs, mais qu'ils seroient rendus avec leurs Vols pour en faire justice. On tint aussi des Conferences à Turcoin pour un pareil échange, & l'on convint de rendre homme pour homme de même Caractere. La France eût bien souhaité que l'on eût fait une compensation des Charges, àfin de pouvoir retirer le Maréchal de Talard; mais la Providence qui le destinoit comme une ressource à la France pour

1708. entamer des propositions de Paix, dans les momens qu'elle avoit marquez pour les rendre fructueuses, ne permit pas que le Ministere d'Angleterre y donnât les mains.

Le Chevalier d'Asfeld reprend Denia.

Denia premiére conquête des Alliez après le soulévement de Valence, étoit toujours munie d'une Garnison qu'ils y entretenoient. Le Chevalier d'Asfeldt eut ordre du Duc d'Orleans de prendre quelques Régimens de l'Armée de Catalogne, pour joindre à celles qui étoient restées dans le Roiaume de Valenee. Avec cette petite Armée il alla faire le Siége de Denia où, sur le bruit de son Approche, le Gouverneur d'Alicante fit entrer le 5. de Novembre, un Renfort de deux cents Hommes avec quelques Munitions. La Tranchée fut ouverte le 7. & on commença à batre en Brêche le 9. Le Chevalier aiant tout disposé pour l'Assaut se mit le 12. à la tête des Grenadiers soutenus des autres Troupes, & prit la Ville l'épée à la main, aiant été legerement blessé à la Cuisse. On passa au fil de l'épée, tout ce qui s'y trouva les Armes à la main, le Commandant avec neuf

neuf cents cinquante Hommes qui lui restoient de sa Garnison, se sauva dans le Château, & ils se rendirent Prisonniers de Guerre le 17. quoi qu'ils eussent des vivres pour tenir deux mois de Siége. Le Chevalier d'Asfeldt y laissa en Garnison deux Régimens & marcha vers Alicante. Dom Pedro de Ronquillo prenant les devans, investit la Ville le 27. & le 28. & le Chevalier y arriva le 30. avec le reste de son Armée & l'Artillerie. La Tranchée fut ouverte le 1. de Décembre, & les Assiégez abbandonnérent deux Fauxbourgs aux premiéres décharges. Le soir du même jour on poussa les Approches jusqu'aux murailles de la Ville, on y attacha le Mineur pour les faire sauter; mais le lendemain le Commandant capitula à des Conditions favorables. La Garnison prit la route de Catalogne. Sur ces entrefaites le Chevalier d'Asfeldt apprit un incident qui l'obligea de l'arrêter Prisonniere de Guerre. Voici à quelle occasion.

1708.

Et Alicante.

La Flotte Angloise s'étant présentée sous les ordres de l'Amiral Lacke devant l'Isle de Sardaigne, en avoit

Les Alliez se rendent maîtres de la Sardaigne & de Mi-

1708. avoit fait la conquête avec d'autant plus de facilité, que le Viceroi se trouva abbandonné par toutes les milices du Païs déja prévenues en faveur de Charles; & contraint d'accepter l'offre que lui fit l'Amiral de le faire transporter lui & les siens dans quelques Villes de la domination de Philippe. Cette Flotte fit voile ensuite vers l'Isle de Minorque, où le Général Stanhope aiant débarqué avec quelques Troupes, il s'empara de quelques Forts détachez, & des ouvrages que le Gouverneur du Château de Port-Mahon avoit fait faire. Il se rendit maître du Château même dont la Garnison capitula à des Conditions honorables. Il ne s'agissoit plus que d'exécuter les Articles, & surtout celui par lequel la Garnison devoit être conduite en France; lorsqu'il vint un ordre de l'arrêter Prisonniére de Guerre en represailles des mauvais traitemens qu'on avoit faits à la Garnison de Xativa. Après la reduction de cette derniére Place, la Garnison qui devoit être conduite en Catalogne, fut divisée en trois bandes pour la commodité des Etapes. La premiére

norque & arrêtent la Garnison de Port-Mahon.

re

re arriva à Tortose sans autre incon- 1708.
venient que la desertion de plusieurs Soldats. La seconde escortée par un Détachement Espagnol, étant arrivée à la hauteur de Moreilla, Ville aiant un bon Château occupé par les Mécontens, tourna contre l'Escorte les Armes qu'on lui avoit laissées, & se jetta dans la Ville. Les Cavaliers Espagnols qu'elle avoit écartez, retournérent sur leur pas, & annoncérent cette infraction, en represailles dequoi la troisieme bande fut arrêtée Prisonniére. Moreilla aiant capitulé quelque tems après, cette partie de la Garnison de Xativa jouït de la Capitulation, & fut conduite avec le reste des Troupes à Tortose. Telle fut l'origine du ressentiment des Anglois qui prétendirent pour satisfaction, que les Anglois & les Hollandois pris à Xativa seroient rendus en Catalogne armez & habillez: Que ceux qui avoient peri, ou deserté, seroient remplacez par un pareil nombre d'Hommes des mêmes Nations; Et qu'en attendant, la Garnison Françoise de Port-Mahon resteroit Prisonniére sur les Vaisseaux Anglois,

1708. Celle d'Alicante arrêtée par Represailles. ou occupée aux travaux des Fortifications. Ce fut sur cette Déclaration que Stanhope écrivit lui-même au Chevalier d'Asfeldt, que ce dernier fit arrêter la Garnison d'Alicante.

Arrivée des Reines à Lisbonne & à Barcelone. Les Cours de Portugal & de Barcelone firent de grandes réjouissances ; la premiére au sujet de l'arrivée de la nouvelle Reine qui fut reçue à Lisbonne le 28. d'Octobre, avec tous les honneurs accoutumez, mais avec moins de joie que si la Flote qui l'avoit amenée, eût apporté au Roi son Epoux les secours qu'il attendoit d'Angleterre : La seconde à l'occasion de la Princesse de Wolfenbutel, Epouse du Roi Charles, laquelle arriva à Barcelonne, & y fit son Entrée publique le 1. d'Août.

Entreprise de la Flotte Angloise contre les côtes de France. La Flotte Angloise commandée par l'Amiral Bings, qui avoit pris dix mille Hommes de débarquement, parut le 13. d'Août à la Hauteur d'Ambleteuse, & de Boulogne, & le lendemain soixante Chaloupes portérent quelques Troupes à terre, où les Anglois vouloient se saisir de l'un de ces deux Ports, & établir ainsi

ainsi une Communication, de ce 1708.
coté entre la Mer, & l'Armée, & couper celle de Nieuport, de Dunkerque & des autres Villes voisines avec la Picardie & le reste de la France; mais à la vue des Milices, ces Troupes se rembarquérent. La Flotte tenta un débarquement vers Etaple, & y aiant trouvé les mêmes obstacles, elle remit à la voile le 19. pour retourner en Angleterre.

Les Bijoux & les Pierreries de la Couronne d'Espagne aiant été emportées de Madrid, lors que les Alliez s'en approchérent, étoient depuis ce tems-là demeurées en France. Le peril étant cessé, le Roi jugea qu'il devoit donner aux Espagnols une marque de sa confiance, en les renvoiant & il en chargea le Duc d'Orleans, lorsqu'il se rendit à Madrid au commencement de cette Campagne.

Chamillard se démet de la charge de Controleur-Général, qui est donnée à des Marets.

Chamillard accablé du poids des affaires, & ne pouvant suffire à tous les devoirs de ses Charges, se demit de celle de Controleur Général des Finances, que le Roi donna à Desmarets. Le Roi eut la bonté de témoigner à Chamillard qu'il ne re-

1708. prenoit cette charge de ses mains, que sur l'instance qu'il lui en faisoit, & pour preuve que ses services lui étoient agréables, il le gratifia d'une pension de quarante mille livres, lui conservant le détail de la Guerre.

Desmarets nous apprend lui même, dans un mémoire justificatif qu'il publia depuis, que „la rareté „de l'espèce, les sommes considerables dues aux Tresoriers & aux „Entrepreneurs, le défaut de paiément des Assignations, le discredit des effets du Roi, & l'usure „qui se faisoit sur les Billets de „Monnoie, avoient mis les Finances „dans un état qui paroissoit sans remede. Le Roi, *dit-il*, me nomma Controlleur Général dans cette afreuse situation. Elle m'étoit „assez connue, le peu de possibilité de satisfaire à tant de dépenses „avec si peu de fonds me parut dans „toute son étendue; mais le Roi „ne me laissa pas la liberté de lui „représenter ce que je savois, & ce „que je connoissois de l'état de ses „finances. Il me prévint & s'expliqua nettement, me disant qu'il „connoissoit parfaitement l'état de

„ses

„ ses Finances; qu'il ne me deman- 1708.
„ doit pas l'impossible; que si je
„ réussissois, je lui rendrois un grand
„ service, & que si le succès n'étoit
„ pas heureux, il ne m'en impute-
„ roit pas les Evénemens".

Supressions & creations de Charges & d'Offices.

Les deux Charges de Directeurs des Finances dont il possedoit l'une, avant que d'être Contrôleur Général, furent supprimées, & d'Armenonville qui avoit la seconde eut pour dédomagement une pension de douze mille livres avec l'Espectative de la premiére charge qui viendroit à vaquer dans le Conseil Roial des Finances, joüissant en attendant du Droit d'y avoir entrée. Pour fournir au remboursement des huit cents mille livres qui avoient été paiées pour chacune de ces Charges, on obligea les six Intendans des Finances d'acheter chacun pour deux cens mille livres d'augmentations de gages, & on en créa un septiéme avec inspection sur les Tresoriers des Guerres, moiennant huit cents mille livres, ce qui produisit au Roi quatre cens mille livres au delà du remboursement, & dont ses coffres profitérent.

1708. Le Roi créa au mois de Mai quatre Charges d'Intendans du Commerce, & y attacha un revenu annuel de vingt cinq mille livres de rente, moiennant une finance proportionnée.

Edits. Un Edit de Février portoit la création de quarante Inspecteurs de Police dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris. Leurs principales fonctions étoient de retirer tous les mois les registres des Aubergistes, & des personnes qui louent des Chambres Garnies. Il leur étoit attribué un droit de quarante sols par mois sur chaque Hôtel ou Maison Garnie à Porte Cochere, & de la moitié pour celles à petite Porte, & pour chaque Auberge. Un autre Edit du 4. Juin, ordonna qu'en attendant la vente de ces Offices, les Droits en seroient perçus par un traitant qu'il nommoit.

Le Parlement enregistra le 27. de Septembre, un Edit perpetuel & irrevocable par lequel le Roi permettoit à ses sujets de se racheter de la Capitation pour toute leur vie, en paiant tout à la fois six années sur le pied qu'ils étoient taxez annuellement;

ment; outre cet avantage le Roi leur 1708.
promettoit de leur en faire la rente perpetuelle au denier vingt.

Par une Déclaration du 14. de Mai, le Roi prorogea pour trois ans la defense faite le 9. de Juin 1705. aux nouveaux convertis qui auroient dessein de sortir du Roiaume, de vendre leurs biens immeubles, sans en avoir obtenu la permission d'un Sécretaire d'Etat, pour ceux qui monteroient à trois mille livres & au dessus; ou de l'Intendant de leur ressort, pour les biens dont la valeur seroit estimée au dessous de mille écus.

Au mois d'Avril, le Grand Prieur revint en France de son voiage de Rome. La Cour le rappela, peut-être pour dédommager par cette sorte de faveur le Duc de Vendôme son Frére, à qui on alloit enlever la gloire d'une Campagne en le faisant servir sous les Fils de France. Le même mois la Cour eut quelques allarmes pour la vie de la Duchesse de Bourgogne qui fit une fausse couche.

Après ce que je viens de marquer de l'afreux dérangement où étoient les

Le Roi fait faire un magnifique

1708. les Finances, & de la dissipation des fonds qui ne pouvoient fournir aux dépenses de la Guerre, on s'étonnera sans doute que le Roi ne perdît rien du goût qu'il avoit pour les Batimens. Ce Prince fit reprendre cette année le travail du magnifique Autel de Notre Dame de Paris, qui avoit été commencé en 1699, & interrompu pendant quelques années. Mansard avoit fait élever un grand modelle de Plâtre qui n'eut guéres d'approbateurs; mais comme il mourut subitement à Marli au mois de Mai de cette année, sa charge de Sur-Intendant ordonnateur Général des Batimens & Jardins du Roi fut supprimée, & mais les appointemens en furent donnez au Marquis d'Antin avec le titre de Directeur Général des Batimens. Le 21. d'Août ce Marquis alla avec le Cardinal de Noailles, & Cotte premier Architecte de Sa Majesté, prendre les derniéres mesures pour élever cet Autel qui avoit été destiné par Louis XIII. Un Chanoine de la Cathedrale nommé de la Porte âgé de quatre vingts deux ans offrit de contribuer sans interêt dix mille livres tous les ans, tant

Autel à Notre-Dame de Paris.

tant qu'il vivroit, pour avancer cet ouvrage, à condition qu'après sa mort, le Roi s'obligeroit de faire rendre à l'Hotel-Dieu les avances qu'il auroit faites. Le Roi ne se contenta pas d'assurer un fonds pour remplacer cet argent, selon l'intention du Chanoine; il en marqua un autre de vingt mille livres par an, qui joints à la somme, qu'offroit le Chanoine, fournirent dix mille écus par an. On commença donc à y travailler avec ardeur sur les desseins de Cotte. Il ne m'arrêterai point à faire la description de ce travail qui seroit l'une des plus belles choses de Paris, si le haut du Choeur y répondoit. Je passe aux personnes célébres qui moururent cette année. 1708.

Daniel de Cosnac qui avoit passé des Evêchez de Valence, & de Die à l'Archevêché d'Aix, & qui étoit de plus Commandeur de l'ordre du St. Esprit, & le plus ancien Evêque du Roiaume, mourut le 18. de Janvier, âgé de quatre vingts & un ans. Il avoit beaucoup moins de ce zèle persecuteur contre les nouveaux réunis, que les autres Evêques ses voisins. On trouva chez lui après sa mort

Mort de l'Archevêque d'Aix.

1708. mort une Cassette, où étoient onze mille Louïs du coin de Louïs XIII. gravé par Varin. Je ne dois pas refuser une Place en cette Histoire à un Maître d'Ecole de Paris nommé Meunier, qui mourut le 22. de Mars, âgé de cent vingt deux ans, & ce qu'il y eut en lui d'aussi rare que son âge, c'est qu'il conserva l'usage de la raison jusqu'à sa mort. Il avoit vécu sous Henri III. Henri IV. Louïs XIII. & vu soixante & cinq ans du Regne de Louïs XIV.

Vieillesse extraordinaire.

Mort du Maréchal de Noailles.

Anne Jules Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roi, & frere de l'Archevêque de Paris mourut à Versailles le 2. d'Octobre. Il étoit Pere du Duc de Noailles, qui commanda cette année l'Armée Françoise sur les Frontieres du Roussillon.

De Maucroix.

Au mois d'Avril la Republique des Lettres perdit un de ses Ornemens en la personne de Maucroix Chanoine de Rheims & Prieur de Creci célébre par plusieurs ouvrages, & sur tout par des traductions très-estimées. Il avoit atteint l'âge de quatre vingts dix ans. Les Jesuites firent aussi une perte à la mort

du

du Pere Anthoine Verjus qui s'étoit 1708.
encore moins distingué par sa quali-
té d'Auteur, que par ses autres ta-
lens qu'il avoit souvent emploiez
pour le service de l'Etat, sur tout
dans le voiage qu'il fit en Allema-
gne, pour soulager le Comte de Cre-
ci son frere; voiage qui lui procura
une estime générale dans les Cours
qu'il parcourut. L'Academie Roia-
le des Sciences regreta d'autant plus
Joseph Pithon de Tournefort, qui
mourut aussi cette année, que c'étoit
un de ces genies rares qu'il est difi-
cile de remplacer. La Botanique
devra en partie à cet infatigable A-
cademicien la perfection, où l'on
tâche de la porter. Il mourut le 18.
de Décembre.

Du Pere Verjus Jesuite.

De Joseph Pithon de Tournefort.

Nous voici enfin arrivez à une 1709.
époque bien funeste au peuple, par les
maux publics dont il fut affligé dans
le cours de cette année. Depuis le
commencement de la Guerre, la
France entourée d'Ennemis, avoit
fait d'extrémes efforts pour se main-
tenir. Le Commerce ruiné par les
expedients qu'avoit emploiez le Mi-
nistere, pour attirer à soi les sommes
dont il avoit besoin, ne laissoit pas
de

1709. de fournir encore. Les Villages obligez de contribuer un certain nombre d'Hommes tous les ans, pour recruter les Armées, en avoient encore assez pour la culture des terres; & on se consoloit par l'esperance d'une Paix prochaine qui rétabliroit le Negoce, & renvoieroit les milices dans leurs maisons. Les grandes disgraces étoient balancées par des avantages assez beaux, & sur tout par le succès des Troupes en Espagne, où Philippe s'affermissoit de jour en jour. Mais la France étoit destinée à éprouver cette année ce que la famine a de plus affreux. On vit, dit un Orateur (1), le Riche & le Pauvre réduits à manger en soupirant un pain de douleur & à se dépouiller même pour l'obtenir. Ces malheurs dont je parlerai dans le cours de cette année, furent une suite du froid excessif de cet hiver.

Du froid excessif de cet hiver.

On observa que dans les Provinces Meridionales le froid devança de quelques jours celui qui se fit sentir du côté du Septentrion. Dès le pré-

(1) *L'Abbé le prevôt dans son Oraison Funebre du Duc de Berri.*

prémier de Janvier 1709. la Riviére 1709.
d'Ebre en Espagne commença à se glacer; quoi que deux jours auparavant le tems fut si doux qu'on avoit de la peine à se promener au Soleil, sans être incommodé de sa chaleur. Le 8. de Janvier, le froid devint si violent en Provence, en Languedoc & en Dauphiné, que le Rône, le plus rapide fleuve de l'Europe, fut glacé en plusieurs endroits. La gelée ne commença à Paris, en Angleterre, & en Hollande que la nuit du 5. au 6. du même mois, & les vieillards ne purent trouver dans leur mémoire aucun exemple d'un hiver si rude. On trouva qu'en quelques endroits les glaces avoient jusqu'à cinq pieds d'épaisseur. De gros arbres se fendirent par l'âpreté du froid. Les Ecoles, les Spectacles, la plupart des Tribunaux, furent interrompus à Paris, les boutiques fermées, & les travaux cessez. Beaucoup d'enfants & de vieillards ne purent suporter la rigueur de la saison, sur tout ceux qui n'avoient pas les commoditez pour s'en garentir. On trouva des familles entierés mortes de froid dans les maisons.

Le

1709. Le 25. de Janvier, le tems fut beaucoup radouci, & un dégel de quelques jours fit espérer la fin de ces maux; mais la neige qui couvrit ensuite la Campagne, fut suivie d'une nouvelle gelée, qui fut trouvée fort moderée, lorsqu'on la compara à la précedente. Il s'en falut peu que le dégel ne causât autant de desordres que le grand froid. Les Riviéres venant à charrier, renversérent plusieurs Ponts, & brisérent un grand nombre de Bateaux. Plusieurs Riviéres sortirent de leur lits, & à Paris on traversoit la Greve en Bâteau. Ceux dont les maisons étoient bâties sur des Ponts, les abbandonnérent, & on tendit les chaines aux deux bouts pour empêcher les Carosses de passer sur ces Ponts déja ébranlez par les grosses piéces de glaces qui heurtoient avec violence contre leurs Pilliers.

Les Riviéres se debordent.

Pendant que le peuple gémissoit sous le poids de ses miseres, le Roi fit une perte à laquelle il fut très-sensible. Son Confesseur le Pere François de la Chaise qui remplissoit ce Poste depuis trente quatre ans, mourut le 20. de Janvier, âgé de

Mort du Pere de la Chaise Confesseur du Roi.

de 85. ans. Il ne fut guéres regré- 1709.
té sincerement que par le Roi, qui s'étoit fait une longue habitude de se conduire par ses Conseils. Les Jesuites lui reprochérent de ne s'être pas assez servi du pouvoir qu'il avoit sur le Roi, & de s'être comporté trop mollement, dans le grand ouvrage de l'extinction du Jansenisme: aussi son Successeur qui fut le Pere le Tellier, se hâta-t-il de pousser cette entreprise avec plus de vigueur, comme je le dirai dans la suite: D'un autre côté, les nouveaux convertis lui imputérent la Barbarie avec laquelle on les traita, & le regardérent comme l'Auteur de tous leurs maux.

Du Prince de Conti.

Le 22. de Février, mourut François Louïs de Bourbon Prince de Conti. Ce Prince avoit des qualitez héroïques dignes de la Couronne de Pologne à laquelle il avoit été destiné; mais elles ne lui servirent qu'à causer à la Cour une jalousie qui l'éloigna du Commandement des Armées. Le peuple le vangea de cette injustice, & publia assez haut qu'il étoit également honteux, & préjudiciable à la Nation que dans le

1709. le tems que la France avoit tant d'Armées sur pied, ce Prince fût retenu dans une oisiveté forcée. Il étoit dans sa quarante cinquiéme année, lors que la mort le frapa, comme la premiére des victimes qu'elle avoit choisies dans la Famille Roiale. Il laissoit un fils qui quita le nom de Comte de la Marche, pour prendre celui de Prince de Conti. Par son Testament il choisit sa sepulture dans l'Eglise de St. André des Arts sa paroisse, où Anne Marie Martinozzi sa mere est aussi inhumée. Ses funerailles se firent la nuit du 6. de Mars avec les Ceremonies ordinaires.

Du Prince de Condé.

Il fut suivi de bien près par Henri Jule de Bourbon Prince de Condé, Prémier Prince du Sang, fils unique du Prince qui a repandu un éclat immortel sur le nom de Condé. Il mourut à Paris le 1. d'Avril, dans sa soixante sixiéme année. Le 13. son cœur fut deposé dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites, & le lendemain on porta son Corps à Valleri en Gâtinois où est la sepulture de ses ancêtres. Son Attachement pour le bien ne lui laissa pres-

presque point d'autre soin que celui 1709.
d'accumuler; & pendant que la Nation étoit dans une affreuse indigence, causée par les depenses de la Guerre, ce Prince eut la dureté de conserver dix huit cents mille Louis d'or en Espèces, outre des sommes immenses, en argent blanc, qu'on lui trouva après sa mort: bien diferent en cela du Prince de Conti qui n'étoit pas moins aimé pour sa génerosité, qu'estimé pour sa valeur. Le Duc de Bourbon son fils lui succeda dans tous ses Gouvernemens, & dans ses dignitez dont la survivance lui avoit été assurée, lors de son mariage avec Mademoiselle de Blois Princesse légitimée de France.

Le Président Rouillé va à la Haie pour traiter de la Paix.

Les apparences de Paix ranimérent un peu les courages abbatus. Petkum que le Duc de Holstein Gottorp entretenoit à la Haie pour l'interêt de quelques Regimens qu'il avoit au service des Alliez, fit un voiage à Paris, & parut un sujet propre à faire sous main quelques ouvertures pour enfiler une Negociation. Le Président Rouillé qui avoit été Ambassadeur en Portugal, se rendit à Halle auprès de

Bru-

1709. Bruxelles, & s'y aboucha avec le Comte de Bergheik Ministre d'Espagne, & le Baron de Renswoode & Van den Berg Députez des Provinces-Unies. Il passa ensuite à la Haie, & y eut quelques Conferenrences avec les Pensionnaires Buys & Vander Dussen, l'un d'Amsterdam, l'autre de Gouda, nommez pour entendre ses propositions. La Nation Britannique engagea la Reine à demander que par le traité à faire le Roi de France reconnût le Titre de Sa Majesté, & la Succession dans la Ligne Protestante, sous la garantie des Alliez, & obligeât le Prétendant à sortir du Roiaume de France; & que Dunkerque si funeste au Commerce des Anglois, fût demoli & son Port ruiné. Le Prince Eugéne & le Comte de Sinzendorf, chargez des Interêts de l'Empereur, le Duc de Marlboroug, & le Vicomte de Thownsend Plenipotentiaires de la Reine d'Angleterre, & le Conseiller Pensionnaire Heinsius avec quelques autres Députez de la République, aiant examiné les propositions du Président, ne les trouvérent pas assez étendues pour

pour servir de fondement à une Négociation, & pendant qu'un Gentil-homme alloit porter au Roi cette réponse, & demander de plus grands éclaircissemens, le Duc de Marlboroug alla concerter avec la Reine quels avantages particuliers l'Angleterre pouvoit se procurer en cas de Congrès. 1709.

Le Marquis de Torci fait le même voiage.

Le Roi impatient d'avancer un ouvrage aussi nécessaire que celui de la Paix, envoia le Marquis de Torci Ministre & Secretaire d'Etat, à qui il déclara ses derniers sentimens, & se remit à sa prudence de l'usage qu'il auroit occasion d'en faire. Ce Ministre étant arrivé à la Haie où ceux d'Angleterre s'étoient aussi rendus, eut une longue Conference, & le 20. de Mai, lui & son Collegue déclarérent que le Roi consentiroit à demolir Dunkerque, qu'il renonceroit à toute prétention sur la Monarchie d'Espagne, & cederoit les Places dont on conviendroit pour former la Barriére que les Etats Généraux demandoient pour eux. Ils offroient de plus de remettre toutes choses sur le pied où elles étoient par le Traité de Ryswick, & de

1709. raser certaines Forteresses qui donnoient de la jalousie. A mesure que les Ministres de France sembloient se relâcher, les prétentions grossissoient, l'Empereur redemandoit la Haute & la Basse Alsace; ils offrirent de rendre Strasbourg dans l'état où il étoit.

Difficultez qui en empêchent la réussite.

Dans les diverses Conferences qu'ils eurent sur ce sujet, ils virent combien il étoit dificile de convenir de quelque chose; ils témoignérent donc que n'étant pas instruits sur chacune des nouvelles demandes qu'on leur faisoit, y en aiant mêmes qui étoient trop fortes, pour que l'on pût en exiger du Roi l'exécution, ils se préparoient à partir. Le Roi en renonçant à la succession d'Espagne, croioit Philippe assez bien affermi pour s'y soutenir avec les Troupes dont il n'auroit pas manqué, après la Paix déclarée entre la France & les Alliez; mais on vouloit quelque chose de plus.

Demandes Preliminaires des Alliez.

On prétendoit que le Roi le rapellât, & qu'en cas qu'il refusât d'évacuer le Trône, il joignît ses forces à celles des Alliez pour l'y forcer: on demandoit encore qu'il dé-

démolît Dunkerque, & rendît d'abord Strasbourg & Briſac à l'Empire, Furnes le Fort de Knocq, Menin, Ipres, Varneton, Comines, Vervic, Popperingue, Lille, Tournai, Condé, & Maubeuge aux Hollandois, le Comté de Nice au Duc de Savoie; ſans compter qu'il lui devroit ceder Exilles, Fenestrelles, Chaumont, la Vallée de Pragelas &c. Tout cela devoit être non ſeulement accordé, mais même exécuté, avant que d'en venir au Traité de Paix. Le 28. de Mai, les Miniſtres de l'Empereur, de l'Angletere & des Provinces-Unies ſignérent quarante Articles Préliminaires qu'ils préſentérent au Marquis de Torci, qui pria d'être diſpenſé de ſigner. Il allegua pour raiſon que n'aiant pas eu ordre du Roi de conſentir à quelques-uns de ces Articles, il faloit qu'il eût ſon aveu, avant que de les ſigner; qu'il ſe rendroit à Verſailles, & feroit ſavoir la derniére réponſe du Roi ſur ces Articles avant le 15. de Juin. A ſon arrivée la Paix parut plus éloignée que jamais, & dès le 2. de Juin, il écrivit au Prince Eugéne que ſelon les promeſ-

1709.

Le Marquis de Torci retourne en France.

1709. ses qu'il lui avoit faites de l'informer de la résolution du Roi à l'égard du projet de Paix, Sa Majesté après l'avoir examiné, avoit trouvé qu'il étoit impossible de l'accepter, & qu'elle ordonnoit au Président Rouillé de faire savoir au plûtôt aux Puissances interessées dans la Guerre la résolution qu'elle avoit été obligée de prendre. Ce dernier s'acquita en effet de sa commission, & s'en retourna en France. Il sembloit que Dieu eût amené ces tems d'humiliation, pour faire sentir à Louïs XIV. combien on est à charge & odieux à ses voisins, lorsque l'on mesure ses desirs plutôt sur la nécessité d'un Ennemi vaincu, que sur les Regles de la modération.

Le President Rouillé part de la Haïe.

Effet que produit la publication des Preliminaires.

Il fit disperser dans le Roiaume des imprimez, à fin de faire connoître aux peuples quelle Paix on vouloit bien lui accorder. Une Lettre Circulaire adressée à ce sujet à tous les Gouverneurs de Province, expliquoit les raisons qui portoient le Roi à ne point consentir à ces Articles: il faisoit voir que même en les acceptant, la Guerre ne feroit point cessée pour cela; puisqu'ils fixoient à deux mois l'exé-

l'exécution de toutes leurs deman- 1709.
des, & que pendant ce tems-là ils prétendoient l'obliger à leur livrer les Places qu'ils demandoient dans les Païs-Bas, & dans l'Alſace, & à razer celles dont ils exigeoient la démolition.

Lettres circulaires du Roi.

„Ils refuſoient, dit le Roi, de „prendre de leur côté d'autres enga- „gemens que celui de ſuſpendre tous „Actes d'hoſtilité juſqu'au 1. d'Août, „ſe reſervant la liberté d'agir alors „par la voie des Armes, ſi le Roi „d'Eſpagne, mon petit fils, perſiſtoit „dans la réſolution de deffendre la „Couronne que Dieu lui a donnée". Il marquoit enſuite combien cette ſuſpenſion étoit plus dangereuſe que la Guerre même, puiſque qu'elle ne diſpenſoit point de la dépenſe d'entretenir les Armées, & qu'après que le terme en ſeroit expiré, les Alliez l'auroient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auroient tirez des Places, où il les auroit lui même introduits, en même tems qu'il auroit démoli celles qui ſervoient de rempart à ſes Villes Frontiéres. „Je „ſuis perſuadé, diſoit-il, que mes „peuples s'oppoſeroient eux mêmes à

1709. „ la recevoir à des Conditions également contraires à la Justice, & „ à l'honneur du nom François.

Mandemens des Evêques. Il écrivit des lettres dans le même esprit aux Archevêques, & aux Evêques de France, qui par des Mandemens très-touchans excitérent le zèle du peuple à redoubler son attachement pour le Roi, & sa ferveur pour demander à Dieu une Paix qui ne fût pas un présent de sa colere. Les peuples quoique épuisez louérent le Roi de n'avoir pas accordé des Articles si préjudiciables à l'Etat, & qui sans en finir les malheurs, ôtoient plus à la Couronne qu'elle ne pouvoit perdre en plusieurs Campagnes.

Le Duc de Vendôme vend ses Equipages. Tout se prépara pour continuer la Guerre. Mais le Duc de Vendôme se trouvant incommodé de la goute, fit vendre ses équipages, & passa cette année à joüir d'un repos tel que le pouvoit goûter un cœur aussi sensible que le sien l'étoit aux calamitez publiques.

Prise des Forts St. Jean en Amerique. Des nouvelles reçuës d'Amerique annoncérent un succès heureux qu'avoient eu les Armes de France le 1. de Janvier. Costebelle Gouverneur

de

de Plaiſance dans la nouvelle France, forma le deſſein de depoſter les Anglois des Forts de St. Jean, qu'ils occupoient ſur le rivage Oriental de Terre neuve. St. Ovide Lieutenant de Roi à Plaiſance s'étant chargé de l'exécution, marcha à la tête de cent ſoixante & quatorze Hommes, avec leſquels il fut s'embarquer le 18. de Décembre à la Baie de Ste Marie. Delà il ſe rendit dans la Grande Saumoniere (1), où il débarqua ſon monde, & aiant fait environ trente lieues, il arriva le 1. du mois ſuivant à deux heures après minuit auprès du principal Fort de St. Jean. Les ſentinelles aiant apperçu les François qui s'avançoient à petit bruit dans l'obſcurité, criérent qui vive; mais on doubla le pas ſans leur répondre, & on arriva à l'entrée du Chemin-couvert, où l'on ne fit qu'un cri général de *Vive le Roi*. Les François s'emparérent du Chemin-couvert, traverſérent le foſſé, & à la faveur des Echelles qu'ils avoient apportées, montérent ſur le rempart. Le 1709.

(1) *Riviére ainſi nommée à cauſe de la quantité de Saumon qu'on y trouve.*

1709. Colonel Anglois à qui ce Fort étoit confié, se défendit à la tête de cent Hommes de sa Garnison, secondée par les Habitans armez qui faisoient un feu continuel, & reçut trois blessures. Il n'y eut point de Capitulation, & ils se rendirent à la discretion du vainqueur. St. Ovide se voiant maître du Fort, envoia assurer les Habitans qu'il ne leur seroit fait aucun tort. Il fit apeller les Chefs de famille qui lui remirent leurs Armes. Un Officier accompagné d'un Tambour alla sommer le Gouverneur du Fort Guillaume de se rendre dans le terme de vingt quatre heures : Ce qu'il fit, se rendant Prisonnier de Guerre, le 2. de Janvier à huit heures du matin.

Rareté des grains. Déclaration du Roi à ce sujet.

Ni cet avantage, ni celui que remporta du Gué-Trouin au mois de Mars dans un Combat qu'il livra à une Flotte Angloise de laquelle il enleva cinq Bâtimens Marchands, n'excitérent presque point l'attention du peuple qui étoit alors distraite par l'esperance d'une Paix prochaine; & par les craintes que donnoit déja la recolte peu favorable de 1708, & la mauvaise apparence

rence de la prochaine. Le prix des 1709.
bleds étoit considerablement augmenté, & quoi qu'il y eût encore assez de grains dans le Roiaume, comme il parut par la recherche que le Roi en fit faire, les usuriers les resserroient avec soin pour profiter de la nécessité, & en faire hausser le prix. Cela donna lieu à une Déclaration du 27. d'Avril, par laquelle il étoit ordonné à tous de quelque qualité & condition qu'ils fussent, de specifier exactement la quantité de grains de toute espèce qu'ils avoient chez eux; de marquer de quelle année ils étoient, & combien ils en avoient de chaque année, le tout à peine de trois mille livres d'Amende. Ceux que les personnes nommées pour faire la visite des grains trouveroient avoir fait des Déclarations fausses ou défectueuses, devoient être condamnez outre l'Amende & la Confiscation des Grains, aux Galéres, & même à la mort, sans distinction d'état, de condition, ni de dignité des personnes. Comme la Guerre ôtoit toute esperance de secours du côté des Roiaumes voisins, la France eut recours aux Ports

1709. de Barbarie qui permirent d'acheter des grains. Ce qu'on en reçut par ce moien, fut un soulagement que les Provinces Maritimes partagérent aux autres avec joie.

Edit du Parlement de Toulouse en faveur des Pauvres.

Le Parlement de Toulouse donna le 30. d'Avril un Arrêt par lequel il étoit ordonné, sans consequence pour l'avenir, que pour subvenir à la subsistance des Pauvres jusqu'au tems de la Moisson, on taxeroit tous les Archevêques, Evêques, Abbez, Chapitres, Prieurs tant seculiers que reguliers, Curez & autres personnes prenant Dimes dans l'étendue de son ressort, de même que les Chapelains, Ecclésiastiques & autres sans exception de personnes, à raison d'un sixiéme du produit annuel de leurs Prelatures ou Benefices; au paiement de quoi leurs Rentiers, Agens, ou Receveurs devoient être contraints, même par Corps, en vertu de cet Arrêt dans lequel on établissoit des Receveurs de la subsistance des Pauvres. Cet Arrêt que les Ecclésiastiques du Languedoc traitérent d'abord de nouveauté, ne faisoit qu'en renouveller un pareil, rendu au mois de Juillet de l'année 1562.

Pour

Pour achever la ruine des familles, les Usuriers se prévaloient de plus en plus de la nécessité des citoiens & de la cherté des vivres. Pour soulager ceux qui étoient encore chargez de Billets de Monnoie, dont il restoit alors pour la valeur de soixante & douze millions repandus dans le public & dans les Caisses Roiales; le Ministere ne trouva point de plus sur moien de les aquiter, qu'en refondant les espèces, & en ordonnant que ceux qui apporteroient aux changes ou aux hôtels de la monnoie, cinq sixiémes en espèces anciennes ou reformées, & un sixiéme en Billets de Monnoie, recevroient le tout argent comptant en nouvelles espèces, & que les Billets de Monnoie seroient biffez en leur présence. Le benefice de cette refonte se montoit à la concurrence des soixante & douze millions que l'on vouloit aquiter. L'Edit fut enregistré le 14. de Mai à la Cour des Monnoies.

1709.

Edit pour la reforme de la Monnoie.

Ce fut dans le même tems que le Cardinal de Noailles donna son Mandement pour exciter son troupeau à calmer la colere du Ciel, qui se dé-

Mandement du Cardinal pour ordonner une Procession générale.

1709. claroit ſi viſiblement. Il n'y deguiſoit point les malheurs de la Patrie. „La main de Dieu, *dit-il*, eſt toujours apeſantie ſur ſon peuple; il „joint la Sterilité de la terre aux „autres fleaux dont il nous afflige „depuis pluſieurs années. Nous „commençons à voir l'accompliſſement de la terrible menace qu'il „fit aux Iſraëlites; *je ferai que le* „*Ciel ſera pour vous comme de Fer,* „*& la terre comme d'Airain.* La „terre n'a plus ſa fecondité naturelle; elle refuſe en pluſieurs endroits les choſes les plus néceſſaires à la vie; le Ciel loin d'échauffer la terre, & de repandre ſur elle ſes douces roſées qui la rendent „fertile, ne donne que des pluies „froides & ſteriles, un tems inconſtant dont les ſuites ſont à craindre. Nous devons donc recourir „promptement à la bonté & à la „puiſſance de celui qui ſeul eſt le „maître du Ciel & de la Terre, qui „nourrit juſqu'aux plus vils animaux, & n'abandonne aucune de „ſes créatures, ſi elle ne l'y oblige „par ſon ingratitude. Quoi qu'il „ſoit changé à notre égard, & qu'il

„n'ait

„ n'ait depuis quelque tems que des 1709.
„ rigueurs pour nous, il ne laisse
„ pas de nous donner quelque con-
„ solation : les maladies dont nous a-
„ vons été allarmez diminuent con-
„ siderablement, & ne sont point
„ d'une nature à faire craindre la
„ contagion dont les gens trop cre-
„ dules avoient eu peur. Allons
„ donc à lui avec confiance. Il de-
„ viendra pour nous le Pere des mi-
„ sericordes, & le Dieu de toute
„ consolation. Il n'est sourd à no-
„ tre voix, & il ne rejette nos prie-
„ res, que parce qu'elles ne sont ni
„ assez humbles ni assez perseveran-
„ tes. Cessons d'offenser Dieu, afin
„ qu'il cesse de nous punir; dechi-
„ rons nos cœurs & non pas nos vê-
„ temens; demandons moins la fin
„ de nos maux, que la fin du peché
„ qui nous les attire". Ce Prélat après une instruction si touchante ordonnoit de faire une Procession générale, ou seroient portées les Chasses de St. Marcel & de Ste Genevieve Patrone de Paris: Cérémonie qui ne se fait que dans les besoins de l'état les plus pressans, & lors qu'on ne voit presque plus d'autre

1709. remede qu'une protection miraculeuse du Ciel. Les circonstances dont cette solemnité est accompagnée méritent d'être raportées ici; peu d'Historiens ont eu occasion d'en donner une description entiére.

On descent la Chasse de Ste Genevieve.

Lors que la résolution fut prise de descendre cette Chasse du lieu où elle a coutume d'être en depôt, & que la Cour eut donné ses ordres qui sont nécessaires dans cette occasion; peu de jours avant la Cérémonie, l'Archevêque de Paris se rendit à l'Eglise de Ste Genevieve, accompagné de son Chapitre & du Clergé de St. Benoît, de St. Etienne des Grez, de Saint-Merri, & du Sepulchre, & fit aux Chanoines de Ste Genevieve un discours, où il leur représenta la calamité publique, & le besoin que l'on avoit des secours divins, & il finit en priant l'Abbé de consentir à la descente de la Chasse. L'Abbé lui en remontra les difficultez, ajoutant qu'il la permetroit, pourvû que l'on observât les solemnitez requises, & les Conditions établies par l'ancien usage. Les principales sont que la Chasse sera portée à l'Eglise Cathedrale & non ail-

ailleurs ; que les Lieutenans civil, 1709.
& criminel, l'Avocat & le Procureur du Roi au Chatelet, en habits de Cérémonie, & douze Commissaires au nom de toute la Ville, doivent se rendre à l'Eglise avant la Procession, & là s'obliger, par serment & par écrit, de l'accompagner, & de ne la point perdre de vûe, qu'elle n'ait été raportée & remise en sa place ; & que la Chasse de St. Marcel qui est gardée à Nôtre Dame, sera portée sur le Maître-Autel de Ste Genevieve un peu avant la Procession.

On la porte en Procession.

Le 16. de Mai, toutes les Cours, & le Corps de Ville se rendirent à l'Abbaïe de Ste Genevieve, où arrivérent peu après les ordres religieux, toutes les Paroisses & les Collegiales de Paris, l'Archevêque, & le Chapitre de la Cathedrale. Après les formalitez & les prieres accoutumées, les ordres Religieux & les Paroisses commencérent la Marche selon leur rang. Le Chapitre de Notre Dame & celui de Ste Geneviéve, alloient ensemble le prémier à la Gauche, avec la chasse de St. Marcel, le second à la Droite, avec celle

1709. celle de la Sainte. Le Parlement & la Cour des Aides suivoient l'Abbé: la Chambre des Comptes & les Corps de Ville marchoient après l'Archevêque. Les ruës étoient pleines d'une affluence de peuple, qu'attiroit la curiosité où la devotion. Quand les Chasses furent placées dans le Chœur de Notre Dame au lieu qu'on leur avoit préparé, on fit les priéres qui durérent jusques à quatre heures après midi, après quoi on partit de la Cathedrale dans le même ordre qu'on étoit venu, & lorsque l'on fut arrivé au petit Pont, les Chasses & les deux Chapitres se separérent, & s'en retournérent chacun dans son Eglise.

Progrès en Espagne.

Si quelque chose étoit capable de consoler le Roi du triste état où il voioit ses sujets, c'étoit sans doute la situation favorable où étoient en Espagne les affaires de son Petit fils. Le Général Stanhope avoit tenté inutilement d'introduire du secours dans le Chateau d'Alicante: son Escadre s'étant présentée le 17. d'Avril devant cette Ville qu'elle canonna durant quelques heures, n'en retira point d'autre avantage que

ce-

celui de procurer une Capitulation 1709.
honorable à la Garniſon, qui s'embarqua ſur ſon Eſcadre le lendemain & fut tranſportée à Barcelone, je paſſe quelques Places que le Comte d'Eſtain reduiſit en Arragon, pour venir à la Bataille que le Comte de Galoway perdit malgré la ſuperiorité de ſon Armée.

Ce Comte informé que le Marquis de Bai avoit paſſé la Guadiana au deſſus de Badajoz avec un Corps de quinze mille Hommes, ſe mit à la tête de l'Armée Portugaiſe qui, groſſie par les Troupes Angloiſes & Hollandoiſes, pouvoit être forte d'environ dix ſept mille Hommes d'Infanterie & de cinq mille chevaux, ſans y comprendre les milices, & ſe mit en mouvement pour l'aller chercher. Les deux Armées en vinrent aux mains le 7. de Mai, dans la Plaine de Gudiña à deux journées d'Elvas. Le Comte de Gallowai fit tout ce qu'on devoit attendre d'un Général auſſi brave & auſſi experimenté qu'il eſt; mais il fut ſi mal ſecondé par la Cavalerie Portugaiſe, qu'il vit l'Infanterie de cette Nation rompue par la Cavalerie Eſpagnole

1709. pagnole qui l'attaqua le sabre à la main, & qui après un grand carnage, la mit en fuite. Trois Bataillons Anglois à savoir Batimore, Stanwich & Gallowai furent coupez, sans pouvoir rejoindre le Corps d'Armée, & furent faits Prisonniers de Guerre: Une grosse pluie qui survint, n'empêcha point qu'on ne poursuivît les fuiards pendant deux heures. La nuit leur fut plus favorable, & les déroba à la fureur des Espagnols à qui ils abbandonnoient vingt six piéces de Canon, sept Drapeaux, huit Etendards, & leurs Bagages. Le Comte de St. Juan, Mestre de Camp général de la Cavalerie Portugaise, un Maréchal de Camp, & divers autres Officiers de marque des Troupes Angloises, furent faits Prisonniers. Le Comte de Galowai faillit lui même à en accroître le nombre, & se retira avec les debris de son Armée sous le Canon d'Elvas, pendant que le Général Espagnol étendoit les Contributions à la Gauche de la Guadiana, & se rendoit maître du Château d'Alconchel dont le Commandant & la Garnison se rendirent

Pri-

Prisonniers de Guerre le 1. de Juin. 1709.
Delà le Marquis de Bai alla bloquer Olivença malgré le Renfort de cinq Bataillons que le Comte de Gallowai y avoit jettez après sa défaite; il detruisit le pont par ou cette Ville avoit communication avec Elvas; mais après quelques legers succès auxquels je ne m'arrêterai point, les extrêmes chaleurs obligérent dès le mois suivant les Armées d'entrer en Quartiers de rafraichissement, & les Portugais abbandonnérent alors Valencia d'Alcantara, qu'ils demantelérent auparavant. La naissance d'un second fils de Philippe V. répandit dans l'Espagne une joie que sa mort arrivée huit jours après convertit en Dueil. Il fut baptisé par le Patriarche des Indes, & nommé Don Philippe.

Philippe renvoie les Troupes Françoises. motifs de ce Renvoi.

Ce fut en ce tems-là que ce Monarque renvoia à son Aieul les Troupes Françoises qu'il avoit à son service: deux motifs également puissans concoururent à lui faire prendre ce dessein. La lecture des Préliminaires avoit fait comprendre combien il lui étoit important que la France se servît de toutes ses forces

ces

1709. ces pour obtenir d'autres Conditions, & le Conseil de Madrid entrant dans ces vuës, jugea que Sa Majesté Très-Chrétienne pouvoit bien retirer vingt quatre Bataillons, & vingt sept Escadrons pour renforcer ses Armées de Roussillon & de Dauphiné, en laissant seulement vingt neuf Bataillons à la solde d'Espagne, sous le Chevalier d'Asfeld qui devoit les commander en qualité de Lieutenant Général. L'autre raison étoit que Bezons nouvellement élevé à la dignité de Maréchal de France, & nommé pour commander les Troupes Françoises en Catalogne en l'absence du Duc d'Orleans, n'empêcha point le Comte Gui de Staremberg de passer la Segre & de prendre Balaguer. Ce desavantage qui provenoit de la mesintelligence survenue entre le Maréchal de Bezons, & les Généraux Espagnols, qui refusoient de lui obéir, auroit attiré de plus grandes pertes, si Philippe ne fût accouru en Poste, pour remedier à ce desordre par sa présence qui suspendit les disputes. Il donna ses ordres & laissa le Commandement au Maréchal qu'il honora

nora de la Toiſon d'or, & repartit 1709.
pour Madrid; plus content encore du Duc de Noailles qui reſſerroit de plus en plus les Alliez en Catalogne.

La vérité dont l'Hiſtoire ſe fait un devoir indiſpenſable, ne me permet pas de ſuprimer, ni de garantir un bruit qui courut en ce tems-là, que le Duc d'Orleans regardant la Couronne d'Eſpagne, comme un bien perdu pour la Maiſon de Bourbon, par la fermeté avec laquelle les Alliez étoient réſolus d'en priver le Duc d'Anjou, il fit faire quelques ouvertures pour ſe la faire donner en ce cas, & que ce fut pour cette raiſon qu'il n'alla plus commander l'Armée en Eſpagne.

Brouilleries entre les Cours de Rome & de Madrid.

Philippe V. eut encore une autre mortification cette année. La tendreſſe paternelle que le Pape lui avoit témoignée, n'avoit pu lui procurer d'autre bien que de calmer les conſciences de quelques Eſpagnols; mais il ſavoit qu'il n'avoit pas tenu au Pontife qu'il n'en retirât de plus grands. Après que les Impériaux eurent ſoumis l'Italie, ils juſtifiérent les preſſentimens de Cle-
ment

1709. ment XI. par la maniére dure dont ils traitérent l'Etat Ecclesiastique. Envain il les menaça des foudres du Vatican, il fit même quelques levées pour se defendre; efforts que ne purent seconder les deux Couronnes trop occupées à repousser ceux de leurs Ennemis. Il ne put faire autrement que de reconnoître Charle III. pour Roi d'Espagne. Philippe n'ignoroit pas que le Pape n'avoit point été libre de le refuser; mais quoi qu'il le justifiât dans son cœur, la raison d'Etat vouloit qu'on lui en marquât son ressentiment. Peut-être même que le Conseil de Madrid eût souhaité de voir les Impériaux encore plus irritez contre le Pape, s'atirer la haine des Catholiques zèlez, par la rigueur exercée contre le Pere commun des fidelles. On interdit par Arrêt du Conseil d'Espagne tout Commerce avec la Cour de Rome, avec deffence d'envoier aucun argent à la Daterie, sous des peines très rigoureuses. L'Arrêt portoit de plus que durant l'interdiction, les Prélats, & Superieurs des Ordres ne feroient aucun usage des Brefs, Lettres, ou Ordonnan-

ces

ces émanées de la Cour de Rome, 1709.
& seroient tenus de les remettre entre les mains du Cardinal Porto-Carrero pour en faire son raport à Sa Majesté. Ce Prélat étant mort à Madrid le 14. de Septembre, le Roi d'Espagne nomma à l'Archevêché de Tolede, l'Archevêque de Sarragosse, dont le Siége fut donné à D. Alonzo Pimentel; & les Benefices de ce dernier furent conferez à l'Abbé Molinez Doien des Auditeurs de Rote à Rome. Les ordres de la Cour ne leur permirent pas de se pourvoir à la Daterie pour avoir les Bulles. Le chagrin de la Cour de Rome ne trouva de prise que sur l'Auditeur, qu'elle suspendit de ses fonctions, & priva de l'entrée du Palais: Telle fut la source des persecutions qu'il essuia de cette part, pour obéir à son Roi. Peut-être même l'eût-on plus mal traité devant un Tribunal inflexible quand il s'agit de ses interêts temporels, s'il n'eût pas été revêtu du Caractere de Ministre de Sa Majesté Catholique depuis le départ du Duc d'Uceda son Ambassadeur qui avoit quité Rome le 8. de Mai, sans prendre

1709 dre congé. Voions ce qui se passoit ailleurs.

Le Roi donne la charge de Sécretaire d'Etat à Voisin.

Les apparences de Paix s'étant évanouies par le retour du Président Rouillé, le Marquis de Chamillard, non content d'avoir resigné le département des Finances, remit aussi entre les mains du Roi sa charge de Secretaire d'Etat pour le département de la Guerre, & son fils qui en avoit obtenu la survivance, en donna aussi sa demission au Roi qui augmenta de vingt mille livres les pensions du Pere, en accorda au fils une de douze mille, & nomma Voisin (1) Créature de la Maintenon pour remplir ce Ministere.

Les Alliez en dictant les Préliminaires qu'ils vouloient faire signer à Sa Majesté Très-Chrétienne, & dont les Conditions devoient faire attendre un refus presque inévitable, n'avoient rien épargné pour obtenir de la force ce qu'ils n'osoient encore se promettre de l'abbaissement où la France étoit reduite. Dans les

(1) *Daniel François Voisin du Plessis de la Noraie, Conseiller d'Etat & Directeur Général de St. Cyr.*

les Païs-Bas ils avoient, outre un 1709.
Camp volant de dix Bataillons & de douze Escadrons, deux Armées, l'une sous les ordres du Prince Eugéne de cent huit Escadrons & de soixante six Bataillons, l'autre sous le Duc de Marlboroug de soixante trois Bataillons & de cent quatre Escadrons, qui se joignant en un seul Corps, firent une Armée la plus formidable qui eût encore paru dans les Païs-Bas. Celle de France qui faisoit à peine deux tiers de celle là, étoit commandée par le Maréchal de Villars, à qui il ne manquoit plus que de signaler sa valeur en Flandres, comme il avoit fait en Allemagne & en Dauphiné. Son quartier général étoit à Anai Abbaïe située entre Lens & Pont à Vendin. Un Retranchement qu'il fit faire depuis le Marais de Vingle, joignant le Canal de Douai, s'étendoit jusqu'au Marais de Cambrin, flanqué par des Redans avec une baterie à chacun. Ce Retranchement étoit bordé de son Infanterie qui ne pouvoit former qu'une ligne à la reserve de trois Brigades postées en seconde ligne, une au Centre & une à chacu-

Campagne de Flandre.

1709. ne des deux Ailes. Il avoit placé la Cavalerie derriére, pour soutenir son Infanterie. Il fit raser le Village d'Auchi, couper les arbres & les haies, entre son Camp & la Bassée, àfin que rien n'embarassât le Champ de Bataille, si les Ennemis venoient l'attaquer; comme leurs préparatifs & leur superiorité s'embloient l'en menacer. Le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug après avoir fait la revue de leurs Armées le 20. & le 21. de Juin, se mirent en mouvement le 26. La Droite commandée par le Prince Eugéne marcha sur Wavrin entre Lille & la Bassée. La Gauche s'étendit sous les ordres du Duc de Marlboroug au de-là de la Marque, où deux attaques devoient se faire l'une à Berclau, & l'autre à Pont-à-Sault, entre Pont-à-Vendin & Douai, pendant que le Prince Eugéne attaqueroit par la Bassée. On s'attendoit à une Bataille, ou plutôt, à une Victoire des Alliez dont la prise d'Ipres devoit être le fruit. Cette conquête étoit regardée comme une ouverture néceßaire pour leur faciliter l'entrée dans l'Artois & le Boulon-

lonnois, & ouvrir la Communication avec la mer. Mais ils avoient à faire à Villars dont la contenance, & les ordres qu'il donna pour la sureté d'Ipres, amortirent le feu de deux habiles généraux, & les firent resoudre à se retirer, plutôt que de l'attaquer dans un Poste, où un Général tel que lui étoit presque assuré de vaincre: Une retraite, à la vue d'une Armée si inferieure, ne se pouvoit justifier que par une entreprise d'éclat. 1709.

Siége de Tournai.

L'attente d'une Bataille avoit obligé Villars à renforcer son Armée aux dépends des Garnisons. Celle de Tournai étoit affoiblie, & ils résolurent d'en faire le Siége. Ils décampérent le 26. de Juin, & quelques Détachemens de Cavalerie & de Dragons furent chargez d'investir cette Place, ce qu'ils exécutérent le 27. Le Duc de Marlboroug y arriva le lendemain, & fit travailler aux Lignes de Circonvallation & de Contrevallation, & le Prince Eugéne content de l'honneur dont la prise de Lille l'avoit couvert la Campagne précedente, lui laissa les détails du Siége, & commanda l'Armée d'observation.

1709. Hautefort de Surville avoit eu part à la défense de Lille. Un sort favorable à la France avoit voulu que ce Lieutenant Général vît par ses yeux un exemple de tout ce que peut imaginer un heros pour la défence d'une Ville assiegée. Il avoit outre cela Saint Pierre & Megrigni Gouverneur de la Citadelle. La Tranchée fut ouverte la nuit du 7. au 8. de Juillet, en trois endroits differens, à savoir l'un contre la Citadelle, les deux autres contre la Ville entre les Portes de St. Martin & des Fontaines. Villars ne les vit pas plutôt engagez à ce Siége, que pour se conserver un libre passage sur la Lis au dessus de Menin, il envoia le Comte d'Artagnan avec un Détachement, favorisé par une partie de la Garnison d'Ipres, pour reprendre le Poste de Varneton que les Alliez occupoient depuis la derniére Campagne. Seize cents Hommes qui en faisoient toute la Garnison, furent si brusquement attaquez, qu'après quelques volées de Canon, ils voulurent passer la Riviére & abbandonner leur Poste; mais ils ne purent éviter d'être faits Prisonniers

de

de Guerre; un Corps que le Prince 1709.
Eugéne envoia pour les soutenir, n'étant arrivé qu'après la perte de ce Fort. Le Maréchal persuadé que les Ennemis ne songeoient plus à Ipres, alla camper le long de la Scarpe, aiant la Droite à Douai, & la Gauche à Pont-à-Rache, & le Chevalier de Luxembourg fut détaché avec dix mille Hommes, pour s'aller mettre entre Quevrain, Mons, Valenciennes, Condé & le Quesnoi, afin d'empêcher que les Assiégeans ne fissent des courses de ce côté. Villars fut averti d'un dessein des Ennemis qui lui fit changer de mesures. Il sçeut qu'ils avoient résolu de bloquer la Citadelle de Tournai, aussi-tôt après la reduction de la Ville, tandis que le gros de l'Armée passeroit la Scarpe entre St. Amant & Marchiene, pour s'aller camper entre Bouchain & Marchiene. Telle est la situation avantageuse de ce Camp, qu'ils y auroient trouvé du fourage en abondance, & bloqué en même tems Condé & Valenciennes. Pour les prévenir, Villars passa la Scarpe au dessous de Douai, & le 24. il avança sa Gauche à Marchiene,

1709. ne, sa Droite sur l'Escaut entre Valenciennes & Condé, aiant devant lui le Bois de Vigoigne. Le Comte d'Artagnan qu'il avoit laissé dans son Camp d'Anai près de Lens, lui envoia une partie de ses Troupes. Le Poste de l'Abbaie de Hasnon sur la Scarpe avoit une Garnison de deux cens Hommes; le Chevalier Albergoti Brigadier, chargé de les chasser de là, fut tué au commencement de l'action, mais le Chevalier de Nangis qui prit sa place aussi-tôt, les fit Prisonniers de Guerre.

Cependant la Tranchée étoit ouverte depuis la nuit du 7. au 8. de Juillet, devant Tournai, en trois endroits differents, & chaque attaque étoit commandée en Chef par les Généraux Lottum, Schuylenbourg, & Fagel qui avoient sous eux chacun trois Lieutenans Généraux, & trois Majors Généraux, & tous ensemble étoient subordonnez au Duc de Marlboroug. Dix Bataillons montoient la Tranchée tous les jours, quatre à la premiére attaque & trois à chacune des deux autres. Le Marquis de Surville avoit une Garnison trop

trop foible, vû l'étendue de sa Place, pour risquer dans des sorties les Troupes assez fatiguées par trois attaques à la fois. Tout ce qu'il pouvoit faire n'étoit que de disputer le terrain, & d'incommoder les Assiégeans par un feu continuel. Le 13. une bombe tombée dans le parc de l'Artillerie des Assiégeans, alluma quelques bombes & fit beaucoup de desordre, le feu aiant fait sauter plusieurs barils de poudres : mais ce malheur ne fut d'aucune utilité aux Assiégez, qui firent jouer le 18. une Mine sous les ruines de laquelle fut renversée une Baterie de dix sept Mortiers, avec les Officiers & les Soldats qu'elle ensevelit. L'attaque du Général Lottum fut continuée le 24 ; & la nuit du 26. au 27. ses Troupes se logérent sur le Chemin-couvert devant la Porte de Valenciennes, & secondées par le grand feu qui fut fait en même tems à l'attaque du Général Fagel, elles se postérent sur l'épaulement & le ravelin; le soir suivant Schuylembourg se rendit maître de l'ouvrage à Cornes & du Bastion détaché. Une sortie que le Marquis de Surville vou-

1709.

1709. lut faire pour reprendre ces ouvrages, ne lui aiant pas réussi, les Brêches étant d'ailleurs assez grandes pour donner un Assaut Général aux trois attaques, il fit battit la Chamade le 28. au soir.

Capitulation de Tournai. Il y eut, comme à Lille, une Capitulation pour les gens de Guerre, & une autre pour les Habitans. Par la premiére il fut reglé que la Porte de Lille seroit livrée le 30. au matin, & que la Garnison entrant le 31. dans la Citadelle, livreroit la Ville aux Alliez; que les Malades & les Blessez, avec leurs Medecins, Chirurgiens &c. seroient transportez à Valenciennes six jours après la Signature de la Capitulation, par le chemin le plus court; mais les Alliez se reservérent d'en prendre les noms & les qualitez pour leur faire suivre le sort de la Garnison de la Citadelle, & d'en tirer les Deserteurs; que les chevaux & équipages de la Garnison sortiroient de la Ville le 31. pour être conduits en sûreté à Valenciennes, aussi bien que l'Etat Major, les femmes, les enfans & familles des Officiers, le Directeur des Postes & ses Commis. Je n'en-

n'entrerai point dans le détail des Conditions que demandérent les trois Etats de la Ville, les Etats du Tournesis, le Parlement & la Chancellerie de Tournai, parce que la plus part des Articles furent ou accordez provisionellement, ou remis à un examen ulterieur. En conservant la Religion dominante, les Vainqueurs exigérent des lieux destinez au culte divin selon la Religion Protestante, tant pour ceux de la Garnison, que pour les autres qui y voudroient assister. 1709.

Siége de la Citadelle.

La Capitulation militaire fut exécutée à la lettre & Surville entra le lendemain (1) dans la Citadelle avec trois mille cinq cens Hommes d'Infanterie, & cinq cens Dragons à pied, & le soir du même jour les hostilitez recommencérent contre la Citadelle. On convint verbalement de ne faire aucune attaque du côté de la Ville. Les Alliez firent une tentative pour conquerir cette Citadelle, l'un des plus beaux ouvrages de l'univers, sans la ruiner, & en épargnant le monde qu'ils prévoioient

M 5 qu'elle

(1) *Le 31. de Juillet.*

1709. Propoſition des Alliez rejettée par la France. qu'elle leur alloit couter. Ce fut de propoſer que les hoſtilitez ceſſant de côté & d'autre, la Citadelle ſeroit ſeulement bloquée, & que ſi le 5. de Septembre, elle n'étoit pas dégagée par l'Armée de France, Surville la rendroit aux Alliez. C'étoit les propoſitions dont étoit apparemment chargé Ravignan Marêchal de Camp, ſorti le 4. d'Août, de la Citadelle, pour ſe rendre auprès de Villars, & delà à la Cour de France: Mais le Miniſtere n'eût guéres d'envie de conſentir à un accord qui ne tendoit qu'à conſerver pour les Ennemis une Forteresſe déja perdue pour la France, & à épargner des Munitions dont ils devoient profiter. Le feu de l'attaque redoubla, & les Bombes ruinérent les dedans de la Place, pendant que les Aſſiégeans avançoient les Approches, malgré les Mines que les François faiſoient jouer.

Mouvemens des Armées. Villars ſe regloit toujours ſur l'Armée du Duc de Marlboroug renforcée par une partie des Troupes du Siége, & mettoit tout ſon soin à l'empêcher de penetrer; le terrain n'étant pas propre à un engagement

gé-

général. C'étoit tout ce qu'on pouvoit attendre de lui dans cette occurrence. 1709.

Campagne sur le Rhin.

Les Armées d'Allemagne s'étoient bornées à de moindres entreprises. Au commencement de Juin, le Marêchal d'Harcourt qui commandoit sur le Rhin, l'avoit fait passer à ses Troupes en trois diferens endroits, au Fort de Kehl, à Drusenheim & au Fort-Louïs; laissant un Corps pour garder les Lignes de Lauterbourg : son dessein étoit de faire subsister sa Cavalerie au dépends des Allemands, en attendant que la moisson fût faite en Alsace. Son séjour fut plus court qu'il ne pensoit, & dès la fin du même mois, il repassa le Rhin, tant à cause que le débordement de ce fleuve avoit inondé une partie de la Campagne voisine, que parce que son Armée se trouva trop affoiblie par les Détachemens qu'il eut ordre d'envoier en Flandres. Il ne rentra pourtant dans ses Lignes que le 11. d'Août. L'Electeur de Hannovre dont les Cours de Vienne & de Londres avoient calmé le mécontentement, s'étoit résolu à reprendre le Commande-

1709. ment des Troupes de l'Empire, & marchoit avec une Armée superieure de dix mille Hommes à celle de France. Il passa le Rhin près de Philipsbourg le 7. & le 8. d'Août, & fit quelques mouvemens, comme s'il eût voulu attaquer les Lignes de de Weissenbourg & de Lauterbourg; mais il en fut détourné par la bonne contenance du Maréchal qui avoit rassemblé la plus grande partie des Troupes que la France avoit alors en Alsace. Un plus grand dessein avoit fait faire cette démarche à l'Electeur, & il avoit formé une entreprise bien plus importante, s'il eût pû y réussir. Il vouloit s'ouvrir une Communication dans la Haute Alsace pour penetrer dans la Franche-Comté, à la faveur des mouvemens du Duc de Savoie dont l'Armée s'étoit déja avancée jusqu'à Anneci pour passer le Rhône.

Bataille de Rumersheim où le Comte de Merci est défait par le Comte du Bourg.

Pour cet effet le Comte de Merci à la tête de cinq mille Cuirassiers Impériaux passa le 20. d'Août sur les terres du Canton de Bâle, & entra le 21. dans la Haute Alsace, s'avançant à la Hauteur de l'Isle de Nieubourg entre Brisac & Huningue.

gue.

gue. Le Comte du Bourg Lieutenant Général parti des Lignes le 20. avec trois Escadrons, étant arrivé près du Nouveau Brisac, aprit que les Impériaux s'étoient fait un passage par la Suisse, & eut peur que le Brigadier des Roseaux ne fût enlevé dans cette Isle où il commandoit cinq Escadrons & deux Bataillons, pour garder le passage du Rhin. Il lui envoia donc trois ordres consécutifs de le venir joindre incessamment, & cette retraite se fit en bon ordre à la vue même du Comte de Merci, qui occupa l'Isle, & fit passer quelques Troupes, aiant laissé environ trois mille Hommes d'Infanterie pour garder le Pont & l'Isle. Le 24. le Comte du Bourg reçut huit Escadrons que lui envoioit le Marêchal, & le lendemain il se vit joint par quatre Bataillons auxquels on avoit fourni des Chariots à Strasbourg pour hâter leur Marche. Ce fut avec cette petite Armée que le Comte du Bourg se mit en marche le 26. à cinq heures du matin, n'aiant avec lui que dix huit Escadrons tant Dragons que Cavalerie, & six Bataillons dont on avoit tiré quatre

1709.

1709. cens Grenadiers pour les mettre à la tête. On ne peut justifier l'imprudence qu'eut alors le Comte de Merci ; car il lui étoit aisé de se tenir dans son Poste, qui depuis l'établissement du Pont qu'il avoit jetté, ne pouvoit être forcé, à moins que le Comte du Bourg ne reçût de plus grands renforts : auquel cas l'Electeur de Hannovre étoit le maître de forcer le Marêchal dans ses Lignes. Merci aima mieux par une bravoure à contre-tems aller à la tête d'environ neuf mille Hommes à la rencontre de du Bourg qu'il trouva entre Hormetat & Rumersheim, à demie lieue de l'Isle de Nieubourg. L'action fut plutôt engagée qu'il ne pensoit & deux Bataillons soutenus de quelque Cavalerie qu'il envoia pour s'emparer d'un Poste dont il avoit connu trop tard l'importance, furent repoussez, & un Regiment François commandé pour remplir un vuide, fut chargé par cinq Escadrons d'Impériaux, & en soutint le feu ; le Comte du Bourg aiant commandé à ses Troupes de donner la Baionnette au bout du Fusil, sans tirer. Cette action qui fut decidée

Le Comte de Merci est batu.

en

en demie heure à l'avantage du Comte du Bourg, couta aux Allemands douze Drapeaux, deux Etendars, une Paire de Timbale, le peu d'Artillerie qu'ils avoient & les Equipages du Comte de Merci. Sa Cassete remplie de papiers importants ne fut pas la partie la moins précieuse de ce butin; elle fut envoiée à Versailles, & on y aprit alors quel avoit été le projet de cette jonction dont j'ai parlé. Le Pont par où les Troupes vaincues voulurent regagner l'autre côté du Rhin, étant rompu, il y perit beaucoup de Cavaliers qui se noiérent, & les débris du Détachement eurent peine à repasser avec le Comte de Merci, & à se sauver par le même chemin qu'ils étoient venus. L'Electeur de Hannover voiant son projet manqué, se retira dans ses Lignes d'Etlingue. Un Cordon-bleu fut la recompense du Comte du Bourg, & le Marquis d'Anlezi qui s'étoit signalé dans cette action, & en avoit porté la nouvelle au Roi, fut gratifié d'une Commanderie de St. Louïs à laquelle est attaché un revenu de trois mille livres. 1709.

Ce fut à peu près dans ce tems-là. Défaite du Roi de Sué-

1709. là qu'on apprit le grand changement qui venoit d'arriver dans les affaires du Roi de Suéde. La France le plaignit d'avoir été chercher si loin une défaite qui l'exposoit lui & son Roiaume aux plus grands dangers, & remetoit sur le Trône de Pologne un Prince très-zelé pour la grande Alliance. Elle regarda la déroute du Roi de Suéde, comme un malheur qu'il s'étoit attiré de gaieté de cœur, en quitant des lieux où il étoit invincible, & perdant l'ocasion qui lui avoit été donnée, d'imposer à toute l'Europe la nécessité de faire une Paix équitable, & de s'en faire l'arbitre. Revenons à la Citadelle de Tournai.

de par les Moscovites.

Suite du Siége de la Citadelle de Tournai.

Les Assiégeans qui n'avoient eu d'abord qu'une attaque, en firent une seconde le 8. d'Août, sous les ordres du Général Schuylembourg; & les Approches se firent par la sappe, précaution nécessaire devant une Place minée & contreminée. Le grand nombre des Soldats qu'ils perdoient, obligéa le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug de détacher neuf Bataillons pour renforcer l'Armée du Siége qui se vit alors de

vingt-

vingt-deux Bataillons, sous neuf 1709.
Lieutenans Généraux, & dix Brigadiers, à l'attaque de Lottum; & de treize Bataillons sous neuf Majors Généraux à l'attaque du Général Schuylenbourg, sans compter quatre Bataillons qui étoient en Garnison dans la Ville. Le Marquis de Surville, & Megrigni disputérent le terrain, ensevelissant souvent l'Ennemi sous les ruines des ouvrages qu'il croioit avoir gagnez; mais quand ils virent leurs Munitions de Guerre épuisées, & leur Garnison plus affoiblie encore par les maladies, que par le feu des Alliez, ils demandérent à capituler le 31. d' Août. Les ôtages étoient donnez & Surville s'atendoit à une Capitulation honorable; on exigea de lui que sa Garnison se rendroit Prisonniere de Guerre à discretion: ce qui rompit la Négociation, & fit recommencer les hostilitez jusqu'au 3. de Septembre à des Conditions plus moderées: A savoir „que tous les „Officiers & Soldats qui sortiroient „de la Citadelle le 4. de Septem„bre, seroient remplacez chacun „suivant leur Rang, par un pareil
„nom-

1709. „nombre des Prisonniers, que les „François avoient faits sur les Alliez en Flandre, & qu'en attendant que cet échange fût fait, les „Officiers, ni les Soldats sortant de „la Place, ne pourroient point servir dans les Troupes; qu'on laisseroit à la Garnison épées & bagages, & qu'elle seroit provisionnellement conduite à Douai en „toute sureté; que dans quinze „jours, tous les Prisonniers faits à „Warneton par les François, seroient renvoiez à Tournai; que „jusqu'à ce que cet échange fût fait, „le Marquis de Surville & les autres Officiers de la Garnison, resteroient en ôtage à Tournai; que „s'il ne se trouvoit pas parmi les „Prisonniers François des Généraux des Alliez du rang de ceux „qui étoient dans la Citadelle, pour „le remplacement des Officiers Généraux François, on leur permettroit néanmoins d'aller en France, „à condition de ne pas servir jusqu'au remplacement".

Mouvement de l'Armée des Alliez.

Le même jour que la Capitulation fut signée, les Alliez étant informez de la foiblesse de la Garnison qui étoit

étoit à Mons, & que de plus la Maison de l'Electeur de Baviére qui y faisoit son séjour depuis quelque tems, en avoit consumé une partie des Provisions; un Corps de Cavalerie avec de l'Infanterie en croupe partit sous les ordres du Prince de Hesse-Cassel, pour se saisir du passage de la Haine & investir Mons; & le lendemain toute l'Armée se mit en Marche de ce côté, ne laissant à Tournai que vingt six Bataillons avec quelque Cavalerie, pour assurer cette conquête. Le principal dessein du Prince Eugéne étoit de surprendre l'Electeur de Baviére, qui n'en sortit en effet que lorsqu'il eut avis de la Marche des Alliez vers cette Ville. Le Détachement du Prince de Hesse-Cassel ne put s'emparer du passage de St. Guilain, étant prévenu par Puisegur; ainsi il fut obligé de passer la Haine au dessus d'Havré; où l'Armée des Alliez arriva le 7. 1709.

Le Maréchal de Villars averti le 5. que l'Armée Ennemie avoit décampé d'Orchies, qu'elle passoit l'Escaut, & se préparoit au Siége de Mons, rassembla son Armée étendue

Celui de l'Armée de France.

1709. due le long de la Deule & de la Ligne de Cambrin. Il passa l'Escaut auprès de Valenciennes, & campa le 6. à Quevrain, & le lendemain il passa la Riviére de Hosnau, & campant sur deux Lignes. Il séjourna le 8. afin de distribuer le pain à l'Armée qui se mit en mouvement pour déboucher dans la Plaine de Mons par les bois. Les Alliez résolus de le prévenir s'étoient avancez, & occupoient les Postes le long des bois de Blangis, de Sart & de Jean-Sart.

Le 9. les deux Armées préludérent par des Canonades, & restérent en Bataille une partie de la nuit. Le lendemain un Détachement François de quinze cents Chevaux s'avançant pour reconnoître la situation des Ennemis, en trouva un autre qu'il poussa jusqu'à leur piquet, & cet succès quoique leger parut être un présage de la Victoire pour laquelle les deux partis faisoient toutes les dispositions possibles. Les Généraux des Alliez comptant sur une action générale, apellérent les Troupes laissées à Tournai, & la Garnison d'Ath, qui ne purent arriver

ver qu'après que la Bataille fut commencée. Leur Armée ne laiſſoit pas d'être ſuperieure à celle de France de quarante deux Bataillons, ſans parler de la Cavalerie, & de l'Artillerie qu'ils avoient en plus grande quantité. 1709.

L'Armée de France au contraire avoit l'avantage du terrain, par les bois qui la couvroient & par les Retranchemens qu'elle s'étoit faits derriére des abbatis d'arbres; mais d'un autre côté cette diſpoſition ôtoit à la Cavalerie la liberté d'agir; outre que les Bataillons ne pouvoient, ni ſe manier dans le bois, ni ſe rallier ſi facilement. Ce fut dans cette diſpoſition que les Marêchaux de Villars & de Bouflers attendirent l'événement de cette grande journée. Le prémier aiant le Commandement général, ceda l'Aile droite à ſon Collegue, & ſe reſerva la Gauche. La veille de la Bataille il y avoit eu au matin un grand Brouillard, & comme il en fit un pareil le 11. l'Armée de France ne douta point que les Alliez ne s'en ſerviſſent pour la ſurprendre; mais auſſitôt qu'il ſe diſſipa, un peu avant huit

1709. huit heures, le Canon commença de part & d'autre à tonner avec plus de furie que les deux jours précédents.

Bataille de Blangis.

Une Colonne des Alliez de plusieurs Bataillons de front, marcha droit au bois de la gauche des François, & l'attaqua avec beaucoup d'activité. Villars la reçut d'une fermeté qui repoussa l'Ennemi, avec une destruction presque totale des prémiers Bataillons qui attaquérent, mais le terrible feu de ceux qui les soutenoient, l'obligea de ceder enfin un peu de terrain, après l'avoir opiniâtrement disputé plus de deux heures. D'un autre côté l'Infanterie Ennemie aiant formé une nouvelle attaque par le petit bois de la droite, fit d'abord plier quelques Bataillons qui y étoient retranchez; cependant la Maison du Roi qui les protegeoit les ramenant à la charge, & la présence de Bouflers les ranimant, ils reprirent leur Poste & repoussérent l'Ennemi. Le reste de l'Infanterie de la Droite, fit pareillement plier toute la Gauche des Alliez, & conserva son avantage jusqu'à la fin de l'action.

Dans

Dans ces entrefaites Villars s'étant porté à l'endroit de la Gauche qui avoit le plus vivement attaqué, y fit venir quelques Brigades du Centre & de la Droite, au moien desquelles Albergotti attaqua si vigoureusement les Ennemis, qu'il les repoussa assez loin & presque jusques hors des bois. Ce fut alors que les Troupes rapellées d'Ath & de Tournai arrivérent, & firent une seconde charge si furieuse, que l'Infanterie de la Gauche reperdit peu à peu le terrain qu'elle venoit de regagner. Villars déja blessé d'un coup de feu au dessous du genou, étant contraint de se retirer, & Albergoti en aiant reçu aussi un à la Cuisse, l'Infanterie privée de leurs ordres, & de leur exemple, se retira hors du bois.

1709. Le Maréchal de Villars y est blessé.

Les Alliez cependant continuoient de faire un grand feu d'Artillerie sur la Cavalerie Françoise qui étoit dans la plaine, & se trouvant maîtres des Postes que la Gauche venoit d'abbandonner, ils avancérent des Batteries croisées qui faisoient un grand desordre dans les Escadrons, pendant qu'ils marchoient en Bataille aux

Ré-

1709. Retranchemens qu'on avoit été obligé de dégarnir ; leur Infanterie s'y posta, & fut se mettre en Bataille devant celle de France. Dans le tems qu'ils faisoient ce mouvement ils attaquérent encore la Droite avec un plus grand nombre de Troupes qu'ils n'avoient fait d'abord, & aiant fait plier quelques Bataillons, ils prirent en flanc les Troupes qui bordoient le Rétranchement de la Droite, & qui se retirérent sans desordre.

Le Marêchal de Bouflers fait faire la retraite.

Boufiers sur qui la blessure de Villars fit retomber le Commandement général de l'Armée, jugea qu'on ne pouvoit recommencer ces attaques d'Infanterie qu'avec desavantage. Après avoir fait charger plusieurs fois la Cavalerie des Ennemis, dont les quatre Lignes furent renversées sur l'Infanterie, il se lassa de faire des efforts inutiles, & sans attendre la déroute de son Armée, il fit faire une retraite à laquelle les Ennemis de la France ne purent refuser de grands éloges. Il emmena son Artillerie, & ne perdit que quelques piéces demontées par le Canon des Alliez durant la Bataille. La

Droite

Droite de l'Armée marcha ſur Teſ- 1709.
nieres. Quelques Troupes des Alliez l'obſervérent juſqu'au défilé de ce Village, & la trouvérent encore aſſez reſpectable, pour n'oſer pas l'inſulter. Le Maréchal de Bouflers alla camper au Queſnoi, & le Chevalier de Luxembourg fit l'Arriére-Garde avec le Corps de reſerve. La Gauche paſſa le Hoſneau, l'Infanterie commandée par Puiſegur, & la Cavalerie par Legal. Quelques Eſcadrons Ennemis qui s'avancérent du côté du bois de Sart, furent pouſſez, & les Troupes de la Gauche marchérent en bon ordre ſur Valenciennes. Le Chevalier de St. George, plus connu par le nom de Prétendant, aiant ſçu à Douai qu'il ſe devoit donner une Bataille, en partit en poſte, & arriva aſſez tôt pour donner des marques de ſa bravoure. Les Suiſſes de la Maiſon du Roi portérent à Notre-Dame de Paris trente deux Drapeaux ou Etendars pris ſur les Alliez dans cette journée, qui valut au Maréchal de Villars le Titre de Pair du Roiaume, & au Comte d'Artagnan le bâton de Maréchal de France.

1709. Les Alliez ne gagnérent ce jour-là que le Champ de Bataille, & la liberté de faire le Siége de Mons sans obstacle, ils avouérent qu'ils y avoient retrouvé dans les François le même courage que dans le tems de leur plus brillante prosperité. Je ne garantis point le nombre des morts de part ni d'autre; rien ne varie d'avantage que les calculs qu'on en fit, & il est certain que les Vainqueurs y furent les plus mal-traitez. Ils en convinrent & le Baron d'Olderson l'un des Députez aux Etats Généraux, aprenant les détails de cette Victoire, dit que la République étoit perdue, si elle en gagnoit encore deux ou trois à ce prix-là. Les Alliez y perdirent selon le raport d'un de leurs Officiers, six Lieutenans Généraux, dix Marêchaux de Camp, dix sept cents Officiers parmi lesquels étoient plusieurs Brigadiers, huit mille Soldats tuez & seize mille Blessez, dont un grand nombre moururent de leurs blessures. Les François selon le calcul d'un Officier de cette Nation, eurent sept mille Morts & dix mille Blessez. Chemerault, le Comte de Broglio &

Pertes des deux Armées.

& Palavicini Lieutenans Généraux; 1709.
le Chevalier de Crouy, du Beuil & le Comte d'Agenne Brigadiers; Rochebonne Mestre de Camp; Tourville Mestre de Camp, & plusieurs autres Officiers de marque restérent sur le Champ de Bataille. Le Chevalier de St. George, le Maréchal de Villars, Albergoti, le Duc de St. Agnan, le Chevalier de Montmorenci, furent du nombre des Blessez. Courcillon qui eut une Cuisse coupée sur le Champ de Bataille, & Coaquin qui eut une jambe emportée, moururent peu après. Desgrebert Brigadier des Mousquetaires, âgé de quatre vingts ans, eut les deux jambes emportées. Le Champ de Bataille fut nommé diversement, à cause des divers lieux du voisinage, Tesnieres, Malplaquet, Blangis, & Sart. Peut-être auroit on du l'appeller Champ-de-sang par l'horrible effusion qui s'y en fit.

On ne douta plus de la prise de Mons pour peu que les Alliez l'attaquassent; cependant l'Armée Françoise compta presque pour une Victoire l'avantage de les borner à cette conquête. La blessure de Villars

1709. n'étoit point mortelle. Le Roi qui auroit cru perdre en lui toute une Armée, lui envoia son Chirurgien, qui le rétablit en peu de tems, & le mit en état de monter à cheval, & d'animer les Troupes par sa présence.

Les Alliez assiegent Mons.

Il se passa quelques jours après la Bataille, sans qu'on pût resoudre dans l'Armée des Alliez, si on feroit effectivement ce Siége; mais le Prince Eugéne fit entendre qu'on ne pouvoit s'en dispenser; que l'Armée de France étoit trop forte encore & dans un Poste trop avantageux, pour laisser aux Alliez aucune esperance d'occuper un autre terrain que celui qu'ils avoient déja fouragé; que ce seroit décourager les peuples qui fournissoient le plus aux frais de la Guerre, & qu'on leur persuaderoit par là que les François avoient effectivement ruiné l'Armée. Ses raisons prévalurent sur celles des Généraux à qui l'Armée paroissoit trop affoiblie pour entreprendre un Siége à la vue de l'Armée de France. Le Prince de Nassau-Frise eut le Commandement de ce Siége, aiant sous lui quatre Lieu-

tenans

tenans Généraux, & neuf Majors Généraux. La Tranchée fut ouverte la nuit du 25. au 26. de Septembre à deux Attaques, & la grosse Artillerie étant arrivée devant la Place, commença de tirer le 1. d'Octobre. Le Marquis de Grimaldi, Gouverneur de Mons, avoit une Garnison très-foible, quoi que le Marquis de Livri, eût fait entrer dans la Ville un secours de douze cents Hommes. Le Comte de Bergheick Ministre d'Espagne dans les Païs-Bas, s'y laissa enfermer pour contribuer à la défendre. La disette des grains n'avoit pas permis de l'en pourvoir sufisamment; ainsi elle ne put soutenir que vingt six jours de Tranchées ouvertes, & la Garnison voiant les Ennemis déja maîtres des travaux exterieurs, bâtit la Chamade. 1709.

Par la Capitulation signée le 20. d'Octobre, il fut accordé qu'elle livreroit une Porte le 21. & sortiroit le 23. à huit heures du matin; que le Duc de Croy Gouverneur & Grand Bailli de la Province, le Marquis de Grimaldi Lieutenant Général & Commandant de la Ville, Dom Antonio Grimaldi, Lieutenant Général

Principaux Articles de la Capitulation.

1709. néral Commandant en ſecond, le Prince François de Naſſau, & Dom Pedro de Zuniga Maréchaux de Camp, les Brigadiers & autres Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons des Troupes des deux Couronnes, & de l'Electeur de Baviére, tous les Officiers dépendans de l'Etat-Major, de l'Artillerie &c. le Comte de Bergheick Sur-Intendant Général des Finances, & Miniſtre de la Guerre, les Commiſſaires des Guerres, les Treſoriers, & toutes les perſonnes emploiées au ſervice des deux Couronnes, ſans exception de perſonne, nommée ou non nommée, ſortiroient de la Place pour être conduites, les Troupes de France à Maubeuge, celles d'Eſpagne & de Baviére à Namur, entre Sambre & Meuſe & par le plus court chemin, en quatre jours de Marche, avec Armes, Bagages, Chevaux, Valets, Domeſtiques, leurs effets, meubles, papiers, équipages, Tambour battant, Drapeaux déploiez, balle en bouche, mêche allumée par les deux bouts, & des Munitions à chaque Soldat pour tirer ſix coups, quatre Chariots couverts, avec cinq jours

jours de vivres aux Soldats qui 1709.
iroient à Namur, & deux pour ceux qui seroient conduits à Maubeuge. Les Gentils-hommes, les Officiers, & Domestiques du Duc de Baviére, ceux mêmes de l'Armée qui sans être de la Garnison, se trouvoient alors dans la Place, étoient compris dans la Capitulation; mais les Alliez stipulérent que Brouckhoven & la Forge, l'un Intendant, l'autre receveur Général des Finances, & Don Antoine Sortello Brigadier Espagnol, resteroient en ôtage pour le paiement des dettes de la Garnison, & autres justes prétentions de la Ville, & du Païs de Hainaut, à la charge de la Couronne d'Espagne, & que le Comte de Bergeick seroit responsable, & satisferoit de même dans le terme de trois mois à tous ses engagemens, & à ceux de Brouckhoven à la Ville de Gand & Païs de Waes: faute dequoi les trois mois expirez, il seroit obligé de se rendre à Gand dix jours après qu'il en seroit requis par les Alliez. A ces Conditions la Garnison sortit le 23. d'Octobre, & l'Armée se sépara pour entrer en quartiers d'hiver.

1709. Renouvellement de la Monnoie.

La disette d'argent rendant toujours la famine plus affreuse, on tacha cette année de remedier au prémier Chef par une refonte des espèces, & un grand nombre de Seigneurs & de Prélats envoiérent volontairement leur Vaisselle d'argent à la Monnoie. On y en porta une si grande quantité qu'il falut eriger de nouveaux bureaux dans le louvre pour la recevoir, & fabriquer de nouveaux fourneaux pour la fondre. Ce qu'il y eut de plus favorable pour la Cour; c'est qu'ils n'en demandoient le remboursement que lors que le Roiaume seroit tranquile. Le Roi fit garder un morceau de l'Argenterie de chaque famille avec leurs Armes, pour leur en rendre de pareille en la même quantité, ou la valeur en argent comptant, à leur choix.

Edits Burfaux.

Sa Majesté créa par un Edit, six cents mille livres de rentes au denier dix huit, à prendre sur les Aides & Gabelles, paiables par semestres à l'hôtel de Ville. L'Edit promettoit que les Etrangers mêmes sujets des Puissances Ennemies de la France, pourroient les acquerir, & en jouir

jouïr eux & leurs héritiers, le Roi 1709.
renonçant à cet effet au Droit d'Aubaine & de Confiscation.

Un autre Edit du mois de Mai, portoit l'établissement d'une nouvelle Tontine, avec quelque diference des deux déja établies dans les années 1689. & 1696.

Une Déclaration du 11. de Juin, suspendoit pour cette année & pour les deux suivantes, toutes exemptions de tailles atribuées aux offices de Judicature, de Police & de Finance, créez depuis le 1. de Janvier 1689. dont la Finance étoit au dessous de dix mille livres. Les sommes provenantes des quotes parts des privilegiez, devoient être apliquées à la décharge des contribuables de la paroisse, qui seroient hors d'état de trouver les sommes pour lesquelles ils seroient compris sur les Roles, & en 1712. les Privilegiez devoient recommencer à jouïr de leurs exemptions comme avant cette suspension.

Exemptions de tailles suspendues.

Par une autre Déclaration du même jour, le Ministere pourvut à la culture des terres, en ordonnant qu'il seroit permis à toute sorte de per-

Déclaration pour la culture des terres.

1709. sonnes d'ensemencer les terres abandonnées par les propriétaires ou par les fermiers, sans rien paier pour le produit de la recolte : Que ceux qui auroient prété de l'argent ou des grains pour ensemencer les terres, auroient un Privilege special & préferable à tout autre, même aux deniers Roiaux.

Campagne de Savoie.

Le Duc de Savoie persuadé que jamais il n'auroit un tems plus favorable, pour s'agrandir, pressoit la Cour Impériale de le mettre en possession de tout ce qu'on lui avoit fait esperer. On crut même au commencement de cette Campagne apercevoir du chagrin dans sa conduite. La Reine d'Angleterre l'engagea néanmoins à joindre ses Troupes à celles du Comte de Thaun qui tâchoit de penetrer dans le Dauphiné. Un Détachement de six mille Hommes s'approcha d'Annecî dont il s'empara le 21. d'Août, & fit Prisonniers de Guerre quarante cinq Hommes qui en faisoient la Garnison. Son but étoit de souvrir par ce Poste un passage sur le Rhone, & de penetrer dans le Bugei & dans la Bresce, pour favoriser

ser l'entreprise des Impériaux sur la 1709.
Franche Comté ; Mais le malheur du Comte de Merci fit avorter ce projet. Dillon Lieutenant Général mit en fuite un autre Détachement des Alliez, consistant en près de quatre mille Hommes d'Infanterie, & deux cents chevaux, sous les ordres du Général Rebinder, qui s'étoit avancé vers le Pont de la Vachette près de Briançon. Dillon lui tua trois cents Hommes, en blessa un pareil nombre, & fit soixante & dix Prisonniers. C'est à quoi se réduisit cette Campagne, par les dégoûts que la Cour Impériale donna à celle de Turin, qui se voiant si peu menagée, ne se soucia guéres d'acheter par de nouveaux services des faveurs qu'elle croioit lui être déja dues.

Le Cardinal Ottoboni est fait Protecteur de la Nation Françoise.

Un Incident pensa causer une Rupture entre la France & la République de Venise. Le Roi choisit le Cardinal Ottoboni Venitien, pour le revêtir de la qualité de Protecteur de la Nation Françoise à Rome. Il y avoit lieu de croire que la République ne s'opposeroit pas à l'élevation d'un de ses sujets qui l'avoit utilement servie. D'un autre côté

1709. la France s'aplaudissoit du choix qu'elle venoit de faire d'un homme rompu dans les affaires ; mais c'étoit justement ce qui y metoit le plus grand obstacle. Le scrupuleux Senat ne put se resoudre à enfraindre ses Loix, qui ne permettent pas qu'un Citoien qui a eu part aux affaires publiques, puisse jamais passer au service d'un autre Souverain. Ce changement est traité de Felonie. Le Roi passant sur cette dificulté, persista dans sa nomination, & le Cardinal Ottoboni en aiant reçu & communiqué au Pape le Brevet, fit arborer les Armes de France sur la porte de son Palais. La République irritée de son procedé s'en ressentit contre sa famille, qu'elle dégrada de Noblesse, & exila de l'Etat.

Les Venitiens se brouillent avec le Roi pour ce sujet.

Le Roi ne crut pas devoir laisser plus-long-tems son Ambassadeur chez une Nation qui le menageoit si peu. L'Abbé de Pompone eut ordre d'en partir; il fit embaler ses meubles, & avant que de se retirer, il présenta au Senat un Mémoire par lequel il déclaroit „ que le Roi son Maître „ avoit fait honneur à la Républi-

„ que

„ que en choisissant un de ses sujets 1709.
„ pour cet emploi, qui n'avoit jamais
„ été donné qu'à des Cardinaux is-
„ sus de Maisons Souveraines: Mais
„ que puisque Sa Majesté voioit ses
„ faveurs si mal reconnuës, elle les
„ transporteroit ailleurs, & que ce-
„ pendant elle lui avoit ordonné de
„ se retirer, ne voulant plus avoir af-
„ faire avec la République". Le Senat depêcha sur ce sujet un Exprès à Mocenigo son Ambassadeur en France, & fit prier l'Abbé de Pompone de diferer son départ jusqu'au retour du Courrier. Il accorda ce delai, & ne laissa pas de faire fermer son Palais le 1. de Janvier 1710. & ôter les Armes de France de dessus sa porte. Il partit en effet & prenant sa route par Florence où il arriva le 18. il continua son voiage par Génes & par Antibes; Mocenigo ne demeura guéres à Paris d'où il partit sans audience, & sans recevoir les marques que Sa Majesté à coutume de donner aux Ministres dont elle est satisfaite.

L'Evêque de Chartres condamne les Institutions du Pere Juenin.

Le Jansenisme reçut cette année deux coups funestes; le premier par l'Ordonnance que fit publier l'Evê-

1709. que de Chartres, portant Condamnation des Institutions Theologiques du Pere Juennin, dont plusieurs propositions tendoient à justifier la doctrine de Jansenius, & à moderer l'obéïssance que l'Eglise R. demande sur ses decisions qui regardent les faits; l'autre fut la demolition de Port-Roial des Champs. Cette maison si célébre pendant le siécle passé, mérite bien que j'en donne ici une Histoire abregée.

Histoire abregée de l'Abbaïe de Port-Roial des Champs.

L'Abbaïe de Port-Roial doit sa fondation à Mathilde de Garlande femme de Mathieu I. de Marli, Cadet de la Maison de Montmorenci, qui partant pour la Terre Sainte, laissa à sa femme une somme d'argent, pour l'emploier en des œuvres de pieté, afin d'obtenir la protection de Dieu & un bon succès de son voiage. Mathilde suivant le conseil d'Odon de Sulli Evêque de Paris, commença la fondation de ce Monastere par la donation du fief de Porrois, ou Port-Roial, situé dans une Vallée près de Chevreuse, à six lieues de Paris, vers l'Occident. Elle l'acheta pour ce dessein, & y ajouta encore quelques autres revenus.

nus. Telle fut l'origine du nom de 1709.
ce Monastere, & dès le mois d'Août 1204. l'Eglise portoit celui de Notre-Dame de Port-Roial, la maison étoit bâtie en 1207. & il y eut des Religieuses l'année suivante. Au mois de Décembre 1214. Pierre de Nemours Evêque de Paris, donna à ce Monastere le droit de Paroisse, & en fit faire cession au Curé de Magni-Lessarts qu'il dedommagea ; il y fit en même tems une visite, & aiant supputé les biens de cette Maison, il y trouva dequoi entretenir treize ou quatorze Religieuses. Il permit qu'on y elût une Abbesse selon l'intention des Fondateurs, & il y en avoit une en 1216. La conduite de Port-Roial fut donnée aux Religieux de l'Abbaïe des Vaux-de-Cernay, ordre de Cisteaux, qui n'en est éloignée que d'une lieue & demie : & en 1225. deux Moines de cette Abbaïe étoient Confesseurs & Chapelains de ce Monastere.

Une Bulle du Pape Honoré III. (1) accorda à cette Abbaïe plusieurs Privileges. Entre autres choses il def-

(1) *Cette Bulle du 18. de Janvier 1223. est adressée à l'Abbesse & aux Religieuses.*

1709. deffend aux Evêques d'empêcher l'Election reguliere de l'Abbesse, ou d'en déposer une élue canoniquement : il annulle les suspenses & excommunications que les Evêques pourroient faire contre elles & contre les personnes qui leur appartiennent ; il leur permet de célébrer les divins offices pendant un interdit général ; il deffend qu'on arrête personne & qu'on exerce aucune violence dans leurs Maisons, ni dans l'enclos de leurs granges ; & il excommunie ceux qui troubléront ce Monastere, qui s'empareront de ses biens & qui les retiendront. Gregoire IX. déclara par une Bulle, qu'il prenoit l'Abbesse & les Religieuses de Port-Roial, & tous leurs biens sous la protection du St. Siége ; & leur en accorda une nouvelle pour la Dedicace de leur Eglise, qui se fit le 25. de Juin de 1230.

Cette Abbaïe compta entre ses Bienfaicteurs Philippe Auguste, Louïs VIII. St. Louïs, Marie de Bourbon femme de Jean Comte de Dreux, Renaud de Corbeil, Evêque de Paris comme Baron de Chevreuse, & diverses autres personnes du plus haut

haut rang. Dès le mois de Novembre 1233. ses biens suffisoient à l'entretien de soixante Religieuses, C'est à l'Histoire particuliere de cette Maison à rapporter la Succession de ses Abbesses, & les accroissemens qu'elle reçut en differens tems. Je passe tout à coup à Angelique Arnauld qui fut la cause innocente de la ruine de cette Abbaïe. 1709.

Cette Religieuse étoit d'une famille odieuse à la Societé, depuis l'établissement des Jesuites en France. Elle avoit à peine huit ans, lorsqu'elle prit l'habit, & fit ses vœux à neuf ans, le 29. d'Octobre 1600. & la même année elle fut nommée Coadjutrice de l'Abbesse, qui étant morte deux ans après, laissa sa place à une enfant de 11. ans qui fut benie, & fit sa premiére Communion le 29. de Septembre 1602. elle trouva l'Abbaïe occupée par dix Religieuses dont trois étoient imbéciles, & deux novices, & qui toutes n'observoient, ni regle ni clôture.

Six années s'écoulérent dans ce relachement ; mais en 1609. l'Abbesse

1709. besse prit des sentimens dignes de son état, & entreprit de rétablir la discipline. Cette conduite lui atira des Ennemis qui ne purent arrêter son zèle, & la reforme qu'elle établit à Port-Roial, la fit choisir pour en faire une pareille à Maubuisson, autre Abaïe qui en avoit du moins autant de besoin que la sienne. Ces occupations ne lui permetant pas de resider en son Abbaïe; elle proposa de ceder la dignité d'Abbesse à sa sœur Agnès Arnauld, qui ne fut reçue que Coadjutrice. Ainsi Angélique n'étant point degagée par là de ses obligations, quita Maubuisson, & fut accompagnée de vingt & une novices qui ne voulant point la quiter, la suivirent à Port-Roial; quoi qu'elles n'apportassent point de bien à cette Abbaïe. Après un voiage qu'elle fit encore pour un pareil sujet, elle s'établit à Paris à l'extrémité du Fauxbourg St. Jaques où sa mere lui donna une grande maison. Ce fut l'origine de l'Abbaïe de Port-Roial de Paris. Elle la fit bâtir & obtint des lettres patentes de Louïs XIII. avec permission d'y transferer toute sa communauté.

nauté. Du consentement de l'Archevêque de Paris, & de l'Abbé de Cisteaux, cette communauté de soixante & dix Religieuses s'y transporta en 1626. Port-Roial des Champs n'aiant point alors de batimens suffisans pour un si grand nombre de Religieuses; les Edifices y étoit en fort mauvais etat, & la conduite des eaux y aiant été long-tems negligée, y formoit des marécages très-incommodes, & en rendoit le séjour malsain. Il demeura à Port-Roial des Champs un Chapelain pour desservir l'Eglise, & conserver le Droit de Paroisse, & ce fut dans le même lieu que l'on continua à rendre foi & hommage, & tous les autres Droits Seigneuriaux. La Mere Angelique fut encore emploiée à reformer d'autres Monasteres, selon les pratiques de devotion qu'elle avoit introduites parmi ses Religieuses. Elle trouva tant d'opposition dans les Moines, qui les dirigeoient, qu'elle prit un parti qui parut bon alors; mais qui eut des suites bien funestes pour le Monastere. Ce fut de se démettre de sa dignité d'Abbesse pour rétablir la liberté de l'Election,

1709.

1709. lection, & de se mettre sous la juridiction de l'Ordinaire. Au mois de Juin 1627. elle obtint d'Urbain VIII. une Bulle qui la tiroit de la juridiction de l'Ordre de Citeaux, pour la soumettre à celle de l'Archevêque de Paris. Le Roi donna aussi-tôt ses lettres patentes pour l'enregistrement; elle obtint de plus au commencement de 1629. par l'entremise de la Reine Marie de Medicis que le Roi renonceroit à son droit de nomination, en faveur de la reforme, pour accorder l'Election Triennale d'une Abbesse, & en 1630 elle donna sa demission pure & simple. Agnes sa sœur se demit aussi de sa Coadjutorie à condition que la reforme subsisteroit. Une devotion particuliere de cette fille lui fit naître l'envie de former un institut qu'elle appelloit *de l'adoration perpetuelle du St. Sacrement*, & elle en fut choisie superieure. Elle s'établit dans une maison auprès du Louvre en 1636. avec quatre Religieuses de Port-Roial, & quelques filles qui se joignirent à elle. Mais elle ne put s'accorder avec l'Evêque de Langres, qui l'avoit principale-

ment

ment excitée à cet établissement. 1709.
Elle se fit rapeller à Port-Roial par son Archevêque, qui voulut continuer l'entreprise; mais faute de fonds suffisans, cette nouvelle Colonie s'en retourna à Port-Roial au mois de Mai 1638. Le séjour que la mere Angelique fit à Paris, lui procura la connoissance du fameux Abbé de St. Cyran (1) qu'elle prit pour son Directeur, après s'être retirée de dessous la conduite de l'Evêque de Langres. Et comme Agnes Arnauld fut élue Abbesse de Port-Roial en 1636. & qu'elle posseda cette dignité jusqu'en 42. cet Abbé se fit une liaison très-étroite, non seulement avec le Monastere qui le regardoit comme un homme d'une *spiritualité* très-sublime; mais encore avec toute la famille des Arnaulds. L'Abbé de St. Cyran avoit été fort attaché à la personne de Jansenius que la plus grande partie du Clergé traitoit d'herétique, & il n'éparnoit rien pour justifier la doctrine de son Maître. En 1637. Anthoine le Maître Neveu de la Mere Angelique re-

(1) *Jean du Verger de Hauranne.*

1709. renonça au barreau où il brilloit par son éloquence, & quoi qu'il n'eût alors que vingt huit ans, il renvoia un brevet de Conseiller d'Etat que son mérite lui avoit obtenu. Sericour son Frere, homme de Guerre, quita en même tems la profession des Armes. Ils se retirérent dans une petite maison près de Port-Roial de Paris, pour ne plus songer qu'à leur salut. Leurs freres de Saci, de St. Elme, & de Valmont se joignirent à eux, & ils goutoient les douceurs de la retraite; lorsque l'Abbé de St. Cyran fut arrêté & envoié au Château de Vinçennes le 14. de Mai 1638. & l'Archevêque leur fit dire qu'il avoit ordre de la Cour de les déloger de là. De son consentement ils se retirérent tous cinq dès le lendemain à Port-Roial des Champs, où ils étoient à peine depuis deux mois, lors que Laubardemont Conseiller d'Etat y fut envoié pour les interroger, & les faire sortir de ce refuge. L'orage regardoit aussi la Mere Angelique que l'on pensa enlever; mais l'Archevêque de Paris l'empêcha. Lors que la tempête fut un peu appaisée, nos soli-

solitaires retournérent à Port-Roial 1709.
des Champs, trois mois après leur sortie. La vie pure & chrêtienne qu'ils y menoient, grossit leur Societé, & ils se virent bien-tôt une nombreuse Compagnie de personnes qui avoient paru avec distinction dans le Clergé, dans l'Epée, dans la Robbe & à la Cour. Après quatre Elections d'intervale la Mere Angelique fut élue en 1642. & fut continuée douze ans dans cette charge, & quatre mois après l'Abbé de St. Cyran fut mis en liberté (1). Il est vrai qu'il mourut la même année qu'il fut élargi ; mais il eut assez de loisir, pour inspirer son zèle à la nouvelle Societé de Port-Roial. Le bruit qu'excita Anthoine Arnauld Docteur de Sorbonne par son Livre de la Frequente Communion reveilla les Ennemis du Jansenisme. Leur indignation s'alluma contre Port-Roial, où ce Docteur avoit sa mere plusieurs Sœurs & plusieurs Nieces Religieuses. On décria ce Monastere comme une pepiniere de l'heresie.

Ce-

(1) *Le 6. de Février 1643.*

1709. Cependant la Maison de Port-Roial de Paris prenoit la forme d'un véritable Monastere. L'Eglise en fut commencée en 1646. & achevée en deux ans. Cette Maison devenant de jour en jour trop petite pour le grand nombre de Religieuses qu'y attiroit la reputation de vertu & de sainteté, on travailla à déssecher les Marais de Port-Roial des Champs, & à rendre l'ancien Monastere plus habitable, & avec la permission de l'Archevêque de Paris on y envoia au mois de Mai 1648 dix Religieuses. Les solitaires qui en l'absence des Religieuses, habitoient le monastere, se retirérent aux Granges, maison située sur la montagne, & il ne resta qu'Arnauld d'Andilli, deux Prêtres, un Chirurgien & un Medecin; mais les Guerres civiles obligérent les solitaires à descendre dans l'Abbaïe au commencement de l'année suivante, & forcérent les Religieuses mêmes à changer de lieu, pour se mettre à couvert de l'insulte des gens de Guerre. La Bulle d'Innocent X. aiant condamné les cinq propositions de Jansenius en 1653., donna lieu

lieu à une persecution que l'on fit au Monastere de Port-Roial. Les deux années suivantes se consumérent en des justifications qu'on emploia inutilement auprès du Cardinal de Rets qui étoit à Rome, c'est-à-dire, dans le lieu le moins favorable à des filles qui y étoient déja accusées comme desobéïssantes aux Decrets des Papes, & qui refusoient de condamner sur la parole du St. Pere, ce qu'elles ne se croioient pas en état d'entendre. Cependant il y avoit une école très-florissante établie aux Granges, & c'est de là que nous sont venues ces excellentes Methodes pour les Langues Grecque & Latine, les Elements de Géometrie, l'Art de penser, & quantité d'ouvrages qui sont aujourd'hui d'un usage plus général. Peut-être la reputation de cette école contribua-t-elle à dissiper ceux qui la gouvernoient. Le 30. de Mars 1656. d'Aubrai Lieutenant-Civil se rendit par ordre de la Cour à Port-Roial des Champs, pour en chasser ceux qui y étoient retirez & renvoier tous les enfans qu'on élevoit aux Granges. Les solitaires prévenus 1709.

1709. sur sa visite, se retirérent chacun de son côté. Quelques mois après Arnauld d'Andilli obtint pour lui, & pour Luzanci son fils, la permission d'y retourner, & lors que l'orage parut un peu calmé, presque tous les autres y revinrent. Mais le 10. de Mai 1661. le Lieutenal-Civil retourna à Port-Roial des Champs, & chassa les enfans qui y étudioient, & qui étoient dans les Villages voisins: la tempête devenoit de tems en tems plus dangereuse jusqu'au 13. d'Avril 1662. que le Conseil du Roi résolut la destruction de Port-Roial. Le Confesseur du Roi prit le tems des devotions de la Fête de Paques, pour l'engager à ce sacrifice qu'il lui demandoit pour la Religion, ou plutôt pour sa jalouse Societé. Le 23. le Lieutenant-Civil alla faire sortir toutes les Pensionnaires de Port-Roial de Paris, un Commissaire eut les mêmes ordres pour celles de Port-Roial des Champs & les exécuta le lendemain. Le 13. de Mai, on leur défendit de plus recevoir des Novices. Le Formulaire qui fut dressé à l'ocasion du Jansenisme, fût le comble de leurs maux: on s'obsti-

na à prétendre que des filles le si- 1709.
gnassent purement & simplement ; & quel moien d'accorder une telle signature avec les préjugez que l'Abbé de Saint-Ciran, & d'autres Theologiens leur avoient donnez en faveur de l'innocence & de la doctrine de Jansenius, qu'ils assuroient n'avoir jamais écrit les propositions condamnées ? De là les enlevemens de Religieuses, l'interdiction des Sacremens à celles que l'on traita de Rebelles à l'Eglise. Les Religieuses dispersées furent ensuite renvoiées à Port-Roial des Champs. Onze ou douze qui étoient restées à Paris signérent le formulaire, & furent déclarées capables de faire communauté à part & d'élire entre elles une Abbesse, ce qu'elles firent. On ne chercha plus qu'à leur sacrifier tout le temporel de cette communauté, dont le principal étoit à Port-Roial des Champs. On défendit aux autres de procéder à l'Election d'une Abbesse, & on prétendit les soumettre totalement à celle de Paris. Comme les Archevêques qui occupérent depuis le Siége de la Capitale, n'obtenoient cette dignité, que par

1709. le canal des ennemis de Port-Roial des Champs, & à condition d'en hâter la destruction, on poussa la sévérité jusqu'à les dragonner comme on fit ensuite les Protestans : rien ne fut oublié pour lasser la constance de ces Religieuses, & le Cardinal de Noailles se voiant à la veille d'être accusé de Jansenisme, ne trouva point de plus court moien pour prévenir cette accusation, que de ruiner ce Monastere jusqu'aux fondemens. Quoi que l'usage des Sacremens leur eût été rendu, puis ôté à diverses fois, elles furent enfin traitées, comme les plus dangereuses héretiques de l'univers. Le 29. d'Octobre 1709. d'Argençon Lieutenant de Police accompagné de deux Commissaires, d'un Greffier des Commissions extraordinaires, de quelques exemts & archers, alla se saisir de leurs papiers, & de toutes les Clefs du Monastere de Port-Roial des Champs, & fit mettre toutes les Religieuses en differens Carosses qui prirent aussi-tôt les routes qu'il leur avoit marquées, & les dispersa dans les Couvens de France, où l'on étoit le plus prévenu

venu contre elles. Après leur départ, 1709.
les effets du Monaſtere furent vendus & diſſipez, les édifices démolis jusqu'aux fondemens, & afin que le Cimetiere pût être labouré avec moins d'horreur, on recueillit tous les os qu'on y trouva, & ils furent jettez pêle mêle dans un des Cimetieres de Paris. Telle fut la fin de cette maiſon, dont le nom eſt devenu immortel par une multitude d'excellens livres compoſez par les ſolitaires dont j'ai parlé, & qui ſont encore aujourd'hui appellez les livres de Port-Roial. Le Cardinal de Noaïlles n'atteignit point le but qu'il ſe propoſoit par ce ſacrifice, qui n'empêcha point ſes Ennemis de le flêtrir comme Janſeniſte, & il fut obligé peu après d'avoir recours à ceux dont il avoit conjuré la perte, pour ſe défendre contre leurs communs adverſaires, comme je le dirai dans la ſuite de cette Hiſtoire.

On traita avec moins de rigueur à proportion une fauſſe devote prévenue de crimes atroces. Elle s'appelloit Sœur de la Croix, & étoit originaire de Paris. Depuis trente

Béate fuſtigée & exilée.

1709. ans elle gouvernoit la maison des filles penitentes du Refuge d'Aix en Provence. Elle fut accusée & convaincue de s'être plusieurs fois travestie en Prêtre, pour ouïr les Confessions des filles qui étoient sous sa conduite. Elle connoissoit par cet artifice celles qui avoient le plus de goût pour le libertinage, & prostituoit les plus jolies à ceux qui païoient ces sortes de services avec plus de liberalité. Ce trafic d'iniquité fut enfin découvert, & par sentence du Parlement d'Aix, elle en fut quitte pour la fustigation & le bannissement qu'elle subit le 4. de Juin.

1710. Nouvelles ouvertures de Paix.

Quoi que les Conferences de la Haie eussent été inutiles, cela ne découragea point le Ministere François, qui se flata que les derniéres preuves de bravoure données à Blangis, auroient produit quelque bon effet en faveur de la Paix. Le Marquis de Torci tâcha de renouer la Négociation & à cet effet il écrivit à Petkum. Ce Ministre du Duc de Holstein dont j'ai déja parlé, avoit fait au mois de Novembre un voiage à Versailles, & en avoit raporté

porté un écrit (1) du Marquis de 1710.
Torci par lequel il étoit prié de faire connoître au Pensionnaire Heinsius, que le Roi ne pourroit pas exécuter le trente septiéme Article des Préliminaires, quand même Sa Majesté se seroit résolue à les signer; que cet Article & les autres n'avoient été proposez que pour empêcher les Evenemens de la Campagne prête à commencer, que cette raison ne subsistant plus, & l'hiver établissant naturellement l'Armistice, sans aucune convention par écrit, on pourroit emploier les trois mois de l'hiver à traiter la Paix définitivement; qu'en suprimant la forme de ces Articles, le Roi en laisseroit la substance; qu'on traiteroit sur le fondement des Conditions auxquelles Sa Majesté avoit déja consenti pour la satisfaction de l'Empereur, de l'Empire, de l'Angleterre, de la Hollande & de leurs Alliez; qu'elle étoit prête à reprendre les Négociations sur le même pié, & à envoier des Plénipotentiaires, pour commencer à conférer

 avec

(1) *Datté du 27. de Novembre 1709.*

1710. avec ceux des Alliez le prémier de Janvier 1710. Comme ceci n'avoit pas semblé assez positif, Petkum démanda des éclaircissements, & reçut au mois de Février suivant un project de Paix par lequel le Roi consentoit aux Conditions suivantes.

Project proposé par la France.

I. Il acceptoit de reconnoître immediatement après la signature de la Paix, l'Archiduc Charle d'Autriche en qualité de Roi d'Espagne & de tous les Etats de cette Monarchie, tant dans l'ancien, que dans le nouveau monde, à la reserve seulement des Etats & Païs promis au Roi de Portugal & au Duc de Savoie, & des Places reservées dans les Païs-Bas à la République de Hollande. Il promettoit de retirer tout le secours qu'il auroit pu donner au Roi son Petit-Fils, de ne lui donner aucune assistance, ni directe, ni indirecte, pour le maintenir sur le Trône; de ne s'interesser en aucune façon aux affaires de cette Monarchie, & pour gage de sa parole elle vouloit confier aux Etats Généraux quâtre de ses Places en Flandres en ôtage, jusqu'à ce que les affaires d'Espagne fussent terminées.

Elle

Elle s'engageoit de plus de défendre 1710.
à ses sujets, sous de rigoureuses peines, de prendre parti dans les Troupes de Philippe; elle consentoit que la Monarchie d'Espagne, ni aucune de ses parties ne fût jamais unie à celle de France, & qu'aucun Prince de la Maison de France ne pût regner, ni rien aquerir dans l'étendue de la Monarchie d'Espagne par aucune des voies à specifier dans le Traité. Les Indes Espagnoles devoient être comprises dans ce qui seroit stipulé au sujet de l'Espagne, & le Roi prometoit qu'aucun Vaisseau de ses sujets n'iroit dans les dites Indes, ni pour le Commerce, ni sous aucun autre prétexte.

II. A l'égard de l'Empereur & de l'Empire, le Roi s'obligeoit de rendre Strasbourg, le Fort de Kehl, & Brisac, & de se contenter de l'Alsace suivant le sens litteral du Traité de Westphalie; que Landau seroit remis à l'Empire, avec la liberté d'en démolir les Fortifications, que les Forteresses bâties sur le Rhin par la France, seroient rasées depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; & que Rhinfeld seroit remis au Landgrave

1710. de Hesse-Cassel. On remettoit aux Conferences la discution du IV. Article du Traité de Ryswick. Sa Majesté devoit reconnoître le Roi de Prusse en cette qualité, ne le point troubler dans la Possession de Neufchâtel & de Valengin, & reconnoître aussi le neuviéme Electorat érigé en faveur du Duc de Hanovre.

III. A l'égard de l'Angleterre, le Roi devoit reconnoître la Reine Anne en cette qualité, & l'ordre établi pour la Succession par les Actes du Parlement; céder l'Isle de Terre-neuve aux Anglois, & convenir d'une restitution reciproque de tout ce qui avoit été occupé dans les Indes, tant de la part de la France que de l'Angleterre, durant cette Guerre. Il consentoit de raser les Fortifications de Dunkerque, & d'en combler le port, sans les pouvoir rétablir. Il y auroit eu de la dureté à faire sortir le Prétendant de l'azile qu'on lui avoit accordé, & de ne lui pas menager une retraite; Sa Majesté offrit de consentir qu'il se retirât de France, aussi-tôt que la Paix seroit faite, pourvû qu'il eût

eût une entiére liberté de se retirer 1710.
& d'aller où il voudroit, & qu'il y jouît d'une Neutralité parfaite. Cet Article du Projet lui donnoit la qualité de Roi d'Angleterre.

IV. On convenoit de céder aux Provinces-Unies la Barriére qu'elles avoient demandée par les Préliminaires, & de faire ensorte que les Places des Baïs-Bas qui appartenoient encore au Roi d'Espagne fussent remises au pouvoir de l'Archiduc après la signature de la Paix, lors que les Troupes de France les évacueroient, & enfin de confirmer ce qui avoit été offert aux Etats Généraux pour leur Commerce.

V. En consentant aux demandes des Alliez en faveur du Duc de Savoie, Sa Majesté exigeoit le rétablissement des Electeurs de Cologne & de Baviére dans leurs Etats & leurs dignitez; & que leurs Ministres fussent admis aux Conferences.

Ce fut sur ce fondement que les Alliez accordérent des Passeports à l'arrivée desquels (1) le Roi tint un

(1) *Le 27. de Février.*



1710. grand Conseil, où fut admis le Duc d'Alve Ambassadeur d'Espagne, & dès qu'il fut fini, le Ministre en envoia le résultat à Madrid. L'après midi le Maréchal d'Uxelles, & l'Abbé de Polignac nommez pour cette Négociation eurent un long entretien avec Sa Majesté dans son Cabinet, où le Marquis de Torci fut aussi apellé, & le 4. de Mars, ils partirent pour Gertruydenberg, où ils arrivérent le 9.

Conferences de Gertruidenberg.

Ils s'y abouchérent d'abord avec les deux mêmes Députez des Provinces-Unies qui avoient été chargez d'écouter les propositions du Président Rouillé. Dans cette prémiere Conference, les Ministres des Provinces-Unies jugérent que l'offre de donner des Villes en ôtage pour garantir la promesse de ne se point mêler des affaires d'Espagne, n'étoit point acceptable ; „ parce „ que par là les Alliez se trouve„ roient engagez dans une Guerre „ particuliére & incertaine, avec „ l'Espagne, pendant que la France „ de son côté jouïroit de la Paix. „ Ils prétendirent qu'on ne pouvoit „ pas exiger d'eux, qu'ils demeuraf-

„ sent

„ sent engagez dans une Guerre su- 1710.
„ jette à toute sorte d'incidens, &
„ qui même feroit courir risque de
„ ne recouvrer jamais l'Espagne &
„ les Indes ; mais que la Paix devoit
„ être générale".

Les Plenipotentiaires de France n'eurent garde de heurter ce sentiment, mais ils proposérent dans cette conference & dans les suivantes, „ que puis qu'ils voioient bien que „ les Alliez ne vouloient qu'une Paix „ générale, & qui procurât la restitution de l'Espagne & des Indes „ dont le Roi Philippe étoit encore „ en possession ; il n'y avoit que deux „ voies pour le porter à s'en désister, l'une de contrainte, & l'autre de persuasion : que la premiére, „ à leur avis, feroit trop rude à la „ France, & que par consequent la „ seconde seroit seule praticable, & „ pourroit réüssir, si on leur remettoit entre les mains quelque portion de la Monarchie d'Espagne, „ dont ils pussent disposer en faveur „ du Roi d'Espagne, & par ce moien „ le porter à renoncer au reste". Ils demandérent à ceux des Alliez, si pour parvenir à une Paix générale,

1710. ils ne voudroient pas conſentir à un partage. Ils propoſérent pluſieurs Alternatives, l'une deſquelles étant acceptée, le Roi Charles entreroit en poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne à l'exception de cette portion qui ſeroit au Roi Philippe, & après pluſieurs conferences qui ſe tinrent ſur ce ſujet, ils reduiſirent cette Alternative aux Roiaumes de Sicile & de Sardaigne.

Quoi que toutes les Cours des Alliez retentiſſent des cris de ceux qui vouloient une reſtitution totale de la Monarchie, il y a aparence que le plus grand nombre des Alliez auroit enfin conſènti à cette condition, ſans un ſcrupule qu'ils eurent ſur le refus que firent les Plenipotentiaires de France de s'expliquer nettement touchant la queſtion qu'on leur fit : à ſavoir ſi en cas qu'ils conſentiſſent à la propoſition du partage, l'Eſpagne & les Indes ſeroient effectivement remiſes au Roi Charles. On jugea même qu'ils panchoient pour la negative, de ce que l'un d'eux demanda, ſi les Alliez ne pouvoient pas ſe contenter que le Roi leur fournît une

cer-

certaine somme d'argent pour les 1710.
aider à faire la conquête de l'Espagne & des Indes. Les Plenipotentiaires des Alliez étoient bien éloignez d'écouter une pareille proposition qui supposoit l'obligation de conquerir l'Espagne & les Indes, ce qui étoit directement oposé à leurs vûes. Ils crurent donc qu'avant que de s'expliquer sur la proposition d'un partage, ils devoient connoître plus à fonds l'intention de la France. Ils chargérent Petkum de faire connoître aux Plenipotentiaires François, qu'ils ne pouvoient accepter la proposition d'un subside par la raison que je viens de dire, ils demandoient en même tems un éclaircissement sur les intentions de la France, au sujet de l'Evacuation de l'Espagne & des Indes en faveur du Roi Charles. Ils déclarérent que l'intention des Alliez étoit que le fondement qui avoit été posé d'abord, savoir la restitution de la Monarchie suivant les Préliminaires, devoit demeurer ferme.

Sans répondre directement à ce que Petkum avoit communiqué aux Plenipotentiaires de France, ceux-ci dé-

1710. démandérent peu de jours après une nouvelle Conference, & dirent à ceux des Alliez „ que quoi qu'ils ne „ se crussent pas obligez à recevoir „ les paroles qui leur étoient por- „ tées par le Ministre de Holstein, „ ils n'avoient pas laissé d'envoier à „ la Cour de France la proposition „ qui leur avoit été faite; mais qu'ils „ n'avoient pu recevoir aucun ordre „ sur ce sujet, parce qu'elle y avoit „ été trouvée obscure & ambigue". Les Députez leur répetérent ce qu'ils avoient dit des subsides & le motif de leur refus; „ surtout parce qu'il „ avoit paru par les discours qu'on „ avoit tenus dans la précedente „ Conference, qu'on ne pourroit ja- „ mais s'accorder tant à l'égard des „ sommes, que pour la sureté du „ paiement, non plus qu'à l'égard „ de la sureté que la France devroit „ donner de n'assister le Duc d'An- „ jou, ni directement, ni indirec- „ tement. Ils ajoutérent que les „ Plenipotentiaires de France aiant „ proposé un partage, & l'aiant en „ dernier lieu réduit à la Sicile & à „ la Sardaigne, on avoit toujours „ entendu, & entendoit encore „ du

„ du côté des Alliez, qu'en cas qu' 1710.
„ ils se déclarassent sur cette proposi-
„ tion les Articles Préliminaires, avec
„ cette exception seule, subsisteroient
„ en leur entier, le XXXVII. aussi
„ bien que tous les autres, lesquels
„ la France avoit déclaré devoir sub-
„ sister, avant qu'on reprît cette Né-
„ gociation : Et qu'en consequence
„ l'Espagne & les Indes avec leurs
„ dépendances devoient être resti-
„ tuées en conformité des Prélimi-
„ naires ; c'est-à-dire, dans le tems
„ qui y étoit exprimé, ou dans tel
„ autre espace dont on pourroit con-
„ venir : ce qui n'étant pas exécuté,
„ alors ce qui étoit stipulé dans les
„ Préliminaires auroit lieu, & la
„ suspension d'Armes cesseroit : Que
„ l'Article de la restitution de l'Es-
„ pagne & des Indes, & de leurs
„ dépendances étant le fondement,
„ & le point capital de la Négocia-
„ tion, les Alliez ne pouvoient en
„ aucune maniére demeurer dans l'
„ incertitude à cet égard : ni se con-
„ tenter de paroles & de promesses,
„ sans être assurez qu'elles seroient
„ suivies des effets. C'est pourquoi
„ ils exigeoient qu'on leur donnât
„ là-

1710. „là-dessus une Déclaration claire & „précise avant qu'eux mêmes vinssent à s'expliquer sur le partage „proposé; mais qu'après qu'ils seroient éclaircis & assurez à cet égard, ils faciliteroient les voies „pour terminer le reste de la maniére la plus convenable. Qu'entre les moiens qui pourroient contribuer à faciliter la fin de cette „affaire, celui-ci pouvoit être emploié; savoir, qu'au cas que le „Roi de France ne pût pas par „voie de persuasion, porter son petit fils à quiter l'Espagne & les „Indes selon les Préliminaires, mais „qu'il fût obligé d'emploier les „voies de contrainte; en ce cas les „Alliez feroient aussi agir pour cette fin les Troupes qu'ils avoient „en Espagne & en Portugal, pendant le tems limité pour la cessation d'Armes, ou pendant tel autre espace dont on conviendroit: „*quoi qu'ils n'y fussent pas obligez par „les Préliminaires, & qu'ils pussent „satisfaire à leurs engagements, en de„meurant dans l'inaction.*

Ces derniéres paroles furent relevées par les Plenipotentiaires de

Fran-



France, dans la lettre qu'ils écrivirent au Conseiller-Pensionnaire Heinsius, & qui fut regardée comme une réponse à ces propositions. 1710.

Lettre des Plenipotentiaires de France au Conseiller Pensionnaire.

„ Vous savez, disoient-ils à ce Ministre, que nous avons consenti à „ tout ce que Messieurs les Députez nous avoient proposé, sans „ qu'on puisse dire que nous avons „ varié surquoi que ce puisse être; „ encore moins que nous aions retracté les paroles que nous avions „ données par l'ordre du Roi notre „ Maître, dans la vûe de parvenir à „ la Paix si nécessaire à toute l'Europe.

„ Messieurs les Députez n'en ont „ pas jugé de même; vous n'avez „ pas oublié ce qui s'est passé entre „ eux & nous, depuis le commencement de la Négociation: trouvez bon, Monsieur, que nous „ vous remettions devant les yeux „ les propositions nouvellement inventées, injustes, impossibles „ dans leur exécution, que ces Messieurs pour toute réponse aux nôtres nous firent dans notre dernière Conference. Ils nous dirent: Que la résolution de leurs

„ Maî-

1710. „ Maîtres & de leurs Alliez étoit de
„ rejeter absolument toute offre d'ar-
„ gent de la part du Roi pour les
„ aider à soutenir la Guerre d'Espa-
„ gne, de quelque nature qu'elle pût
„ être, & quelque sureté que Sa Ma-
„ jesté voulût donner pour le paie-
„ ment : Que la République & ses
„ Alliez prétendoient obliger le Roi
„ notre Maître à faire seul la Guer-
„ re au Roi son Petit-Fils pour le
„ contraindre à renoncer à sa Cou-
„ ronne, & que sans unir ses forces
„ à celles de Sa Majesté, il falloit
„ que ce Monarque fût dépossedé
„ de l'Espagne & des Indes dans le
„ terme de deux mois.

„ Que ce terme étant expiré sans
„ que le Roi Catholique fût réelle-
„ ment chassé de son Trône, la Trê-
„ ve dont les Alliez feroient conve-
„ nus avec le Roi notre Maître,
„ cesseroit, & qu'ils reprendroient
„ les Armes contre Sa Majesté, quoi
„ qu'elle eût exécuté toutes les au-
„ tres Conditions contenues dans les
„ Articles préliminaires. Qu'avant
„ que de les signer, ils vouloient
„ bien, moiennant l'engagement ci-
„ dessus, s'expliquer positivement sur
„ le

„ le partage qu'ils consentiroient 1710.
„ de laisser au Roi d'Espagne ; & „ qu'ils faciliteroient même les „ moiens de convenir des demandes „ ulterieures. Qu'enfin ils pour- „ roient permettre, comme une „ grace que les Troupes qu'ils ont „ en Portugal & en Catalogne, con- „ courussent avec celles de France, „ pendant l'espace de deux mois, „ pour faciliter la conquête de l'Es- „ pagne & des Indes, que Sa Ma- „ jesté seroit obligée de faire en fa- „ veur de l'Archiduc ; mais qu'aussi- „ tôt que ce terme seroit expiré ces „ mêmes Troupes des Alliez cesse- „ roient d'agir, & que la trêve se- „ roit rompue.

„ Nous représentames à Messieurs „ les Députez que ces propositions „ étoient contradictoires tant à cel- „ les qu'ils nous avoient toujours fai- „ tes, qu'aux Articles IV. & V. des „ Préliminaires auxquels l'Article „ XXXVII. qu'il s'agissoit entre „ nous de regler étoit relatif. Quant „ à la maniére d'assurer aux Alliez „ l'Espagne & les Indes, ils nous „ dirent que la concession d'un par- „ tage, dont ils s'expliqueroient dans

„ la

1710. „la suite, & qu'ils n'ont point en-
„core déclaré, les mettoit en droit
„d'exiger plus à présent que ne por-
„toient les Articles IV. & V.

„Nous leur répondimes par une
„raison sans replique en leur deman-
„dant si dans toutes nos Conferen-
„ces, il n'avoit pas été question
„d'un partage, & si sur ce fonde-
„ment ils avoient jamais exigé de
„nous autre chose que les mesures
„de Concert & l'union des Forces?
„Messieurs les Députez ne le nié-
„rent pas, car ils ne pouvoient le
„nier; mais ils nous dirent que s'ils
„avoient proposé les mesures de
„Concert & l'union des forces, ils
„ne le faisoient plus, qu'ils avoient
„ordre de nous le déclarer au nom
„des Alliez, & de nous dire qu'ils
„prétendoient en un mot, soit que
„le partage fût accepté, soit qu'il
„ne le fût pas, recevoir des mains
„du Roi notre Maître la Monar-
„chie d'Espagne & des Indes; en
„lui laissant le soin d'emploier seul
„les moiens ou de persuasion, ou
„de contrainte qu'il jugeroit les
„plus éficaces, pour mettre actuelle-
„ment l'Archiduc en possession de
„ses

„ses Etats dans l'espace de deux 1710.
„mois". Après ce détail Histori-
que la lettre contenoit plusieurs reflexions qui tendoient à montrer les bonnes intentions du Roi, & à rejetter sur les Alliez la Rupture de la Négociation. Les Plenipotentiaires déclaroient que s'agissant de demandes nouvelles, jusqu'à présent inouies, & dont l'accomplissement n'étoit pas au pouvoir de Sa Majesté, il étoit inutile de leur donner le terme de quinze jours pour avoir réponse, qu'ils la faisoient le sixiéme jour, & ils finissoient par prier le Conseiller Pensionnaire de leur faire réponse par l'exprès qu'ils lui envoioient, ou de lui donner un certificat comme il avoit reçu cette lettre.

Le Conseiller Pensionnaire l'aiant communiquée aux Députez de l'Etat pour les Affaires Etrangeres, qui en firent part aux Ministres des autres Puissances interessées; les Etats Généraux s'assemblérent le 23. au soir, & leur résolution fut *qu'il étoit inutile de conferer plus long-tems sur les dites propositions.* Ils se rassemblérent le 27. & la résolution de ce jour

1710. jour contient une Justification de ce qui leur étoit imputé dans la lettre des Ministres François; j'ai déja anticipé ce qu'elle a d'Historique. Les Plenipotentiaires de France étoient partis de Gertruidenberg deux jours auparavant.

Les Conferences n'avoient pas interrompu les hostilitez, & les Armées avoient repris leur activité en Flandres; mais avant que d'entamer les operations de cette Campagne, je vais marquer quelques événemens Domestiques, pour ne point interrompre la narration des expeditions militaires.

Naissance de Louïs XV.

Le 15. de Février sur les huit heures du matin la Duchesse de Bourgogne accoucha d'un second fils. Ce Prince fut d'abord ondoié par le Cardinal de Fourbin grand Aumonier de France, & immédiatement après la Cérémonie, le Roi lui mit le Collier de l'ordre du Saint Esprit, en lui disant; *Duc d'Anjou, je te fais Chevalier*. Ce Titre que le Roi d'Espagne avoit porté avant que d'heriter de la Monarchie, fit juger que Sa Majesté n'avoit pas dessein de mettre Philippe dans la né-

néceſſité de la reprendre. Mais perſonne alors n'auroit deviné que l'intervalle qui étoit entre le nouveau Duc d'Anjou & le Trône de ſon Biſayeul, diſparoîtroit ſi-tôt, & que la Fortune deſtinât cet enfant pour le Succeſſeur immédiat de Louïs XIV. 1712.

Reconciliation du Duc de Vendôme avec le Duc de Bourgogne.

La Campagne de 1708, avoit mis entre les Ducs de Bourgogne & de Vendôme une froideur, qui dura juſqu'au commencement de cette année, qu'une rencontre la fit ceſſer. Ils ſe rencontrérent ſur le grand Eſcalier de Verſailles; le Duc de Vendôme s'étant rangé par reſpect contre le mure, le Duc de Bourgogne qui n'atendoit qu'une occaſion de renouer avec bienſéance, prit celle-ci & s'approchant de lui, le combla de civilitez. Le Duc de Vendôme demanda la permiſſion de lui faire viſite, & le Prince la lui aiant accordée, il y fut, & leur amitié n'en devint que plus intime après cette longue interruption.

Son mariage.

Cette reconciliation contribua ſans doute à l'agrément que le Roi donna peu après au mariage de ce Duc avec Mademoiſeile d'En-

1710. guien (1) petite fille du Grand Condé. La célébration s'en fit à Sceaux le 21. de Mai. Louïs III. Duc de Bourbon, frere de cette Princesse, avoit paié le tribut à la nature le 4. de Mars de cette année.

Mort du Duc de Bourbon.

De l'Archevêque de Reims.

Une autre mort digne de remarque fut celle de Charles Maurice le Tellier, Archevêque Duc de Reims, Prémier Pair de France, qui déceda dans sa soixante & huitiéme année. Ce Prélat qui avoit toutes les maniéres hautaines & brusques du Marquis de Louvois son frere, possedoit d'ailleurs de belles qualitez qui le firent regretter dans son Diocése. Il donna aux Chanoines de la Congregation de Ste Geneviéve de Paris, sa belle & nombreuse Bibliothéque, à condition qu'ils la rendroient publique: Outre le choix, & la grande quantité des livres qu'elle contient, elle est singuliére en ce qu'on y trouve un amas très-complet de tout ce qui s'est écrit contre les Jesuites, que cet Archevêque n'aimoit pas.

(1) A

(1) *Marie Anne de Bourbon.*

(1) A ces morts illustres je joindrai celle de Louïse Françoise de la Valiere Duchesse de Vaujour. Son renoncement volontaire aux honneurs, où la passion du Roi l'avoit élevée, & sa persévérance dans les austeritez qu'elle pratiqua chez les Carmelites, parmi lesquelles elle passa trente ans d'une penitence continuelle, sous le nom de Sœur Louïse de la misericorde, sont des preuves incontestables de la sincerité de sa conversion. Les personnes à qui leurs charges permirent d'être les témoins de ses derniéres heures, lui rendirent un témoignage aussi honorable à sa mémoire que le recit en fut édifiant. 1710. De la Valiere.

Cette année on acheva la magnifique Chapelle de Versailles, l'un des plus grands Ornemens de ce Château. Elle avoit été commencée en 1699. Rien n'est mieux, ni plus richement traité que la décoration interieure & exterieure de cet édifice. Chapelle de Versailles achevée.

Le Duc de Berri aiant témoigné à Sa Le Duc de Berri épouse Mademoiselle d'Orleans.

(1) *Cet Article se trouve par mégarde dans l'année 1702. à laquelle il n'appartient pas.*

1710. à Sa Majesté qu'il souhaitoit d'épouser Mademoiselle d'Orleans, en obtint le consentement, & sur la dispense du Pape, ces deux illustres personnes furent fiancés le 5. de Juillet, dans le Cabinet du Roi, par le Cardinal de Fourbin, & le lendemain la solemnité du mariage se fit dans la nouvelle Chapelle du Château avec les Cérémonies accoutumées. Le soir il y eut un grand repas dans le Salon de l'appartement du Roi, qui eut le plaisir de voir une table de vingt huit couvers, occupée seulement par des Princes ou des Princesses de son Sang. Je ne raporterai point les visites, ni les complimens que les époux reçurent à cette ocasion. Je me contente de marquer que par des Lettres du 10. de Juillet, l'appanage du Duc fut reglé à deux cents mille livres de rente.

Le Clergé se rachete de la Capitation.

Le Clergé de France s'assembla à Paris au mois de Mars, & le Roi lui aiant demandé vingt quatre millions, pour se racheter à perpétuité de la Capitation, la Compagnie les accorda sans opposition, & travailla aussi-tôt à les trouver par voie d'emprunt.

Pen-

Pendant que l'Armée Françoiſe ſe confiant en ſes Lignes, tardoit à ſe mettre la premiére en Campagne, les Alliez qui ne trouvoient pas les propoſitions de Paix aſſez à leur gré, ſe hâtérent de profiter de l'abſence de Villars qui étoit encore à la Cour. Le 16. d'Avril, le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug étant arrivez à Tournai, y concertérent l'exécution du deſſein qui avoit été pris à la Haie, de forcer les Lignes. Leur Armée étoit en mouvement depuis le 12, & s'étant formée à Fromion entre Lille & Tournai, elle marcha aux Lignes en quatre Colomnes, & fut le 20. au ſoir à portée de les attaquer. Ils en furent maîtres le lendemain ſans réſiſtance, & le Maréchal d'Artagnan leur céda la petite Ville de Lens, & ſe retirant entre Cambrai & le Queſnoi, leur donna lieu de venir camper le ſoir du 22, leur Droite à Douai & leur Gauche à Vitri. Ils s'étoient déja aſſurez du Poſte de Mortagne qu'un Détachement de la Garniſon de Tournai avoit pris le 14. & le Chevalier de Luxembourg

1710.

Les Alliez entrent dans les Lignes des François.

1710. l'aiant repris le lendemain, ils s'en étoient resaisis le 18.

Ils assiégent Douai.

Leur dessein étoit de faire le Siége de Douai qu'ils investirent le 26. & ils y ouvrirent la Tranchée le 4. de Mai. Il y avoit une forte Garnison commandée par Albergotti qui fit le 7. une sortie de douze cents Hommes, avec beaucoup de succès. Cependant l'Armée Françoise s'assembloit du coté de Cambrai, du Catelet & d'Amiens, & fut grossie par un Corps de dix huit Bataillons & de vingt huit Escadrons. On se flatoit alors que Villars à qui le Roi avoit laissé la liberté de donner Bataille, s'il le jugeoit à propos, ne manqueroit pas de tout risquer plutôt que de voir prendre Douai; mais il ne trouva point son Armée en état de le faire, & lorsqu'il eut pourvu à tout, celle des Ennemis étoit devenue formidable par l'arrivée des Troupes qu'ils attendoient. Il se contenta donc de les incommoder par des Détachemens. Le 8. de Mai, cinq cens Hommes entrérent dans Liége, pillérent la Maison du Comte de Wels Ministre de l'Empereur, &

& celle de quelques Magiſtrats, où ils firent un riche butin avec lequel ils ſe retirérent. 1710.

Le Siége de Douai ſe continuoit avec une extrême activité & quoi que Albergoti fît tout ce qui dépendoit de lui pour le prolonger, il ne pouvoit éviter de capituler, ſi Villars ne le dégageoit. Il ſoutint tous les efforts de l'Armée Ennemie juſqu'au 25. de Juin, & n'avoit plus que le Corps de la Place dont même le foſſé étoit comblé à la hauteur de ſeize pieds, lorſqu'il capitula, & obtint preſque tous les honneurs de la Guerre qu'il avoit démandez. Outre cette Capitulation, il y eut des Articles ſéparez pour rendre le Fort de Scarpe que les Alliez aſſiégeoient en même tems. Le Roi témoigna combien il étoit content des ſervices d'Albergoti, par le préſent qu'il lui fit du Cordon bleu & du Gouvernement de Saar-Louïs.

Reddition de cette Place.

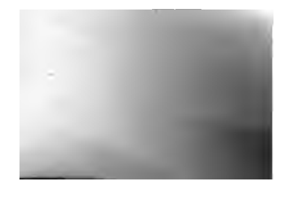
Le Roi récompenſe Albergoti.

La mort du Marêchal de Joieuſe arrivée à Paris le 1. de Juin, dans ſa quatre vingtiéme année, fournit à Sa Majeſté une occaſion de gratifier le Marêchal de Villars du Gouvernement de Metz & de Verdun, & des

Mort du Marêchal de Joieuſe.

Son Gouvernement donné au Marêchal de Villars.

P 4 Païs



1710. Païs qui en dépendent. Les Alliez aiant pris Douai se proposoient d'assiéger Arras; mais le Maréchal de Villars avoit situé son Armée de telle sorte que cette Place ne pouvoit être investie, sans donner un Bataille, dont le gain lui étoit assuré par l'avantage du terrain.

Les Alliez prennent Bethune.

Ils rabatirent sur Bethune dont les inondations leur rendirent la conquête plus dificile qu'ils n'avoient pensé. La Tranchée fut ouverte le 27. de Juillet, & la Garnison animée par l'esperance que lui donnoient les mouvemens de l'Armée Françoise, ne capitula que le 29. d' Août, à des Conditions honorables.

Ils assiegent Aire & Saint Venant.

Le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug prirent alors le parti de faire deux Siéges à la fois, & leur Armée aiant marché le 2. & le 3. de Septembre, investit Aire le 6. avec quarante Bataillons & quarante six Escadrons. Saint-Venant étoit déja investi dès la veille par vingt Bataillons que commandoit le Prince de Nassau-Frise. Cela donna lieu à un mouvement du Maréchal de Villars sur St. Pol. Six mille Hommes qu'on lui envoioit d'Alle-

magne

magne empêchérent par leur marche l'exécution d'une course que les Alliez avoient projeté de faire dans les trois Evêchez, Metz, Toul & Verdun, & les força de rapeller un Détachement qui s'étoit déja avancé jusqu'auprès de Luxembourg. Villars ne réüssit pas mieux dans une entreprise qu'il fit sur Menin. Un Détachement formé de plusieurs Garnisons s'avança la nuit du 21. au 22. d'Août pour surprendre cette Place; mais le Gouverneur averti de l'Approche de ces Troupes mit les siennes sous les Armes, & rendit le projet inutile. Une autre tentative que fit le Partisan du Moulin accompagné de cent Hommes pour se rendre maître de Louvain, où il entra effectivement par Escalade, n'eut pas un meilleur succès. Un Bourguemaître de la Ville aiant fait armer le peuple, le Partisan fut contraint de se retirer sans tirer aucun fruit de son expédition, & laissa même quelques uns de ses Soldats. 1710.

Il n'en fut pas de même des Alliez; Saint-Venant se rendit à eux le 29. par une Capitulation honorable. Aire que l'art & la nature a- Prise de St. Venant.

 voient

1710. voient rendu capable d'une plus longue résistance, prolongea la sienne jusqu'au 9. de Novembre. Le Marquis de Goesbriant obtint tous les honneurs de la Guerre, & sa Garnison fut conduite à St. Omer, après quoi les Armées se séparérent; à savoir celle de France le 15. celle des Alliez le 17. & les jours suivans, pour entrer en quartiers d'hiver.

Le Cardinal de Bouillon sort de France.

Ces pertes affligérent peut-être moins la Cour que la fuite du Cardinal de Bouillon. Ses disgraces dont j'ai déja parlé dans l'année 1700, continuoient toujours: & la mort du Prince de Monaco, à la haine & aux intrigues duquel il les attribuoit, n'y avoit point aporté de soulagement. Toute la grace qu'il avoit pu obtenir du Roi, c'étoit de pouvoir changer d'exil, lors que ses affaires, ou sa santé le demandoient, & passer d'une de ses Abbaïes à une autre. La Cour lui avoit même préscrit la condition de n'approcher point de Paris plus près que de trente lieues, & ce fut justement ce qui lui fournit l'ocasion de finir sa captivité. Il feignit de se rendre à Rouën, & prit sa route pour Ar-

ras,

ras, sous prétexte d'aller à son Abbaïe de Vigoigne. Il trouva en chemin (1) son Neveu le Prince d'Auvergne Marquis de Berg-op-Zoom, qui l'attendoit avec une Escorte, & le conduisit à l'Armée des Alliez, où ce Prélat fut reçu du Prince Eugéne, & des autres Généraux, avec des marques d'une grande distinction. 1710.

Sa lettre au Roi.

Il écrivit au Roi une lettre, par laquelle il lui envoioit la démission de sa charge de Grand Aumonier de France, & de la dignité d'un des neuf Prélats Commandeurs de l'Ordre du St. Esprit, & conformément aux Statuts il y joignoit dans la lettre même le Cordon & la Croix de cet Ordre. „En consequence de „ces demissions, je reprens, *disoit-il*, „la liberté que me donnoient ma „naissance de Prince Etranger, fils „d'un Souverain qui ne dépend que „de Dieu, ainsi que ma dignité de „Cardinal Evêque, & celle de Doien „du Sacré College, Evêque d'Ostie, prémier suffragant de l'Eglise „Romaine". Cette lettre étoit ac-

(1) *Le 22. de Mai.*

1710. compagnée d'une autre pour le Marquis de Torci.

Le Roi lui fait faire son Procès par le Parlement.

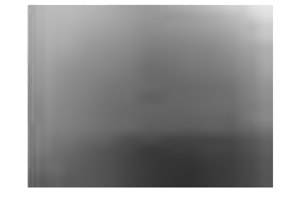
La Cour ne fut pas plutôt informée de cette retraite, qu'elle la traita de desertion criminelle, & expedia les ordres nécessaires pour faire le Procès au Cardinal, comme à un criminel d'Etat. Le Procureur Général l'accusa en Parlement de desobéissance & de Felonie, & cette Cour décreta le 20. de Juin, contre la personne même du Cardinal, contre le Pere de Monthiers Jesuite & contre le Chevalier de Serte, qualifié Gentil-homme au service de son Eminence. L'Arrêt fondoit cette severité sur la qualité de sujet, & la Requête du Procureur Général sur laquelle il avoit été donné, insistoit sur ce que le Cardinal apelloit volontaire la renonciation qu'il envoioit au Roi, & la demission d'une charge dont il avoit été privé dès l'année 1700: comme s'il n'eût été engagé à l'Etat que par les sermens qu'il avoit faits en entrant dans ses Charges. Il se plaignoit que pour donner une couleur à son entreprise, il voulût se couvrir également de l'ombre d'une Souveraineté qui n' exis-

existoit plus que dans son souvenir, & de l'éclat d'une dignité qu'il devoit à la protection du Roi. 1710.

Cet incident, & la mention que son Eminence avoit faite de sa qualité de Souverain independant, donna lieu de rechercher un livre que Baluse homme connu par une rare & profonde litterature, & attaché à la famille de Bouillon, avoit composé de l'Histoire Généalogique de cette Maison. La Cour trouva dangereuses plusieurs assertions trop favorables à leurs prétentions, & en suprimant le livre, quoi qu'imprimé peu auparavant avec Privilege, elle exila l'Auteur, & le priva d'une chaire de Professeur Roial que sa grande capacité lui avoit procurée. Ce Vieillard (1) digne d'un meilleur sort, fut en même tems privé d'une pension que lui faisoit le Clergé de France. Un Arrêt du Conseil d'Etat du 7. de Juin, avoit déja donné ordre au Parlement de pourvoir à l'administration, & à la Regie de tous les biens & Revenus du Cardinal, & le Cardinal de la Tre-

Baluze est exilé & son livre suprimé.

(1) *Il avoit alors environ 80. ans.*



1710. mouille avoit déja ordre de le conſiderer, s'il arrivoit à Rome, comme un homme livré aux Ennemis, & comme un ſujet rebelle & ſe glorifiant de ſon crime.

Opinion de quelques-uns ſur cette diſgrace.

Ceux qui aiment à chercher du miſtére où il y en a le moins, ne purent ſe figurer que la colere du Roi fût ſincere, & ils inſinuérent qu'elle étoit concertée, pour l'élever à la dignité papale, & detruire en ſa faveur les préjugez du Conclave que les infirmitez, vraies, ou politiques, de Clement XI. ſembloient annoncer alors comme prochain. L'évenement fit voir qu'ils ſe trompoient.

Le Roi d'Eſpagne fait arrêter le Duc de Medina-Celi.

Le Roi d'Eſpagne avoit au milieu de ſa Cour un mécontent bien plus dangereux que celui dont je viens de parler. Parmi ceux qui durant le Triomphe des Alliez à Madrid s'étoient déclarez en leur faveur, pluſieurs étoient rentrez dans leur devoir, & enſuite dans les bonnes graces du Roi à l'ocaſion de la naiſſance du Prince des Aſturies. Le Duc de Medina-Celi ſe trouvoit cette année revêtu de le Charge de Miniſtre d'Etat. Le Marquis d'Aſtorgas étant mort le 15. d'Avril, laiſſa

laissa un papier cacheté avec ordre 1710.
de le remettre entre les mains du Roi. Sa Majesté l'aiant lu, fit arrêter & garder fort étroitement le Duc de Medina-Celi sans lui laisser aucun de ses Domestiques, & le fit transferer au Château de Segovie; on publia, & il y a bien de l'apparence, que le Marquis & le Duc avoient eu ensemble quelques intrigues contre les Interêts du Roi, & que le Confesseur du prémier l'obligea d'en reveler le secret. On se saisit des Sécretaires, & des papiers du Duc. La Cour de Barcelonne donna ordre de faire au Marquis de Villena dernier Vice-Roi de Naples pour Philippe, les mêmes traitemens qui seroient faits au Duc de Medina-Celi; comme s'il y avoit eu de la conformité entre leur conduite & leurs malheurs, & qu'il n'y eût point de diference entre choisir le parti que l'on croit le plus juste & y demeurer attaché; ou trahir celui que l'on fait profession publique de reconnoître, & abuser de la confiance d'un Prince auquel on est lié par la Religion du serment.

Pendant que ce Roi étoit occupé Dispositions pour la
à pré-

1710. à prévenir les dangers d'une conspiration, le Marquis de Villa d'Arias lui rassembloit une Armée entre Fraga & Monçon pour s'opposer à celle que son Ennemi formoit sur les Frontiéres d'Arragon, & le Marquis de Bai en assembloit une autre à Arrojadel Puerco, entre le Tage & la Guadiana pour faire tête aux Portugais, qui se disposoient à entrer en Campagne entre Villa-Viciosa & Estremos. Le Roi partit lui-même le 5. de Mai, pour se mettre à la tête de l'Armée de Catalogne. Il avoit fait inviter l'Electeur de Baviére, qui depuis le Siége de Mons, avoit sa Cour à Compiegne, à venir prendre le Commandement de son Armée; mais ce Prince ne jugea point à propos de s'écarter du lieu, où les Négociations recommencées lui faisoient esperer qu'on decideroit de son rétablissement. Philippe résolut d'ouvrir la Campagne par le Siége de Balaguer, & le 16. il en fit faire toutes les dispositions. Il y avoit une Garnison de seize cents Hommes & des Munitions en abbondance. L'Armée que commandoit le Comte de Staremberg,

Campagne en Espagne.

berg n'étoit que de dix huit à vingt mille Hommes, & par consequent trop foible pour secourir cette Place. Cependant diverses considerations firent diferer l'exécution de ce dessein. Arens Château situé sur la Novara-Ribagorçana étoit bloqué depuis long-tems par les Miquelets; un Détachement de trois mille Hommes l'alla délivrer, & en renouveller la Garnison qui étoit reduite à la derniére extremité, & tout d'une course Amezaga Lieutenant Général qui commandoit ce Détachement, assiégea & prit d'Assaut la Ville d'Estadilla en Arragon. Le 16. du même mois Mahoni avec un autre Détachement de deux mille Hommes & de six cents chevaux alla attaquer Cervera où étoit un Magazin des Alliez : trois cents Hommes qui y étoient en Garnison se retirérent à Calaf, où Mahoni fut les assiéger. Cette Campagne n'eut rien de fort remarquable du coté de Portugal, & il n'y eut aucune entreprise de part, ni d'autre, si ce n'est la prise de Miranda qu'un parti détaché par le Marquis de Bai prit par Escalade le 7. de Juillet.

1710.

Les Espagnols degagent Arens.

Ils prennent Estadilla,

Et Cervera.

La

1710. La Garnison qui étoit de quatre cens Hommes, se rendit Prisonniére de Guerre, & fut d'autant plus surprise de cette attaque imprévue, qu'elle croioit les Troupes Espagnoles dans leurs Quartiers de rafraîchissement.

Mouvement des Armées vers l'Arragon.

Le Général Staremberg qui étoit demeuré en possession du Commandement de l'Armée des Alliez en Catalogne, par le départ du Prince de Darmstad, avec qui il avoit eu un violent démêlé, jusqu'à s'apeller en Duel, servit bien son parti, en évitant le Combat que Philippe avoit voulu lui livrer, & en attendant que son Armée fut renforcée par les Troupes qu'il attendoit. En effet la Flotte les aiant embarquées sur les côtes d'Italie, arriva fort à propos pour le mettre en état de s'opposer aux partis du Roi, qui enlevoient souvent des Convois & des Magazins. Il fit venir en même tems deux mille Hommes de la Garnison de Gironne, & ensuite d'un grand Conseil de Guerre, où il fut résolu de prévenir les Espagnols, & de transferer le Théatre de la Guerre en Arragon, & de couper

per

per ainsi la Communication entre Madrid & l'Armée, il disposa tout pour l'exécution de ce plan. Il s'empara de Monçon, d'Estadilla, & de Ralbastro, & dirigea sa Marche sur Sarragoce. Informé de ce mouvement Philippe résolut de le suivre, ou même de le devancer, s'il étoit possible; il laissa dans Lérida, Fraga, & Mequinença, des Garnisons assez fortes pour la sureté de ces Places & des Environs, & envoia ordre au Gouverneur d'Arens de faire sauter ce Château, de brûler toutes les provisions qu'il ne pourroit pas emporter, & de se rendre avec sa Garnison à Lerida. 1710.

Le 27. d'Août, il détacha le Duc de Sarno & Verboom Lieutenans-Généraux avec un petit Corps de Cavalerie, & quatre Bataillons pour s'assurer des passages de la Nogara. Ce Détachement fut attaqué par l'Armée des Alliez, & defait avec perte de trois cents Fantassins & de cent cinquante Cavaliers ou Dragons. Les Alliez avouérent qu'ils avoient eu environ quatre cents Hommes Tuez, ou Blessez. Le Lord Rochefort & le Comte de Nas- Action près d'Almenares.

sau

1710. ſau furent du nombre des prémiers, les Lords Stanhope & Cuper furent bleſſez legérement. Du côté des Eſpagnols le Duc de Sarno y perit, & Verboom fut bleſſé & fait Priſonnier.

Autre à Penalva.

L'Armée Eſpagnole ne conſiſtoit plus qu'en dixhuit mille Hommes, lorſqu'elle ſe mit en Marche le 12. d'Août. Après quelle eut paſſé la Cinca ſon Arriére-Garde fut attaquée le 15. entre Torrente & Penalva par vingt huit Eſcadrons des Ennemis qui furent repouſſez à diverſes fois, quoi qu'ils euſſent une Armée de plus de trente mille Hommes. Ils y eurent néanmoins mille Hommes Tuez ou Bleſſez, & perdirent ſept Etendars & deux Paires de Timbales. Le Roi qui avoit depuis quelques jours des atteintes de fiévre, prit la route de Sarragoſſe, & laiſſa à ſes Lieutenans Généraux la conduite de ſon Armée qui s'y rendit avec toute la diligence poſſible, & elle paſſa l'Ebre ſur le Pont de Sarragoce le 19.

Bataille de Sarragoce.

Ce fut à la vûe de cette Ville que les deux Armées ſe rangérent en Bataille, & le 20. vers les ſix heures du

du matin, elles se canonérent jusqu'à dix : Le Duc d'Havré fut tué dès le commencement. Le Comte de Staremberg, qui avoit engagé le Roi Charles à se tenir à Pinna, forma son Armée sur trois Lignes; les Espagnols n'en pouvoient former que deux. Leur Droite rompit néanmoins la Gauche de l'Ennemi, & en renversa les deux premiéres Lignes; mais leur Gauche qui n'étoit presque composée que de nouvelles levées, étant allée à la charge, fut prise en flanc par deux Bataillons qui la firent plier, & elle mit le Corps de Bataille en confusion sans qu'il fût possible de rétablir l'ordre. Les Généraux furent obligez de se retirer avec cinq piéces de Canon, & tout le Bagage qui étoit de l'autre côté de l'Ebre, & de laisser aux vainqueurs le Champ de Bataille & seize piéces de Canon. Le Marquis de Bai marcha sur Alagon & Tudella avec neuf mille Hommes, & le Prince de Tserclas sur Agreda aveo environ six mille Hommes. Cette perte qui ne pouvoit être que de trois mille Hommes, qui n'auroit presque été comptée pour rien dans une autre 1710.

1710. autre conjoncture, pensa entrainer la perte du parti de Philippe. L'Armée que le Marquis de Bai avoit rassemblée n'étoit plus capable de résister à celle des Alliez, & le lieu où il étoit ne pouvoit pas fournir long-tems la subsistance à ces Troupes, étant un Terroir sterile, & n'y aiant point de Magazins; aussi n'y séjourna-t-il que douze jours, & il marcha vers Arenda de Duero en Castille. Outre que ce Poste étoit abondant en fourages, il y pouvoit facilement conserver la Communication de la Castille avec la Navarre & le Roiaume de Leon. Jaca, Mequinença, Lerida, Tortose, Alicante, Denia & plusieurs autres Places fortes de Catalogne, d'Arragon & de Valence, étoient bien munies, & pourvues de Garnisons suffisantes pour occuper long-tems les Alliez. Ceux-ci ne jugérent pas à propos d'y consumer un tems qu'il croioient pouvoir mieux emploier à la conquête de la Castille.

Prisonniers envoiez à Barcelonne & délivrez.

Ils craignirent que quatorze cents Prisonniers pris sur les Espagnols à la journée de Saragoce, ne les emba-

barassassent dans la course qu'ils a- 1709.
voient résolue de faire vers Madrid. Environ sept cents prirent parti dans l'Armée victorieuse & en desertérent peu après, le reste fut envoié à Barcelonne, & enlevé en chemin par la Garnison de Lerida, dont le Commandant prit ocasion de l'éloignement des Ennemis pour surprendre Balaguer dont il fit raser les Fortifications; ne le pouvant pas conserver sans trop affoiblir sa Garnison.

Balaguer surpris.

L'Armée Ennemie s'avançant vers Catalain, pendant qu'un Détachement marchoit vers Medina-Celi & Siguença; Philippe qui craignit que le Duc de Medina-Celi ne lui échapât, le fit transferer de Ségovie à Fontarabie. Il déclara ensuite à ses Conseils & aux Grands de sa Cour, qu'il avoit résolu de resider à Valladolid, ancien séjour des Rois de Castille; il assura en même tems qu'il ne vouloit forcer personne à le suivre, pas mêmes ceux qui lui étoient les plus nécessaires par leurs emplois; Que ceux qui auroient des motifs pour se dispenser de ce voiage, pouvoient cependant conserver leurs Char-

Le Duc de Medina-Celi transferé à Fontarabie.

La Cour va à Valladolid.

1710. Charges. La Ville de Madrid fit éclater son zèle pour lui à son départ, & lui souhaita un prompt retour.

Le Duc de Vendôme va commander en Espagne.

La Cour partie de cette Capitale le 9. de Septembre, arriva à Valladolid le 16. Il étoit reservé à un Prince de la Maison de Bourbon, d'avoir la gloire de ramener ce Monarque dans Madrid. Son Conseil aiant souhaité dès le commencement de la Campagne que le Duc de Vendôme voulût prendre le Commandement de l'Armée; Sa Majesté Catholique en fit faire la proposition à ce Prince, & demander l'agrément du Roi Très-Chrétien par le Duc d'Albe Ambassadeur d'Espagne à Paris. Aussi-tôt que les Conférences de Gertruydemberg furent rompues, Sa Majesté n'eut point de peine à l'accorder, & offrit même au Duc de Vendôme cinquante mille écus pour sa Campagne. Il eut la génerosité de les refuser, avec des termes qui lui font trop d'honneur pour ne devoir pas être conservez.

Sa génerosité.

„Je suplie, *dit-il*, Votre Majesté „d'emploier cet argent en faveur de „ceux qui feignent d'être, ou qui „vé-

„ véritablement sont moins en pou- 1710.
„ voir de donner à Votre Majesté, &
„ à l'Etat des marques d'un devoir,
„ d'un zèle & d'un attachement des-
„ interessé. J'ai trouvé dans mes
„ propres ressources cent mille li-
„ vres qui suffisent pour les frais de
„ mon voiage, j'espere même de
„ n'être point à charge à la Couron-
„ ne d'Espagne. Je ne doute point,
„ Sire, que Votre Majesté & le Roi
„ Catholique ne trouvent dans tous
„ leurs sujets à proportion de sem-
„ blables témoignages de zèle, d'at-
„ tachement, & de fidelité. Les
„ Ennemis des deux Etats travail-
„ lent efficacement à reveiller tant
„ en France qu'en Espagne des ver-
„ tus naturelles aux deux Nations,
„ qu'un calme, ou de trop longues
„ prosperitez avoient comme ense-
„ veli dans une espèce de Letargie.

Il étoit déja en route, lorsqu'il aprit la perte de la Bataille de Sarragoce, & la nouvelle de cette défaite lui fut annoncée avec des circonstances exagerées, capables de faire rebrousser chemin à un Général moins zelé que lui. On publioit que tout étoit perdu sans aucune apparence de ré-

1710. tablissement; que l'Armée de Philippe étoit entiérement dissipée; que toute l'Artillerie étoit prise; qu'on ne savoit pas même où étoit le Roi.

Etat où il trouve le Roiaume.

Il ne laissa pas de continuer sa route jusqu'à Baionne, où il s'arrêta quelques jours pour savoir où étoit le Roi, & quel parti prendroit le Général Staremberg. Aussi-tôt qu'il fut informé de la résolution que les Alliez avoient prise d'aller à Madrid, *Ils y échoueront*, dit-il, *& si je retrouve le Roi, la Reine, & le Prince des Asturies en parfaite santé, j'espere tout de Dieu.* Un Courrier lui apprit que la Cour étoit allée à Valladolid, il se mit en chemin pour la joindre, & eut sur sa route la consolation de voir combien les peuples étoient attachez au parti qu'il venoit soutenir. Sa premiére entrevue avec leurs Majestez eut quelque chose de bien tendre, & fut bien differente de celle qu'ils avoient eue avant la Bataille de Luzara, lors que l'avant-mur de l'Espagne subsistoit encore. Il voioit au contraire une Cour reduite à s'exiler de sa Capitale, la Famille Roiale dans la Consternation, & toutes les esperances de

de Philippe fondées sur les secours 1710.
qu'il pouvoit encore recevoir de France, & sur l'usage que l'on feroit du peu de Troupes qui lui restoient encore. Il ne perdit point courage; la trop grande vivacité de Mahoni à poursuivre trop loin l'Ennemi qu'il avoit fait plier à la Bataille de Sarragoce, avoit entrainé la perte de cette journée; mais le Duc de Vendôme regarda comme un bonheur que les Alliez, au lieu de poursuivre le Marquis de Bai, s'amusassent à courir un Païs ouvert d'où le moindre revers les obligeroit de se retirer, sans s'y pouvoir maintenir, tant que Philippe auroit des Troupes, & possederoit les cœurs de ses sujets.

Le Roi Charles entre à Madrid.

Cependant le Roi Charles avoit fait sa premiére entrée à Madrid le 28. de Septembre, & pouvoit assez juger par la froideur que les habitans témoignérent en cette rencontre, qu'il seroit plus facile de battre les Troupes de Philippe que de lui ôter l'affection de ce peuple. Il se rendit aussi maître de Tolede, afin de s'ouvrir la Communication avec les Portugais, & tomber tous en-

1710. ſemble après la jonction ſur l'Armée Eſpagnole qui ſe raſſembloit. La jonction aiant été empêchée par des obſtacles inſurmontables, le Roi Charles eut avis que le Duc de Noailles qui avoit été à Valladolid, puis en France, étoit enfin de retour, & dans le deſſein d'aſſiéger Gironne avec une Armée de vingt deux mille Hommes, qu'il avoit obtenue de Sa Majeſté Très-Chrétienne; que Montrevel aiant mis des Garniſons Françoiſes dans les Villes frontiéres, les Troupes Eſpagnoles qui étoient à St. Jean pié de Port, à Eſtella, à Pampelune, à Jaca, à Fontarabie, à St. Sebaſtien, & en d'autres Places de la Navarre, ſe rendoient à l'Armée où étoit le Duc de Vendôme; que le Marquis de Bai dont la préſence n'y étoit plus ſi néceſſaire, étoit allé commander les Troupes d'Eſtramadure, pour les amener, ou les y retenir ſelon les événemens.

La Cour ſe retire à Victoria.

Philippe avoit envoié la Reine & le Prince ſon fils à Victoria, & quittant le ſéjour de Valladolid, s'étoit avancé par Tordeſillas ſur le Duero, Salamanque ſur la Tormes, &

& Placentia, & campoit entre Casa Texada, & Talavara de la Reina: 1710.

Les Alliez abbandonnent la Castille.

Le Comte de Staremberg eut raison alors de s'applaudir des motifs qu'il avoit eus de s'opposer à la marche de l'Armée dans la Castille. On vit trop tard combien son avis eût été plus sur que celui des autres Généraux. La faute étoit faite & le Parti de Charles se trouva reduit à quitter Madrid & Tolede pour la seconde fois. Cette Armée prit la route d'Arragon en divers Corps, & à une distance qui ne les empêchoit pas de se secourir l'un l'autre, en cas qu'ils fussent attaquez par quelque Détachement. La situation de l'Armée Espagnole ne permettoit pas de croire qu'ils pussent la trouver toute entiére en leur chemin, la chose ne laissa pas d'arriver ainsi.

Siége de Brihuega.

L'Armée de Philippe fut camper dès le 8. de Décembre à Guadalaxara, & ce Prince averti que l'Arriére-Garde des Alliez s'étoit arrêtée à Brihuega pour proteger leurs Bagages, & le butin qu'ils emmenoient de Castille, tint Conseil avec le Duc de Vendôme, & fit partir à minuit six Régimens de Dragons & deux

1710. de Cavalerie sous les Ordres du Marquis de Valdecanas Capitaine Général, & tous les Grenadiers & les Piquets sous ceux du Marquis de Thoui. L'Armée suivit de fort près ce Détachement, & après quelques volées de Canon on somma la Ville de se rendre. Stanhope qui y avoit deux Lieutenans Généraux, autant de Marêchaux de Camp & de Brigadiers, huit Bataillons Anglois & huit Escadrons de la même Nation, répondit fierement, *qu'il se défendroit jusqu'à l'extrémité, après quoi il verroit quel parti il auroit à prendre.* La nuit qui commençoit, suspendit l'attaque jusqu'au lendemain : Staremberg n'étoit qu'à cinq lieues de là, il n'y avoit point de momens à perdre. Toute la nuit fut emploiée à élever des Batteries; & pendant qu'on les préparoit, l'Infanterie & la Cavalerie arrivérent devant la Place sur laquelle l'Artillerie commença de jouer vers les 7 heures du matin. On pressoit d'autant plus cette entreprise, que l'on ne doutoit point que Staremberg ne vint au secours des Assiégez. Dom Feliciano Bracamonte, & D. Joseph Vallejo furent

char-

chargez de l'obſerver. Ils avertirent 1710.
en effet que ce Général raſſembloit ſes Troupes pour dégager le Détachement Anglois, & ſur cet avis le Duc de Vendôme alla poſter la Cavalerie ſur les Hauteurs par où devoit venir l'Ennemi qui faiſoit de vifs mouvemens. Cette précaution obligea Staremberg de marcher toujours en Bataille & par conſequent avec moins de promtitude, il devoit arriver à Villa Viciosa le 11. à midi, aſſez près de Brihuega; mais il y arriva trop tard. Les Aſſiégeans avoient fait jouer une Mine, & renversé la Porte de l'attaque de la Gauche. La Brêche étoit aſſez grande pour tenter un Aſſaut; des Grenadiers choiſis ſoutinrent ſur la Brêche le feu terrible des Anglois, la réſiſtance des Aſſiégez étoit ſi belle & ſi meurtriere, que le courage des Aſſiégeans commençoit à ſe relacher dans le premier abbord. Le Duc de Vendôme qui étoit déja revenu de poſter la Cavalerie ſur les Hauteurs, s'aperçut que ſes Troupes molliſſoient; il prit un piſtolet à l'arçon de la ſelle de ſon cheval, & alla lui même ſur la Brêche. *Sire*,

1710. dit-il au Roi dans ce moment, *ils ne tirent pas droit, car s'ils avoient tiré juste, Votre Majesté & moi nous aurions déja été tuez.*

Le Marquis de Thoui blessé.

Le Marquis de Thoui se distinguoit à la tête des Grenadiers; le Comte Sant Estevan de Gormas, le Comte de Rupremonde & lui, étoient entrés par une Porte que l'Artillerie avoit renversée. Il attaqua le premier Retranchement des Anglois, & eut la main percée d'un coup de mousquet, & n'obéït qu'à regret au Roi qui lui commanda de se retirer pour se faire panser de cette blessure, & d'une autre qu'il avoit reçue au pied.

Le premier Retranchement des Anglois étant forcé, le terrain fut disputé de rue en rue; ils tachérent inutilement de se jeter dans le Château dont un Capitaine des Gardes Vallones leur coupa le chemin. Le combat qui fut très-sanglant se termina enfin à sept heures & demie du soir, que les Anglois batirent la chamade, & capitulérent à condition que la porte du Château seroit incessamment ouverte aux Troupes du Roi; que les Généraux & les Offi-

Capitulation des Anglois.

Officiers seroient Prisonniers de 1710.
Guerre avec toutes les Troupes de la Garnison à discretion, tant à pié, qu'à cheval; que le lendemain 11. du mois ils sortiroient de la Ville pour être conduits en tels endroits qu'il plairoit à Sa Majesté; qu'on laisseroit aux Officiers, Cavaliers, Dragons, & Soldats, les Hardes & Bagagês qu'ils avoient lorsqu'ils étoient entrez en Castille, à la reserve de leurs chevaux & de leurs armes; qu'on prendroit soin des Malades & des Blessez, autant que la commodité des lieux le permettroit. Les Lieutenans Généraux qui furent faits Prisonniers de Guerre avec Stanhope étoient Carpenter, & Wils.

Bataille de Villa-Viciosa.

Le Général Staremberg qui ne savoit rien de la Capitulation, vint la même nuit à deux lieues de l'Armée Espagnole, & fit tirer neuf coups de Canon pour avertir la Garnison du secours qu'il lui amenoit. Ce Signal tardif & qui pouvoit être équivoque à une Garnison déja rendue, n'empêcha point que sur les onze heures du matin suivant, on fit sortir tous les Prisonniers de Brihuega,

 pour

1710. pour les repartir dans les Villes de Castille. Le Duc de Vendôme étoit à les voir défiler lors qu'on vint l'avertir que l'Armée de Staremberg n'étoit plus qu'à trois quarts de lieues. Cet avis lui donna quelque inquiétude par raport aux Prisonniers; mais sans se troubler, il courut au plus pressé & chargeant un Officier de hâter la Marche de la Garnison, il alla disposer tout pour recevoir l'Ennemi; & il rangea son Armée en Bataille, quoi que la disposition du terrain ne fût nullement favorable à la Cavalerie. L'Artillerie préluda de part & d'autre dès le matin, & l'action fut entamée à deux heures après midi. Elle dura jusqu'à la nuit, & quoi que très-sanglante, elle eut un succès équivoque; les deux partis s'en attribuérent également la Victoire & le Champ de Bataille. Les relations qui en furent publiées dans ce tems-là, sont si diferentes qu'elles semblent parler de deux Batailles qui n'ont rien de commun que le nom de Villa-Viciosa que l'on donna à cette journée. Si on s'en raporte à celle que le Ministre d'Espagne publia à Rome,

Rome, l'Armée Espagnole avoit eu 1710.
tout l'avantage, fait neuf mille Prisonniers, y compris la Garnison de Brihuega, les Alliez avoient eu quatre mille Hommes tuez, & perdu le Champ de Bataille, tout le Canon & le Bagage. Le recit qu'un autre Courrier en porta au Prince d'Avellino Ambassadeur de la Cour de Barcelone, annonçoit une Victoire complette remportée par le Comte de Staremberg, avec gain du Champ de Bataille, de l'Artillerie, d'une partie du Bagage & six mille Espagnols restez sur la Place. Le Pape ne pouvant démêler ces contradictions, & prévoiant que les rejouissances publiques que ces deux Ministres se préparoient de faire pour l'avantage que chacun attribuoit à son parti, causeroient quelque desordre; interposa son autorité pour interdire le *Te Deum*, & les solemnitez accoutumées. Le Comte de Staremberg marchant à grandes journées vers Saragoce à la tête de sept mille Hommes d'Infanterie, & huit cents chevaux, retira les Garnisons qu'il avoit laissées en Arragon; ce qui lui forma une Armée de dix

1710. mille Hommes, avec laquelle il se hâta d'arriver à Barcelone, dérobant au Duc de Noailles l'ocasion de le couper dans sa marche. Cette retraite précipitée auroit eu plutôt l'air d'une fuite, sans la nécessité de courir au secours de Barcelone où Charles étoit déja de retour.

Philippe avoit déja repris possession de sa Capitale aussi-tôt après le départ des Alliez, & le 3. de Décembre, il y avoit fait son entrée avec le Duc de Vendôme à qui les acclamations du peuple donnérent le Titre de Liberateur. Les marques de la tendresse publique qu'ils y reçurent, ne servirent pas peu à leur faire esperer un bon succès de la Bataille de Villa-Viciosa; après laquelle ils se rendirent à Sarragoce, où ils arrivérent le 1. de Janvier de l'année suivante.

Les Alliez font une descente au Port de Cethe.

La Flotte des Alliez fit cette année une descente sur les Côtes de Languedoc, & y débarqua le soir du 25. de Juillet, un Corps d'environ trois mille Hommes entre Cethe & Agde. Le projet de cette entreprise tendoit à pénetrer plus avant, à donner des Armes aux mecontents

des

des Sevennes, où le feu sembloit plutôt être amorti, qu'entiérement éteint. Ces Troupes se partagérent en deux Corps, s'emparérent de Cethe, & d'Agde. Le Duc de Roquelaure qui commandoit dans cette Province, assembla les Milices & la Noblesse, & fit en même tems avertir le Duc de Noailles du danger que couroit le Languedoc. Ce dernier fit aussi-tôt avancer un Détachement, prit les devans & s'abboucha avec Roquelaure à Montpelier. Les Alliez furent forcez de se rembarquer le 29. avec perte de quelques centaines d'Hommes, des Armes & des Munitions qu'ils avoient déja débarquées; mais ils obtinrent leur principal but qui étoit de favoriser les desseins du Comte de Staremberg. En effet ce mouvement du Duc de Noailles mit le Général des Impériaux en sureté du coté du Roussillon, & lui permit de grossir son Armée, de diverses Garnisons qu'il retira pour son expédition de Castille. 1710.

Le Comte de Thaun s'attendit envain de faire une autre diversion, & de pénetrer en Provence avec une

1710. Armée de vingt mille Hommes. Le Maréchal de Barwick fit tête à tout, & lui fit consumer toute cette Campagne en mouvemens inutiles. Les indispositions du Duc de Savoie dans lesquelles quelques-uns de ses Alliez ne voioient qu'un prétexte à cacher son mécontentement, l'empêcherent de faire cette Campagne.

Le Grand Prieur enlevé par Masner. Suites de cette affaire.

Un habitant du Coire nommé Thomas Masner fut cause de beaucoup de troubles dans sa patrie. La France l'accusoit de s'être approprié injustement des remises considérables qui lui avoient passé par les mains, & on lui demandoit depuis long-tems la restitution de plusieurs sommes destinées à acquiter les pensions annuelles que la France paie aux Grisons. Son fils qui étoit son associé, & suspect à la France, à cause de la qualité de Commissaire de l'Empereur dont son Pere étoit revêtu depuis quelque tems, eut l'imprudence d'entrer sur les terres de France sans Passeport & fut arrêté (1). Le Pere craignant pour son fils,

(1) *Au mois de Mai.*

fils, enleva Merveilleux Sécretaire 1710.
interprette de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'on l'obligea de relâcher: il le promit; mais sans dessein de l'exécuter, qu'il n'eût son fils. Sur ces entrefaites le Secretaire s'évada d'entre les mains de Masner; celui-ci qui avoit quelques gens de main à sa disposition, chercha quelqu'autre Otage pour lui repondre de son fils, & tacha d'enlever la Chapelle Banquier François établi à Soleure. La Chapelle eut le bonheur d'être averti de ce piége & de l'éviter. Masner trouva enfin l'ocasion d'avoir un ôtage tel qu'il le souhaitoit: le Prince de Vendôme, Grand Prieur de France allant de Venise à Coire, fut arrêté par des gens que Masner avoit appostés, & fut conduit dans le Tirol sur les terres de l'Empereur, de crainte que les Grisons ne lui arrachassent cette proie.

Le Comte du Luc avoit succedé au Marquis de Puisieux dans l'Ambassade de Suisse. Il demanda justice de cet attentat, & bien-tôt les Ministres de l'Empereur & de la Grande Bretagne prenant le parti de Mas-

1710. Masner, prétendirent justifier sa conduite. Les trois Ligues Grises déclarérent *que toute la Nation avoit conçu beaucoup d'horreur de la scandaleuse & détestable Action de Masner commise à l'égard de Son Altesse le Grand Prieur*, & promirent de s'assembler pour donner une entiére satisfaction à Sa Majesté Très-Chrétienne. Ils firent en effet plusieurs decrets, où ils obligeoient Masner de restituer le Grand Prieur avec sa suite & ses équipages dans le 15. du mois d'Avril 1711. à l'endroit où il fut enlevé, sous peine d'encourir la disgrace du Souverain. Cet homme qui se sentoit appuié par l'Empereur & par l'Angleterre, ne se pressa point d'obéir. Une Diéte s'assembla (1) pour décider cette affaire, & résolut de convoquer un Tribunal extraordinaire à Hans dans la Ligue Grise. L'accusé n'en voulut pas attendre le succès & se refugia à Vienne. Un Decret de la Chancellerie de Sargans avoit déja mis sa tête à prix, & les Procedures prenoient un mauvais tour pour lui, lorſ-

(1) *Le 29. de Mai* 1711.

lorsque pour les finir, on relâcha le Grand Prieur, sous promesse de procurer la liberté du jeune Masner, & de faire cesser le procès intenté contre le Pere. A ces Conditions ce Prince fut mis en liberté, & arriva le 6. de Juin à Soleure d'où il se rendit en France. 1710.

Deux Brefs du Pape suprimez par le Parlement de Paris.

Cette même année 1710. fournit au Pape une de ces occasions qu'il recherchoit avec soin, pour abbaisser l'Episcopat dans l'Eglise Gallicane. Par deux Brefs du 18. de Janvier, il condamna le Traité de l'origine de la Regale par Andoul, & le Mandement que l'Evêque de St. Pons avoit fait pour publier la derniére Constitution contre le Jansenisme. L'Avocat Général (1) représenta au Parlement que l'on pouvoit douter de la vérité de ces Brefs, parce que des formalitez essentielles y étoient négligées; que cependant ils méritoient une attention particuliére de la Cour. A l'égard du livre condamné, il n'entreprit point de le deffendre, & allegua au contraire que, quoique le Droit de Regale

(1) *Guillaume François Joli de Fleuri.*

1710. gale soit un des droits des plus certains & des mieux établis de la Couronne, il ne convient pas à toutes sortes d'Auteurs de traiter une matiere si importante; qu'il y avoit dans cet ouvrage plusieurs choses dignes de reprehension; que cet Auteur avoit voulu établir un droit incontestable par des moiens & des motifs capables d'en faire douter. Quant au Bref, l'Avocat Général, en doutant que c'en fût un, le dénonça comme attaquant l'universalité de la Regale, comme si ce droit devoit être restraint à quelques Eglises particuliéres de ce Roiaume. Il ajoûta que ce Bref n'aiant point été accepté dans les formes, & contenant d'ailleurs des clauses contraires aux maximes de France & aux libertez de l'Eglise Gallicane, il ne pouvoit avoir aucune exécution legitime dans le Roiaume: Que cependant il s'en étoit répandu plusieurs copies dont quelques mal-intentionnez pourroient abuser, & qu'il estimoit qu'il étoit du devoir de la Cour d'y pourvoir.

Il ne s'éleva pas moins contre celui qui regardoit le Mandement de l'E-

l'Evêque de Pons, mais sans approu- 1710.
ver le Mandement même, qui plein d'ambiguitez & de Contradictions, sembloit ne tendre à autre chose qu'à rendre inutile la derniére Constitution du Pape, & il conclut que le Bref qui le fletrissoit, n'étant adressé ni au Roi, ni aux Evêques, ni revêtu d'aucune des solemnitez accoutumées, ne pouvoit avoir aucune autorité dans le Roiaume, d'autant plus qu'il y avoit des clauses contraires aux maximes de la France, & que marquant un pouvoir immediat du Pape sur les Diocésains de St. Pons, il pouvoit avoir de facheuses conséquences. La Cour en suprimant les deux Brefs, sans pourtant aprouver le Mandement de l'Evêque, ni le Traité de l'origine de la Regale, défendit d'imprimer, & de débiter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome, sans lettres patentes du Roi pour en ordonner la publication regîtrée en la Cour, à peine de trois mille livres d'Amende ou même de punition corporelle. Cet Arrêt fut rendu le 1. d'Avril. Le Pape trouva mieux son Compte dans la Brouillerie qui s'éleva ensui-

te

1710. te entre trois Evêques, & le Cardinal de Noailles. Je ne veux pas anticiper ici cette querelle qui peut passer pour un des grands fleaux dont la France ait été affligée.

L'Angleterre émue par deux Sermons du Docteur Sacheverel.

La Tranquilité dont jouissoit l'Angleterre fut aussi alterée par les tumultes qu'excita dans la Capitale l'impression de deux Sermons du Docteur Sachewerel dont l'un prononcé aux Assises de Derby le 26. d'Août 1709. avoit pour Titre *la Communication du Peché*, l'autre prononcé le 16. de Novembre de la même année étoit intitulé *le Danger des Faux-Freres dans l'Eglise & dans l'Etat*. Ces deux Sermons aiant été denoncez au Parlement, furent qualifiez de Libelles malicieux, scandaleux, & seditieux, très-injurieux à Sa Majesté & à son Gouvernement, à la derniére heureuse revolution, à la Succession Protestante établie par les Loix, & aux deux Chambres du Parlement, tendans à aliéner les cœurs des bons sujets de Sa Majesté, & à faire naître parmi eux la jalousie & la discorde. La Chambre ordonna que ledit Sachewerel & l'Imprimeur comparoîtroient le jour suivant.

vant. Je n'entre point dans les détails de ce procès qui n'eſt qu'épiſodique pour moi. Il me ſuffit de remarquer que l'affaire fit un grand éclat, que les deux Chambres concoururent pour faire le procès au Docteur, & que la chaleur avec laquelle l'accuſation avoit été intentée, n'aiant pas duré long-tems, il en fut quite pour une ſuſpenſion de trois ans, pendant leſquels il fut même comblé d'honneurs dans tous les lieux qu'il parcourut. Ceux qui croioient mieux connoître la Conſtitution de l'Angleterre, ne virent en lui qu'un perſonnage appoſté pour préparer les eſprits à une revolution dont on commencoit dès lors à jetter les premiéres ſemences. La Providence n'aiant pas ſecondé les vûes de ceux qui lui faiſoient jouer ce rôle, tout ſe diſſipa enfin & le Docteur après avoir été le ſujet de toutes les converſations, retomba dans ſa premiére obſcurité. 1710.

Mort du M. de Chaumont.

Outre les morts illuſtres dont j'ai parlé au commencement de cette année, il s'en préſente encore quelques unes qui demandent une mention honorable. Le Marquis de Chau-

1710. Chaumont fameux par son Ambassade de Siam, mourut cette année dans un âge fort avancé. Esprit Flechier Evêque de Nîmes, célébre par son Eloquence qui lui merira les bienfaits de la Cour & les Eloges de son siécle & ceux de la posterité, mourut le 16. de Février, âgé de soixante & huit ans. Il fut regrété même par les Protestans de son Diocese, envers lesquels il avoit plus d'humanité qu'ils n'en trouvoient dans la plupart des autres Evêques ses Contemporains. Il étoit de l'Academie Françoise, aussi bien que Pierre du Cambout Duc de Coislin Pair de France, qui paia le tribut commun le 7. de Mai.

De l'Evêque de Nîmes.

Du Duc de Coislin.

Edit pour le Rachapt de la Paulette.

Entre les principaux Edits de cette année, il y en eut un qui obligeoit à racheter le droit de la Paulette au denier seize. Ce Droit que Henri IV. avoit établi (1) pour conserver aux veuves & aux heritiers la possession des Charges, en les dispensant de la rigueur de perdre leurs offices, faute de survivre quarante jours après leur resignation & redui-

(1) *Dans sa Déclaration du 12. de Décembre 1604.*

duisant le droit qui se paioit sur le pied 1710.
du quart-denier, au huitiéme seulement, moiennant un droit annuel. Sous les Regnes de Louïs XIII. & de Louïs XIV. il avoit été publié de neuf en neuf ans des Déclarations pour confirmer ce droit. Le terme de celle du 27. d'Août 1701. étant prêt d'expirer, le Roi prit cette occasion d'ordonner que ce droit seroit racheté, & que tous les Officiers sujets au prêt, & à l'annuel seroient tenus d'en faire le Rachapt sur le même pied du denier seize, en faisant une année commune de neuf années, & pour établir une uniformité dans la possession de tous les Offices, Gages, Taxations, Augmentations de gages & autres Droits, créez héreditaires ou domaniaux, S. M. prétendoit qu'ils fussent tous possedez à Titre de Survivance, pour laquelle les nouveaux Aquereurs des offices casuels paieroient un huitiéme denier, & ceux des offices hereditaires le huitiéme du quart de la finance principale : à l'égard de ceux qui à chaque mutation étoient obligez de paier une année de leurs gages, on devoit en user comme par le passé.

Cet

1710. Etablissement du dixiéme denier.

Cet argent & la vente que l'on fit au profit du Roi de toutes les Charges & des Offices de la Maison du Duc & de la Duchesse de Berri, ne suffisant pas aux horribles dépenses de la Guerre, le Roi donna à Marli une Déclaration du 14. d'Octobre par laquelle il établissoit une taxe du dixiéme du revenu, sur toutes les Terres, Maisons, Obligations, Charges, Emplois, Commissions, Pensions, Douaires & autres biens portant revenu, soit à toujours, soit pour un tems, de quelque nature qu'ils fussent; paiable par quartiers, dont le prémier paiement fut fixé au prémier de Janvier de l'année 1711. Cette taxe qu'on apella le dixiéme denier avoit du raport avec une Dîme Roiale dont on avoit trouvé le plan dans les Manuscrits du Marêchal de Vauban; mais le peuple n'en recueillit pas le fruit que ce grand homme s'étoit proposé. Son dessein avoit été de substituer cette Dîme à une infinité d'impôts dont la repartition ne se fait presque jamais avec équité, & empêcher par là que les pauvres fussent plus foulez que les riches à pro-

proportion. Au lieu de soulager le peuple à la faveur de cette taxe dont le produit devoit se monter à des sommes immenses, le Ministere lui retrancha sa subsistance par d'autres Edits. 1710.

Autres Edits.

Un du 7. d'Octobre reduisoit au denier vingt les Rentes sur l'Hôtel de Ville, & toutes les augmentations de gages créées depuis 89. qui la plûpart étoient au denier dixhuit & au denier seize. Un Edit du mois de Septembre confirmé par une Déclaration du 7. d'Octobre, ordonnoit par toutes les Villes & lieux du Roiaume une double levée des Droits d'Octroi & de Tarif & de l'établir simple dans tous les lieux où il n'y en avoit point: un autre Edit à peu près de même date reduisoit à cinq pour cent les interêts des promesses de la Caisse des Emprunts accordez sur le pied de dix pour cent. Un autre rétablit sur le pied de 1709. les Tailles qu'on avoit diminuées à cause de la famine, & des pertes causées par le grand hiver. Un autre enfin décria le cours de tous les Billets de Monnoie sans

1710. exception à commencer au 1. de Février de l'année suivante.

Le Roi défend le Commerce des Hollandois dans le Roiaume.

Le Roi crut avoir remarqué plus d'éloignement pour la Paix dans les Hollandois que dans les autres Alliez. Ce fut pour cette raison, ou plutôt pour semer de la jalousie entre eux & les autres Nations qui commerçoient dans les ports de France, que par une Déclaration donnée à Versailles le 10. de Novembre, il interdit tout Commerce avec eux. En accordant que les Passeports qu'ils avoient déja, fussent exécutez jusqu'au terme de leur expiration, il defendit qu'on leur en expediât de nouveaux, & permit à ses sujets de courir sur les Vaisseaux Hollandois qui n'auroient point de Passeports, ou qui en auroient d'expirez, de les arrêter, même tels Vaisseaux Hollandois qui seroient pourvus de Passeports du Roi d'Espagne.

1711. Negociations secretes entre la France & l'Angleterre.

La Cour étoit bien éloignée de traiter avec la même hauteur l'Angleterre où elle commençoit de voir des souterrains pour venir à bout de ses projets. Le Maréchal de Tallard y avoit jetté peu à peu des Semen-

mences de Paix, & le changement 1711.
arrivé dans le Ministere y avoit amené les choses à un point qu'il ne faloit plus que faire un pas pour détacher l'Angleterre de ses Alliez. Le mauvais succès de ceux-ci en Espagne avoit porté le Parlement à rechercher la conduite de ceux qui y avoient donné lieu; un parti puissant à la Cour avoit excité un nuage qui éclipsa la grande faveur du Duc de Marlboroüg; la Duchesse sa femme ne put supporter les froideurs de la Reine, & se démit des Charges qu'elle avoit dans la Maison de Sa Majesté. Le Duc même put reconnoître que cette Princesse ne le consideroit plus que par politique, & pour mieux cacher aux Alliez les mesures qu'elle prenoit pour se pouvoir bien-tôt passer de ses services. Quoi qu'elle le renvoia en Flandres sur les instances des Etats Généraux à qui même elle écrivit une lettre fort honorable à ce Général; Saint Jean Sécretaire d'Etat avoit déja pris des mesures pour lui derober la connoissance de la Négociation qu'il avoit résolue avec la France.

1711. Mort de l'Empereur Joseph.

Un Incident imprévu acheva de dispoſer le Miniſtere Anglois à la Paix, à ſavoir la mort de l'Empereur Joſeph que la petite verole emporta le 17. d'Avril dans ſa trente troiſiéme année. Ce Prince ne laiſſoit que des filles de ſon mariage avec Guillelmine de Hannovre fille du Duc Jean Frederic, de la Branche de Blanckenbourg, & ſa mort qui remettoit le Sceptre Impérial entre les mains du Roi Charles ſon Frere, donnoit à ce Prince un degré de Puiſſance que la France rendit aiſément ſuſpect. Elle n'eut pas de peine à faire comprendre à un peuple jaloux de la liberté de l'Europe, qu'il ne prenoit pas le meilleur parti en ôtant la Monarchie d'Eſpagne à un Prince de la Maiſon de Bourbon, diſtingué de celui qui devoit regner en France, & peut-être à la veille de ſe brouiller avec lui, pour la donner à un Prince qui alloit joindre la Couronne Impériale à tant de Roiaumes & de Provinces héreditaires. Un autre motif de Politique agit en même tems. Du vivant du Roi, ou du Dauphin, il étoit hors de doute

que

que les deux Couronnes se conduiroient toujours par le même Conseil. Mais l'âge du Roi ne pouvoit lui promettre encore un grand nombre d'années, & le Dauphin avoit précedé l'Empereur de trois jours; on ne remarquoit pas entre le Roi d'Espagne & le Duc de Bourgogne devenu Dauphin par cette mort, une amitié qui pût être préjudiciable à la liberté de l'Europe. 1711.

Mort du Dauphin fils unique du Roi.

Louïs Dauphin le seul fruit qui restoit du mariage de Louïs XIV, & de Marie Therese d'Autriche avoit gagné l'amour des François & des Etrangers par la haute idée qu'on avoit généralement de sa bonté. On se flatoit qu'après les Guerres ruineuses que le Roi avoit entreprises, le Roiaume trouveroit dans ce Successeur un Monarque porté à la Paix, & on se croioit en droit d'esperer qu'après le Regne guerrier de David, il feroit gouter à la France le Regne pacifique de Salomon. Ces idées furent détruites par la mort de ce Prince. Il compta pour rien une indisposition qu'il eut la nuit du 6. au 7. d'Avril, & il ne laissa pas de souper le soir du 9. avec toute la

1711. Compagnie qu'il avoit dans son Château de Meudon. La nuit suivante il se sentit plus mal, & sa maladie que les Médecins prirent d'abord pour une fiévre pourprée, se déclara le 11; on vït que c'étoit la petite verole; & quoi qu'elle soit presque toujours mortelle à son âge, les Médecins esperérent de l'en tirer, & leur confiance dura jusqu'au 14. à midi. Son mal augmenta toujours jusqu'au soir à 11. heures qu'une apoplexie l'étoufa. Il étoit âgé de quarante neuf ans, cinq mois, & quatorze jours. La Princesse de Conti sa Sœur qui le servit durant cette maladie, la gagna; mais la Medecine réussit mieux à la guérir. Le Roi qui avoit alors son séjour à Marli, le visita frequemment & lui témoigna beaucoup de tendresse.

Sa pompe funebre.

Son Corps étoit si défiguré, & se corrompit si horriblement, qu'il ne fut pas possible de le garder, pour préparer la pompe funebre, & lui rendre les honneurs dus à sa naissance. Son Corps fut porté sans cérémonie à St. Denis la nuit du 16. au 17. d'Avril. Il n'y eut que deux Carosses de Deuil: dans l'un étoit

étoit le Cercueil, eſcorté d'un Dé- 1711.
tachement des Gardes du Corps; dans l'autre étoient l'Evêque de Mets, prémier Aumonier du Roi; le Duc de la Tremouille prémier Gentil-homme de la Chambre; le Marquis de Dreux, Grand-maître des Cérémonies; l'Abbé de Brancas Aumonier de Sa Majeſté; & le Curé de Meudon. Le Duc de Bourgogne reçut du Roi le 17. le Titre de Dauphin, avec cette diference que pour le diſtinguer de ſon Pere qui avoit été apellé ſimplement Monſeigneur, on diroit en parlant du fils *Monſeigneur le Dauphin.* Comme il étoit mort *ab inteſtat* le Roi partagea ſa ſucceſſion entre ſes trois fils; & donna le Château de Meudon à l'ainé, un milion en argent au Roi d'Eſpagne, & un million en bijoux & en équipages au Duc de Berri. Son oraiſon funebre fut prononcée au mois de Juillet ſuivant, dans l'Egliſe de Paris, par le Pere de la Rue qui traita ce ſujet avec toute la force, & toutes les graces de l'éloquence; & les plus fameux Orateurs du Roiaume s'exercérent tour à tour ſur une matie-

1711. re d'autant plus heureuse, que les larmes de leurs Auditeurs prévenoient les paroles mêmes du Prédicateur qui les vouloit exciter.

Le Duc de Noailles prend Gironne.

Les debordemens des Riviéres grossies tout à coup par la fonte subite des neiges, firent de grands ravages en France, & dans presque tous les Païs de l'Europe. Elles causérent une inondation qui interrompit les travaux devant Gironne. Cette Ville que le Duc de Noailles avoit investie le 15. de Décembre, fut néanmoins obligée de capituler le 24. de Janvier. La rigueur de la saison avoit rendu ce Siége fort dificile, & la Garnison avoit fait une defense si belle que le Duc ne put lui refuser des conditions très-honorables, qui regardoient en même tems la Ville & les Forts qui en dépendent. Ce fut presque la seule expédition d'éclat que firent cette Campagne les Armées des deux Couronnes.

Campagne en Flandres.

Celles de Flandres se contentérent d'abord de se poster avantageusement, & sur la résolution qu'on avoit prise de faire une tentative du coté de l'Allemagne, le Maréchal de

de Villars détacha 15 Bataillons & autant d'Escadrons, & peu de jours après il les fit suivre de seize Bataillons & de dix huit Escadrons qui prirent la route d'Alsace. Il tâcha de prendre sur les Alliez le Poste de Vimi : cette entreprise manqua. En échange les Alliez s'emparérent du Poste d'Arleux, le Chevalier de Luxembourg qui essaia de le reprendre, y trouva un petit Corps des Alliez qui rendit l'entreprise inutile. Il se retira après avoir ruiné ce qu'il y avoit de Cavalerie dans ce Camp. Le Marêchal ne le reprit que le 24. de Juillet, après un Assaut qui dura près de sept heures. 1711.

Arleux pris & repris sur les Alliez.

Maître de ce Poste il fit marcher de l'Artillerie comme s'il eût voulu entreprendre le Siége de Mons. Le Duc de Marlboroug qui sçut que les Lignes étoient assez mal pourvues, vû le grand nombre des Détachemens, fit une Marche qui fit juger qu'il les vouloit attaquer par Avenes le Comte, ou par Oisi. Le Marêchal se mit en mouvement du côté de ce dernier Poste, & y arriva à midi avec toute la Maison du Roi. Déja plus de cinquante Es-

Les Alliez entrent dans les Lignes des François.

1711. cadrons des Ennemis étoient entrez par Pallué & Pont-à-Bacheul, & le reste de leur Armée s'y forma le même jour. Villars, qui sur cette nouvelle étoit allé rejoindre le gros de son Armée, parut le 6. pour leur présenter la Bataille. Les Troupes des Alliez n'avoient surpris les Lignes que par une Marche très rapide qui les avoient fort fatiguez; leurs Généraux trouvérent trop de danger à livrer un Combat; & comme ils apririent par les lettres trouvées sur un exprès depéché par le Gouverneur de Bouchain, que cette Place étoit mal pourvue, Milord Duc résolut d'en faire le Siége. Pendant qu'il songeoit à empêcher Villars d'enlever un Convoi parti de Douai, le Chevalier de Luxembourg jetta dans Bouchain deux Régimens de Dragons, aiant chacun en croupe un sac de farine.

Ils assiegent & prennent Bouchain.

Le Général Fagel qui devoit commander ce Siége avec trente Bataillons & vingt Escadrons, s'avança le 9. pour investir Bouchain, & travailler à la Ligne de Circonvalation, & trouva à la Hauteur de Thun sur l'Escaut une Baterie de trente piéces

ces de Canon qui fit un feu terrible. Les Généraux y étant accourus, il y eut une legere action où restérent quelques Hommes tuez de part & d'autre. L'Armée de Villars se retablissoit par le retour de plusieurs Détachemens, & ce Général voiant que les Alliez refusoient de combatre, il jetta six Ponts sur l'Escaut, & y fit passer cinquante Escadrons, pour tenter s'il ne pourroit pas engager une action. Il trouva les Ennemis si avantageusement postez, qu'il ne put ni les attirer pour les combatre, ni sauver Bouchain dont la Garnison forte de deux mille soixante & treize Hommes sans les Malades & les Blessez, batit la chamade le 12. d'Août, & fut conduite à Tournai, en attendant que les Alliez eussent marqué les lieux où elle devoit tenir prison. On laissa les équipages aux Officiers & les habits aux Soldats. 1711.

Il y eut à cette occasion une dispute entre le Maréchal de Villars & le Duc de Marlboroug. Ce prémier prétendit que la Garnison n'avoit pu être arrêtée Prisonniere de Guerre par ce Général, & produisit un

Le Maréchal de Villars se plaint qu'on a violé la Capitulation.

1711. Mémoire par lequel les Assiégez déclaroient qu'après les ôtages donnez de part & d'autre, Milord Duc aiant declaré qu'il vouloit toute la Garnison Prisonniere de Guerre, & les hostilitez aiant recommencé, un Officier des Alliez qui avoit été un des ôtages dans le tems du pourparler, étoit venu parler aux Assiégez de la part du Général Fagel, & qu'on étoit convenu avec lui d'un temperament convenable aux deux parties, à savoir que toute la Garnison seroit simplement sujette à être échangée; qu'elle sortiroit avec Armes & Bagages, enseignes deploiées, pour être conduite à Cambrai, avec l'entiere liberté de continuer, sans interruption, ses services dans les Armées & Places du Roi. Que l'Officier étant allé demander l'ordre du Général Fagel, en avoit raporté le consentement, & amené un Major pour ôtage de la parole qu'il portoit; que malgré la parole donnée, l'Officier desavoué par Milord Duc avoit protesté publiquement qu'il avoit eu ordre de porter cette parole, & qu'il étoit au desespoir qu'on la revoquât, en emmenant la Gar-

Garnison Prisonniere. Villars prétendoit qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'une Garnison aussi forte, eût consenti à rendre si honteusement une Place qui n'étoit pas en état d'être emportée, & dont les Ennemis n'avoient pas encore les demi-Lunes, ni commencé le passage du Fossé. 1711.

Milord-Duc opposa à ce Mémoire un autre Mémoire du Général Fagel qui nioit d'avoir promis rien de pareil à la Garnison, & assuroit au contraire d'avoir dit à un des ôtages, qu'il souhaitoit que la Garnison se défendît jusqu'à l'extrémité, & refusât la condition que présentoit le Duc de Marlboroug, afin qu'il eût la gloire de la prendre d'assaut l'épée à la main. Le Colonel Pagnies qui étoit le même Officier des Alliez que les Officiers François prétendoient leur avoir apporté la parole du Général Fagel, protesta par un Mémoire que celui de ce Général étoit conforme à la vérité, & qu'il n'avoit promis que d'emploier ses bons offices pour que la Garnison ne fût pas Prisonniere, en quoi il n'avoit pu réussir: belle leçon aux

Justification des Alliez.

1711. Gouverneurs de Place, pour leur apprendre à ne pas compter trop legerement ſur les apparences équivoques d'une Capitulation qu'ils ſouhaitent.

Les Armées de Flandre ſe ſéparent.

Après la priſe de Bouchain les Alliez déliberérent s'ils entreprendroient encore quelque Siége, & le Comte d'Albemarle ſe rendit à la Haie pour prendre l'avis des Etats Généraux, qui apparemment ne le jugérent pas à propos, puisqu'après ſon retour les deux Armées ſe ſéparérent, & Villars qui au commencement de la Campagne, & étant à St. Omer où on lui montroit un endroit foible des Fortifications, avec priere qu'il donnât les ordres néceſſaires pour en reparer les travaux, répondit que c'étoit à préſent aux Ennemis du Roi de fortifier leurs Frontiéres; Villars, dis-je, n'eut point occaſion de livrer la Bataille qu'il cherchoit avec tant d'empreſſement.

Les Electeurs de Baviére & de Cologne demandent d'être admis à l'Election de l'Empereur.

Une Victoire eut été fort néceſſaire dans les circonſtances où l'on étoit alors. Depuis la mort de l'Empereur Joſeph, l'Empire étoit ſans Chef & le Succeſſeur préſomptif étoit

étoit fort éloigné de l'Allemagne. 1711.
Les Electeurs de Baviére & de Cologne demandoient instamment à l'Archevêque de Maience qu'on leur envoiât des Sauf-conduits pour assister à l'Election future, à faute de quoi ils protestoient de nullité. Il est vrai que lors de la mort de Léopold, ils n'avoient pas été admis pour le Couronnement de Joseph, mais les choses étoient bien differentes. La qualité de Roi des Romains qu'il avoit déja, lui étoit un gage certain de l'Empire, au lieu que la qualité d'Archiduc ne pouvoit donner à son frere qu'une disposition favorable des Electeurs à le préferer, sans qu'il y eût aucune nécessité de le faire. Les Electeurs attachez à la Serenissime Maison d'Autriche se préparérent à l'Election, sans avoir égard aux Remontrances de ceux de Baviére & de Cologne, & le Prince Eugéne prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la France ne profitât d'un Evenement si dangereux pour l'Empire.

Ce Prince dont l'Allemagne n'avoit jamais eu un si grand besoin s'y

Le Prince Eugéne commande

1711. s'y étoit transporté, & avoit retiré des Païs-Bas les Troupes Autrichiennes avec une partie de celles de l'Electeur Palatin : il arriva à Francfort le 23. de Juillet, & en partit le 28, pour aller faire tête aux François dont les grands préparatifs faisoient craindre une entreprise extraordinaire. Dès le mois de Mars leur Armée s'étoit assemblée, & avoit passé le Rhin entre Huningue & Brisac, pour profiter d'une intelligence dans Fribourg, & se saisir de cette Place & de Villingue. Les pluies continuelles, & les mesures que prit le Commandant de Fribourg averti de la conspiration, firent avorter ce projet. La France sembloit résolue de porter le Fort de la Guerre sur le Rhin. Le Comte de la Tour se tint sur ses gardes dans ses Lignes jusqu'au 27. d'Avril, que le Prince Eugéne arriva à Bruchsal, & fit les dispositions pour s'y opposer.

l'Armée sur le Rhin.

Un grand Conseil de Guerre tenu le 27. de Juin à Fort-Louïs entre les Maréchaux de Harcourt & de Besons avec les Généraux Quad & du Bourg, fit croire qu'ils alloient en-

enfin entreprendre un coup d'éclat. 1711.
L'Electeur de Baviére qui devoit se mettre à la tête de cette Armée, étoit demeuré à Luxembourg: Cependant ils passérent le mois de Juin & une partie de Juillet dans les Lignes de Veissenbourg. Les Détachemens de l'Armée de Villars étant arrivez dans ce tems-là, leur Armée qui étoit alors d'environ soixante & dix mille Hommes passa le Rhin à Selingue, à Kehl & à Reineau, & campa le 8. d'Août à Offenbourg. Cette Marche se termina à consumer les fourages jusques dans le Brisgau, & l'Armée aiant repassé le Rhin délivra l'Empire d'une inquiétude dont il n'avoit pas cru être quite à si bon marché.

Campagne en Savoie.

La Course que le Comte de Peterboroug fit cette année chez tous les Alliez, tendoit en apparence à exciter leur zèle dans une crise qui sembloit decisive pour la cause commune. On peut croire néanmoins que le Ministere d'Angleterre déja porté pour la Paix, étoit bien aise de connoître les sentimens de ses amis, & de sauver en même tems les apparences par une démarche de cette

1711. cette nature. Ses instances à la Cour de Turin avoient été éficaces, & le Duc de Savoie se voiant une Armée superieure à celle du Duc de Barwick, & d'ailleurs trop bon politique pour ne pas entrevoir les desseins de l'Angleterre qui lui promettoit une des Couronnes de la Monarchie d'Espagne en cas de Traité, fit tous ses efforts cette Campagne pour reprendre la Savoie. Le Marêchal de Barwick se retira à mesure que l'Armée de ce Duc avançoit, & ne lui disputa ni Chamberri, ni Montmelian. Le Marêchal avoit averti la Cour que son Armée étoit trop foible pour arrêter l'Ennemi: la Cour attentive à d'autres objets ne put lui envoier de Renforts, & les mouvemens qu'il fut obligé de faire pour éviter une action générale qui eût trop exposé le Dauphiné, affoiblissoient encore son Armée par la desertion & les fatigues.

Les Ennemis s'atendoient de profiter de son mauvais état; sa prudence suplea néanmoins à tout. Il se posta sous le Fort des Barreaux, sa Droite à l'Isere & sa Gauche à la Montagne, & son Front couvert

d'un bon Retranchement. Cette si- 1711.
tuation étoit d'autant plus avantageuse que tous les passages étoient gardez, Silli étoit aux Echelles avec de la Cavalerie, Dillon défendoit le passage de l'Arc. Le Duc de Savoie fit un mouvement qui parut être le prélude d'une Bataille; on s'y attendoit de part & d'autre, & dans ce dessein il avoit fait venir sa Cavalerie de Piémont; mais quelques atteintes de fiévre qu'il avoit déja eues, & l'avantage du Poste qu'occupoit l'Armée de France contre laquelle sa Cavalerie n'auroit pu agir, lui firent changer de pensée.

Les Troupes du Duc repassent les Montagnes.

Sur ces entrefaites le Maréchal reçut un Renfort qui lui en fit esperer quelques autres plus considerables. Le Duc alla prendre les Eaux de St. Maurice: Les pluies continuelles retardoient les voitures qui portoient les vivres à son Armée, qui avoit déja épuisé la plaine. Il n'étoit pas possible que ses Troupes hivernassent en deça des Monts, faute de Places fortes pour s'y maintenir: ainsi il les rapella sans attendre que les neiges en fermassent les passages. Le Duc de Barwick les pour-

1711. pourſuivant à ſon tour, tenta de donner ſur l'Arriére-Garde. Il avoit eu la précaution d'élever pour cela des Bateries qui furent inutiles, les Ennemis aiant pris leur route hors de la portée du Canon. S'il ne put leur cauſer beaucoup de perte par les obſtacles qu'il tacha d'apporter à leur retraite, il la leur rendit fort dificile, & laborieuſe. Il voulut enlever un Corps des Ennemis qui s'étoient retranchez à St. Colomban, ſous le Comte de la Roque, mais après un Combat fort vif ce Comte ſe degagea, & on ne lui put couper la Communication.

Le Duç de Savoie ne remplit point tout à fait les eſperances que les Alliez avoient conçues de cette Campagne. Il ne pénetra point dans le Dauphiné, il ne prit point ſes quartiers d'hiver à Lion, & ſes Troupes ne vendangérent point les Vignes de France; mais du moins il obligea cette Couronne à affoiblir l'Armée du Rhin par les Détachemens qu'il rendit néceſſaires au Duc de Barwick.

Edit concernant les Duchez Pairies.

Entre les Edits que le Roi donna cette année, il n'y en a point de plus

plus remarquable que celui par le- 1711.
quel il régla les difficultez qui a-
voient embarassé depuis long-tems
les Cours Souveraines touchant les
Duchez Pairies. La Préface de l'E-
dit observe que depuis que les an-
ciennes Pairies Laïques ont été réü-
nies à la Couronne dont elles étoient
émanées, les Rois en créérent de nou-
velles en faveur des seuls Princes de
leur Sang, & ensuite en faveur de
ceux de leurs sujets que la grandeur
de leur naissance & l'importance de
leurs services en rendoient dignes.
Les Titres de Pairs se multipliérent,
chaque famille desirant & plusieurs
obtenant cette dignité, & par une
espèce d'émulation, de faveur & de
credit, elles cherchérent dans le com-
ble même de l'honneur des distinc-
tions nouvelles par des clauses re-
cherchées, soit pour perpetuer dans
leur posterité la Pairie au de-là de
ses bornes naturelles, soit pour faire
revivre des rangs déja éteints & des
Titres qui ne subsistoient plus. Cet-
te multitude de dispositions nouvel-
les & singulieres que l'ambition des
derniers siécles avoit ajoutées à la
simplicité des anciennes Erections,
avoit

1711. avoit souvent embarassé le Parlement de Paris juge naturel sous l'autorité Roiale des differens illustres qui concernent les Pairies. Entrainé d'un côté par les regles générales, & retenu de l'autre par la force des clauses particuliéres, il étoit souvent réduit à suspendre son jugement, & à ne rendre que des Arrêts provisionels. Le Roi voulant prévenir toutes ces dificultez, déclara I. Que les Princes du Sang Roial représentéront les anciens Pairs du Roiaume aux Sacres des Rois, & auront droit d'entrée, séance & voix déliberative au Parlement à l'age de quinze ans, tant aux Audiences qu'au Conseil, sans aucune formalité, quoi qu'ils ne possedent aucune Pairie. II. Que les Princes Legitimez & leurs enfans & descendans mâles, qui possederont les Pairies, représenteront pareillement les anciens Pairs aux Sacres des Rois, après & au défaut des Princes du Sang; qu'ils auront droit d'entrée, séance & voix déliberative tant aux Audiences qu'au Conseil à l'âge de vingt ans, & prêtant le serment ordinaire des Pairs avec séance immédia-

diatement après les Princes du Sang; 1711.
qu'ils précederont tous les Ducs & Pairs, quand mêmes leurs Duchez & Pairies ſeroient moins anciennes; & qu'en cas qu'ils aient pluſieurs Pairies & pluſieurs enfans mâles, il leur ſera permis (en s'en reſervant une pour eux) d'en donner une à chacun de leurs enfans, pour en joüir avec les mêmes honneurs, rang & préſeance du vivant de leur Pere. III. Que les Ducs & Pairs repréſenteront aux Sacres les anciens Pairs, lorſqu'ils y ſeront appelez au défaut des Princes du Sang & des Princes Legitimez qui auront des Pairies. Qu'ils auront rang & ſéance entre eux, avec droit & voix deliberative, tant aux Audiences qu'aux Conſeils, du jour de la premiére reception & preſtation de ſerment après l'enregiſtrement des lettres d'érection, & ſeront reçus à l'âge de vingt-cinq ans. IV. Que par les termes d'*Hoirs* & *Succeſſeurs & Aiant cauſe* tant inſerez qu'à inſerer dans les lettres d'érection, ne doivent être entendus que les enfans mâles deſcendus de celui en faveur de qui l'érection aura été faite, & que les mâles

1711. mâles qui en seront descendus de mâle en mâle en quelque ligne & degré que ce soit. V. Que les clauses générales en faveur des femelles n'auront aucun effet qu'à l'égard de celle qui descendra, & sera de la Maison & du nom en faveur duquel les lettres auront été accordées, & à la charge qu'elle n'épousera personne que le Roi ne le juge digne de cet honneur, & que Sa Majesté n'ait agréé le mariage par des lettres adressées au Parlement de Paris, & qui porteront confirmation du Duché en sa personne & ses descendans de mâle en mâle ; & que ce nouveau Duc n'aura rang & séance que du jour de sa reception au Parlement. VI. Qu'à ceux qui ont des Duchez & Pairies, il sera permis d'en substituer à perpetuité le Chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu jusqu'à quinze mille livres de rentes, auquel le Titre de ces Duchez & Pairies demeurera annéxé sans pouvoir être sujet à aucunes dettes, ni détractions, après qu'on aura observé les formalitez préscrites par les ordonnances pour la publication des substitutions. Le Roi de-

dérogeant pour cet effet à l'ordonnance d'Orleans, à celle de Moulins, & à tous usages & coutumes contraires. VII. Que l'ainé des mâles descendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des Duchez a été faite, ou à son défaut ou refus, celui qui le suivra immédiatement & ainsi de degré en degré, pourra les retirer des filles qui se trouveront en être propriétaires en leur en remboursant le prix dans six mois, sur le pied du denier vingt-cinq du revenu actuel, sans qu'ils puissent être reçus dans cette dignité qu'après en avoir fait le paiement réel & effectif, & en avoir raporté la quitance. VIII. Que ceux qui voudront former quelque contestation sur le sujet des Duchez & Pairies, des Rangs, Honneurs & Préséances seront tenus de représenter à Sa Majesté l'interêt qu'ils prétendent y avoir chacun en particulier, afin d'avoir la permission de le poursuivre au Parlement, si le Roi n'aime mieux le décider par lui même. Si après la permission obtenue ils veulent former de nouveaux incidents, ils seront obligez d'obtenir 1711.

1711. de nouvelles permissions, sans que ces sortes de procès puissent être sujets à la voie des Evocations. Le neuviéme Article de l'Edit terminoit le diferent qui y avoit donné lieu, & ordonnoit que le Duc de Luxembourg auroit rang au Parlement du 22. de Mai 1662. jour de la reception du feu Duc de Luxembourg son Pere, & que le Marquis d'Antin qui ne fut reçu Duc & Pair au Parlement que le 11. de Juin de cette année, n'auroit rang & séance que du jour de sa reception (1).

Le Conseil du Roi donna son jugement sur un fait qui n'en méritoit l'attention que par sa singularité. Un Batiment François fut pris par un Vaisseau Anglois; pendant que les vainqueurs emmenoient leur proie, trois Matelots François qui étoient sur le Vaisseau Anglois prirent si bien leur tems, qu'après avoir tué les Officiers, & rendu la liberté à leurs Camarades, ils se rendirent maîtres du Vaisseau, & firent voile vers les côtes de France. Un Armateur François voiant un Vaisseau de fabrique

(1) *L'Edit étoit du mois de Mai, la Cour étant alors à Marli.*

brique Angloiſe, le prit & l'emmena 1711.
dans le Port: Il fut queſtion de juger à qui appartenoit le Navire, ou aux trois Matelôts, ou à l'Armáteur: le Conſeil décida que le Bâtiment ſeroit vendu, & que la moitié du prix ſeroit partagée entre les trois Matelots, & que l'autre moitié ſeroit donnée à l'Armateur.

Aſſemblée & Don Gratuit du Clergé de France.

Le Clergé de France fut encore aſſemblé cette année. Les Députez allérent le 17. de Juin à Marli, où ils eurent audience du Roi. Le Cardinal de Noailles le complimenta en qualité de Préſident. S. M. lui répondit ainſi. „ Depuis que je „ ſuis ſur le Trône, j'ai toujours „ cherché les moiens de procurer la „ Paix, & la tranquilité à mes peu„ ples; j'en ai été empêché par les „ obſtacles qui ſe ſont rencontrez de „ tems en tems. J'eſpere que Dieu „ me fera la grace de les mettre bien„ tôt dans l'abbondance, & de leur „ donner cette Paix que je deſire „ ardemment. Mais comme je ſens „ diminuer mes forces, & que la „ mort qui vient de m'enlever ce „ que j'avois de plus cher, s'appro„ che; ſi je n'ai pas le tems d'exé-

1711. „cuter mes desseins, voila Mr. le „Dauphin qui a toutes les qualitez „requises pour les rendre heureux, „& qui les exécutera. Je sais que „le Clergé a extrémement souffert „& a fait de grands efforts; cependant je le prie de les continuer „encore cette fois seulement". Le Clergé fut attendri de ces derniéres paroles, & accorda un Don Gratuit de huit millions en faveur de l'exemption du dixiéme denier.

Le Roi d'Yvetot veut être exempt du dixieme denier.

Le Comte d'Albon proprietaire d'Yvetot n'imita point cette générosité. Il prétendit que le Titre pompeux de Roiaume donné à sa terre, l'exemptoit du dixiéme denier. Il fit même plaider en faveur de son independance au grand Conseil, où il perdit sa cause.

La Duchesse de Berri acouche d'une Princesse qui meurt aussi-tôt.

Mort du Marêchal de Boufiers.

Pendant que la Cour passoit une partie de la belle Saison à Fontainebleau, elle y fit deux pertes qui y répandirent la tristesse. Le 21. de Juillet, la Duchesse de Berri y accoucha avant terme d'une Princesse qui mourut en naissant, & dont le Corps fut porté à St. Denis: & le 22. d'Août, Messire Louïs François Duc de Boufiers Pair & Ma-

rêchal de France y finit une vie qu'il avoit mille fois hazardée dans les plus grands dangers de la Guerre. Il étoit dans sa soixante & huitiéme année. Une autre mort que les Historiens de ce Regne ne doivent point passer sous silence, c'est celle de Nicolas Boileau Déspréaux qui fut en même tems l'Horace, le Juvenal & le Perse des François. On s'étoit attendu qu'il en seroit aussi le Quinte-Curse; mais sa mort détruisit les espérances qu'on avoit eues à cet égard. Seroit-ce que l'abondance des matiéres auroit éfraié un Ecrivain qui travailloit lentement, ou bien que le Roi dans un âge plus mur auroit revoqué un ordre qu'il avoit donné dans le tems qu'il étoit le plus ébloui de sa fortune.

1711.

De Nicolas Boileau Despreaux.

La Mort du Duc de Medina-Celi arrivée au mois de Janvier, le déroba à la clemence de son Roi. Ce Prince n'avoit pu se rendre aux sentimens des Grands d'Espagne, qui après l'instruction du procès de cet illustre prisonnier, l'avoient declaré coupable de Leze-Majesté au prémier Chef, & condamné à perdre la tête. Sa Majesté se souvenoit tou-

Du Duc de Medina-Celi.

1711. toujours du zéle que ce Duc avoit témoigné dans la conjuration de Naples qu'il avoit étoufée, & il n'attendoit pour lui faire grace entiére que l'ocasion de la lui pouvoir faire sans danger. Ces sentimens sont plus conformes au naturel de Philippe que les bruits que ses Ennemis repandirent sur cette mort qu'ils tachérent de rendre suspecte, aussi bien que celle du Marquis de Leganez, qui déceda à Vincennes le 28. de Février suivant.

Du Marquis de Leganez.

Du Duc d'Albe Ambassadeur d'Espagne.

Le Duc d'Albe Ambassadeur d'Espagne, mourut à Paris le 28. de Mai. Il s'appeloit Antoine Martin Alvarez de Tolede & Beaumont, Henriquez de Rivera, Fernandez, Manrique, Duc d'Albe & Huesca. Il étoit Comte de Lerin & Salvatierra, Marquis de Coria, Connêtable & Grand Chancelier de Navarre & Sommelier de Sa Majesté Catholique.

Du Marêchal de Catinat.

Le Marêchal de Catinat mourut aussi cette année le 15. de Juillet. Il étoit dans un âge fort avancé, & depuis quelques tems, il se préparoit à l'éternité dans sa Maison de Campagne aux environs de Paris.

Peu

Peu s'en falut que le Comte de Toulouse ne coutât un Deuil à la Cour. Il y avoit quelque tems que ce Prince étoit attaqué de la Pierre, & ses douleurs étoient augmentées à tel point qu'il comptoit sur une mort prochaine. Le Chirurgien qui le tailla, fit l'operation avec tant de bonheur & d'habileté, qu'il lui conserva une vie à laquelle il avoit presque renoncé, & au Roi un fils qui n'a point d'autre défaut que celui de sa naissance.

1711. Le Comte de Toulouse se fait tailler de la Pierre.

Un voiage que l'Electeur de Baviére fit à la Cour à peu près dans ce même tems, & les Conferences secretes qu'il eut avec le Roi, sembloient ne concerner que les mesures que la France prenoit en apparence pour troubler l'Election Impériale. Le Roi avoit un but tout different, il savoit que cette Election détacheroit du nouvel Empereur l'Angleterre, dont l'exemple entraineroit le reste des Alliez; & si l'Electeur fit sa protestation, ce ne fut que pour ne pas convenir que sa proscription fût legitime. Mais il s'agissoit de mettre en sa disposition un Païs qu'on étoit résolu d'ab-

Le Roi d'Espagne cede les Païs-Bas à l'Electeur de Baviére.

1711. bandonner à l'Autriche par la Paix, & qui fût un gage à l'Electeur de sa restitution dans sa dignité & dans ses Etats. C'est dans cette vue que Philippe, lui ceda & transporta tous les Païs-Bas Espagnols, tels que Charles II. les avoit possedez par le Traité de Ryswick. Il partit de Paris le 4. de Juin, pour se rendre dans ses nouveaux Etats, & prendre possession du Comté de Namur & du Duché de Luxembourg.

La France veut détacher le Roi de Prusse de la grande Alliance.

Les Electeurs n'étoient guéres bien disposez en sa faveur, & l'un des Plenipotentiaires de Sa Majesté Prussienne proposa, dans une des premiéres séances pour l'Election d'un Successeur à l'Empire, que l'on mît dans la Sale des Assemblées deux fauteuils brisez à la Place qu'auroient dû occuper les deux Freres Electeurs. Cette proposition fut rejettée par les Princes. Ce n'est pas que Sa Majesté Prussienne portât une haine irréconciliable au parti qu'ils soutenoient. Ce Prince au contraire negocioit alors secrettement avec la France. Son beau frere le Duc de Mecklenbourg avoit été prendre les eaux à Aix la Chapelle,

pelle, & dans quelques visites que 1711.
le Comte de la Marck lui avoit faites, il étoit convenu avec lui, qu'il engageroit sa Sœur à mettre le Roi son mari dans le goût de négocier une Paix particuliere. Ce Monarque qui avoit ses vues sur la Principauté d'Orange dont il esperoit la restitution, ne refusa point d'écouter les propositions; mais il ne voulut pas permettre que la personne qui en seroit chargée, se rendît à sa Cour, & il aima mieux remettre cette Négociation à son Ministre auprès du Roi de Dannemarck qui étoit alors sur les Frontiéres du Mecklenbourg. Laverne Gentilhomme François au service du Duc de Montbeliard, se rendit dans la Basse Saxe, & s'abboucha avec le Ministre Prussien. Ils convinrent que moiennant un subside de douze cents mille écus, Sa Majesté Prussienne retireroit toutes les Troupes qu'elle avoit au service des Alliez, excepté le contingent dont elle ne pouvoit se dispenser. Ce Traité étoit à la veille d'être conclu; mais le Roi de Prusse démandoit la Restitution de la Principauté d'Orange;

1711. & la Cour de France vouloit n'en accorder que le petitoire, exigeant que celle de Berlin envoiât des Procureurs pour justifier son droit devant les tribunaux; ce que celle-ci trouvoit contraire à la Souveraineté & à l'indépendance de cette Principauté. Cette dificulté fit trainer la Négotiation si long-tems, que le Roi de Prusse ennuié de n'en pas voir la fin, la rompit entiérement & remit la discussion de ses interêts au Congrès général. Laverne avoit eu l'indiscretion d'avouer à quelques femmes ce qu'il étoit. Son secret lui aiant ainsi échapé devint bien-tôt public, & l'Electeur de Hannovre en aiant été averti, en donna avis à la Cour de Vienne qui le fit enlever, lorsqu'il s'en retournoit en France. Ainsi échoua cette Négociation, par la politique du Marquis de Torci qui, pour épargner le subside stipulé, ne se pressa point de rien terminer dans l'esperance que l'on pourroit se passer de cette dépense, vû les dispositions favorables où il voioit l'Angleterre.

Négotiations pour la Paix par- Depuis le 22. d'Avril de cette année que la Négociation secrette avoit été

été entamée avec l'Angleterre par 1711.
de nouvelles propositions qu'envoia ticuliére de
ce Ministre, les choses avoient pris l'Angleterre.
une autre face. Le Sécretaire St. Jean les avoit fait communiquer aux Etats Généraux des Provinces-Unies; mais ce n'étoit qu'une fausse confidence, & le nouveau Ministere Anglois n'en étoit pas moins résolu de sacrifier tous les Alliez à ses interêts particuliers: quoi qu'il les fit assurer par Milord Rabi que la Reine vouloit agir de concert avec les Etats, tant pour faire la Paix, que pour continuer la Guerre. Il mit bien-tôt cet Ambassadeur à la Haie dans le secret, àfin qu'il aidât à calmer les inquiétudes que causoient les voiages de Prior en France, & ceux de Menager en Angleterre. „La „Grande Bretagne, lui écrivoit ce „Secretaire, n'a que trop entrelassé „ses interêts avec ceux du continent, „& il ne sera pas aisé de les démêler „sans déchirure." Le Marquis de Torci avoit d'abord proposé de traiter avec les deux Puissances Maritimes conjointement; mais le Ministere Anglois trouva mieux son compte a en exclure la Hollande, & la Fran-

1711. ce qui ne perdoit rien à cette disposition, y donna les mains aisément.

Prior avoit été au Congrès de Ryswick en qualité de Sécretaire d'Ambassade, il avoit eu le même Titre en France sous les Comtes de Portland & de Jersei Ambassadeurs d'Angleterre. Tant qu'avoit duré le grand credit du Duc de Marlboroug & de Milord Godolfin, il avoit été éloigné des affaires, mais le Secretaire St. Jean le remit en credit, & ce fut lui qu'il chargea d'aller à Paris concerter avec le Marquis de Torci les Préliminaires dont on pourroit convenir, pendant que le Maréchal de Talard travailloit de son coté à applanir les difficultez.

Préliminaires signez entre la France & la Grande Bretagne.

Menager Chevalier de l'ordre de St. Michel, & deputé de la Ville de Rouen au Conseil du Commerce, se rendit en Angleterre, où il signa au nom du Roi les Préliminaires par lesquels „ le Roi s'engageoit, I. à re„ connoître la Reine de la Grande „ Bretagne en cette qualité & la „ succession de cette Couronne se„ lon l'établissement présent. II. Il „ consentoit qu'on prît toutes les „ mesures justes & raisonnables pour „ em-

„empêcher que les Couronnes de 1711.
„France & d'Espagne soient ja-
„mais réunies en la personne d'un
„même Prince ; III. Que tous les
„Princes & Etats engagez dans cet-
„te Guerre, sans aucune exception,
„trouvassent une satisfaction raison-
„nable dans le Traité à faire, que
„le Commerce fût rétabli, & main-
„tenu à l'avantage de la Grande
„Bretagne & de la Hollande, & des
„autres Nations qui ont accoûtu-
„mé de trafiquer ; IV. Que les
„Hollandois fussent par le Traité
„mis en possession des Places fortes
„specifiées pour leur servir de Bar-
„riére ; V. Que l'on formât aussi
„une Barriére sure & convenable
„pour l'Empire & la Maison d'Au-
„triche ; VI. Que Dunkerque fût
„démoli après la conclusion de la
„Paix à condition qu'on donneroit
„au Roi, un équivalent pour ses For-
„tifications, à la satisfaction de Sa
„Majesté, dont la discussion seroit
„remise aux Conferences. Et qu'en-
„fin lors que les Conferences pour
„les Négociations de la Paix seroient
„formées, on y discuteroit de bonne
„foi & à l'amiable, toutes les préten-

S 7 „tions

1711. „ tions des Princes & Etats engagez „ dans cette Guerre, & qu'on ne ne- „ gligeroit rien pour les regler, & ter- „ miner à la satisfaction des parties interessées." Quoi que ces Prëliminairez fussent signez dès le 8. d'Octobre, par Milord Darmout & le Sécretaire St. Jean, le Ministere ne laissa pas d'écrire au Comte de Straford, c'est le nom que portoit depuis peu le Lord Rabi Ambassadeur en Hollande, de représenter aux Etats Généraux que le grand Principe de tous les Alliez devoit être de se tenir étroitement unis ensemble. Les sept Articles Préliminaires dont je viens de donner la substance, étoient le resultat de quelques démandes & réponses des deux Cours, parmi lesquelles il y avoit outre cela un article secret qui concernoit le Duc de Savoie en particulier, & un autre par lequel on prometoit que le secret seroit gardé inviolablement jusqu'à ce que les deux parties consentissent qu'il fût divulgué. Outre Menager, la France emploia encore Gautier Chanoine de St. Germain en Laie, qui fit plusieurs voiages en Angleterre sans avoir aucun caractere,

tere, mais personne n'ignora qu'il étoit chargé de propositions qui même tendoient à quelque chose de plus qu'à une Paix entre les deux Nations. L'arrivée du Maréchal de Talard à Paris le 12. de Novembre, contribua à confirmer les bruits qui s'étoient déja répandus d'un accommodement prochain. Peu de jours auparavant l'Amirauté avoit fait expedier un grand nombre de Passeports pour les Vaisseaux Anglois. Des marques si publiques d'une bonne intelligence allarmérent les Alliez; mais ils n'eurent plus lieu d'en douter, lorsqu'ils virent la lettre circulaire que Sa Majesté Britannique leur écrivoit pour les inviter à envoier leurs Plenipotentiaires à Utrecht, qu'elle avoit choisi pour le lieu des Conferences, dont elle avoit même fixé l'ouverture au 12. de Janvier 1712. 1711.

La Reine d'Angleterre fixe le jour & le lieu du Congrez.

Charles VI. élu Empereur du consentement unanime des Electeurs assemblez à Francfort, & couronné au même lieu le 22. de Décembre, prévoioit qu'il perdroit ses conquêtes en Espagne, si l'Angleterre l'abandonnoit. Les assurances qu'elle con-

L'Empereur & la Hollande envoient à Londres pour empêcher une Paix particuliere.

1711. continuoit de lui donner de son zèle n'étoient plus conçues qu'en des termes vagues & généraux. Le Prince Eugéne se rendit à Londres pour rompre la Négociation particuliére. Il n'étoit plus tems & les engagemens étoient trop forts ; il n'en raporta que des promesses de contribuer à procurer une Paix avantageuse à l'Empereur & à l'Empire. La Reine étoit déja devenue Mediatrice d'Alliée qu'elle étoit auparavant. Les Ministres que les Etats Généraux envoiérent pour exorter la Reine à ne point perdre les fruits d'une longue Guerre par une Paix précipitée, furent bien surpris, lorsqu'on leur déclara que l'Angleterre étoit lasse d'un fardeau dont on lui avoit laissé porter presque tout le poids. Le Ministere Anglois prétendit que les Alliez n'avoient pas satisfait à leurs engagemens, ni contribué selon la proportion dont on étoit d'abord convenu. Cette discussion qui produisit de part & d'autre de longs Memoires justificatifs, fut une nouvelle pomme de discorde, & la Cour de Londres s'en servit, pour mettre dans ses sentiments le peuple que le

parti

parti oppoſé à la Paix ne ceſſoit 1711.
point d'animer par des écrits d'autant plus libres, que la licence de la preſſe eſt exceſſive dans ce Roiaume.

Le Comte de Gallas Miniſtre de l'Empereur part de Londres ſans audience de Congé.

Le Comte de Gallas Envoié de l'Empereur, vivement touché du parti que prenoit l'Angleterre, exhala ſon dépit en des termes qui parurent injurieux à la Cour. Il ſembloit que tout contribuât à avancer la Paix après laquelle la France avoit ſi long-tems ſoupiré. Ce Miniſtre fit demander un Paſſeport ſur ſon certificat pour un exprès qu'il envoioit à Sa Majeſté Impériale. Sur le refus qu'on lui en fit, il voulut s'adreſſer à Milord Darmouth Secretaire d'Etat, pour ſavoir de lui quand il pourroit prendre Congé de la Reine, & lui faire part de l'ordre qu'il avoit reçu de ſe rendre à Francfort. Ce Miniſtre lui répondit „qu'il étoit faché que ſa lettre „fut venue trop tard; qu'il avoit ordre de la Reine de ne plus communiquer avec lui". Le Maître de Cérémonie alla chez lui deux jours après lui déclarer „qu'il ne „devoit plus venir à la Cour; ſa „mau-

1711. „ mauvaise conduite n'étant pas a-
„ gréable à Sa Majesté ; mais que
„ tout ce qui viendroit dans la suite
„ de la part de Sa Majesté Impéria-
„ le par le canal d'un autre Minis-
„ tre seroit très-bien reçu". Il partit sans audience.

1712. Les Conferences demeuroient toujours fixées au 12. de Janvier: déja les Plenipotentiaires s'étoient rendus à Utrecht de toutes parts ; & comme un projet de Paix concerté entre la France & l'Angleterre avoit été envoié à toutes les Cours engagées dans cette Guerre, chacun vint préparé, & il n'y eut guéres de petits Princes qui n'y apportassent des prétentions. Sa Majesté Britannique trouva bon d'engager la France à consentir que les Plenipotentiaires du Roi Philippe, & ceux des Electeurs de Cologne & de Baviére n'entreroient point au Congrez que le point qui regardoit ces trois Puissances ne fut ajusté. Elle l'avertit aussi que pour éviter l'embaras des Cérémonies, & la longueur qui en pourroit naître, ni ses Plenipotentiaires, ni ceux des Provinces-Unies ne prendroient point le caractere d'Am-

d'Ambaſſadeurs que le jour de la ſignature de la Paix. 1712.

Arrivée des Plenipotentiaires à Utrecht.

Les Plenipotentiaires de l'Angleterre furent les prémiers qui ſe rendirent à Utrecht, où ils arrivérent, l'Evêque de Briſtol, connu auparavant ſous le nom du Docteur Robinſon, le 15. de Janvier, & le Lord Rabi devenu Comte de Straffort le 16. Deux jours après les Sieurs Buys & de Renſwoude, l'un Plenipotentiaire des Etats Généraux pour la Province de Hollande, & l'autre pour la Province d'Utrecht s'y rendirent auſſi, & le 18. le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac, & le Sieur Menager, revêtu par le Roi de la dignité de Comte de St. Jean qu'il ne devoit prendre que dans le Traité, notifiérent leur arrivée aux Plenipotentiaires que je viens de nommer qui les envoiérent complimenter. Le 20. les Miniſtres Anglois & Hollandois leur firent viſite, & le même jour une Deputation du Magiſtrat alla faire compliment aux Plenipotentiaires de la Grande Bretagne, & enſuite à ceux de France. Le Marquis du Bourg prémier Plenipotentiaire

1712. tiaire de Savoie se rendit à Utrecht ce jour-là, & assista à une Conference chez l'Evêque de Bristol, où l'on delibera sur l'ouverture du Congrès qui fut remise au 29. Les deux jours suivants se passérent à visiter l'Hôtel de Ville où se devoient tenir les Conferences: on convint de la distribution des appartemens, & le Marêchal d'Uxelles ayant proposé d'ôter la cheminée, & le miroir de la salle commune, afin qu'il n'y eût ni haut, ni bas bout, la chose fut agréée & exécutée.

Reglement pour le bon ordre entre les Domestiques.

On fit aussi un Reglement qui regardoit la rencontre des Carosses & les demélez qui surviennent entre les Domestiques, ou à leur sujet entre les Maîtres mêmes. Il fut reglé „ que les Plenipotentiaires viendroient au Congrès chacun avec „ un Carosse à deux chevaux & peu „ de suite; & qu'ils entreroient dans „ la Maison de Ville par la porte „ qui conduisoit à leur appartement. „ II. Que les Conferences se tiendroient sans Cérémonie en sorte „ que les Plenipotentiaires s'assieroient du côté de leur entrée dans „ la Sale où il n'y auroit n'y ni haut

„ bas

„ bas bout; mais qu'ils seroient tous 1712.
„ ensemble indistinctement & pêle-
„ mêle. III. Qu'il seroit ordonné
„ aux cochers de se traiter civile-
„ ment entre eux, & d'être dispo-
„ sez à se secourir mutuellement en
„ toute occasion. Le IV. Article
„ prévenoit les disputes pour la ren-
„ contre des Carosses. Le V. éta-
„ blissoit que dans les promenades
„ tant hors que dans la Ville, cha-
„ cun conserveroit la droite de son
„ côté, sans aucune affectation de
„ preséance. Le VI. defendoit les
„ Armes, comme épées, couteaux
„ & pistolets de poche, tant aux Pa-
„ ges, Valets de pied, que géné-
„ ralement à tous les gens de livrée,
„ & leur défendoit de sortir la nuit
„ après 10. heures, à moins que ce
„ ne fût pour le service de leurs
„ maîtres. Le VII. regardoit les
„ Domestiques qui seroient convain-
„ cus de quelque crime capable de
„ troubler la tranquilité publique;
„ auquel cas ils devoient être remis
„ entre les mains de la justice pour
„ être châtiez; il étoit aussi permis
„ au Lieutenant criminel, nommé
„ en langue du Païs Schout, d'ar-
„ rêter

1712. „rêter les Domestiques qui après „que la grande cloche auroit cessé „de sonner, seroient trouvez dans les „Cabarets ou lieux suspects ; en „avertissant le Plenipotentiaire sur „le Champ, & retenant ou relachant le Domestique selon que le „Maître l'ordonneroit. Par le VIII. „les Plenipotentiaires s'engageoient „à remettre celui de leurs Domestiques qui auroit fait querelle ou insulte à celui d'un autre Plenipotentiaire, au maître de l'offencé, „afin d'en faire justice comme il le „jugeroit à propos. Par les deux „Articles suivants les Plenipotentiaires s'obligeoient de chasser celui de leurs Domestiques tant Gentils-hommes que les autres, qui „entreprendroient de vuider leurs „querelles par la voie des armes ; & „de ne point recevoir dans leur service aucun Domestique qui auroit „été chassé par son Maître. XI. Si „quelque Ministre souhaitoit de punir aucun de ses valets par la prison, les Magistrats devoient être „priez de le mettre pour un tems „dans les prisons de la Ville aux „dépends du Ministre. Le XII. Article

„ ticle regardoit l'ordre dans lequel 1712.
„ les Carosses devoient s'arranger
„ pour ne point faire d'embaras ; &
„ le XIII. & dernier étoit une
„ protestation que ce réglement ne
„ pourroit être allégué en exemple,
„ ni préjudicier en aucune occa-
„ sion".

Ce réglement fut communiqué le 27. aux Etats de la Province qui étoient assemblez, & aux Magistrats de la Ville qui promirent d'y tenir la main. Les Sieurs Van-der Dussen & Goslinga Plenipotentiaires des Provinces-Unies, & Mellarede Plenipotentiaire de Savoie étoient arrivez la veille à Utrecht ; & le 28. l'assemblée fut encore grossie par le retour du Plenipotentiaire Buys, & par l'arrivée du Sieur le Begue Ministre de Lorraine.

Ouverture des Conferences.

Ce fut le 29. à dix heures & demie du matin que se fit la premiére assemblée générale. Les Plenipotentiaires de France & ceux d'Angleterre arrivérent en même tems à l'Hôtel de Ville, & entrérent chacun par une porte differente. Tous les Plenipotentiaires que j'ai nommez y assistérent & la Conference dura

1712. dura deux heures. L'Evêque de Bristol revêtu d'une robe de velours noir garnie d'une dentelle d'or, aiant au cou une chaine d'où pendoient deux plumes d'or passées en sautoir sous une Couronne Roiale, qui est la marque de sa charge de Sécretaire de l'ordre de la Jarretiere, adressa ce discours aux Plenipotentiaires de France. „Nous nous assemblons au „nom de Dieu pour travailler à une „Paix générale. Les Plenipotentiaires des Hauts Alliez sont dans „de sinceres dispositions, & ont „même des ordres précis de leurs „Maîtres pour concourir, en tout „ce qui dépendra d'eux, afin de „conduire à une heureuse fin une „affaire si salutaire & si Chrétienne. Nous esperons que Vos Excellences seront dans la même disposition, que vos ordres seront si „amples, que vous pourrez répondre sans perte de tems à l'attente „des Hauts Alliez, en vous expliquant nettement sur les points „dont on traitera, & que Vos Excellences le feront de maniére que „chacun des Princes & Etats Alliez „y trouvera une satisfaction raisonnable".

Discours de l'Evêque de Bristol.

„nable". Le Maréchal d'Uxelles 1712.
répondit à cette Harangue en peu de mots, & se contenta d'assurer que telle étoit leur intention, & que les ordres dont ils étoient chargez, étoient conformes à ce qui venoit d'être dit. L'Abbé de Polignac prenant la parole, fit un discours sur le même sujet, & s'en acquita avec une éloquence qui lui attira l'approbation de l'Assemblée. On résolut dans cette Conference que l'on s'assembleroit deux fois la semaine, à savoir le Mercredi & le Samedi, & que l'on travailleroit sans perte de tems aux affaires principales. Le Comte de Meternich, Plenipotentiaire de Prusse, arriva à Utrecht le lendemain : Ainsi il ne put assister qu'à la seconde Conference générale qui fut tenüe le 3. de Février.

Seconde Conference.

Les Plenipotentiaires de France, & d'Angleterre y déclarérent „que „les sept Articles Préliminaires donnez en Angleterre, & signez par „Mr. Menager ne devoient être „considerez que sur le pied de simples propositions qui n'obligeoient „en rien les Hauts Alliez, ni en général, ni en particulier". L'effet

1712. que cette Déclaration produisit, fut que le 9. le Comte de Sinzendorf & le Comte de Consbrugh, l'un prémier Plenipotentiaire de l'Empereur, & l'autre le troisiéme, se rendirent à Utrecht, où ils assistérent à la Conference générale des Alliez, qui même fut retardée à leur consideration. Le même jour le Sieur de Randwyck & le Comte de Kniphuysen, Plenipotentiaires des Provinces-Unies, y arrivérent aussi, & tous ensemble se trouvérent le lendemain à un Congrès général, où se trouva le Comte de Tarruca Ambassadeur de Portugal. Le Comte de Sinzendorff y fit un discours où il assura l'assemblée des sinceres intentions de son Maître pour une Paix bonne & sure, une Paix dans laquelle chacun pût trouver une raisonnable satisfaction, & qui assurât le repos de la Chrétienté. Il parla en François à la priere des autres Ministres, au lieu de parler en Latin, selon l'usage des Ministres Impériaux, dequoi il fit une reservation. Ce fut dans ce Congrès que les Ministres de France remirent aux Alliez l'explication specifique de leurs offres

offres pour la Paix Générale. 1712.

Le Roi s'y obligeoit comme dans les sept Articles Préliminaires „ de „ reconnoître, en signant la Paix, la „ Reine de la Grande Bretagne dans „ cette qualité & la succession à cet- „ te Couronne, selon l'établissement „ présent, & de la maniére qu'il „ plairoit à Sa Majesté Britannique; „ de faire demolir toutes les Fortifi- „ cations de Dunkerque immédiate- „ ment après la Paix, moiennant un „ équivalent à sa satisfaction. Il ac- „ cordoit de plus de ceder à la Gran- „ de Bretagne l'isle de St. Christo- „ fle, la Baie & le Détroit de Hud- „ son, de restituer l'Acadie avec le „ Fort, & le Port-Roial, & ceder l'Isle „ de Terre-neuve, en se reservant le „ Fort de Plaisance & le droit de „ pêcher & de sécher la Morrue „ comme avant la Guerre; Que l'on „ conviendroit de faire, avant ou a- „ près la Paix, au choix de l'Angle- „ terre un Traité dont on rendroit „ les Conditions égales entre les deux „ Nations, le plus qu'il seroit possi- „ ble.

Explication specifique des offres de la France.

„ Qu'en signant la Paix, le Roi „ consentiroit que les Païs-Bas Es-

1712. „ pagnols cedez à l'Electeur de Baviére par le Roi d'Espagne, servissent de Barriére aux Provinces-Unies; & pour l'augmenter, il y vouloit joindre Furnes, & Furner-Ambacht, la Knoque, Ypres & sa Chatellenie, Menin avec sa Verge, en échange de quoi Sa Majesté demandoit pour sa Barriére, Aire, St. Venant, Bethune, Douai & leurs dependances. Que si les Etats Généraux vouloient tenir des Garnisons dans les Places fortes de la Barriére specifiée, ils pourroient y mettre leurs Troupes en si grand nombre qu'il leur plairoit, & les faire entretenir aux dépends du Païs. Pour équivalent de Dunkerque, ils demandoient les Villes & Citadelles de Lille & de Tournai avec leurs Chatellenies & dependances. Outre cette Barriére, la France proposoit aux Provinces-Unies de remettre leur Commerce sur le pied du Traité de Ryswick, & suivant le Tarif de 1664. excepté six genres de Marchandises dont on conviendroit, & qui demeureroient chargées des mêmes droits qui se paioient alors.

„ Elle

„Elle leur offroit de plus l'exem- 1712.
„ption de cinquante sols par ton-
„neau sur les Vaisseaux Hollandois
„venans en France. Elle retablis-
„soit le Commerce d'Espagne sur
„l'ancien pied, tel qu'il étoit sous le
„Regne & jusqu'à la mort de Char-
„les II. tant à l'égard de l'Angle-
„terre & de la Hollande, que des au-
„tres Nations; & elle s'assujetissoit
„comme elles aux anciennes Loix
„& aux Reglements faits par les Rois
„Prédecesseurs de Sa Majesté Ca-
„tholique au sujet du Commerce
„& Navigation des Indes Espagno-
„les; & vouloit que toutes les Puis-
„sances de l'Europe entrassent dans
„la garantie de cette promesse.

„Le Roi Très-Chrétien prome-
„toit au nom de Philippe que ce
„dernier pour le bien de la Paix re-
„nonceroit à toute prétension sur
„les Roiaumes de Naples & de Sar-
„daigne & sur le Duché de Milan
„dont il consentiroit, au dit nom,
„que la partie cedée au Duc de Sa-
„voie demeurât à Son Altesse Roia-
„le; bien entendu que moiennant
„cette cession, la Maison d'Autri-
„che se desisteroit pareillement de

 „toute

1712. „ toute prétension sur les autres par-
„ ties de la Monarchie d'Espagne,
„ & qu'elle en retireroit ses Trou-
„ pes immediatement après la Paix:
„ Qu'à l'égard de l'Empire, les Fron-
„ tiéres de part & d'autre sur le
„ Rhin, seroient remises au même
„ état qu'avant la Guerre; Que
„ moiennant toutes ces Conditions,
„ & le rétablissement des Electeurs
„ de Cologne & de Baviére dans la
„ pleine & entiere possession de leurs
„ Etats, dignitez, prérogatives,
„ biens meubles & immeubles, Sa
„ Majesté reciproquement reconnoî-
„ troit en Allemagne, & dans la
„ Prusse tous les Titres qu'elles n'a-
„ voit pas encore reconnus.

„ Que la France & le Duc de Sa-
„ voie se rendroient reciproquement
„ leurs conquêtes & que les limites
„ de part & d'autre seroient les mê-
„ mes qu'avant la Guerre.

„ Qu'entre la France, l'Espagne &
„ le Portugal, les choses seroient re-
„ tablies, & demeureroient en Eu-
„ rope sur le même pié qu'elles é-
„ toient avant la Guerre, & que pour
„ les Domaines en Amerique, les dif-
„ ferens, s'il y en avoit, seroient reglez
„ à l'amiable. „ Que

„ Que le Roi consentiroit volon- 1712.
„ tairement & de bonne foi, à pren-
„ dre de concert avec les Alliez tou-
„ tes les mesures les plus justes pour
„ empêcher que les deux Couronnes
„ de France & d'Espagne soient ja-
„ mais réunies sur une même tête,
„ c'est-à-dire, qu'un même Prince
„ puisse être *tout ensemble* Roi de
„ l'un & de l'autre. Qu'enfin tous
„ les précedens traitez savoir ceux
„ de Munster, & les suivants seroient
„ rapellez & confirmez à l'excep-
„ tion des Articles auxquels le Trai-
„ té à faire auroit dérogé, ou changé
„ quelque chose.

Les Plenipotentiaires des Alliez s'assemblérent entre eux le même jour, & convinrent qu'ils tiendroient prêtes chacun leurs Demandes Specifiques, pour les donner tous ensemble le 5. de Mars, aux Ministres de France. Celles que ceux-ci venoient de faire, excitérent de grandes plaintes parmi les Alliez. Sa Majesté Très-Chrétienne ne se mettoit gueres en peine d'y satisfaire que l'Angleterre, & les autres Puissances n'y trouvoient aucun des fruits qu'ils avoient attendus de la Guerre

1712. longue & ruineuſe qu'ils avoient ſoufferte. L'explication de l'Article penultiéme marquoit aſſez que l'on reſervoit à Philippe une reverſion à la Couronne de France, qui pouroit rejetter l'Europe dans les mêmes malheurs que l'on vouloit finir. Nous verrons dans la ſuite comment l'Angleterre tâcha d'y remedier par une double renonciation, & quels ſentimens on avoit en France de la validité de cette précaution. La renovation des traitez précedents étoit fondée ſur ce que l'Empereur avoit inſinué dans ſa Capitulation, que la France par ſa conduite étoit déchue de la garantie des traités de Weſtphalie qui lui donnent droit de s'intereſſer aux Griefs des Membres de l'Empire qui ſont leſez au préjudice de ces Traitez.

Demandes ſpecifiques des Alliez.

Les Miniſtres des Alliez ſe trouvérent prêts à préſenter enſemble les Démandes Specifiques de leurs Maîtres le 5. de Mars; excepté celles de l'Electeur de Hannovre, dont le Secretaire d'Ambaſſade pria les Plenipotentiaires d'Angleterre de les inſerer dans celles qu'ils devoient pré-

présenter au nom de la Reine. Dès 1712.
le 4. ils étoient tous convenus d'insérer dans ces démandes une clause par laquelle chacun dans ses démandes particuliéres se reservoit le droit de soutenir les prétentions des autres Alliez selon les Traitez.

De l'Empereur.

L'Empereur demandoit que les Decrets & changemens faits ou à faire dans l'interieur de l'Empire, subsistassent, (ce qui regardoit sans doute la proscription des deux Electeurs, & les dispositions faites en faveur des Electeurs Palatin & de Hannovre.) Que la France rendît, tant pour satisfaction que pour sureté, tout ce que l'Empire & la Maison d'Autriche avoient cedé par les Traitez de Munster, de Nimegue, & de Ryswik, ou autrement; Que le Duc de Lorraine fût entiérement rétabli en toutes ses Terres, Forteresses, & Places cedées par le Duc Charles IV. à la Couronne de France, & déchargé de toute obligation feodale, hommage & vasselage. Sa Majesté Impériale se reservoit une explication plus ample de cette demande, après que la diéte de l'Empire en auroit déliberé; elle deman-

1712. doit l'entiére restitution de la Monarchie d'Espagne pour sa Maison, selon le Testament de Philippe IV.; mais avec cette restriction que Sa Majesté ne refuseroit pas de traiter ulterieurement, si les Plenipotentiaires François faisoient des propositions plus raisonnables que les derniéres. Elles insistoit qu'il fût donné à tous ses Alliez une entiére satisfaction en tout ce qu'ils avoient à prétendre de la France; que tous les dommages faits aux Amis, Etats, Vassaux, & sujets de l'Empire avant ou durant la Guerre fussent réparez. L'Empereur se reservoit enfin d'interpreter ou changer ces demandes, comme il le jugeroit convenable à la Paix & à la sureté commune.

Les Cercles associez démandoient la Cession de tout ce que la France avoit gagné par le Traité de Munster & les suivants, de la Haute & Basse Lorraine & du Duché de Bar.

De la Grande Bretagne. L'Angleterre éxigeoit que le Roi reconnoîtroit dans les termes les plus forts la succession à la Couronne selon l'établissement présent, dans la Ligne Protestante de la Maison de Hannovre, & feroit sortir du Territoire

toire de France le Prétendant; qu'il 1712.
n'inquiéteroit jamais, ni directement, ni indirectement, la Reine, ni ses Héritiers, & Successeurs selon l'ordre établi, ni ne favoriseroit en aucune maniére ceux qui s'opposeroient à la succession reglée par le Parlement; que l'on commenceroit dès lors à faire un Traité de Commerce entre les deux Roiaumes; qu'il demoliroit Dunkerque sans le pouvoir jamais reparer; qu'il remetroit à la Grande Bretagne le jour de l'échange des Ratifications de la Paix à faire, des Actes authentiques de Cession tant pour les Isles de St. Christofle, & de Terre-Neuve avec la Ville de Plaisance, & les autres Isles situées dans les Mers circonvoisines, que pour l'Acadie avec la Ville de Port-Roial, autrement Annapolis; qu'il lui rendroit la Baie & le Detroit de Hudson, & après quelques précautions pour assurer la tranquilité entre leurs sujets de l'Amerique, elle finissoit par demander pour chacun de ses Alliez une satisfaction juste & raisonnable. Ce qui regardoit l'Electeur de Hannovre tendoit à obliger la France de reconnoître

1712. en lui la dignité Electorale. L'Angleterre reservoit aux Ministres des Alliez qui n'avoient pu encore être arrivez, le droit de donner aussi leurs prétentions; elle demandoit l'abrogation du IV. Article du Traité de Ryswik qui regarde la Religion; & déclaroit le desir où elle étoit de favoriser les Réformez de France, tant ceux qui gemissoient sur les Galéres ou dans les prisons, que ceux qui étoient refugiez hors de leur Patrie; & après avoir requis que l'on fît bonne & prompte justice à la Maison d'Hamilton pour le Duché de Château-Renault, & au Chevalier Charles Douglas pour les terres qui lui avoient été ôtées par la France, elle insistoit sur la satisfaction due à ses amis pour les pertes qu'ils avoient faites, & sur le retablissement de leurs Privileges.

Des Etats Géneraux.

Les Etats Généraux demandérent que le Roi renonçât & fît renoncer, à toutes prétentions que lui ou ses Alliez pourroient faire sur les Païs-Bas Espagnols, tels que Charles II. les avoit possedez, ou dû posseder, selon le Traité de Ryswick, y compris le Luxembourg & le Comté de Na-

Namur, & les fit livrer à leurs Hautes Puissances, pour les rendre à l'Empereur, quand elles seroient convenues avec ce Prince d'un Traité de Barriére pour leur sureté. Ils nommoient en suite un grand nombre de Villes que la France devoit leur ceder, avec cette condition qu'elles ne pourroient jamais revenir à cette Couronne, ni à aucune ligne de la Maison de Bourbon. Leurs Garnisons devoient demeurer dans les Forteresses de Huy, de Liege & de Bonne, jusqu'à ce qu'on en fût autrement convenu avec l'Empereur & l'Empire. Ils demandoient pour leur Commerce tous les avantages accordez par le Traité de Ryswick, l'exemption de cinquante sols par tonneau sur les Navires étrangers, & le Tarif de 1664. sans exception, avec abrogation des Edits posterieurs, & même du Tarif arrêté en 1699. à l'égard des Hollandois; ils insistoient qu'il fut permis aux Maris, Femmes, Enfants, Peres, Meres, ou autres proches parents des Refugiez, de sortir librement de France, pour les venir joindre; qu'on rendît aux-dits Refugiez les biens meubles 1712.

1712. & immeubles apartenans de droit aux-dits Refugiez ou à leurs descendants, nez sujets de l'Etat, ou à leurs Heritiers qui s'y trouvoient; que les-dits Réfugiez & leurs descendans nez sujets de l'Etat fussent considerez comme véritables sujets de l'Etat, & joüissent de toutes les franchises & immunitez accordées aux autres sujets de la République; qu'en faveur de l'amitié qui devoit être retablie par la Paix, Sa Majesté Très-Chrétienne accordât la liberté de conscience aux Reformez qui resteroient dans le Roiaume, & fît relâcher ceux qui étoient détenus dans les Prisons, les Convens, & les Galeres; Qu'elle remît aux Etats en qualité d'Exécuteurs Testamentaires la Principauté d'Orange, & autres biens situez sous sa domination, qui avoient appartenu à Guillaume III. pour être restituez par les-dits Etats à ceux qui y auroient droit. Le reste s'accordoit avec les démandes de l'Angleterre, tant pour la démolition de Dunkerque, & pour le IV. Article du Traité de Ryswick, que pour la satisfaction de tous les autres Alliez, & pour reserver aux ab-

absents le pouvoir de donner en sui- 1712.
te leurs demandes specifiques. Je passe celles de l'Electeur de Treves, du Duc de Savoie, du Landgrave de Hesse, de l'Evêque de Munster, de Sa Majesté Prussienne, & des autres Princes interessés dans cette Guerre; on verra dans le Traité ce qu'ils obtinrent effectivement. Je n'ai raporté celles des trois principales Puissances engagées dans cette querelle, que pour faire voir combien la Paix étoit encore éloignée, si le Ministere Anglois eût continué d'agir de concert, & que la France n'eût pas trouvé les moiens de l'allarmer par l'objet de l'accroissement excessif de la Maison d'Autriche.

Eloge de la Dauphine & du Dauphin.

Celle de Bourbon étoit alors dans une extrême desolation. La Dauphine faisoit les delices & l'ornement de la Cour, son humeur enjouée y faisoit naître les plaisirs, & le Roi avoit pour elle tous les sentimens de tendresse qu'un pere peut sentir pour sa propre fille. Le Dauphin s'étoit corrigé de la fierté dont on avoit cru voir des marques dans son enfance: la pieté à laquelle il s'étoit livré depuis quelques années, avoit

1712. avoit contribué à lui former un caractere doux, affable, compatissant. Le Roi qui l'avoit admis dans les Conseils les plus secrets, se reposoit déja sur lui d'une partie des soins du Gouvernement. Ce Prince donnoit toute son attention à reparer par de nouveaux arrangemens le desordre qui regnoit dans les finances, & il avoit commencé d'une maniére qui faisoit esperer au peuple un soulagement proportionné au besoin que l'on en avoit. On attendoit de lui un Regne heureux, un Gouvernement sage & florissant. La Providence apprit par sa mort que les peuples ne doivent point asseoir leur felicité sur des hommes mortels.

Mort de la Dauphine.

La Dauphine tomba le 7. de Février, dans un assoupissement qui étoit le présage de sa maladie; les Medecins la firent saigner par précaution, en attendant que la maladie venant à se déclarer, ils pussent ordonner plus surement. La Rougeole se montra le 10. & la Dauphine qui se trouvoit déja très-mal, n'aiant point été soulagée par l'Emetique qu'on lui fit prendre, on la crut assez en danger pour lui administrer

les

les Sacrements. Elle ne songea plus qu'à se dispoſer à la mort. Envain ceux qui étoient auprès d'elle tachoient de la flater sur son état. *Princeſſe* lui diſoit une perſonne de ſa Maiſon, *votre vie eſt trop précieuſe à l'Etat pour que le Ciel veuille vous en priver ſi-tôt*. Elle lui répondit ces mots, que lui arrachoit la piété plutôt qu'aucun regret à la vie. *Princeſſe aujourd'hui, demain rien, & dans deux jours oubliée*. Quelqu'un lui remontra que les priéres du peuple, & celle de ſon Epoux obtiendroient de Dieu ſa gueriſon. *Au contraire*, répondit elle, *c'eſt par ma mort que Dieu voudra l'affliger*. Ces preſſentiments étoient juſtes & elle rendit le dernier ſoupir le 12. après les ſept heures du ſoir; n'étant âgée que de vingt cinq ans & quelque mois. 1712.

Le Dauphin fut d'autant plus vivement touché de ſa mort, que leur union étoit très-intime; *Princeſſe*, s'écria-t-il, *Je vous ſuivrai bien-tôt*. Il ne laiſſa pas de ſe rendre le 13. à Marli auprès du Roi, pour lui donner toute la conſolation dont il avoit lui même beſoin. Il s'étoit ſenti frapé du même mal avant ſon départ, & du Dauphin.

1712. part, & il emportoit avec lui la plaie mortelle qui devoit faire couler de nouveau les pleurs de toute la Cour. Sa maladie que les Medecins prirent d'abord pour un effet de sa douleur, & qu'ils croioient pouvoir dissiper par le changement d'air & d'objets, étoit cependant la même Rougeole qui venoit de braver leur Art dans la mort de la Dauphine. Leurs remedes ne furent pas plus éficaces sur ce Prince qui mourut le 18. du même mois, à huit heures du matin, dans sa trentiéme année. Toute la France crut perdre en lui un Roi juste, tendre pour les pauvres, appliqué aux affaires, capable des détails qu'il vouloit savoir par lui-même; & le peuple l'appella dès lors le Saint Dauphin. Heureux si la voix du peuple ait été en cette occasion la voix de Dieu.

Il se répand un bruit de la maladie du Roi.

Le Roi pénetré de la plus sensible douleur n'en voulut avoir que peu de témoins, il demeura quelques jours retiré dans son appartement, & se fit saigner par précaution. Il courut alors un bruit que ce Prince étoit mortellement malade, & comme ces sortes de nouvel-

les

les s'augmentent en se répandant, on publia des circonstances & des symptomes de sa maladie qui ne laissoient pas esperer qu'il put réchaper. 1712.

Le Corps du Dauphin fut porté le 19. lendemain de sa mort, de Marli à Versailles, dans son appartement, & le même jour son cœur & celui de la Dauphine furent portez au Val de Grace. L'Evêque de Senlis qui faisoit cette fonction, étoit accompagné de la Princesse de Condé, de la Duchesse de Vendôme, de Mademoiselle de Conti, du Duc du Maine, & de la Duchesse du Lude dans le même Carosse.

Pompe funebre des deux Epoux.

Le lendemain 20. on mit ensemble les deux Corps en dépôt dans l'appartement de la Dauphine où l'on commença de leur rendre les honneurs funebres, & leurs Officiers furent continuellement dans la Chambre. Il y avoit quatre Evêques outre les Officiers de la Chapelle, & ceux qui avoient servi auprès du Dauphin & de la Dauphine, & plusieurs Ecclesiastiques qui psalmodioient jour & nuit, outre les Messes que l'on célébra sur des Autels dressez dans la Chambre.

Leurs

1712. Leurs funerailles se firent le 23. La Marche commençoit par un grand nombre de pauvres que suivoient les garçons d'Office portant des flambeaux ; les Officiers de la Dauphine à cheval ; les Carosses des principaux Officiers & des Ecuiers ; ceux du Duc d'Orleans & des Princesses. Ensuite venoient une brigade de chaque Compagnie des Mousquetaires, cinquante Chevau-legers de la Garde, six Carosses du Roi, ou de la Dauphine dans lesquels étoient le Duc d'Orleans, les Duchesses de Bourbon & de Vendôme, Mesdemoiselles de Conti & de la Roche-Sur-Yon, avec la Duchesse du Lude Dame d'honneur ; la Marquise de Mailli Dame d'Atour, les Dames du Palais & les Dames titrées que les Princesses du Sang avoient aménées avec elles. Ces Carosses étoient suivis de celui du Roi, où étoient les Evêques de Senlis, de Tournai, de St. Omer, & d'Autun, l'Abbé Morel Aumonier & le Curé de Versailles. Le char funebre qui portoit les deux Corps, attelé de huit chevaux caparaçonnez de Noir, étoit précedé des Herauts d'Ar-

d'Armes, du Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies, de des Granges Maître des Cérémonies; & entouré des Valets de pied du Dauphin & de la Dauphine, des Pages du Roi & des Suisses de la Garde. Il étoit suivi de cent Gardes du Corps, & de cinquante Gendarmes de la Garde qui fermoient la Marche. Ce Convoi traversa Paris où il entra sur les trois heures du matin le 24. par la Porte St. Honoré, & il sortit par celle de St. Denis, & arriva sur les sept heures, à l'Abbaïe de ce nom, où l'Evêque de Senlis présenta les Corps au Grand Prieur de l'Abbaïe. On les porta ensuite dans l'Eglise, & la Messe fut celebrée pontificalement. Ils y demeurérent en dépôt jusqu'au 18. d'Avril, qu'on les mit dans le Caveau après un service où assistérent les Ducs de Berri & d'Orleans, & le Comte de Charolois, en Manteau long, en qualité de Princes du Deuil pour le Dauphin; les Duchesses de Berri, & de Bourbon, & Mademoiselle de Bourbon, revétues de Mantes, étoient les Princesses du Deuil pour la Dauphine: le Parlement & les 1712.

1712. les Cours y assistérent; & l'Evêque d'Aleth y prononça l'Oraison funebre.

Mort du Duc de Bretagne.

Le Roi qui n'étoit point sorti de son appartement que le 26. de Février pour prendre l'air dans le jardin de Marli, retourna le lendemain à Versailles, où le Duc de Bretagne sur qui reposoient les esperances de la Couronne, avoit eu un accès de fiévre dont une crise l'avoit sauvé. Le Roi dit en le voiant: *Voila donc maintenant le Dauphin.* On commença dès lors à ne plus appeler cet enfant d'un autre nom. Mais il n'en jouit pas long-tems, & la même maladie qui le lui avoit donné, enleva cette derniére victime. Sa mort arrivée un peu avant minuit du 8. au 9. de Mars réduisit la Maison Roiale à trembler pour les jours du Roi, qui n'avoit plus d'autre Successeur présomptif, qu'un enfant de deux ans, qui même fut aussi attaqué de la Rougeole. La delicatesse de son temperamment, & les ravages que faisoit cette maladie, faisoient craindre qu'il ne succombât. Comme en ce cas Philippe devenoit le plus proche heritier de la Couronne, le Roi tint

tint plusieurs Conseils sur les mesu- 1712.
res que l'on pourroit prendre, si la mort de ce jeune Prince arrivoit. Je ne m'amuserai point ici à conjecturer quelles résolutions on prit en cette occasion. C'est un secret que les deux Cours se reservérent, & ces mesures furent inutiles par la convalescence du Duc d'Anjou.

Le Duc de Berri blesse par malheur le Duc de Bourbon.

Le Duc de Bourbon eut aussi la Rougeolè. Il avoit eu le malheur d'être blessé à la chasse peu de jours auparavant par le Duc de Berri. Ce Prince ne le voiant pas, & voulant tirer sur un lievre, il arriva qu'une dragée perça un des yeux du Duc que tout l'art des Chirurgiens ne lui put sauver. Cependant il recouvra la santé, & en fut quitte pour porter un œuil d'émail.

L'Angleterre exige du Roi d'Espagne qu'il renonce à la Couronne de France.

Ces trois morts firent craindre à l'Angleterre, que le Roi d'Espagne devenant Dauphin de France ne réunît les deux Monarchies Cette idée effraiante qui avoit déja fait verser tant de sang, alloit éloigner la Paix, si le Ministere Anglois determiné à la conclurre au plutôt, n'eût pas regardé comme une précaution suffisante celle de la renonciation reci-

1712. proque des deux branches. Le Marquis de Torci remontra par un Mémoire du mois de Mars, „ que par „ les Loix fondamentales de la France, la Renonciation demandée seroit nulle & invalide; & que suivant les Loix, le Prince le plus „ proche de la Couronne en est nécessairement l'heritier. C'est, *disoit-il*, un heritage qu'il ne reçoit „ ni du Roi son Prédecesseur, ni du „ peuple, mais du benefice de la „ Loi, en sorte que quand un Roi „ meurt, l'autre lui succede aussitôt, sans demander le consentement de qui que ce soit. Il succede, non comme héritier; mais „ comme Maître du Roiaume dont „ la Seigneurie est en lui, non par „ choix, mais par droit de naissance seulement. Il ne tient sa Couronne, ni de la volonté de son Prédecesseur, ni d'aucun Edit, ni „ d'aucune Ordonnance, ni de la liberalité de qui que ce soit, mais „ de la Loi. Cette Loi est regardée „ comme l'ouvrage de celui qui a „ établi toutes les Monarchies, & „ nous sommes persuadez en France „ qu'il n'y a que Dieu qui la puisse „ abolir.

Sentimens du Ministere François sur la validité de cette renonciation.

„abolir. Ainsi aucune Renoncia- 1712.
„tion ne la peut détruire, & si le
„Roi d'Espagne renonçoit pour l'a-
„mour de la Paix, & pour obéïr
„au Roi son grand Pere; ceux là
„se tromperoient eux-mêmes, qui
„recevroient cela comme un expe-
„dient suffisant, pour prévenir le mal
„que nous nous proposons d'éviter".

Réponse des Anglois.

La Déclaration ne pouvoit être plus expresse, ni mieux marquer les sentimens du Roi, & il falloit avoir de grandes dispositions à la Paix, pour se contenter d'une Renonciation dans de telles circonstances. Le Secretaire Anglois répondit à ce Mémoire. „Nous sommes prêts, *dit-*
„*il au Marquis de Torci*, à croire que
„vous êtes persuadez en France que
„Dieu seul peut abolir la Loi sur
„laquelle votre Droit de succession
„est fondé; mais vous nous per-
„mettrez d'être persuadez en An-
„gleterre, qu'un Prince peut renon-
„cer à son Droit par une cession vo-
„lontaire, & que celui en faveur de
„qui la Renonciation est faite, peut
„être justement soutenu dans ses pré-
„tentions, par les Puissances qui
„deviennent garantes du Traité".

1712. Il ajoutoit de la part de la Reine que cet Article étoit d'une si grande consequence, tant pour elle, que pour toute l'Europe, qu'elle ne consentiroit jamais de continuer les Négociations de Paix, à moins que l'expedient qu'elle avoit proposé, ou quelque autre également solide ne fût accepté. La Cour de Versailles voulut éluder ces instances en offrant que le Roi Catholique promettroit par le Traité de Paix de faire son choix & sa renonciation, lorsqu'il deviendroit heritier présomptif de la Couronne de France. L'Angleterre tint ferme & répliqua qu'il faloit faire ce choix dès à présent, & que s'il choisissoit la France, il falloit qu'il descendît du Trône d'Espagne, en faveur du Duc de Savoie, dont il devoit posseder les Etats, & les annexer à la Couronne de France, lors que la succession lui en seroit échuë. Les Plenipotentiaires Anglois insinuérent même qu'il seroit bon d'inserer, comme une des clauses du Traité, que Philippe ne pourroit pas être Regent de France; mais le Traité fut conclu sans cette reserve. Le Roi eut à peine dé-

déclaré qu'il obligeroit son petit fils à accepter l'Alternative des deux Roiaumes; que le Général Anglois qui commandoit en Flandres, eut ordre d'éviter de s'engager à un Siége, ou à une Bataille, jusqu'à nouvel ordre. 1712.

Le Duc d'Ormond commande en Flandres à la Place du Duc de Marlborough.

Ce n'étoit plus le Duc de Marlboroug; son attachement public pour la cause commune n'accommodoit pas le Ministere, qui lui avoit substitué le Duc d'Ormont. Ce Général étant arrivé à la Haye y eut deux desagremens; ses instructions portoient qu'il exigeât du Pensionnaire la Communication du plan dont on étoit convenu pour les Operations de la Campagne. Ce Ministre lui répondit „qu'on n'avoit „projeté aucun plan particulier, & „qu'on s'en étoit remis à la pruden„ce des Généraux & des Députez, „d'autant plus qu'étant sur les lieux, „ils pouvoient mieux juger ce qu'il „étoit à propos de faire". Les Députez à qui il porta des Declarations de la Reine pour pousser la Guerre & obtenir une Paix solide, l'en remerciérent; mais soit que la défiance les empêchât de s'ouvrir à lui,

1712. soit qu'effectivement il n'y eût point encore de plan projeté; ils le renvoiérent sur cet Article aux Députez à l'Armée, & au Prince Eugéne qui étoit déja parti pour Tournai quelques jours avant l'arrivée du Duc. Le Président de Semaine lui fit à son tour quelques excuses sur ce qu'on avoit déféré le Commandement Général au Prince, & ajouta que le Prince & sa Grandeur seroient considerez comme égaux en autorité. En arrivant à l'Armée, il trouva que les Alliez vouloient prendre poste à Oisi sur la Sensette, afin d'assurer le passage de l'Escaut, & de tomber ensuite sur Cambrai dont le Siége étoit résolu. Le delai qu'apportérent à ce dessein les irresolutions des Députez Hollandois, donnérent à Villars le tems d'éventer le projet, & de se saisir du poste d'Oisi, & de tous les autres sur la Sensette.

Les Alliez investissent le Quesnoi.

Les Ennemis songérent ensuite à investir le Quesnoi, & à cette occasion ils partagérent leur Armée en deux. Le Duc d'Ormond prit sous son Commandement les Troupes Angloises, & celles qui étoient

paiées

paiées par la Reine & la Hollande en commun. Le Prince Eugéne se reserva les autres Troupes, qui composoient encore une belle Armée; mais inferieure à celle de Villars. Le Duc peu après reçut l'ordre dont j'ai déja parlé; mais avec une reserve qui l'obligeoit à éviter habilement les occasions, sans déclarer l'ordre qu'il en avoit; il ne put cependant dissimuler que jusqu'au 28. de Mai; que les Alliez aiant envoié reconnoître l'Armée Françoise, on leur raporta qu'elle n'étoit point encore retranchée par un endroit, où il étoit aisé de l'attaquer: La résolution fut prise aussi-tôt de profiter d'une occasion si favorable. Le Lord Straffort étoit allé en Angleterre, aparemment pour y concerter la *déchirure* qui se préparoit. Le Duc prit ce prétexte pour s'opposer au Conseil: il représenta que le voiage si subit de ce Lord lui donnoit lieu de croire qu'il falloit qu'il y eût quelque affaire de la derniére importance sur le Tapis; qu'on en seroit éclairci dans quatre ou cinq jours; qu'ainsi il prioit de remettre cette entreprise, ou telle autre que ce fût,

1712.

Le Duc d'Ormont refuse d'agir avec eux.

1712. jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres d'Angleterre. Le Prince & les Députez trouvérent cette réponse conforme aux soupçons que leur avoit donné la negligence affectée de Villars, à la vue d'un ennemi qu'il n'avoit pas sujet de mépriser. Je passe les Mémoires, & les Reproches qu'ils adressérent au Général Anglois sur ce sujet. Ils prétendirent qu'il n'avoit pas droit de tenir dans l'inaction les Troupes qui étoient à la solde des Etats & de l'Angleterre; & il ne put éviter de fournir sept Bataillons & neuf Escadrons des Troupes paiées par la Reine & par les Etats, pour servir au Siége du Quesnoi qui fut investi. Villars lui écrivit le 20. pour lui en demander une explication, ce qui commença entre ces deux Généraux une correspondance très-intime.

Depuis que les Ministres des Alliez avoient remis à ceux de France leurs Demandes specifiques, ils s'attendoient, & ils en faisoient même une condition nécessaire, qu'on leur donnât des Réponses specifiques, à quoi la France ne vouloit pas s'engager. L'Angleterre étoit la seule qui

qui voulut bien l'en dispenser, par 1712.
ce qu'elle avoit déja les siennes. Le Parlement étoit dans l'attente de ce que la Reine lui communiqueroit: partagé en deux factions dont l'une vouloit la Paix, l'autre animée par les Amis de l'Autriche ne vouloit point se desister de l'évacuation totale de la Monarchie Espagnole, tous avoient de l'impatience de savoir ce qui resulteroit de tant de secrettes Négociations. Le Comte de Strafford embarassé d'être le seul d'entre les Ministres des Alliez qui ne demandât pas cette résolution, étoit allé à Londres pour chercher lui-même le remède aux jalousies que causoit une reflexion si aisée à faire, & à la repugnance qu'il trouvoit dans les autres Ministres qui refusoient de trouver une satisfaction suffisante dans les offres dont l'Angleterre se contentoit. La renonciation de Philippe à la Couronne de France, & la cession immediate de la Ville de Dunkerque étoient devenues les deux points dont la Paix dépendoit. La France en les acceptant étoit sure de l'Angleterre. Ce que le Plenipotentiaire de cette Cou-

 ronne

1712. ronne raporta de son voiage, se reduisit à ceci; que si à son retour ils trouvoit les Hollandois plus traitables qu'ils n'avoient été jusqu'alors, la Reine feroit son possible àfin d'obtenir pour eux une cessation d'Armes, & une Paix aux conditions les plus favorables; sinon qu'il leur déclarât que la Reine se croioit dégagée envers eux.

Les Troupes Angloises se separent de l'Armée des Alliez.

La cession de Dunkerque étoit retardée par une difficulté. La Cour de France n'obtenoit point par ce sacrifice de desarmer toute l'Armée du Duc d'Ormond, & il ne pouvoit tenir dans l'inaction que les Troupes qui étoient à la solde de la Reine; leurs Généraux aiant temoigné qu'ils ne pouvoient se séparer de l'Armée du Prince, sans un ordre exprès de leurs Maîtres. Le Marquis de Torci exigeoit leur retraite comme une condition nécessaire; mais le Secretaire Anglois lui fit voir que la retraite des Troupes Nationales mettoit la Paix entre les mains du Roi, parce que les Etrangeres alloient être obligées de subsister aux frais des Provinces-Unies qui ne pourroient porter long-tems

cette

cette dépense. Toutes les mesures 1712.
aiant enfin été prises pour l'évacuation de cette Place, les deux Généraux Villars & Ormond convinrent de publier le 18. de Juillet la suspension d'Armes entre leurs Armées. Celle d'Angleterre se separa des Alliez, qui venant de se rendre maîtres du Quesnoi (1), songeoient à faire le Siége de Landreci; le Comte de Strafford, au lieu de passer par Ostende, pour s'abboucher avec le Duc d'Ormond, avoit pris sa route par la Hollande, & n'étoit arrivé que le 12. au Camp des Anglois. Le Prince Eugéne qui ne pouvoit pas douter des intentions de l'Angleterre, ne laissa pas d'envoier le 15. un Aide de Camp à ce Duc pour lui faire savoir qu'il avoit dessein de marcher le lendemain. Le Duc fit réponse qu'il étoit d'autant plus surpris de ce message qu'il n'avoit rien concerté avec Son Altesse, qui ne lui mandoit pas même de quel côté, ni pour quel dessein on marcheroit: qu'ainsi il ne pouvoit se resoudre à l'accompagner. Il l'avertissoit

(1) *Cette Ville se rendit à eux le 4. de Juillet.*

1712. soit en même tems qu'elle devoit encore moins s'atendre à aucun secours de l'Armée de la Reine, & que quand l'Armée du Prince marcheroit, il seroit obligé de son côté de changer aussi de Camp pour la sureté des Troupes qu'il commandoit. Le Prince marcha en effet, & toutes les Troupes Etrangeres le suivirent, excepté un Bataillon & quatre Escadrons de Holstein, & deux Escadrons Liégeois de Valeff, qui demeurérent attachez aux Anglois.

Elles vont s'emparer de Gand & de Bruges.

Le Duc d'Ormond décampa le 17. de Juillet, de Château-Cambresis, & arriva le jour même au Camp d'Avéne-le-sec, où il fit publier la suspension d'Armes avec la France pour quatre mois; & comme les Alliez lui refusérent passage par les Villes où ils avoient Garnison, il se hâta d'arriver à Gand, où les Anglois étoient les plus forts, & dont il se rendit maître, aussi bien que de Bruges: Il campa avec son Armée le long du Canal qui va à Ostende.

Dunkerque reçoit les Anglois.

Quinze Vaisseaux de Guerre Anglois, avec quelques Bâtimens de transport, debarquérent à Dunkerque le Général Hil & environ cinq mille Hommes.

mes. Le Comte de Lomont Commandant de cette Place, qui avoit ordre de la leur remettre pour sureté de la Paix, se retira avec sa Garnison à Berg-St.-Vinox La Marine du Roi avec les Vaisseaux & les Galeres restérent à Dunkerque, & les Magistrats continuérent leurs fonctions. 1712.

Les Alliez assiegent Landreci.

Le Prince Eugéne fit savoir aux Etats Généraux que se voiant debarassé de l'inquiétude que lui donnoient les Anglois, il chercheroit l'ocasion d'un Combat général. C'étoit aussi l'intention de Villars; cependant comme l'un & l'autre cherchoit à prendre ses avantages; les Alliez se fixérent au Siége de Landreci, & le firent investir par trente quatre Bataillons & trente Escadrons, le jour même que la suspension d'Armes fut publiée entre la France & l'Angleterre. Le Prince d'Anhalt-Dessau Général des Troupes de Prusse, en eut la direction, comme une juste recompense du refus qu'il venoit de faire, de suivre les Troupes de la Reine. Le Prince Eugéne ne negligea rien pour n'être point troublé dans son entreprise.

1712. se. Persuadé que Villars tenteroit tout, pour sauver Landreci qui étoit devenu une des Clefs de la France, & dont la perte ouvroit le chemin de la Champagne, il fit couvrir le Camp des Assiegeans d'un bon Retranchement bordé d'Artillerie chargée à Cartouche, que le Général Fagel protegeoit avec quarante Bataillons. La grande Armée bien retranchée dans toutes les avenues ne laissoit au Prince Eugéne d'autre soin, que d'observer les mouvements du Marêchal de Villars. Un autre Corps de dix huit Bataillons & de quelques Escadrons étoit retranché au Camp de Denain, sous les ordres du Comte d'Albemarle, qui étoit chargé d'assurer les Convois que l'on tiroit de Marchiennes, & des autres Magazins sur la Scarpe, & de couvrir en même tems les Places de Douai & de Bouchain.

Le Duc de Villars marche pour le degager.

Villars s'apliquant à dérober son dessein au Prince Eugéne par des mouvemens qui le trompérent en effet, envoia les gros Equipages de l'Armée vers St. Quentin, passa l'Escaut au dessus & au dessous de Cambrai, & traversant le lendemain le

Ruis-

Ruisseau de l'Escouvette près de 1712.
Crevecœur, alla camper dans la plaine sur quatre Lignes. Le lendemain à la pointe du jour, son Armée marcha sur sept Colomnes, appuiant sa Gauche vers Cambrai, & étendant sa droite du coté de Landreci. Elle resta un jour & demi dans ce Camp, & le lendemain à midi elle passa la Selle vers sa source, où elle se rangea en Bataille à la vue de l'Ennemi. Le Prince convaincu que l'on vouloit secourir Landreci, fit travailler toute la nuit à augmenter & à fortifier ses Retranchemens. Il se confirma dans cette pensée, lorsqu'on l'avertit qu'un gros Corps de Troupes Françoises avoit paru vis-à-vis du Camp de Landreci. En effet le Comte de Coigni, aiant passé la Sambre avec trente Escadrons, s'étoit avancé jusqu'à demi-lieue des Retranchemens des Assiégeans, & faisoit toutes les demonstrations, comme s'il eût dû les attaquer cette même nuit. Ce manege obligea le Prince de tirer ses Troupes de l'Aile Droite qui s'étendoit vers l'Escaut, & communiquoit au Pont de Denain par le Pont de Prou-

1712. vai, âfin de renforcer sa Gauche: Villars charmé de lui voir prendre ces fausses mesures, le fortifia dans son erreur, en disant le soir que la retraite serviroit de signal pour aller à l'Ennemi. Il ne doutoit point que les Espions qu'avoit le Prince, ne le lui raportassent ainsi; ce qui arriva, & fit que le Prince rapprocha encore son Aile Droite de la Gauche. Villars aiant eu la précaution d'envoier des Hussars pour batre les Plaines entre Cambrai, Bouchain, & l'Armée des Alliez, pour leur ôter le moien de découvrir sa Marche, fit partir dès le soir même le Marquis de Vieux-Pont avec trente Bataillons, les Pontons & une Brigade d'Artillerie, avec ordre de jetter des Ponts sur l'Escaut à Neufville & à Sourche. Le Comte de Broglio étoit chargé avec sa reserve de couvrir la Marche de l'Infanterie & de border de Troupes tous les passages de la Selle, afin qu'aucun avis ne passât à l'Ennemi.

Trente Bataillons de la Droite soutenus par vingt autre Bataillons & quarante Escadrons que commandoit le Comte d'Albergoti, suivirent de

de près le prémier Détachement, & toute l'Armée defila. Pendant cette marche nocturne, à mesure que les Troupes défiloient, elles s'étendoient par la Gauche, le long de la Ligne depuis l'Escaut jusqu'à Marchiennes au dessus de Denain. Une autre Ligne prenoit depuis cette Riviére jusqu'à la Scarpe au dessous de Denain & de Marchienne. Ces deux Lignes couvroient en même tems les Convois des Ennemis, & le Camp retranché du Comte d'Albemarle tant du coté de Cambrai que de celui de Valenciennes. Le Prince de Tingri, (c'est le nom que portoit le Chevalier de Luxembourg;) eut ordre de sortir de Valenciennes avec la plus grande partie de sa Garnison, pour tenir les Ennemis en suspens sur les desseins qu'il pouvoit former. 1712.

Le Prince Eugéne averti du mouvement que faisoit l'Armée de France, & voiant le danger où étoit le Comte d'Albemarle, fit marcher son Armée de ce côté, & se rendit au Camp de Denain, fit les dispositions pour la defense, & après avoir exhorté le Comte à tenir ferme, en

at-

1712. attendant le secours, il partit pour hâter la Marche de l'Infanterie.

Villars le prévint; à une heure après midi le 24. de Juillet, les Comtes d'Albergoti & de Broglio aiant forcé la Ligne qui couvroit le Retranchement de leur côté, chassérent la Cavalerie qui la défendoit, & forcérent, après une legere defense, une Escorte de six cens hommes & de cinq cents chevaux, qui conduisoit un Convoi de cinq cents Chariots chargez de pain. L'Escorte fut faite Prisonniére de Guerre. Villars fit aussi-tôt attaquer Denain; il se mit à la Droite de l'Infanterie avec le Maréchal de Montesquiou & le Comte d'Albergoti à la Gauche. Le Comte de Villars Lieutenant Général, son frere, servoit auprès de lui en qualité de Volontaire.

Action de Dénain.

Trente six Bataillons commandez pour cette attaque, marchérent vers le Retranchement sans tirer un seul coup, & essuiérent à la demiportée du fusil un assez long feu d'Artillerie, & trois décharges de l'Infanterie des Ennemis, sans qu'aucun Soldat s'ébranlât. Les Piquets &

& les Grenadiers se jettérent dans le fossé, & sans le secours des Fascines gagnérent les Retranchements, que le Comte d'Albemarle tacha envain de leur disputer. La retraite lui étant coupée, les fuiards de son Armée furent presque tous tuez, ou faits Prisonniers, ou noiez dans l'Escaut. 1712.

Le Combat fut à peine fini que le Comte d'Albergoti & le Marquis de Nangis allérent s'emparer de la Redoute & du Pont que les Ennemis avoient construit au Village de Pouvrai. On vit alors combien cette précaution étoit nécessaire; & on aperçut de l'autre côté de l'Escaut les Colomnes de l'Armée du Prince Eugéne, qui posté sur une Hauteur avoit été Spectateur de ce Combat. Dès que la tête de son Armée fut arrivée, il voulut se ressaisir de la Redoute de Pouvrai: irrité de sa disgrace, & incapable de se rebuter par les obstacles, il ne s'éfraia point du danger qu'il y avoit à attaquer un Poste defendu par l'Armée de France qui bordoit l'Escaut. Les Députez des Etats Généraux l'empêchérent d'exposer l'Armée à une de-

L'Armée du Prince Eugéne arrive trop tard.

1712. defaite totale qui les eût livrez à la discretion de la France: ainsi il fut contraint de se retirer.

Perte des François.

Les François estimérent leur perte à quatre cents Hommes. Le Marquis de Tourville fils du Marêchal de ce nom fut tué; le Marquis de Meuse, Choiseuil, le Chevalier de Tessé Colonel de Champagne, & Gaussac Colonel furent blessez.

Perte des Alliez.

Les Alliez sauvérent à peine quatre cents Hommes des dix huit Bataillons qui étoient au Camp de Denain. Aucun Officier Général n'échapa, & on fit sur eux environ trois mille Prisonniers dont les Principaux étoient les Généraux d'Albemarle, Sickinga, le Prince de Nassau-Siegen, le Prince d'Anhalt (1), le Prince de Holstein, le Comte Corneille de Nassau, le Baron d'Albert, les Comtes de la Lippe & de Hohenzollern; quarante Colonels, cinq Lieutenants Colonels, cinq Majors, trente huit Capitaines, quarante cinq Lieutenans, cinq Aides de Camp, sans parler de ceux qui furent enlevez dans les Postes que

(1) *Frere du Prince d'Anhalt-Dessau.*

que Villars fit attaquer. Le Comte de Dohna fut noié dans l'Efcaut. 1712.

Ce malheur eft imputé à la conduite du Comte d'Albemarle qui fe juftifie.

Le Prince Eugéne imputa au Comte d'Albemarle le malheur de cette journée qui fut comme l'Epoque du retour de la Fortune dans l'Armée de France. Ce Comte fe juftifia, & fit voir qu'il n'avoit pas affez de Troupes pour deffendre un fi grand terrain & garder tant de Poftes : il allegua qu'après que la grande Armée fe fut éloignée de l'Efcaut, il avoit réïteré au Prince les Remontrances qu'il avoit faites à Son Alteffe lors du départ des Anglois ; qu'il avoit propofé de faire tranfporter dans les Places fortes l'Artillerie & les Magazins qui étoient en dépôt à Denain, Marchiennes, Saint Amand, & autres Poftes;de munir les Places de la Scarpe de fortes Garnifons, & d'affurer les Convois par des Efcortes plus nombreufes; que fon fentiment avoit été rejété fur l'opinion que les François, loin d'être en état de rien entreprendre, feroient affez occupez à conferver les Places qui leur reftoient, & à fauver la Champagne que la prife de Landreci alloit ouvrir.

1712. vrir. Ce furent les motifs de justification qu'il allégua au Prince même, dans l'entrevue qu'ils eurent le 27. d'Août, lors que le Roi lui eut accordé un Congé de six mois pour retourner en Hollande, où ses affaires Domestiques l'appelloient.

LeMarêchal de Villars fait reprendre d'autres postes.

La Victoire de Denain n'étoit pas seulement considerable par la deroute de ce Corps; bien des circonstances en relevoient le prix: Les Magazins qu'on y trouva, furent une perte bien facheuse pour les Alliez. Ceux qu'Albergoti trouva dans Saint Amand dont la Garnison se rendit à discretion le 26. de Juillet, n'étoient point à comparer avec ceux qui étoient à Marchiennes. L'Abbaïe d'Anchin, Mortaigne, l'Abbaïe d'Hasnon, & les quatre Clochers, où il y avoit de petites Garnisons, s'étant rendus, le Marêchal songea à devenir maître de Marchiennes.

Ils reprend Marchiennes.

Ce Bourg étoit fortifié: un Brigadier y commandoit six Bataillons, outre cinq cents Hommes détachez de l'Armée des Ennemis, & trois Escadrons de Carabiniers de l'Electeur Palatin. Le Comte de Broglio l'investit le 25. & le fit sommer de

se

ſe rendre. Ce poſte étoit fraiſé & pa- 1712.
liſſadé, & toutes les avenues en étoient retranchées & bordées d'Artillerie. Le Maréchal de Monteſquiou fut prié de ſe rendre au Siége pour le preſſer, & le Maréchal de Villars s'y rendit lui-même tous les jours. On fit dire au Commandant que s'il gâtoit le dépôt qui étoit dans ſa Place, il n'y auroit aucun quartier pour lui, ni pour ſa Garniſon. Un Commiſſaire Hollandois avoit déja fait couler à fonds cinq groſſes Barques chargées de trois cents milliers de poudres. Le 29. la Brêche étant aſſez large & la Tranchée principale aſſez avancée, on ſe diſpoſoit à un aſſaut que la Garniſon prévint en capitulant. Le Maréchal de Villars conſentit que le Gouverneur, les Colonels, les Lieutenans Colonels, & les Majors, conſerveroient leurs Equipages; on laiſſa aux autres Officiers leurs épées & aux Soldats leurs habits. On trouva dans ce poſte plus de cent dix Bélandres que l'on envoia à Condé: elles étoient chargées d'Artillerie, de Munitions & de Vivres.

Cet avantage qui ne couta que deux

Le Prince Eugéne leva

1712. le Siége de Landreci.

deux cents Hommes à l'Armée de France, reduisit celle des Ennemis à manquer de pain. Le Prince Eugéne dépourvû de tout ce qui est nécessaire pour un Siége, leva celui de Landreci le 29. & remena son Artillerie au Quesnoi. On remarqua que Charles V. aiant assiegé en 1543. la même Ville avec une Armée de cinquante mille Hommes & cinquante piéces de Canon, avoit été obligé de se retirer après un Siége de six mois. Un monument qui est à l'Hôtel de Ville de Landreci, fait connoître que le même jour qui fut fatal à Charles V. le fut aussi au Prince Eugéne.

Le Marêchal de Villars assiege Douai.

Non content de ces avantages, Villars après avoir fait raser les Retranchemens des Postes repris, se dispofa à assieger Douai. Le Général Hompesch qui y commandoit, retira les Troupes qu'il avoit repandues en divers petits Postes, grossit la Garnison de la Place, & celle du Fort de Scarpe, & se prépara à une defense d'autant plus belle que depuis que les Alliez s'en étoient rendu maîtres (1), les anciennes Fortifications

(1) En 1710.

cations étoient augmentées de plusieurs dehors, d'un Avant-chemin-couvert, de Fossez, & d'Ecluses pour grossir les inondations. Il fut investi le 3. d'Août. 1712.

Le Prince Eugéne tint un grand Conseil de Guerre, où l'on résolut à la pluralité des voix d'aller forcer les Retranchemens que les François avoient faits à Pont-à-Rache, & le 12. toute son Infanterie, & quarante Escadrons arrivérent à Ribaucourt, à une lieue de Pont-à-Rache. Cette Armée avoit amené cinquante piéces de gros Canon tirées de Lille & de Tournai, & avoit un amas prodigieux de Fascines & de Gabions pour combler les fossez. Le but étoit de profiter de la trop grande étendue de terrain que les François étoient obligez d'occuper à cause des inondations, de penetrer jusqu'au Fort de Scarpe, & de jetter par ce moien un secours dans Douai. Villars y avoit pourvu: Il fit ouvrir la Tranchée en même tems (1) devant la Ville & le Fort; & pour plus de ressemblance avec le Heros qu'il avoit à combatre, il eut

Le Prince Eugéne tache envain de secourir cette place.

(1) *Le 14. d'Août.*

1712. eut à surmonter une douleur très-sensible. J'ai dit que le Prince Eugéne avoit apris, durant le Siége de Lille, la mort de la Comtesse de Soissons sa Mere : le Maréchal de Villars eut le chagrin de voir mourir, dans le Camp devant Douai, le Comte son frere qu'une fiévre maligne emporta en peu de jours.

Ce fut pendant ce Siége que la suspension d'Armes publiée entre les Couronnes de France & d'Angleterre fut renouvellée par le Secretaire Saint Jean qui alla à Paris recevoir lui-même les marques de reconnoissance qui lui étoient dues, pour le changement favorable qu'il venoit de causer dans les affaires de ce Roiaume. Il se rendit à Versailles dans le tems que l'on venoit de publier la nouvelle suspension qui devoit durer quatre mois à savoir depuis le 22. d'Août jusqu'au 22. de Décembre. Comme son voiage regardoit aussi les interêts du Prétendant, à qui la Reine étoit devenue plus favorable; ce Ministre prit audience de la Reine Douairiere à laquelle pour premiére marque de dévouement à son parti, il pro-

mit le rembourſement des Arrerages de la pension qui lui étoit due en qualité de Douairiére. 1712.

On preſſoit le Siége de Douai avec une extrême activité. Les Alliez avoient trouvé les François ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils ne purent aprocher du Fort de Scarpe qui capitula le 27. Le Commandant ſe rendit Priſonnier de Guerre avec ſa Garniſon déja réduite à trois cents Hommes. On laiſſa les équipages aux Officiers & les habits au Soldats.

Le Prince Eugéne aiant conſumé inutilement quatorze jours à épier un moment favorable pour ſauver la Place, & ne voiant point de jour à y réüſſir, prit la route du Camp de Seclin près de Lille, après avoir fait mettre le feu aux Clayes, aux Faſcines & aux Gabions. Ce feu avertit les Aſſiégez qu'ils n'avoient plus de ſecours à attendre. Arrivé à Seclin, le Prince fit trois Détachemens, l'un pour proteger un Convoi de Bateaux qui venoit de Gand, le ſecond pour retirer du Queſnoi la nombreuſe Artillerie qui n'y étoit plus en ſureté, & le troiſiéme pour couper la retraite du Colonel Paſ-

1712. teur qui avoit ordre du Maréchal de Villars de fourager le Brabant Hollandois, en Represailles des incendies que les Alliez avoient faits cette Campagne dans le Païs Messin.

Peu avant la separation des Anglois, le Prince Eugéne, pour repondre à la confiance des Alliez qui venoient de lui deferer le Commandement Général de toutes leurs forces, avoit commencé par allarmer la Frontiére de Picardie. Outre cela il avoit détaché sous les ordres du Comte de Growestein environ deux mille Cavaliers, Dragons, ou Hussars, qui passérent entre Guise & la Chapelle, traversérent une partie des Diocèses de Rheims & de Châlons, & se rassemblérent à vingt-cinq lieues du Camp, pillant les Villages qu'ils trouvérent sur leur route, & enlevant les ôtages des rançons qu'ils demandoient. Ils se jettérent de là dans le Verdunois & dans la Loraine, & continuérent leurs exécutions militaires dans le Païs Messin. Ils brulérent même quelques Villages qui paioient contribution. Les Païsans desabusez du

faux

faux bruit que le Comte de Growestein avoit fait courir, à savoir qu'une Armée de vingt-cinq mille Hommes le suivoit, commençoient à s'atrouper; un gros Détachement envoié par Villars étoit déja en mouvement pour tomber sur ce parti, qui se retira à Trarbach. 1712.

Villars n'aiant plus tant à craindre le Prince Eugéne qui s'éloignoit, envoia Pasteur pour vanger la course du Comte de Growestein. Ce Partisan avec un petit Corps de Cavalerie & de Dragons, d'environ quinze cents chevaux, s'avança jusque au de-là de Berg-op-Zòm, & ce Détachement s'étant partagé en plusieurs Troupes, mit sous contribution tout le plat Païs entre le Bas Escaut & la Basse Meuse, enlevant soixante ôtages pour la sureté des rançons. Tollen, & Steenberg furent données au pillage, & Pasteur se contenta de mettre le feu à quelques maisons en se retirant, pour marquer aux habitans que rien n'est plus aisé à un Parti que d'incendier un Païs surpris par une course imprévue, & qu'il étoit le maître de venger par un plus grand feu l'inhuma-

1712. nité dont on lui avoit donné l'exemple. Cependant l'allarme s'étoit repandue; les Villes voisines avoient déja détaché de leurs Garnisons, & trente Escadrons du Prince Eugéne alloient enveloper le parti François qui les évita, & se retira à Namur avec un riche butin.

L'Armée Françoise qui n'avoit plus besoin de garder ses Lignes du côté de la plaine de Lens, se rapprocha de Valenciennes pour couvrir Maubeuge que les Alliez feignoient de vouloir assiéger. L'inondation devant Douai aiant été enfin saignée, & une partie des dehors étant prise, malgré la belle défense que faisoient les Assiégez, l'Ennemi résolut après un grand Conseil de Guerre d'aller en diligence occuper le Camp de Quievrain, pour couvrir Mons & le Quesnoi.

Cependant le Marêchal de Villars pressoit le Siége de Douai: les assiégeans brulérent par des feux d'artifice les Ponts qu'il avoit fait construire sur l'Avant fossé; il en établit de nouveaux qu'il mit à couvert du feu, en les couvrant de peaux de bœufs nouvellement écorchez & de

sacs de terre. Il alloit faire attaquer le Chemin-couvert, lorsqu'il fut interrompu par un mouvement du Prince Eugéne dont il rompit les mesures en se portant au quartier général de son Armée. Il fit ordonner à St. Fremont & au Comte de Coigni qui étoient vers Valenciennes, de s'avancer vers le Quesnoi, & d'occuper les passages de l'Hosneau en attendant qu'il les eût joint. Après cette précaution il retourna au Camp devant Douai, & fit faire l'attaque projetée (1) & après un Combat qui lui couta quatre Capitaines des Grenadiers, & environ deux cents Hommes, il se rendit maître du Chemin-couvert & de trois Demi-lunes. Persuadé que le Siége ne demandoit plus sa présence, il laissa au Comte d'Albergoti des Troupes suffisantes pour l'achever, & fit passer l'Escaut à la plus grande partie de son Armée à Valenciennes, sur la nouvelle que le même jour les Alliez le passoient à Tournai. Le Général Hompesch voiant ses dehors perdus ou ruinez, 1712.

(1) *Le 7. de Septembre.*

1712. & craignant d'être emporté d'Assaut, offrit de rendre la Place aux mêmes conditions qu'avoit eues le Comte d'Albergoti dans le dernier Siége. Villars lui répondit que le Prince Eugéne avoit donné un autre exemple dans la Capitulation du Quesnoi, & qu'il étoit fâché que ce droit de Represailles tombât sur un Officier de son merite. La Garnison sortit le 10. de Septembre, pour être conduite Prisonniére à Beauvais.

Le Quesnoi est repris.

Le Quesnoi étoit déja investi depuis deux jours, & la tranchée fut ouverte devant cette Place la nuit du 18. au 19. Ivoi Refugié François & Major Général la defendoit, & se servant parfaitement bien de la nombreuse Artillerie qui y étoit en dépôt, en fit un feu éfroiable sur les Assiégez. Bombes, Carcasses, Grenades, rien ne fut épargné pour rebuter les Assiégeans qui pousserent les attaques par trois sappes. Le Prince Eugéne demeura dans l'inaction durant ce Siége qui ne dura que quinze jours depuis l'ouverture de la Tranchée. Les Assiégez demandérent une Capitulation honorable.

mble. ... Le Maréchal de Villars leur répondit qu'il n'écouteroit aucune proposition, qu'on ne lui eût livré une Porte, & ne leur donna qu'une heure pour l'exécuter. Ils repliquérent que la defense qu'ils avoient faite & plus de cent soixante piéces de Canon qu'ils remetoient, méritoient bien qu'on leur accordât les honneurs de la Guerre. „ Vous insistez „ envain, *dit le vainqueur*, sans votre „ Artillerie qui m'a determiné à faire „ le Siége du Quesnoi, j'assiégeois „ Mons". La Garnison ne put éviter le sort d'être faite Prisonniére de Guerre. Villars avoit assez fait pour sa gloire, & on s'attendoit qu'il prendroit ses quartiers aussi-tôt après cette conquête qui venoit de le rendre maître de cent seize grosses piéces de Canon, de beaucoup d'autres Moïennes & Petites, de quarante Mortiers, & d'un prodigieux amas de Poudres, de Bombes, de Boulets, & d'autres Munitions estimées à plus de trois milions. Mais il ne crut pas avoir assez fait pour l'Etat: il fit investir Bouchain dans le tems que le Quesnoi capituloit. 1712.

La prise du Fort de la Knocque qu'un

Les Alliez surprennent la Knoque.

1712. qu'un Détachement de la Garnison d'Ostende surprit la nuit du 3. au 4. d'Octobre, releva un peu l'esperance des Alliez; mais elle ne détourna point le Siége de Bouchain, où furent emploiez quarante Bataillons de Troupes fraiches qui n'avoient point servi aux deux Siéges précedens.

Les François reprennent Bouchain.

Le Marquis d'Alegre en avoit le Commandement, & la Tranchée s'ouvrit avec peu de perte la nuit du 9. au 10. La présence du Maréchal de Villars contribuoit à avancer les ouvrages de telle sorte que la nuit du 15. au 16. la prise de quelques Postes facilita l'établissement des Bateries qui furent achevées le lendemain, & en état de battre le Bastion. Le 16. le Chemin-couvert fut emporté en même tems à la Droite & à la Gauche, & on y decouvrit treize Mines dont on ôta la poudre, outre deux autres qui sautérent sans faire de mal aux assiégeans. La nuit suivante & le 18. furent emploiez à perfectionner la Brêche & à combler le fossé. Les Assiégez capitulérent le lendemain 19. & eurent le même sort que les Garnisons de Douai & du Quesnoi.

C'est

C'eſt ainſi que le Marêchal de Villars n'aiant plus les Troupes Angloiſes ſur les bras, rendit à la France en moins de quatre mois, ce que les Alliez avoient conquis en trois Campagnes, & leur prit, en y comprenant la Garniſon de Bouchain, quarante quatre Bataillons. 1712.

Les Armées s'étant ſéparées peu après firent tourner l'atention des peuples ſur le ſuccès des Conferences d'Utrecht, & perſonne ne doutoit que l'Angleterre ne les rendît efficaces. Il y avoit plus à perdre qu'à gagner pour les Alliez en continuer la Guerre dont la Reine avoit été la principale Actrice ; cependant l'hiver n'interrompit point les hoſtilitez en Allemagne. Les Impériaux pour ſe dedommager du peu de ſoin qu'on avoit, diſoient-ils, de leurs interêts, ranimérent leur courage, & il ſe fit diverſes petites expeditions qui ſans être déciſives, étoîent un préſage de la continuation de la Guerre ſur le Rhin.

Au mois de Décembre le Commandant de Weiſſenbourg fit une courſe avec deux cents Dragons & cent Grenadiers, qui montoient en *Expeditions en Allemagne.*

X 5 croupe

1712. croupe de tems en tems, & alla attaquer plusieurs Bâteaux de Fourage qui remontoient le Rhin vers Philipsbourg : Il chargea l'Escorte, & mit le feu aux Bâteaux. Il fut attaqué dans sa retraite par un Détachement de la Garnison de Philipsbourg qu'il batit & revint à Weissenbourg, n'aiant eu que douze Grenadiers tuez, & trente Dragons blessez.

Un gros Détachement de Hussars des Impériaux passa le Rhin au mois de Janvier entre Huningue & Neubourg pour exiger les Contributions. Le Commandant de Huningue mit à leurs trousses deux Détachements qui les rencontrérent, en tuérent une partie & mirent les autres en fuite. Un Parti de Traerbach étant entré dans les trois Evêchez, fut coupé & entiérement défait. Un autre sorti de Landau s'avança vers la Saar & eut la même destinée. Ces petites pertes annonçoient aux Impériaux ce qu'ils devoient attendre de la Guerre qu'ils étoient résolus de continuer, & qu'ils continuérent en effet.

Des François prean. Le Portugal étoit dans une situation

tion bien violente. Il étoit de la dernière consequence pour cette Couronne de hâter un Traité pour n'être pas exposée au forces de toute l'Espagne. Une grande perte qu'elle fit cette année lui inspira des sentimens pacifiques. Sa Majesté Très-Chrétienne fut informée qu'en 1710. un Officier nommé du Clerc à qui elle avoit donné une commission pour aller en course sur les côtes du Bresil, avoit été pris avec huit cents, tant Soldats que Matelots, qui loin d'être traitez comme des Prisonniers de Guerre, furent la plûpart massacrez avec les Chirurgiens qu'on avoit envoié à terre pour panser les Blessez. Du Clerc lui même fut égorgé dans le logis que le Gouverneur lui avoit marqué pour prison. Cette Action barbare engagea le Roi Très-Chrétien à vanger le sang de ses sujets. Une Escadre fut armée à la Rochelle & à St. Malo; & du Gué-Trouïn qui fut chargé du Commandement, mit à la voile le 9. de Juin 1711. & arriva le 11. de Septembre suivant à l'Embouchure du fleuve nommé Rio-Janeiro. L'intrepidité avec laquelle il

1712.

nent & pillent Rio-Janeiro.

1712. méprisa le feu de quatre gros Vaisseaux de Guerre Portugais, obligea leur Général de les mener échouer sous les Bateries de la Ville, pour éviter l'Abbordage ; & ensuite de les faire sauter en l'air. La Ville qui reçoit son nom de ce fleuve, fut prise, & ce qui restoit encore des gens de Du Clerc enseignant où étoient les maisons les plus riches, le Soldat y fit un butin qui eût été encore plus considerable, si la Garnison, en se sauvant de la Ville, n'eût pas mis le feu à un des principaux Magazins, & emporté l'or en des lieux de fureté. Les Forts & les Bateries qui défendoient cette Ville, ne firent que peu de resistance, & du Gué-Trouïn obligea le Gouverneur à racheter la Ville de l'incendie. Il encloua ou jetta en mer l'Artillerie qu'il ne put emporter, & fit mettre le feu à ce que les Habitans refusérent de racheter. Il reprit ensuite la route de Brest, où il arriva le 6. de Février 1712. Cette perte ne pouvoit qu'affliger la Cour de Lisbonne déja allarmée par le peu d'apparence qu'elle voioit à recueillir les avantages qu'elle s'étoit

toit promis de son Alliance avec l'Autriche. 1712.

Evenemens en Espagne.

Les affaires de Philippe prenoient de jour en jour une face plus favorable. Depuis le Siége de Gironne dont j'ai parlé, de frequentes conferences entre le Duc de Vendôme & le Général Stanhope étoient comme une disposition, & un Préliminaire à cette Paix qui devoit rendre le calme à l'Espagne. Mais le Comte de Stahrenberg n'épargnoit rien pour éloigner un accommodement qui devoit ôter à son maître toute esperance de retourner en Catalogne. Ses soins ne purent empêcher le Marquis d'Arpajou de reprendre le Château d'Arens, Venasque, & Castel Leon; Solsona eut le même sort, & ce Marquis s'étant joint avec le Comte de Muret, ils emportérent Cardone l'épée à la main.

Naissance de l'Infant D. Philippe.

L'année 1712. fut remarquable à l'Espagne par la naissance de l'Infant D. Philippe (1) qui fut regardée par les Espagnols comme une nouvelle faveur du Ciel, pour affermir la Maison Roiale sur le Trône.

 Mais

(1) *Il naquit le 7. de Juin.*

1712. Mais cette joie fut bien moderée par la grande perte que fit le Roi & l'Etat dans la personne du Duc de Vendôme.

Mort du Duc de Vendôme.

Louis Joseph, Duc de Vendôme, Comte de Dreux, Duc de Mercœur & d'Estampes, Prince d'Anet & de Martigues, Pair de France, Commandeur des trois Ordres du Roi, Général des Galeres, Lieutenant-Général des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Generalissime des Armées des deux Couronnes, j'ajouterois volontiers à tant de Titres le Conservateur de l'Italie, & le Liberateur de l'Espagne, étoit parti de Madrid le 9. d'Avril, & arrivé le 20. à Valence, d'où il se rendit à Graus, lieu fatal par la commodité qu'il y trouva de satisfaire la passion qu'il avoit de manger du poisson de mer. Pendant trois semaines qu'il y séjourna, le coquillage qu'on lui servit tous les jours, & de mauvais poisson que l'on pêchoit sur le bord de la mer, lui gâta l'estomac: quoique malade, il se rendit à Peniscola, afin de visiter cette Place, & donner ses ordres pour ouvrir la Campagne. En arrivant à Vi-

Vinaros, il sentit une indigestion 1712.
extraordinaire, à laquelle Arsonnet, Chirurgien ignorant dont il se servoit par habitude depuis trente ans, ne put apporter de remede. Cet Empirique voiant son maître à l'extrémité, voulut envoier un homme de pied pour apeller les Medecins de la Cour. Le Duc lui répondit qu'il étoit trop tard, & lui commanda de se retirer. Il ne songea plus qu'à se préparer à une mort Chrétienne qui l'enleva de ce monde le 11. de Juin, à l'âge de cinquante huit ans. Lors que son Corps fut ouvert, on en trouva toutes les parties fort saines, à la reserve de trois Pierres qu'il avoit dans le Rein droit & auxquelles il faut attribuer les douloureuses retentions d'urines dont il étoit tourmenté depuis quelque tems. On observa que son crâne étoit de beaucoup plus épais que celui des autres Hommes. Philippe privé d'un ami à qui il avoit fait décerner les honneurs de premier Prince du Sang, témoigna sa gratitude par la sepulture magnifique qu'il lui fit faire à l'Escurial, & par le superbe Mausolée qu'on lui éleva dans ce lieu re-

servé

1712. servé à la sepulture des Rois d'Espagne. Comme ce Prince n'eut point d'enfans, & que son frere le grand Prieur de France est lié par ses vœux de Chevalier, on peut regarder comme éteinte la Maison de Vendôme à moins que le Grand Prieur ne sollicite à Rome une dispense pour se marier. Sa mort fut un coup de foudre pour les Habitans du Roiaume de Valence qu'il avoit fait rentrer dans leur devoir: ils craignirent que privez d'un tel appui, ils ne se vissent exposez aux ressentimens de la Cour de Barcelonne; mais Dieu qui retiroit leur Protecteur, pourvut à leur sureté d'une maniére plus avantageuse encore pour eux. Ce mort illustre m'a presque fait oublier plusieurs grands Hommes que la France perdit cette année.

Du Comte de Brionne.

Henri de Lorraine Comte de Brionne, fils de Louïs de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand Ecuier de France, mourut à Versailles âgé de cinquante & un ans, le 3. d'Avril.

De Richard Simon.

Le même mois fut fatal à Richard Simon connu par la grande connoissance qu'il s'étoit aquise dans les

Lan-

Langues Orientales, & sur tout dans l'Hébraique. Il avoit été de l'Oratoire, & avoit vécu long-tems à Paris en faveur de ses Etudes. La tempête nouvellement excitée dans l'Eglise l'engagea de chercher le repos à Dieppe sa Patrie. Les Jesuites avec qui il s'étoit brouillé, le rendirent suspect à l'Intendant qui le fit apeller, & lui parla d'une maniere qui lui fit croire que l'on vouloit se saisir de ses papiers. Etant de retour en son logis, il en brula un grand nombre qui étoient le fruit de ses longues, & laborieuses recherches. Il ne vécut pas long-tems après, & cette perte lui fut si sensible, qu'il mourut le 12. d'Avril. 1712.

Le 21. de ce même mois, mourut à Saint Germain, Louïse Marie d'Angleterre, fille de Jacque II. Elle étoit âgée de vingt ans. De la Princesse d'Angleterre.

Achille de Harlai, ancien prémier Président du Parlement de Paris, mourut le 23. de Juillet, âgé de soixante & treize ans. D'Achille de Harlai.

François de Rohan, Prince de Soubise, mourut dans sa quatre vingt & uniéme année à Fontaine-Bleau le 23. d'Août. Du Prince de Soubise.

L'A-

1712. L'Academie Roïale des Sciences regretta, & regrette encore, Jean Dominique Cassini, l'un des plus grands Astronomes de son Siècle. Le Roi l'avoit fait venir de Boulogne pour perfectionner son art. Il mourut à l'observatoire de Paris, âgé de quatre vingt-huit ans.

De Cassini fameux Astronome.

L'Academie Françoise fit aussi une perte dans l'Abbé Talleman, à qui elle fit succeder le Sieur Danchet connu par ses Poësies Françoises. Je me hâte de revenir aux Evénémens auxquels toute l'Europe s'interessoit.

De l'Abbé Talleman.

Le Portugal se trouva hors d'inquiétude par le Traité de Suspension d'Armes avec les Couronnes de France & d'Espagne qui fut signé à Utrecht le 7. de Novembre, & publié à Paris le 24.

Une querelle survenue entre les Laquais du Sieur Menager Plenipotentiaire de France, & ceux du Comte de Rechteren Plenipotentiaire des Provinces-Unies, troubla les Conferences pendant quelque tems. Ce dernier se plaignit que ses Domestiques avoient été insultez ; l'autre aiant examiné les siens trouva au contraire qu'ils n'étoient point

Dispute entre un Plenipotentiaire de France & un Plenipotentiaire des Etats.

point les Agresseurs, & refusa de les livrer selon les Articles convenus pour le bon ordre. Les Laquais du Comte de Rechteren s'étant jettez sur ceux de l'Ambassadeur de France qui étoit au Mail, les maltraitérent & donnérent occasion à une violente querelle entre leurs Maîtres qui étoient ensemble. Le Roi informé par ses Plenipotentiaires, leur commandât d'interrompre les Conferences, jusqu'à ce que les Etats Généraux eussent reparé l'insulte faite à Sa Majesté en la personnne de son Ministre. 1712.

Suites de cette affaire.

Le 5. de Septembre, les Plenipotentiaires de France représentérent cet ordre, & demandérent que pour satisfaction publique, tous les autres Plenipotentiaires des Provinces-Unies se rendissent chez l'un des Plenipotentiaires de France où ils seroient tous trois: que ces Messieurs les assureroient au nom de leurs Maîtres que jamais le Comte de Rechteren n'avoit reçu un ordre qui pût autoriser sa conduite; qu'ils la desaprouvoient & seroient très-fachez que Sa Majesté pût croire qu'ils eussent intention de lui manquer de res-

1712. respect. Ils déclarérent de plus que le Roi prétendoit que le Comte de Rechteren fût rapellé, & qu'on nommât un autre Plenipotentiaire à sa place.

L'accusé se pourvut de plusieurs certificats pour se justifier; cependant il témoigna qu'il seroit fâché que ses interêts servissent d'obstacle à l'avancement de la Paix, & remit sa Commission de Plenipotentiaire entre les mains de leurs Hautes Puissances. Toutes les piéces justificatives de ce Comte furent envoiées aux Plenipotentiaires de la Grande Bretagne, par le canal desquels on avoit reçu celles des Ministres de France. Les Etats Généraux les firent remercier de leur médiation; & donnérent ordre à leurs Plenipotentiaires de déclarer de leur part, que les affaires se trouvant dans un tel état, ils ne croioient pas nécessaire de juger du droit ou du tort; que leurs Hautes Puissances n'avoient jamais eu aucun avis de cette querelle, avant que d'avoir reçu la lettre des Plenipotentiaires qui leur racontoient le fait, bien loin d'en avoir donné l'ordre; qu'elles desavouoient tout

tout ce qui avoit été fait sur ce sujet à leur insçu & sans leur ordre; Qu'elles auroient souhaité que cette affaire n'eût point été mise en train ni portée devant Sa Majesté; que quoi qu'elles eussent le malheur d'être en Guerre avec le Roi, elles se persuadoient que Sa Majesté leur feroit la justice de croire qu'elles n'avoient jamais perdu le Respect, ni la haute Estime qu'une Republique doit à un Grand Roi; Que le Comte de Rechteren ne seroit plus emploié comme Plenipotentiaire aux Conferences, & qu'on déliberoit selon la coutume du Gouvernement pour lui nommer un Successeur. Ainsi se termina cette affaire, où l'on soupçonna la France d'avoir poussé les choses un peu loin, pour donner au Maréchal de Villars le tems d'achever une Campagne qui rendoit meilleures les Conditions du Roi Très-Chrétien. 1712.

C'étoit peu que l'année 1712. eût ramené la Victoire dans le Camp des François, il étoit reservé à l'an suivant de rendre la tranquilité au Roiaume. Les Anglois continuoient leurs bons offices, pour reconcilier la Fran- 1713.

Les Alliez évacuent la Catalogne.

1713. France avec les autres Nations, & comme les Armées d'Espagne leur coutoient plus que les autres, ils se hâtérent de terminer la Guerre de ce côté. Au mois de Mars on convint d'un Traité Préliminaire par lequel il fut arrêté que les Impériaux & les Hollandois retireroient les Troupes qu'ils avoient en Catalogne; & qu'il y auroit une suspension d'Armes dans toute l'Italie, dans la Mer Méditerranée, & les Isles qui y sont situées.

Les Traitez de Paix sont signez.

Pour reparer l'affront fait à la Maison de Baviére par la dégradation prétendue, la Reine voulut assurer à ce Duc le Roiaume de Sardaigne; mais ce plan ne fut point suivi. La Couronne de Sicile qu'elle procura éféctivement au Duc de Savoie, & les offres que la France faisoit à ce Prince, le contentérent si bien qu'il fut un des premiers à desarmer. Le 11. d'Avril les difficultez se trouvérent assez applanies, & les Traitez de Paix furent signez entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse, & la Savoie.

Entre la France &

Par le Traité avec l'Angleterre,

„le

„ le Roi reconnut la succession au 1713.
„ Roiaume de la Grande Bretagne l'Angleterre.
„ ainsi qu'elle est reglée par les Loix
„ faites sous le Regne de Guillaume
„ III. & sous celui de la Reine Anne, en faveur de la Princesse Sophie Douairiere de Brunswick-Hannovre, & de ses Heritiers dans la Ligne Protestante. Il confirma les Renonciations du Roi d'Espagne, & de ses descendans à la Couronne de France, & des Ducs de Berri & d'Orléans à la Couronne d'Espagne. Il consentoit que Dunkerque seroit rasé, le port comblé, les Ecluses ruinées cinq mois après que la Paix seroit signée, à condition cependant que cette démolition ne commenceroit qu'après que le Roi Très-Chrétien seroit mis en possession du dédommagement accordé pour cette perte. Il cédoit à la Reine & à la Couronne de la Grande Bretagne, la Baie & le Detroit de Hudson, avec toutes ses Terres, Mers, Fleuves, Rivages, & lieux qui en dépendent, l'Isle de St. Christofle, la Nouvelle Ecosse autrement dite l'Acadie, & la Ville de Port-Roial

„ à pré-

1713. „à présent nommée Annapolis Roia„le, & l'Isle de Terre-neuve. Il „prometoit de remettre à la Reine „la Ville & le Fort de Plaisance; „mais l'Isle Cap-Breton & toutes „les autres situées dans l'Embou„chure & le Golphe de St. Laurens, „devoient appartenir à la France. „Le Roi de Suéde, les Villes An„séatiques, le Grand Duc de Tos„cane, la République de Génes, & „le Duc de Parme, étoient compris „dans ce Traité.

Entre la France & les Hollandois.

Celui avec les Provinces-Unies, „leur remettoit tout ce que „Sa Majesté ou ses Alliez, occu„poient des Païs-Bas Espagnols, & „ce que le feu Roi d'Espagne Char„les II. avoit possedé conformé„ment au Traité de Ryswick; dont „la Maison d'Autriche devoit joüir „à perpetuité, après qu'elle seroit „convenue d'une Barriére avec les „Etats Généraux: Excepté le haut „quartier de Gueldres avec la Ville „de ce nom, que l'on donnoit au „Roi de Prusse, pour en joüir de „la même maniére que le feu Roi „d'Espagne en avoit joui. On re„servoit encore dans le Duché de

„Lu-

„Luxembourg une Terre de trente 1713.
„mille écus de revenu, qui devoit
„être érigée en Principauté en fa-
„veur de la Princeſſe des Urſins &
„de ſes Héritiers. L'Electeur de
„Baviére retenoit la Souveraineté
„& les revenus de la Ville & du
„Duché de Luxembourg, de Char-
„leroi, de la Ville & du Comté de
„Namur, juſqu'à ce qu'il fût rétabli
„dans les Etats qu'il avoit poſſedez
„dans l'Empire, & il conſervoit le
„droit de garder la Souveraineté de
„ces Païs, juſqu'à ce qu'on le dédom-
„mageât des pertes qu'il avoit ſou-
„fertes, & qu'on le mît en poſſeſ-
„ſion du Roiaume de Sardaigne; &
„on lui permettoit de tenir juſqu'à
„ſept mille Hommes dans les Païs
„qu'on lui laiſſoit. Le Roi cédoit
„de plus aux Etats Généraux Me-
„nin & ſa Verge, Tournai & le
„Tourneſis excepté Saint Amand
„& Mortagne, Furnes & ſon Ter-
„ritoire, la Knocke, Loo, & Dix-
„mude, Ypres & ſa Châtellenie,
„Rouſſelaer, Popperingue, Varne-
„ton, Commines, & Warwick.
„Ils lui rendoient Liſle & ſa Châ-
„tellenie, Orchies & le Païs de Lal-

1713. „leu, le Bourg de la Gourgue, Ai-
„re, Bethune, Saint Venant, avec
„le Fort François. On confirmoit
„les Renonciations mutuelles faites
„de la part du Roi & des Princes
„de son Sang à la Couronne d'Es-
„pagne, & celles de Sa Majesté
„Catholique & de ses descendans
„à la Couronne de France; Ces
„Renonciations étoient comme la
„baze du Traité. Outre ces deux
„Traitez il y en eut deux autres
„pour regler le Commerce de ces
„deux Puissances Maritimes.

Entre la France & le Portugal.

„Par le Traité de Paix entre la
„France & le Portugal, le Roi Très-
„Chrétien se desistoit pour toujours
„en faveur de Sa Majesté Portugai-
„se, de ses Droits & Prétentions
„sur les Terres du Cap du Nord si-
„tuées entre la Riviére des Ama-
„zonnes & celle de Japoc, ou de
„Vincent Pinson. Il reconnoissoit
„que les deux bords & la Naviga-
„tion de la Riviére des Amazones
„appartiennent en toute propriété
„& souveraineté à la Couronne de
„Portugal.

Entre la France & le Roi de Prusse.

„Dans le Traité avec le Roi de
„Prusse, Sa Majesté Très-Chrétien-
„ne

„ ne reconnoissoit en ce Prince la qua- 1713.
„ lité de Roi, & celle de Souverain de
„ la Principauté de Neufchâtel & de
„ Vallengin, & lui accordoit le Ti-
„ tre de Majesté qu'elle refuse aux
„ autres Rois du Nord. Le Roi de
„ Prusse renonçoit en faveur du Roi
„ de France à la Principauté d'O-
„ range, & aux Seigneuries de Châ-
„ lons & de Chatel-Bellin situées en
„ Bourgogne. Le Roi Très-Chré-
„ tien cédoit au nom de Philippe V.
„ au Roi de Prusse, la Ville de Guel-
„ dres avec tous ses Droits, Reve-
„ nus, Préfectures, Villes, & Bourgs
„ & les Bailliages de Kessel & de
„ Krieckenbec. Les treize Cantons
„ Suisses & leurs Alliez étoient aussi
„ compris dans ce Traité.

Entre la France & la Savoie.

Par le Traité conclu avec le Duc de Savoie, „ Sa Majesté lui remet-
„ toit le Duché de Savoie & le Com-
„ té de Nice. Elle lui cédoit les
„ Vallées de Pragelas, les Forts d'E-
„ xilles & de Fenestrelle, les Vallées
„ d'Oulx, de Sesane, de Bardona-
„ che & de Château-Dauphin, &
„ tout ce qui est à l'eau pendante
„ des Alpes vers le Piémont & le
„ Comté de Nice. Le Duc cedoit

1713. „ à Sa Majesté la Vallée de Barce-
„ lonette, & les Alpes doivent se-
„ lon ce Traité servir de limites en-
„ tre la France, le Piémont, & le
„ Comté de Nice; & les plaines qui
„ sont au dessus des Montagnes doi-
„ vent être partagées. Le Roi con-
„ sentoit à la cession faite au Duc
„ de Savoie par Sa Majesté Catho-
„ lique du Roiaume de Sicile & des
„ Isles qui en dépendent. Il approu-
„ voit la Déclaration du Roi d'Es-
„ pagne, qui au défaut de ses enfants,
„ assure la Succession de cette Mo-
„ narchie & des Indes au Duc de
„ Savoie, & à ses enfans mâles nez
„ en legitime mariage. Il donnoit
„ aussi son consentement aux cessions
„ faites par le feu Empereur Leo-
„ pold au Duc de Savoie, de la par-
„ tie du Montferrat qu'avoit posse-
„ dé le Duc de Mantoue, des Pro-
„ vinces d'Alexandrie & de Valen-
„ ce, avec toutes les Terres entre
„ le Pô & le Tanaro, de la Lome-
„ nille, de la Valée de Sesia, du Fief
„ de Vigevanasque, du Droit, ou
„ exercice de Droit sur les Fiefs des
„ Langhes". C'est ainsi que Son Al-
tesse Roiale dont la ruine avoit paru
iné-

inévitable en 1706. se tira avantageusement d'une Guerre, où elle força la Fortune de lui rendre plus qu'elle ne lui avoit ôté. 1713.

Offres de la France à l'Empereur & à l'Empire.

Il ne manquoit plus au grand Ouvrage de la Paix générale que le consentement de l'Empereur. Les propositions que lui fit la France, auroient été sans doute acceptées alors, si la Maison d'Autriche n'étoit pas accoutumée de racheter les événemens par sa constance, & si elle eût moins consulté alors ses esperances que ses forces. Le Roi promettoit ,, de faire la Paix aux ,, Conditions que je raporterai ci-,, après, & ne donnoit que jusqu'au ,, 1. de Juin pour les accepter, après ,, quoi il ne se tenoit plus lié aux ,, mêmes engagements. Il offroit de ,, reconnoître dans l'Empire après la ,, signature de la Paix, tous les Ti-,, tres qu'il n'avoit pas reconnus, ,, specialement le Duc de Hannovre ,, en qualité d'Electeur: Que le Trai-,, té de Ryswick seroit rétabli & ,, que le Rhin serviroit de Barriére ,, entre l'Empire & la France. Ain-,, si le Roi devoit garder tout ce ,, qu'il possedoit actuellement en de-

1713. „ ça de ce fleuve, & rendre ou dé-
„ molir les Places qu'il avoit au delà
„ & dans le cours du Rhin. Il vou-
„ loit remettre à la Maison d'Autri-
„ che le Vieux Brisac avec toutes ses
„ dépendances à la droite du Rhin,
„ se reservant celles qui sont à la
„ gauche: Entre autres, le Fort apel-
„ lé le Mortier, conformément au
„ Traité de Ryswick. Il offroit
„ outre cela le Fort de Kehl; & de
„ faire démolir deux ouvrages à Cor-
„ nes devant Huningue, le Fort du
„ Rhin, & le Fort de Tille près de
„ Strasbourg; le Fort-Louïs dans
„ l'Isle du Rhin, & l'ouvrage à
„ Corne dans l'Isle du Marquisat; le
„ Fort de Selingen, & les Fortifi-
„ cations faites à Hombourg & à
„ Bitsch. Landau devoit demeurer à
„ l'Empereur à qui l'Espagne abban-
„ donnoit outre cela en toute Sou-
„ veraineté Naples, le Milanez ex-
„ cepté tout ce qui avoit été cedé
„ au Duc de Savoie par le Traité
„ conclu entre l'Empereur Léopold
„ & lui en 1703. specialement la
„ Ville, & le Païs de Vigevan, à
„ moins que l'équivalent n'en eût
„ été remis avant la conclusion de la
„ Paix.

„Paix. On demandoit que les Etats 1713.
„ou Places d'Italie qui ne dépen-
„dent point du Roiaume de Na-
„ples, ni du Duché de Milan, &
„que la Maiſon d'Autriche avoit
„occupées, ſeroient rendus à leurs
„legitimes Souverains : On lui of-
„froit les quatre Places, ſituées
„ſur la côté de Toſcane, qui dé-
„pendent de l'Eſpagne. A l'égard de
„l'Electeur de Cologne, il devoit
„être rétabli dans tous ſes Etats,
„Honneurs, & Biens dont il avoit
„été privé durant le cours de cette
„Guerre ; & la Proſcription con-
„tre ſes Domeſtiques revoquée; & les
„Hollandois avoient la liberté de
„mettre Garniſon dans la Citadelle
„de Liége, & à Huy, & les For-
„tifications de Bonne devoient être
„démolies. L'Electeur de Baviére
„en rentrant dans ſes Etats, à l'ex-
„ception du haut Palatinat qu'on
„laiſſoit à l'Electeur Palatin, étoit
„dédommagé ſelon ce plan par la
„Couronne de Sardaigne qu'on lui
„vouloit aſſurer ; & par la jouïſſan-
„ce des Villes & Païs de Luxem-
„bourg, de Namur & de Charle-
„roi qu'il ne devoit reſtituer que
 „lorſ-

1713. „ lorsqu'il seroit rétabli ; & mis en „ possession du Titre de Roi, & du „ Roiaume de Sardaigne ; à condi- „ tion cependant qu'il soufriroit Gar- „ nison Hollandoise dans ces trois „ Villes immédiatement après la Paix „ entre la France & la Hollande. Les autres propositions regardoient la restitution de la Baviére à son Souverain, la sureté de ses Officiers, la maniére de remettre les Païs-Bas à la Maison d'Autriche ; l'Amnistie à accorder de part & d'autre à tous les Espagnols, ou Italiens, qui auroient suivi l'un des deux partis, & leur rétablissement dans leurs biens confisquez, & quelques interêts particuliers du Duc de St. Pierre.

Elles sont rejettées.

En cédant le Milanez à l'Empereur, on ôtoit aux Princes de l'Empire le prétexte que la Cour de Vienne avoit eu pour les interesser dans sa cause sous ombre de rejoindre à l'Empire un si beau Fief. Cependant il n'y eut que Son Altesse Electorale de Brandebourg qui en qualité de Roi de Prusse se retira de cette Guerre, content de suivre en qualité d'Electeur les exemples qu'on lui donna de continuer de fournir son

son contingent. Ce n'étoit plus le même Monarque qui avoit commencé, & même presque achevé la Négociation. Frederic I. le tendre Pere des Refugiez, ce Prince qui leur avoit fait trouver dans ses Etats une nouvelle patrie capable de les consoler de leur éxil; qui même se donnoit des mouvements dignes de son ardente charité pour délivrer ceux qui gemissoient encore dans l'Esclavage: Il mourut (1) & les Refugiez firent en lui une perte irreparable. Son fils qui acheva le Traité dont je viens de parler, hérita également de sa Couronne & de son zèle pour la Religion Protestante; mais distrait par l'attention qu'il donna à ses Troupes, il sembla se soucier moins d'un nouveau Peuple que son Pere lui avoit acquis par ses liberalitez. 1713.

Ce seroit quelque chose de trop ennuieux que le détail de toutes les Protestations que firent diverses personnes, Princes ou particuliers, pour se maintenir dans leurs prétentions. Je me contente de dire que tous ceux qui croioient avoir droit à quelque Païs ou Ville deposérent des Actes Diverses protestations.

 entre

(1) *Le 25. de Fevrier.*

1713. entre les mains du Magistrat d'Utrecht. Les prétendans à la Principauté d'Orange furent de ce nombre. Le Comte San-Severino d'Arragona, protesta au nom le Duc de Parme son Maître contre la violente détention de Castro & Ronciglione usurpez par le Pape. Le Chevalier de St. George protesta aussi sous le nom de Jacques III. contre ce qui avoit été conclu au sujet de la succession à la Couronne de la Grande Bretagne.

Pendant que l'Empire s'indignoit du partage qui lui étoit offert, & se préparoit à se roidir contre la fortune qui venoit de lui enlever ses plus flateuses esperances par la Paix conclue entre ses Alliez & son Ennemi; la France accoutumée à voir toute l'Europe conjurée contre elle, avoit calmé toutes ses allarmes, & plaignoit les Princes d'Allemagne de reculer pour de vains projets un bien aussi nécessaire que la Paix générale.

Publication de la Paix à Paris.

Le 22. de Mai, on publia dans les principales Places de Paris la Paix avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse, & la Savoie.

Le

Le Châtelet & le Corps de Ville, précedez du Roi d'Armes & des Herauts en habits de Cérémonie, l'annoncérent au son des Trompettes, des Timbales, & des Tambours de la Ville, & le soir toutes les rues furent éclairées des feux de joie que les particuliers allumérent devant leurs Maisons. Le Cardinal de Noailles à la tête de son Clergé chanta le *Te Deum* dans sa Cathedrale, où assistérent solemnellement le Chancelier à la tête du Conseil, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, l'Université & le Corps de Ville; & le soir il y eut devant l'Hôtel de Ville un magnifique Feu d'Artifice, avec un superbe Festin. Parmi les illustres Convives qui s'y trouvérent, on compta l'Electeur de Baviére & le Prince Ragotzki. Des sommes d'argent furent jettées au peuple par les fenêtres des principaux Hôtels de Paris, & le vin coula dans un grand nombre d'endroits. Toutes les Villes du Roiaume suivirent cet exemple. 1713.

Le Parlement, la Chambre des Com- *Le Roi est complimenté à ce sujet.*

1713. Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, & le Corps de Ville furent admis le 16. de Juin, à complimenter le Roi sur la Paix; le Grand Conseil eut son tour le lendemain, aussi bien que l'Université, & l'Academie Françoise. L'Abbé de Polignac que le Pape avoit honoré du Chapeau de Cardinal le 3. de Janvier de cette année, parla pour l'Academie: personne n'étoit plus capable que lui de traiter un tel sujet auquel il avoit eu une si grande part. Je me contenterai de raporter la fin de cet excellent discours. „Les Princes de l'Europe, „*dit-il au Roi*, desabusez par Votre „Constance, ramenez par Votre „Bonne Foi, desarmez par Votre „Moderation, cessent enfin de vous „combatre. Ils ne l'auroient jamais „entrepris, si la Grandeur de Vo„tre Puissance leur avoit laissé con„noître & goûter toutes Vos Ver„tus. Quelques uns ont encore pei„ne à se rendre, mais on les verra „bien-tôt revenir de leur enchante„ment, & tous ceux qui n'ont „admiré jusqu'ici Votre Majesté „qu'avec crainte, l'admireront de-

„sormais

„ formais comme nous avec amour". 1713.
Il manquoit encore à la felicité du Roi les Traitez entre l'Espagne & les Puissances qui venoient de se reconcilier avec lui, & celui des deux Couronnes avec l'Empereur & l'Empire. Le Duc d'Ossune, Grand d'Espagne, & premier Plenipotentiaire de Philippe, après avoir quelques mois attendu à Paris qu'il fût temps de paroître à Utrecht y arriva le 19. d'Avril. Dès le mois de Décembre, le Marquis de Monteléon étoit passé en Angleterre, avoit complimenté la Reine sur la Paix en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire; de là il se rendit en Hollande, en qualité de second Plenipotentiaire. Le Traité fut d'autant moins difficile à conclurre que les principales difficultez étoient déja applanies.

L'Espagne conclut les Traitez avec l'Angleterre.

Ainsi le 13. de Décembre, le Traité entre l'Angleterre & l'Espagne fut signé avec une joie reciproque. Celui que signérent les Plenipotentiaires d'Espagne & du Portugal le 6. de Février 1715. acheva de rendre la tranquilité à ces Monarchies.

& le Portugal.

L'Empereur persistant toujours dans

L'Empereur veut conti-

1713. dans son refus, & le Comte de Sinzendorf son Plenipotentiaire à Utrecht s'étant retiré en disant, *Que la gloire de son Maître seroit blessée, s'il se contentoit de la petite distribution qu'on lui avoit faite dans les Traitez*; il emploia aux préparatifs de Guerre le terme qu'on lui avoit donné pour se resoudre. Les grandes sommes qu'il exigea de la Diéte de Ratisbonne ne suffisant pas aux frais qu'il alloit supporter seul, il emprunta à Amsterdam un million de florins sous la caution des Etats Généraux. Il déclara même publiquement au mois de Mai qu'il vouloit commander son Armée en personne, aiant sous lui le Prince Eugéne.

[…]uer la Guerre.

Avantages qu'il retire de la Neutralite en Italie & de l'Evacuation de la Catalogne.

Le consentement qu'il avoit donné au Traité de Neutralité & de cessation d'Armes en Italie, étoit un trait de politique bien plus important, qu'il ne parut lorsqu'on le signa. Résolu de n'être pas content des offres qu'on lui faisoit, il s'assuroit par ce Traité la tranquile possession du Roiaume de Naples & du Milanez, d'où il tiroit les Troupes qui devoient agir sur le Rhin; & l'Evacuation de la Catalogne lui sau-

voit

voit un Corps qui ne s'y pouvoit 1713.
plus maintenir, & qui couroit risque d'être fait Prisonnier de Guerre après la retraite des Anglois & des autres Alliez. Le Général Staremberg crut même qu'il n'étoit pas de l'interêt de son maître que ce Traité fût exécuté de bonne foi. Les Articles portoient qu'à mesure que les Alliez évacueroient les Places fortes de Catalogne, on en remettroit la possession aux Troupes d'Espagne. Ce Général aima mieux souffler le feu de la division, & facilita aux Mécontens les moiens de s'emparer de Barcelonne, de Montjoui, de Cardone, & de plusieurs Châteaux escarpez dans les Montagnes : C'est ainsi qu'en retirant ses Troupes de cette Province, le Parti Austrichien y laissa un levain de sedition & de guerre.

Suite de Guerre en Allemagne.

Cependant deux Puissantes Armées marchoient vers les Frontiéres de l'Empire. Le Maréchal de Villars commandoit particuliérement celle d'Alsace, & le Maréchal de Besons avoit le commandement de l'autre qui étoit sur la Saare & la Moselle. Ces deux Armées devoient

agir.

1713. agir ſous les ordres du Maréchal de Villars, à qui le Roi avoit conferé la qualité de Géneraliſſime. Toute autre diſpoſition auroit fruſtré les vœux de la France; cependant il avoit ſi peu compté de faire cette Campagne, qu'il avoit déja vendu ſes équipages.

Le Prince Eugéne arrivé au Camp de Muhlberg, après avoir viſité les Lignes d'Etlingue détacha huit mille Hommes ſous le Général de Vaubonne pour garder les paſſages de la Forêt Noire, & envoia un autre Corps d'Armée qui devoit conſerver les fourages du Palatinat & du Wirtenberg. Cette Campagne lui promettoit la Haute & la Baſſe Alſace. Les trois Evêchez & la Bourgogne étoient une conquête reſervée à l'année ſuivante; mais Villars qui avoit déconcerté en Flandres les meſures de ce Prince, les renverſa auſſi en Allemagne. Quoi qu'il eût changé de Théatre, c'étoit toujours le même Acteur.

Mouvemens de l'Armée Françoiſe.

Il commença par diſtribuer dans le Païs qui eſt entre Haguenau & Lauterbourg, les Troupes qu'il trouva en Alſace; & ſur ſes ordres l'Armée

mée s'assembla, & se forma dans une 1713.
marche d'une nuit. Il partit de Strasbourg, & vint en poste au Fort-Louïs. Le Chevalier d'Asfeldt avoit eu ordre de se trouver à la tête de l'Isle de Selinghen vis-à-vis le Fort, avec du Canon, & un Corps de Cavalerie & d'Infanterie. Le Marêchal de Villars fit diverses marches en s'avançant vers Radstadt pour persuader aux Impériaux qu'il avoit dessein sur leurs Lignes d'Etlingue. Tandis qu'un Corps de Troupe les entretenoit dans cette erreur, il se déroba lui-même tout à coup, & alla en poste à Lauterbourg.

Déja il avoit fait prendre les devants à vingt deux Escadrons, quinze Bataillons, & mille Grenadiers, commandez par le Comte de Broglio Lieutenant Général, accompagné de Maupeou Marêchal de Camp, & de Chastenet Brigadier. Il prit ensuite la même route à la tête de l'Armée avec le Comte du Bourg, Saint Fremont, Albergoti, Vivans, Montpeiroux, & Coigni Lieutenants Généraux, les Marquis de Broglio, & de Maulevrier, le Guerchois & de Rosen Maréchaux de

1713. de Camp. Le Comte de Broglio arriva en un jour de Marche à onze heures du soir (1) à la chaussée de Philisbourg qu'il occupa. Les Troupes marchérent avec tant de rapidité, qu'il y eut des Bataillons qui firent seize lieues en vingt heures. L'Armée campa dans un Païs abondant, où le Soldat se raffraîchit. Elle avoit devant elle Philisbourg, & derriére elle Spire, & Landau qui par ce moien se trouva investi.

Le Prince Eugéne qui campoit sous Philisbourg, & avoit cent Escadrons plus que lui, auroit facilement éludé ce dessein, s'il n'eût été exécuté avec autant de secret que de diligence; & c'est ce qui porta le Maréchal à l'entreprendre plutôt avec moins de Troupes, que d'attendre un plus grand Corps d'Armée. Il n'eut d'abord que soixante Escadrons; mais il lui arriva des Troupes de tous côtez, & son Camp fut bien-tôt grossi par une partie de l'Armée de la Moselle.

L'Armée du Roi se répandit au milieu du Palatinat, & au deçà du Rhin dans les Evêchez de Spire & de

(1) *Le 4. de Juin.*

de Wormes, & dans les Archevê- 1713.
chez de Maience & de Tréves, où elle trouva du fourage en abbondance. On fit savoir à l'Evêque de Spire qu'il étoit le maître de son fort. Il répondit, qu'il ne convenoit pas à un Prince de l'Empire d'être au milieu d'une Armée Ennemie, & qu'on lui feroit un crime à Vienne d'un pareil séjour ; ainsi il abbandonna sa Ville. Les ordres furent donnez pour garantir cette Place, & Vormes des desordres de la Guerre, & ces ordres rendirent moins odieux à ces deux Villes le nouveau joug qu'elles venoient de subir.

L'Armée Françoise campa entre Landau & Spire. Le Maréchal de Villars se rendit à Berg-Zabern : le resultat d'un entretien qu'il y eut avec le Maréchal de Besons, fut que l'on assiégeroit Landau. Deux Détachements marchérent, l'un sous le Comte du Bourg vers l'Alsace, l'autre sous le Marquis d'Alegre vers Wormes ; pour empêcher que les Impériaux ne fissent passer quelques Troupes en deçà du Rhin. Il s'établit dans la petite Hollande, & dans le Spirbach dont son Armée s'é-

1713. s'étoit emparée, & reduisit le Prince Eugéne à être le Spectateur de ses conquêtes.

Elle investit Landau.

Landau fut investi entiérement le 11. de Juin, c'étoit le quatriéme Siége que cette Ville soutenoit depuis le commencement de cette Guerre. L'Armée d'observation campa d'abord par cantonnemens depuis les Lignes de Lauterbourg, jusqu'au dessous de Manheim. Le quartier général étoit à Spire, les autres Camps principaux à Lauterbourg, à Franckendal & à Spirbach. A chaque Village sur la Ligne il y avoit un Lieutenant Général, & d'autres Officiers Généraux qui avoient ordre d'être dans une vigilance continuelle, & de se secourir mutuellement.

Le Prince Eugéne demande en vain des Renforts.

Le Prince Eugéne dont le grand mérite étoit déplacé par une inaction de laquelle il ne pouvoit sortir qu'en recevant des Renforts, envoioit Courriers sur Courriers à la Diéte de Ratisbonne. Cette Assemblée lui répondit que par le Decret qu'elle venoit de rendre, l'Empereur étoit prié de faire contraindre par exécutions militaires les membres de l'Empire qui seroient en demeure

meure de païer leur contingent, & 1713.
de faire punir d'une peine capitale
ceux qui assisteroient directement
ou indirectement les François. L'Electeur de Maienne étoit autorisé
pour emprunter de divers Banquiers
des sommes à rembourser sur le produit des contingens des Princes &
des autres revenus de l'Empire, à mesure qu'on les pourroit exiger. J'obmets les protestations qui se renouvellérent, lors que cette lettre fut lue
en pleine assemblée ; mais elle fit
comprendre au Prince Eugéne que
ces ressources étoient trop éloignées.
Il demanda inutilement quinze mille
Hommes à la Pologne. Le Duc de
Marlboroug avec qui il alla conférer à Heidelberg sur une conjoncture si épineuse, ne le tira point de peine. Il s'agissoit d'avoir des bras,
sans quoi toute l'habileté de ces
deux grands Hommes étoit inutile.

Cependant le Maréchal subsistoit Expeditions des François.
sur les terres de l'Electeur Palatin,
exigeoit de grosses Contributions de
l'Archevêché de Maience, & poursuivoit le Siége de Landau. Il se
saisit d'un Ouvrage à la tête
du Pont de Philisbourg, & rendit
ainsi

1713. ainsi ce Pont inutile aux Impériaux. Il fit défendre sous de grandes peines aux peuples en deçà du Rhin, de leur porter aucunes provisions. Leur Armée ne faisoit aucun mouvement, si on en excepte celui que fit le Général Vaubonne vers la Forêt Noire avec huit mille Hommes, qui furent renforcez par quelques Troupes des Cercles. Le Comte de Broglio détaché pour ramasser les grains des Campagnes situées entre Wormes & Maience, fut soutenu par le Marquis d'Alegre, qui campoit avec cent Escadrons dans la Plaine de Franckendal. Le Marquis de Coigni gardoit avec un gros Corps de Troupes les bords du Rhin du côté d'Yochenon. Plusieurs Bataillons & Escadrons laissez en Alsace devoient s'opposer au Corps d'Armée que les Impériaux avoient dans la Forêt Noire, au cas qu'ils voulussent passer le Rhin de ce côté là.

Ils prennent Keiserlauteren.

Dillon Lieutenant Général s'empara de la Ville, & du Château de Keiserlauteren, dont la Garnison qui étoit de sept cens Fantassins & Hussars, commandée par un Colonel & quarante Officiers, se rendit Prisonniére

niére de Guerre, malgré le ſecours que le Prince Eugéne lui deſtinoit. Deux cents cinquante-Hommes qui gardoient la Ville & le Château de Linanges dans le Comté de ce nom, eurent le même ſort. 1713.

Ouvrent la Tranchée devant Landau.

Le Maréchal de Beſons fit ouvrir la Tranchée devant Landau la nuit du 24. au 25. de Juin, & elle fut pouſſée à la demie portée de Fuſil des prémiers ouvrages de la Place, ſans y avoir perdu qu'un Grenadier, à cauſe que les Aſſiégez ne s'en apperçurent qu'à la pointe du jour. Villars établit ſon quartier à Effingue entre l'Armée d'obſervation, & celle du Siége, ſa vigilance lui fit choiſir ce poſte pour être à portée de ſe trouver à point nommé par tout où ſa préſence étoit néceſſaire.

Prennent l'Ouvrage à Corne devant Manheim,

Le Comte d'Albergoti avoit eu ordre d'attaquer l'Ouvrage à Corne qui couvre le Pont Volant de Manheim, on étoit déja ſur le Glacis; mais le Généraliſſime ordonna de ménager le Soldat. Les Impériaux voiant que le Pont Volant étoit fort maltraité par le Canon, le retirérent dans le Nécker, & la Garniſon qui le gardoit s'étant retirée dans des

Bâ-

1713. Bâteaux, les François s'emparérent de cet Ouvrage. Le Château de Wolfstein n'attendit pour se rendre à eux, que l'honneur d'être assiegé avec deux piéces d'Artillerie.

& le Château de Wolfstein.

Siége de Landau.

Les pluies aiant retardé la grosse Artillerie, le Siége de Landau se conduisoit avec lenteur. Une sortie que firent les Assiégez, tua quatre cents Hommes aux Assiégeans. Le Regiment de Navarre qui dans cette occasion poussa l'Ennemi jusqu'aux palissades, fut loué pour sa valeur par le Marêchal de Villars, & querellé par le Marêchal de Besons, pour avoir plus entrepris que la discipline militaire ne permet. Cette querelle étoit une espèce d'éloge. Les attaques se faisoient avec toute la bravoure que l'on doit attendre d'une Armée commandée par le Marêchal de Villars, & encouragée par ses liberalitez continuelles. Les Assiégez faisoient jouër des mines de tems en tems, & la précaution des Assiégeans les rendoit le plus souvent inutiles, & comme on alloit par la Sappe, & que le Prince de Wirtenberg défendoit la Place avec une sagesse intrepide; les progrès étoient moins

moins prompts que dans les Siéges ordinaires. Il arriva durant celui-ci trois choſes qui méritent une digreſſion. 1713.

LeMarêchal de Villars eſt fait Chevalier de Toiſon d'Or.

Le Roi d'Eſpagne crut qu'il manquoit quelque choſe à l'honneur de l'Ordre de la Toiſon d'Or, tant qu'il lui manqueroit un Chevalier tel que Villars. Il le lui envoia ſans autre ſollicitation qu'un mérite univerſellement applaudi, & des ſervices ſignalez rendus aux deux Monarchies.

Bravoure de quelques Grenadiers.

Le Pâté de Molac ſur la Droite de la Redoute de Heſſi étant emporté, des Grenadiers guidez par leur ſeul courage, & n'aiant aucun ordre, paſſérent la Riviére à la nage, l'épée entre les dents, & allérent attaquer un ſecond Pâté, d'où ils chaſſérent les Impériaux, & où ils ſe firent eux-mêmes un logement. Ils y étoient ſans proviſions, & n'y ſubſiſtérent qu'à la faveur d'un peu de pain, & de quelques bouteilles d'eau de vie, que leurs Camarades leur firent paſſer avec des cordes qu'ils leur avoient jettées, pendant trente ſix heures qu'il falut pour élever un Pont de Communication. On fut ſurpris que les Aſſiégez ne

1713. fissent aucune tentative pour les déposter.

Politesse du Maréchal de Villars envers le Duc de Marlboroug.

Le Duc de Marlboroug aiant résolu d'aller à Bruxelles avec la Duchesse son Epouse, envoia demander au Maréchal de Villars un passeport pour la sureté de ses Equipages & des gens de sa suite, qu'il vouloit envoier aux Païs-Bas. Le Maréchal lui répondit obligeamment „Que la „Paix rétablie entre les Couronnes „de France, d'Espagne, & d'Angleterre, abolissoit l'usage des Passeports; qu'un Seigneur Anglois „aussi distingué que lui n'en avoit „pas besoin; qu'il pouvoit lui-même en donner à ceux qui conduiroient ses Bagages; & que les „Troupes du Roi auroient le même „respect pour les Passeports qu'il délivreroit, que s'ils étoient signez „par les Généraux de Sa Majesté". La Politesse n'est jamais plus admirable que dans les Guerriers, & elle donne un grand relief à la Bravoure.

Le Commerce interdit entre la France & l'Allemagne.

Le Prince Eugéne fit publier à la tête de son Armée une interdiction de tout Commerce avec la France & ses Alliez. La France avoit de plus

plus grandes raisons encore d'interdire toute Communication avec l'Allemagne où la peste faisoit de cruels ravages, sur tout en Silesie, en Bohéme & en diverses autres Provinces. On crut d'abord que la précaution de ce Prince ne tendoit qu'à ôter au Marêchal de Villars les moiens d'être averti de ce qu'il vouloit tenter pour dégager Landau. Cependant il n'entreprit rien, & il put remarquer dans la conduite des Princes de l'Empire, qu'ils n'approuvoient pas la continuation de la Guerre. Le Prince Alexandre de Wirtenberg voioit sa Place hors d'état de tenir plus long-tems. Il avoit envain attendu le secours; on lui avoit déja enlevé quatorze ouvrages, & il ne lui en restoit plus. Une Brêche déja commencée dans le reduit, le menaçoit d'un Assaut, qui auroit trop hazardé le nombreuse Garnison qu'il avoit encore; il fit donc batre la chamade le 19. d'Août à huit heures de matin. Les ôtages étant donnez, il demanda une Capitulation pareille aux trois précedentes. Le Marêchal de Villars voulut avoir la Garnison Prisonniere de Guerre, sui-

1713. L'Empire est ravagé par la peste.

Landau capitule.

1713. vant la Maxime du Duc de Vendôme qui disoit que c'est une double conquête que de gagner une Place importante & de desarmer une petite Armée. Après un refus il falut subir la Loi du Vainqueur.

Conditions de la Garnison.

La Capitulation contenoit dix Articles dont la substance étoit que la Garnison seroit Prisonniere de Guerre & conduite à Haguenau sans être séparée; qu'on attendroit dans cette Ville la réponse du Roi, à qui le Maréchal de Villars, à la priere du Gouverneur & de l'Etat Major, promit d'écrire, pour obtenir que cette Garnison fût envoiée Prisonniere au dela du Rhin; Que le Prince de Wirtenberg & les principaux Officiers garderoient leurs épées leurs pistolets, & même leurs Equipages, qu'ils auroient la facilité d'envoier au delà du Rhin; Que les Officiers subalternes au dessous des Capitaines, auroient leurs Epées simplement & leurs Bagages; Que les Soldats ne seroient point dépouillez, ni débauchez, ni même détachez de leurs Régimens; Que le Gouverneur pourroit aller trouver le Prince Eugéne, pour lui rendre compte de

de sa conduite; Qu'il auroit trois mois pour vacquer à ses affaires; Que les principaux Officiers auroient une semblable permission; Que les Habitans de Landau jouïroient des mêmes Priviléges qu'ils avoient eus sous la domination du Roi; Que le 21. on livreroit une Porte & que le lendemain la Garnison évacueroit la Place. 1713.

Perte des Assiégeans & des Assiégez.

La Garnison avoit été avant le Siége d'environ huit mille cinq cents Hommes, en sept Regimens d'Infanterie, deux Compagnies de Cavalerie, deux de Hussars, une de Bombardiers & une de Mineurs. Elle se trouva reduite à quatre cents Officiers, & environ quatre mille cinq cents Hommes, outre onze cents Blessez & Malades qui restérent dans la Place. Les Assiégeans trouvérent que cette conquête leur coutoit douze cents quatre vingt six Hommes Tuez ou Morts de leurs Blessures, en cinquante six jours de tranchée ouverte. Le Marquis de Biron, Lieutenant Général, eut le Gouvernement de Landau, pour recompense du Bras qu'il avoit perdu à ce Siége.

1713. Les Lignes que les Impériaux avoient pour couvrir Fribourg, ne purent conserver à l'Empire cette Place. Villars avoit parlé de cette entreprise comme d'une chose impossible, & dans un Conseil de Guerre qu'il tint à ce sujet, tous les Officiers Généraux furent du même sentiment. Le Prince Eugéne avoit dit hautement que si les François osoient tenter un pareil dessein, ils n'arriveroient dans la Plaine de Fribourg, qu'après avoir perdu plus de la moitié de leur Armée.

Le Maréchal de Villars force les Lignes de Fribourg.

Les mouvemens du Généralissime François le confirmérent même dans ce préjugé. Celui-ci prit le prétexte de faire escorter la Garnison de Landau pour approcher de Strasbourg plusieurs Bataillons qui, étant joins à ceux que le Chevalier d'Asfeldt avoit sous Brisach & à ceux que le Comte du Bourg avoit placez au Fort Louïs, pouvoient faire une tête d'Infanterie de trente deux Bataillons.

Aussi-tôt qu'il eut fait reparer & munir Landau, il décampa de Spire, prit trente Bataillons & quelques Escadrons de l'Armée du Maréchal de

Be-

Besons qui avoient servi au Siége, 1713.
& qu'il remplaça par d'autres Troupes qui étoient cantonnées dans le Palatinat, & arriva au Fort Louïs, où il passa le Rhin. La plus grande partie de l'Armée défila sur le Pont de Strasbourg, un autre à Brisach, le reste s'arrêta proche du Fort Louïs, tant à la Droite qu'à la Gauche du Rhin. Le Marquis d'Alegre assembla un gros Corps de Troupes entre Offenbourg & Wilstedt. Le Prince Eugéne ne douta plus qu'on ne voulût attaquer les Lignes d'Etlingue, & rapela tout ce qu'il avoit de Troupes depuis Philisbourg jusqu'à Maience.

Le Marêchal de Villars se rendit à Strasbourg pendant que ces dispositions se faisoient de part & d'autre; & il donna aux Dames un regal magnifique, suivi d'un Bal qui dura toute la nuit. Les Officiers Généraux de l'Armée qui campoit au delà du Rhin, eurent part à ce divertissement, & la Porte qui conduit à Kehl fut ouverte toute la nuit. On dansoit encore à Strasbourg lors qu'à la pointe du jour on batit la générale. Les Officiers se rendirent d'abord à

1713. leurs Drapeaux; on marcha en diligence contre les Lignes de Fribourg qui furent forcées, & on n'y perdit que cinquante Soldats & huit ou dix Officiers Tuez ou Blessez. Annoncer au Roi cette nouvelle, c'étoit lui porter celle de l'investissement de Fribourg. Villars non content d'avoir forcé ce rempart, songea à suivre les Impériaux, & à marcher diligemment aux secondes Lignes qu'ils avoient à Holgraben à trois lieues au delà de Fribourg, il campa en effet dans ces Lignes, traversa sans obstacle la Forêt Noire, & alla camper à Ferenbach à la tête des sources du Danube. Trouvant un Païs ouvert à ses Partis, il fit repandre à plus de trente lieues dans l'Empire des Mandemens pour les Contributions; mais il donna ses plus grands soins à se rendre maître de Fribourg.

Il assiege cette Place.

Malgré les difficultez qu'il y avoit à investir cette Place, à cause de la hauteur des Montagnes qui l'environnent, & à établir dans les Lignes les Communications nécessaires entre les Troupes; la Tranchée fut ouverte la nuit du 30. de Septembre au

au 1. d'Octobre: à la premiére sortie que les Assiégez firent le 2. on les repoussa vivement. Outre que le Camp étoit pourvu avec abondance de toutes sortes de Vivres & de Fourages, un tems favorable sembloit seconder le dessein des Assiégeans. Une seconde sortie qui se fit le 9. ne fut pas plus heureuse que la premiére. Ils en tentérent encore une autre le même jour avec un peu plus de succès; ce qui donna lieu à une quatriéme la nuit suivante. Ils paiérent cher l'avantage qu'ils eurent au commencement; car ils furent coupez & presque tous taillez en piéces, lorsqu'ils voulurent gagner le talus du Fort St. Pierre. 1713.

Déclaration de l'Empereur.

Ce fut à peu près dans ce tems-là que Sa Majesté Impériale renouvella ses Déclarations aux Couronnes de France & d'Espagne & aux Electeurs de Baviére & de Cologne. Elle protesta qu'elle n'avoit jamais rien tant desiré que de rétablir l'union & le repos de l'Europe. Elle se plaignoit que la France n'eût pas voulu prêter l'oreille à des conditions raisonnables. La France n'avoit garde de trouver telles les Con-

1713. ditions renfermées en ces trois Articles: à savoir I. Que les Etats cedez à cette Couronne par les Traitez de Westphalie, de Nimegue, & de Ryswick, lui fussent ôtez. II. Que le Roi renonçât non seulement à tout ce que Charles IV. Duc de Lorraine, avoit vendu ou aliéné par Traité en faveur de Sa Majesté Très-Chrétienne; mais aussi à toute obligation feodale d'hommage & de Vasselage dont Sa Majesté Impériale se reservoit une plus ample explication. III. Que l'Empereur fût mis en possession de la Monarchie d'Espagne, tant en Europe, qu'aux Indes. Par le second Article, Sa Majesté Impériale auroit indemnisé le Duc de Lorraine au préjudice duquel elle avoit donné le Monferrat à la Maison de Savoie, & cette indépendance procurée auroit tenu lieu d'équivalent; mais ces propositions étoient devenues moins acceptables que jamais, & l'Allemagne éfraiée par les progrès de Villars, étoit bien éloignée de les obtenir par la force.

Le Prince Eugéne fait faire une

Le Prince Eugéne tenta de renouveler les exécutions militaires que

que le Comte de Growestein avoit faites la Campagne précedente. Un Major Général de son Armée fut détaché avec un Corps de Cavalerie, la plûpart Hussards, & s'avança entre Thionville & Mets. Le Marquis de Saillant, Commandant de cette derniére Place, envoia des Troupes qui se saisirent de Pont-à-Mousson & des autres Ponts sur la Moselle, pour empêcher les Impériaux d'y passer, pendant que les Garnisons des autres Villes s'assembloient pour former un Corps qui coupât la retraite aux Ennemis. Ils n'atendirent point que les passages fussent fermez, & ils prirent leur route par le Luxembourg. Ainsi cette démarche qu'avoit faite le Prince Eugéne pour affoiblir le Maréchal de Besons, par quelque Détachement, ne réüssit point; & il ne dérangea en aucune maniére le projet du Siége de Fribourg.

1712. Course dans le Païs Messin.

Ce Prince n'ignoroit pas les allarmes de la Diéte. Il tâcha même de la rassurer & promit à cette Assemblée qu'il empêcheroit les François de penetrer plus avant. Il manquoit à cette promesse la garantie de Villars.

1713. Les Impériaux regrettoient l'ouvrage à Corne du Pont de Manheim, & l'assiegérent: le Marquis de Vieuxpont ne leur donna pas le tems de s'en resaisir; & il leur fit lever ce siége, & combla les travaux qu'ils avoient déja faits.

Suite du Siége de Fribourg.

Le Baron d'Arsch, Gouverneur de Fribourg avoit une nombreuse Garnison, de laquelle il se debarassoit par de frequentes sorties; ce qui rendit ce Siége fort meurtrier. D'un autre côté les Sapes étoient en bon état; mais le terrain étant pierreux, les Boulets des Impériaux élevoient une grêle de Cailloux qui incommodoient plus les Assiégeans que les Boulets mêmes. Lors que le Marêchal de Villars vit les travaux assez avancez, & que les quatre Ponts qu'il faisoit construire vers les deux Bastions, seroient bien-tôt prêts, il fit avertir le Gouverneur que, s'il ne battoit pas la Chamade avant que les Ponts fussent achevez, il n'y auroit aucun quartier pour la Garnison & les Habitans, que celui que peuvent esperer des Prisonniers de Guerre à discrétion. Le Baron d'Arsch répondit fierement, „qu'il „avoit

Le Marêchal de Villars fait sommer le Gouverneur.

„avoit assez d'experience pour être 1713.
„dispensé de prendre des leçons ; Sa réponse fiere.
„qu'il n'ignoroit pas l'habileté du
„maître qui les lui donnoit ; mais
„qu'il croioit qu'en ne les recevant
„pas dans cette occasion, il méri-
„teroit son approbation : Que du
„moins il l'obtiendroit par une plus
„belle défense que celle qu'il avoit
„encore faite". Il fut inflexible aux suplications du Clergé, de la Noblesse, des Magistrats & des Bourgeois, qui allérent en procession le conjurer au nom du Sauveur du monde, de les garantir, lorsqu'il en étoit encore tems, de la fureur d'une Armée victorieuse. Ce fut pendant ce Siége que le Marêchal de Villars se rendit plusieurs fois à Brisac pour conférer avec les Députez de l'Electeur Palatin. Il jetta dans ces Conferences les premiers fondemens de la Paix.

La Bourgeoisie de Fribourg fit une nouvelle tentative pour attendrir le Gouverneur qui répondit: qu'il savoit le parti qu'il devoit prendre. Le desespoir où cette réponse la jetta, fit craindre qu'il n'eût de tristes suites, & il renforça la garde de

1713. son logis, & n'en permit plus l'entrée qu'aux Officiers de la Garnison. Lors que tout fut prêt pour un Assaut général. Le Gouverneur se retira dans les Forts avec l'Elite de ses Troupes, Deux Drapeaux blancs furent arborez sur les remparts, & peu de moments après, un des Magistrats apporta au Maréchal de Villars une lettre du Gouverneur qui lui marquoit en substance „ qu'il abandonnoit la Ville à sa discretion, „ & recommandoit à sa Clémence „ près de deux mille Soldats malades, ou blessez, un Colonel, plusieurs Officiers, sept ou huit cents „ Hommes qu'on avoit laissez pour „ garder les Brêches, & une grande „ multitude de Femmes, d'Enfants, „ & de Valets". Le Maréchal fit entrer quelques Bataillons dans la Ville, qui se racheta du pillage en paiant un million. Il permit à plusieurs familles nobles, & roturiéres, qui s'étoient refugiées dans Fribourg, de s'en retourner dans leurs Maisons, après avoir exigé d'elles le serment de fidelité.

Le Gouverneur retire dans le Château.

Le Baron d'Arsch le suplia de nourrir environ trois mille personnes qu'il avoit

avoit laissées dans la Ville: Il lui fit 1713.
réponse, „Qu'il ne lui pouvoit ac„corder cette faveur; Que s'il avoit „beaucoup de pain, il n'en devoit „pas refuser à des malheureux qu'il „avoit abbandonnez; que s'il en a„voit peu, on étoit précisément „dans le cas où l'on devoit lui ren„voier ses gens; Qu'on lui offroit „une Capitulation honorable; qu'il „pouvoit par cette voie conserver „sa Garnison qui étoit menacée d'ê„tre détruite ou par la Faim, ou par „le Canon, & les Bombes; Que le „reproche de dureté que l'on exer„ceroit en ne donnant aucune sub„sistance aux Soldats & aux Fem„mes, qui étoient restez dans la Vil„le, retomberoit sur le Gouverneur, „qui les faisoit perir par son opiniâ„treté; Que pour lui on ne le taxe„roit jamais de dureté; Que cinquan„te mille Prisonniers qu'il avoit faits „depuis qu'il commandoit les Ar„mées du Roi, étoient autant de „temoins de son humanité naturel„le". Ces raisons ébranlérent le Gouverneur, il démanda une suspension d'Armes de cinq jours, pour dépêcher au Prince Eugéne, & en

re-

1713. recevoir les derniers ordres, & on lui accorda sa démande. Cependant on ne discontinua point les préparatifs pour forcer le Château où il étoit & les Forts que sa Garnison occupoit encore. Le retour de ce Deputé fit connoître au Maréchal de Villars que la Capitulation qu'il avoit voulu offrir, étoit bien éloignée de celle qu'on lui démandoit. Entre autres Articles extraordinaires on y exigeoit la liberté de la Garnison prise à Landau. Il rejeta ces propositions, & le Gouverneur déclarant qu'il étoit lié par les ordres du Prince Eugéne, demanda cinq autres jours pour chercher d'autres ordres; ce qui fut accordé. Le nouveau delai produisit un bon effet, & on capitula le 16. de Novembre. La Garnison devoit sortir avec toutes les marques d'honneur six piéces de Canon & sept Mortiers. On accordoit la liberté aux Prisonniers faits dans les Lignes de Fribourg, & à ceux qui étoient restez dans la Ville; on devoit pourvoir de pain la Garnison pendant cinq jours; & on lui permettoit de cuire dans les fours de Fribourg. Le Gou-

Il capitule.

Gouverneur tâcha envain d'obtenir 1713.
la liberté de la Garnison de Landau, & la conservation de Fribourg & de ses Privileges. Ces Articles lui furent refusez, Villars n'étoit pas sûr que quelque interêt d'Etat n'obligeroit point d'en faire sauter les Fortifications: Ce qui auroit porté un grand préjudice à l'Empire, par les sommes immenses qu'il auroit fallu pour les rétablir. Les Impériaux remirent le lendemain le Fort St. Pierre, & une partie du Fort de l'Etoile. La Garnison qui de treize mille Hommes qu'elle avoit eus au commencement, étoit reduite à sept mille, sortit le 20. & fut conduite à Rotweil. Les François n'avoient pas moins perdu de leurs gens.

L'Empire tâche de porter l'Empereur à la Paix.

L'Empereur paroissoit persister dans le dessein de continuer la Guerre. Le Comte de Trautmansdorf son Envoié auprès des Cantons Suisses, ne négligeoit rien pour allarmer les Cantons Protestans, particuliérement celui de Bade. Il s'éforçoit de leur persuader que les François ne seroient pas plutôt maîtres de Fribourg, qu'ils iroient assieger Rhinfels une des quatre Villes Forestie-

res.

1713. res. Une Diéte fut convoquée à Bade pour déliberer sur le sujet de cette crainte. Mais le Comte du Luc Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, calma si bien à cet égard les inquiétudes, que les Cantons Catholiques refusérent d'envoier leurs Députez, & consentirent seulement qu'on écriroit au nom du Corps Helvetique, aux Ministres & aux Généraux des deux Puissances, afin qu'elles concourussent également à l'observation des Alliances qu'elles avoient contractées avec cette République.

Diétes particuliéres des Cercles à ce sujet.

Les Députez du Cercle de Souabe tinrent une diéte à Ulme pour déliberer de leurs interêts particuliers. Ils convinrent de prier l'Empereur de leur procurer la Paix, ou de consentir à la Neutralité qui seule les pouvoit garantir d'une ruine totale depuis la prise de Fribourg. Les Députez des quatre Cercles Associez s'étoient assemblez à Hailbron, puis à Francfort, pour déliberer sur la distribution des Quartiers d'hyver, & sur les mesures qu'ils devoient prendre, si la Maison d'Autriche continuoit la Guerre. Si l'Empereur

pereur la souhaitoit, l'Empire avoit 1713.
des desirs bien opposez. Les Cercles de Souabe & de Franconie, & les quatre Electorats situez sur le Rhin, étoient extrémement foulez par les repartitions des quartiers d'hyver qu'avoit envoié la Cour de Vienne. Elle demandoit à la Diéte cinq millions pour les préparatifs de la Campagne suivante. Ces objets si desagréables, étoient rendus encore plus mortifiants pour l'Empire, par la comparaison de son état avec la situation agréable des Nations qui avoient fait leur accommodement de bonne heure. L'Angleterre outre la possession de Port-Mahon & de Gibraltar que son Traité avec l'Espagne lui avoit conservée, recommençoit à faire fleurir son Commerce. La Hollande voioit ses Frontiéres en sureté par la Barriére qui étoit en son pouvoir, & avoit renoué la bonne intelligence d'une maniére très-favorable à ses interêts. Le Duc de Savoie avoit la double satisfaction d'avoir agrandi ses Etats, & d'être mis en possession d'une Couronne, dont les sujets l'avoient reçu avec de grandes demonstrations

de

1713. de joie, malgré les Manifestes que l'Empereur avoit fait repandre en Sicile, pour menacer les Siciliens de son indignation, s'ils reconnoissoient un autre Souverain que Sa Majesté Impériale. Et tous ensemble recevoient mille benedictions de leurs peuples à qui ces Traitez avoient rendu le repos.

Dispositions de l'Empire à la Paix.

A cette triste comparaison se joignoit l'expérience que l'Empire avoit de l'impuissance de ses Armées, quand elles sont réduites à dépendre des Contingens des Princes; la perte de Fribourg dont le Gouvernement fut rendu au Maréchal de Villars qui l'avoit possedé, lors que cette Ville fut rendue à l'Empire par le Traité de Ryswick; & l'activité de ce Général, qui malgré les rigueurs de l'hiver faisoit craindre qu'il ne voulût entreprendre le Siége de Traerbach. Le Prince Eugéne lui même craignit de perdre à la tête d'une Armée incapable de rien tenter, la gloire dont les Campagnes précedentes l'avoient couvert. Il insinua à Sa Majesté Impériale, que ce qu'il n'avoit pû faire avec de foibles Troupes, il en viendroit peut-

être

être à bout par la voie des Négociations. L'Empereur ébranlé & craignant de ſe voir abbandonné par les Cercles les plus expoſez, lui envoia un Plein Pouvoir pour traiter avec la France. Le Roi dans la lettre qu'il avoit écrite pour ordonner le *Te Deum* à l'occaſion de la priſe de Fribourg, avoit témoigné que ce retour de proſperitez ne diminuoit point en lui le deſir de rendre la Paix générale. 1713.

L'Empereur & le Roi de France nomment le Prince Eugéne & le Marêchal de Villars leurs Plénipotentiaires.

Villars, comme je l'ai déja dit, avoit jetté des ſemences de Paix dans les Conférences de Heidelberg; d'ailleurs il la rendoit ſi néceſſaire à l'Empire, que la Cour avoit jugé néceſſaire de lui envoier un Plein Pouvoir pour traiter, au cas que les Impériaux offriſſent d'entamer la Négociation. Ainſi lors que le Gentil-homme du Prince lui vint annoncer que Son Alteſſe étoit munie d'un Plein Pouvoir, il lui répondit que le Roi l'aiant auſſi nommé Plenipotentiaire pour cette Paix: il ne s'agiſſoit plus que de choiſir le lieu le plus convenable pour les Conférences. Ils convinrent du Palais de Raſtadt en Souabe, que le Prince Louis

de

1713. de Bade avoit fait bâtir. Le Maré-chal qui savoit l'impatience du Roi pour la conclusion de la Paix, laissa au Comte du Bourg le soin de l'Armée, & des reparations de Fribourg; & il ordonna que les Troupes partissent à mesure que le fourage manqueroit. Il se rendit à Strasbourg, où il communiqua au Maréchal de Besons les résolutions de la Cour. Le Fourrier de l'Armée fut envoié à Rastadt; le Fourrier de l'Armée Impériale s'y étoit aussi rendu; ils partagérent les appartemens du Palais, à savoir la moitié pour chacun des deux Généraux; ils partagérent aussi la moitié des Logements pour les Seigneurs, qui devoient les accompagner pour leur Escorte & leurs Domestiques. Le Maréchal de Villars alla au Fort Loüis le 25. de Novembre, accompagné du Prince de Rohan, de Contade, & de la Houssaie Intendant d'Alsace. Le Prince de Rohan s'en retourna à la Cour pour annoncer les Conferences.

Rastadt est choisi pour les Conferences.

Arrivée des Plenipotentiaires.

Le Plenipotentiaire François arriva le lendemain à Rastadt à trois heures après midi, & occupa l'appartement qui lui étoit destiné. Son Es-

Escorte étoit de cent Cavaliers & de 1713.
cent Grenadiers. Le Prince Eugéne arriva une heure après, avec une pareille Escorte. Il étoit accompagné d'un Conseiller Aulique, des Comtes de Konigseck, de Whelen, de Falkenstein, Officiers Généraux; & précedé d'une Simphonie de Trompettes, de Bassons, de Haubois & autres Instruments. Les deux Escortes se rangérent en Bataille, chacune devant le logement de leurs Généraux.

Le Maréchal de Villars étant arrivé le prémier, fit les honneurs, & reçut le Prince Eugéne sur le Grand Escalier dont il avoit déja descendu trois marches, quand le Prince le joignit. Ils s'embrassérent avec la cordialité que donne à deux Heros une admiration reciproque. Ils se présentérent l'un à l'autre les Seigneurs qui les accompagnoient. L'Historien (1) qui me fournit ces circonstances, ajoute que la bienveillance & l'estime naissent plus facilement entre les rivaux de la gloire qu'entre les rivaux de l'amour. Les pré-

(1) *Campagnes du Maréchal de Villars.*

1713. prémiers dépouillent sans peine le caractere d'Ennemi : parce qu'ils sont persuadez que la gloire souffre plusieurs concurrens qui sont les véritables Artisans de l'honneur les uns des autres. Le Prince aiant fait la première visite, où ils restérent seuls pendant une heure, le Marêchal la lui rendit peu de tems après, & cette Conference fut moins longue que la premiére. Ils se communiquérent alors leurs Pleins Pouvoirs. Ils continuérent leurs Conférences avec beaucoup de secret, ils se regaloient souvent, & les Officiers des deux Nations se piquérent d'imiter la politesse de leurs Généraux.

Préparatifs pour la Campagne.

L'Empereur ne laissoit pas de se préparer à continuer la Guerre, en cas que l'on ne pût convenir d'Articles favorables à ses interêts, car il ne s'agissoit plus de ceux que la France avoit offerts au commencement de la Campagne. Elle avoit la superiorité & prétendoit d'être indamnisée des frais, & conserver quelques Villes qu'elle avoit consenti de rendre. La Cour de Vienne sollicitoit puissamment la Diéte de faire de nouveaux efforts pour l'intérêt com-

commun de l'Empire, & l'Assemblée des quatre Cercles Associez, suspendoit ses déliberations, & attendoit avec toute l'Europe le resultat des Conferences de Rastadt. Rien ne les dégoutoit davantage de la Guerre que les Contributions militaires que les François éxigeoient: il leur étoit impossible d'y subvenir, & de fournir en même tems à ce que l'Empereur leur démandoit. La Forêt-Noire sembloit exempte de ces Contributions. Le Bourg de Neustad (1) avoit une Garnison de trois cents Hommes, qui l'empêchoient de contribuer. Le Chevalier d'Asfeldt, qui commandoit dans Fribourg, fit un Détachement qui prit le Bourg le 25. de Décembre, tua quelques Soldats, en fit quelques autres Prisonniers, & força le reste à prendre la fuite. Les François s'emparérent aussi de Kiern dont la situation est très-commode pour tenir le Palatinat soumis aux Contributions, & pour ouvrir à l'Armée d'Alsace une porte par où elle pouvoit penétrer dans le cœur de l'Empire à l'ouverture de la Campagne.

1713.

Les François prennent le Bourg de Neustad & Kiern.

(1) *A quatre lieuës de Willingue.*

1713. Sa Majesté Impériale demanda cinq millions à la Diéte pour la Campagne suivante : Les Députez du Cercle de Souabe remontrérent l'impuissance où ils étoient de fournir leur quote part.

Les Etats de la Basse Autriche donnérent de meilleures esperances, & on en attendoit onze millions de Florins. Le College des Electeurs & celui des Princes offrirent de contribuer de tout leur pouvoir à la continuation de la Guerre. Le Prince Eugéne craignant que la douce idée d'une Paix qui pouvoit encore manquer, ne favorisât les irresolutions de la Diéte, avoit eu la politique d'écrire au Commissaire Impérial, que la France n'offroit que des Conditions dures, & honteuses à l'Empire; & qu'il seroit déja parti, si le Marêchal de Villars ne l'eût prié d'attendre le retour d'un Courrier qu'il avoit envoié au Roi, pour demander des conditions plus raisonnables; qu'il avoit eu peine à differer son départ, parce qu'il n'esperoit pas que la France prît des sentimens plus moderez. Ce n'est pas que le Prince ne vit bien que quel-

que

que repugnance qu'eût l'Empereur 1713.
à se contenter de ce que la France lui offroit; il ne pouvoit faire autrement que de l'accepter; cependant il étoit bien aise d'exciter le zèle des Princes, & de se ménager des ressources en cas qu'on ne pût rien conclurre. Le Cercle de Souabe consentit alors à tout ce que la Diéte resoudroit, pourvû qu'on lui tint compte des Régimens surnumeraires qu'il avoit fourni les Campagnes précedentes. Les autres Cercles accordérent les cinq millions, pourvû que la répartition s'en fît suivant les facultez de chaque Païs. Le Comte de Trautsmandorff remuoit Ciel & Terre, pour animer les Suisses. Le Comte du Luc Ambassadeur de France rendit ses cabales inutiles. Le Marquis de Beretti Landi, Ambassadeur d'Espagne auprès du Corps Helvetique, seconda le Comte du Luc, & dans un discours où il notifioit à la Diéte de Lucerne la naissance de l'Infant Dom Fernand; après avoir remercié les Cantons de leur constance pour Sa Majesté Catholique: *Vous seuls* leur dit-il, *n'avez point été éblouïs d'un Météore passa-*

 ger,

1713. *ger, & n'avez point eu les yeux assez troubles, pour voir deux Soleils dans le Ciel.*

L'Empereur établit à Vienne un Conseil suprême d'Espagne.

La Cour Impériale se trouva chargée d'un grand nombre de Seigneurs Espagnols qui perdant toute esperance de rentrer dans leurs biens, lui demandoient la recompense du sacrifice qu'ils avoient fait à la Cour de Barcelonne. On créa un Tribunal qu'on nomma le Supréme Conseil d'Espagne, & on lui attribua la connoissance des affaires qui concernent les Païs qui dépendoient de cette Monarchie. La plûpart de ces Seigneurs avoient reconnu Philippe V. & lui avoient prêté serment de fidelité. De ce nombre étoient l'Archevêque de Valence, qui eut beaucoup de part aux troubles de ce Roiaume, & qui s'enfuit lors que Philippe le reconquit; il fut fait Président de ce Tribunal: & le Duc d'Uceda Ambassadeur de Philippe V. à Rome, qui abbandonna un Roi qu'il avoit representé plusieurs années; il fut nommé Tresorier de ce Conseil.

Il ordonne au Ministre de Savoie de

Les Plenipotentiaires gardoient un si profond secret sur le progrès de leurs

leurs Conferences, que ceux qui souhaitoient sincérement la fin de la Guerre, commençoient à s'impatienter. On anticipa la nouvelle de l'accommodement, on publia ensuite qu'il ne se feroit point. Les esperances de Paix semblérent se reculer, lors que l'Empereur indigné contre le Duc de Savoie, de ce qu'il avoit fait la Paix avant lui, & accepté une Couronne à laquelle Sa Majesté Impériale ne renonçoit pas, fit signifier au Comte de Borgolo Envoié extraordinaire du Roi de Sicile à la Diéte de l'Empire, qu'il eût à sortir d'Augsbourg en deux fois vingt quatre heures & des terres de l'Empire en quinze jours.

1713. sortir de l'Empire.

Plusieurs Etats eurent de l'inquiétude de ces Conferences, & craignirent qu'on ne prît des mesures à leur préjudice. Les Hollandois ne furent pas exempts de ce soupçon. Il n'étoit pas impossible que l'Empereur qui n'étoit pas convenu de leur Barriere, ne sollicitât la France de lui abbandonner les Païs-Bas, sans la reserve qu'ils avoient stipulée. Immédiatement après la Paix ils avoient écrit à Sa Majesté Très-Chrétienne

Inquiétudes que causent les Conferences de Rastadt.

1713. une lettre où tout ne respiroit qu'amitié, & un parfait desir de rendre la Paix durable. Le Roi leur avoit fait réponse dans le même stile, mais quoi qu'ils eussent l'exemple de l'Angleterre qui avoit envoié à Paris & à Madrid des Ambassadeurs, ils avoient differé pendant neuf mois d'en envoier de leur part. Le Pensionnaire Buys & le Député Goslinga étoient à la vérité nommez depuis quelque tems: le Marquis de Châteauneuf Ambassadeur Extraordinaire de France, arrivé à la Haie le 18. de Septembre, avoit présenté le 18. du mois suivant, un Mémoire aux Etats Généraux, & avoit eu avec eux plusieurs Conferences; mais sans faire son entrée publique qui fut remise au 15. de Janvier 1714. Les Ambassadeurs de la République étoient partis pour France le 13. Ils eurent quelques audiences particuliéres du Roi avant leur entrée publique qu'ils firent le 27. de Mai.

Expedition du Brigadier la Croix.

Pendant les Conferences de Rastadt le Brigadier la Croix surprit sur le Rhin, au dessus de Bonn, un gros Bâteau dans lequel étoient le Prince de Holstein, Colonel au service de l'Em-

l'Empereur, la Princesse son Epouse, & un de ses fils, avec tout son équipage. Pendant que le Partisan chargeoit l'Escorte, le Prince se sauva de l'autre coté du Rhin. La Princesse qui étoit enceinte, & le jeune Prince ne pouvant le suivre à pied, furent faits Prisonniers; mais on les relâcha sur le Champ, lors qu'ils eurent promis de paier rançon. L'équipage estimé cent mille florins, & où il y avoit beaucoup de Vaisselle d'argent, fut butiné; mais le Roi eut la génerosité de remettre au Prince la rançon de la Princesse & de son fils. Il lui fit rendre sa Vaisselle, & ce qui se trouva de ses Equipages encore en nature. 1713.

Quand le Prince Eugéne vit que le Traité s'avançoit, il songea à préparer la Diéte à s'en contenter. Les Ministres de l'Empereur menacérent que si les principaux membres de l'Empire négligeoient de l'assister, il seroit obligé d'accepter des offres qu'ils ne devoient pas desirer. L'Electeur de Mayence donna avis que l'Empereur feroit part incessament à la Diéte de l'état des Négociations.

1713. Edits de l'Empereur contre les Protestans.

Sa Majesté Impériale donna deux Mandements qu'elle n'eût pas sans doute donnez, si elle n'eût été assurée de la Paix : L'un contre les Réformez de Bortscheid près d'Aix la Chapelle, l'autre contre les Lutheriens de ces deux Places. Elle ordonnoit aux uns & aux autres de congedier leurs Ministres & de démolir leurs Temples.

Edit du Roi en faveur des Galeriens.

Sa Majesté Très-Chrétienne donna au contraire un Ordre du 17. de Mai, pour délivrer cent trente six Forçats, qui n'étoient sur les Galéres que pour avoir continué l'exercice de la Religion Réformée contre les défenses. Mais elle y mit la condition qu'ils sortiroient en même tems du Roiaume, sans y pouvoir demeurer sous peine d'être remis à la Chaine.

Autre contre les Refugiez.

Un autre Edit du 18. de Septembre, trompa l'attente des Réfugiez qui avoient esperé qu'en consequence de la liberté du Commerce retablie, ils pourroient retourner en France pour y faire quelque séjour. Le Roi apellant cela une fausse interpretation, & confirmant les Edits anterieurs, défendit aux Nouveaux-Convertis de passer dans les Païs étrangers,

trangers, & aux Réfugiez qui persisteroient dans leur créance, de rentrer dans le Roiaume sans sa permission. 1713.

Mariages & Divertissemens.

Depuis la Paix d'Utrecht les plaisirs renaissoient en foule à la Cour de France. Le Mariage du Duc de Bourbon-Condé avec Marie-Anne de Bourbon, Fille de François-Loüis Prince de Conti, & celui du Prince Loüis-Armand de Conti avec Loüise-Elisabeth de Bourbon Princesse de Condé, dont la celebration se fit au mois de Juin, contribuérent à ranimer la joie. Le séjour de Fontaine-Bleau fut égaié par la Comedie, le Bal, & par mille autres divertissemens, & sur tout par des promenades, où le Roi menoit quelquefois lui-même sa Calèche: la Chasse où les Dames se trouvoient avec des habits d'une extrême magnificence, occupoit agréablement la Cour. La Duchesse de Berri avoit remis le jeu à la mode; & on jouoit si gros jeu chez elle, qu'un Capitaine de Vaisseau gagna seize mille Pistoles en une seule reprise.

Le Général des Capucins va à l'Audience du Roi.

Le 10. de Septembre, le Roi donna une Audience publique au Pere Michel-Ange de Raguse, Général

1713. des Capucins accompagné de vingt-cinq autres. Le Chevalier de Saintot l'Introducteur des Ambassadeurs l'alla prendre aux Mathurins dans les Carosses de Sa Majesté, & le reconduisit de méme. Il harangua le Roi en Latin, & Sa Majesté lui répondit sans interprete.

La Principauté d'Orange est unie au Parlement de Grenoble.

Le Parlement de Grenoble fut indemnisé de l'aliénation des Païs cedez au Roi de Sicile, par l'union que l'on fit de la Principauté d'Orange & de la Vallée de Barcelonétte, à son ressort.

Le Roi récompense les Plenipotentiaires.

Sa Majesté s'étoit aquitée envers le Cardinal de Polignac par le Chapeau qu'elle lui venoit de procurer, elle fit donner à Menager dix mille livres au delà des deux cents mille qu'il avoit dépensé à Utrecht. Elle récompensa aussi les services du Marêchal d'Uxelles en lui donnant le Gouvernement d'Alsace qu'avoit eu le Duc de Mazarin. Ce dernier venoit de trouver dans le Tombeau un repos qui lui avoit été ôté depuis son Mariage avec Hortense de Mancini, Niéce du Cardinal Mazarin. Ils se deshonorérent l'un l'autre par les Factums les plus ignominieux, & le Roi

Mort du Duc de Mazarin.

Roi qui daigna se mêler de leur raccommodement, ne put venir à bout de procurer à ce Duc la possession paisible de sa femme, qui aima mieux passer les Mers que de supporter la dévotion de son mari. 1713.

L'Academie perdit le 6. de Septembre, Seraphin Regnier des Marais Abbé de St. Laon près de Thouars. Il étoit dans sa quatre-vingt deuxiéme année; & occupoit sa place d'Académicien depuis quarante trois ans. Elle fut donnée au Sieur de la Monnoie, & pour la charge de Secretaire perpetuel de l'Academie, le choix tomba sur André Dacier, célébre par les savantes traductions dont il a enrichi la Langue Françoise. De Seraphin Regnier des Marais.

Au mois de Janvier de l'année 1714 mourut François VIII. du nom, Duc de la Rochefoucauld, Pair & Grand-Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Grand Maître de la Garde-robe de Sa Majesté. 1714. Du Duc de la Rochefoucauld.

Une autre mort plus remarquée, fut celle de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie. Dieu ne permit pas qu'elle goutât long-tems le plaisir de voir De Marie-Louise-Gabrielle Reine d'Espagne.

1714. le Roi son époux affermi sur le Trône de l'Espagne. Cette Princesse avoit partagé ses dangers avec une constance heroïque, & une tendresse qui fut une grande ressource à ce Monarque. Elle étoit née le 17. de Septembre 1688. sa mort arrivée le 14. de Février, lui laissa au moins la consolation de voir que presque toute l'Europe étoit convenue de ne plus troubler la succession d'une Monarchie que sa fécondité avoit conservée à son Epoux. Philippe aiant donné quelques mois à la douleur que cette perte lui causa, chercha à la reparer par un second mariage, & le 16. de Septembre, le Duc de Parme épousa au nom de Sa Majesté Catholique sa Niéce Elisabeth Farnese qui porta aux enfants nez de ce Mariage les prétentions de la Maison de Parme sur la Couronne de Portugal.

Philippe V. épouse en secondes nôces la Princesse de Parme.

Les Préliminaires sont conclus à Rastadt.

Le même jour que l'Espagne fut plongée dans la douleur par la perte de la Reine, on se rejouïssoit à Rastadt, où les Préliminaires de la Paix furent arrêtez. Les Plenipotentiaires étant convenus des Articles qui étoient la base de ce Traité, differérent

rérent de mettre la derniére main à cet ouvrage, jusqu'à ce qu'ils eussent demandé les intentions des deux Cours. En attendant les éclaircissements, le Prince Eugéne alla prendre les plaisirs du Carnaval à la Cour du Duc de Wirtenberg, & le Maréchal de Villars se rendit à Strasbourg. Le Sieur de Contade qui étoit allé porter au Roi ces Articles, revint trouver le Maréchal, qui l'envoia au Prince Eugéne. Les changemens que la Cour y avoit faits ne tendoient qu'à rendre la Paix plus solide; ainsi ils ne causérent point de difficulté. L'Empereur entra dans toutes les vues du Prince Eugéne qui retourna aussi-tôt à Rastadt, où le Maréchal arriva en même tems. 1714.

Les Plenipotentiaires signent le Traité.

Il y eut une Conference de deux heures dès le prémier jour; & dès le 3. de Mars tout fut reglé. On travailla à mettre au net le Traité qui fut redigé en François, & signé la nuit du 6. Les Plenipotentiaires envoiérent aussi-tôt leurs ordres aux Gouverneurs des Places Frontieres, de rappeller les partis qu'ils avoient en Campagne, & de ne plus exer-

1714. cer d'hostilitez. Il est rare que deux Généraux possedent en un même dégré l'habileté que démandent les Négociations, & les qualitez qui concourent à faire un Grand Général: Et il est glorieux à la France d'avoir produit les deux Heros en qui ces deux sortes de mérite se trouvérent réunies.

Articles séparez.

Le Traité contient XXXVII. Articles, outre trois autres separez. „Le prémier des Articles séparez „déclaroit que l'Empereur aiant pris, „dans la Préface du Traité, des Ti- „tres de la Monarchie d'Espagne „que le Roi ne pouvoit pas recon- „noître; on étoit convenu que les „qualitez prises, ou obmises de part „& d'autre, ne donneroient aucun „droit, ni ne causeroient aucun pré- „judice à l'une, ou à l'autre des „Parties contractantes. Le second „prévenoit les consequences qu'on „auroit pu tirer à l'avenir de ce que „le Traité avoit été commencé, „poursuivi, & achevé sans les so- „lennitez & formalitez requises & „usitées à l'égard de l'Empire, & „composé & redigé en Langue „Françoise, contre l'usage ordinai-

„rement

„rement obſervé dans les Traitez 1714.
„entre Sa Majeſté Impériale, l'Em-
„pire, & Sa Majeſté Très-Chré-
„tienne. On déclaroit que cette
„difference ne pourroit être allé-
„guée pour exemple, ni tirer à
„conſequence. Par le troiſiéme le
„Marêchal de Villars promettoit
„de faire ſavoir inceſſament le choix
„que le Roi feroit d'une des trois
„Villes que l'Empereur avoit pro-
„poſées pour le Traité général &
„ſolemnel à faire entre l'Empereur,
„l'Empire & la France.

„Par les deux premiers Articles „du Traité, l'Empereur, l'Empi„re, & Sa Majeſté Très-Chrétien„ne ſe promettent une amitié per„petuelle. Ils s'obligent de ne „point favoriſer les Rebelles à l'un „ou à l'autre; & conviennent d'un „oubli & d'une Amniſtie. III. Les „Traitez de Weſtphalie, de Nime„gue, & de Ryſwick doivent ſervir „de Baſe à cette Paix, excepté les „Articles auxquels il y eſt expreſſe„ment dérogé. IV. Le Roi rend „à l'Empereur le Vieux Briſach, & „toutes ſes dépendances ſituées à la „Droite du Rhin, & garde celles

Articles du Traité.

„qui

1714. „ qui sont à la Gauche, nommément
„ le Fort Mortier. V. Le Roi rend
„ pareillement à l'Empereur & à la
„ Maison d'Autriche, Fribourg avec
„ les Forts de St. Pierre, de l'Etoile,
„ & tous les autres, construits ou re-
„ parez, là ou ailleurs dans la Forêt
„ Noire, ou dans le reste du Bris-
„ gau. VI. Le Fort de Kehl est
„ rendu à l'Empereur. Le Fort de
„ la Pile & les autres dans les Isles
„ du Rhin sous Strasbourg, doivent
„ être rasez aux frais du Roi : Et la
„ Navigation du Rhin sera libre aux
„ sujets des deux Partis ; sans qu'on
„ puisse augmenter les anciens Droits,
„ ni en exiger de nouveaux. VII.
„ Brisach, Fribourg, & Kehl se-
„ ront rendus avec leurs Jurisdic-
„ tions, Dépendances, Artilleries,
„ & Munitions qui y étoient lors
„ que les François y entrérent. VIII.
„ Le Roi promet de faire raser les
„ Fortifications construites vis-à-vis
„ de Huningue sur la droite & dans
„ l'Isle du Rhin & de démolir le
„ Pont, & celui qui conduit du Fort
„ Louïs au Fort Selingue. Le pré-
„ mier de ces Forts demeure au Roi.
„ L'autre doit être rasé. IX. La
„ Fran-

„France doit évacuer les Châteaux 1713.
„de Bitsch & de Hombourg, en
„démolissant auparavant les Fortifi-
„cations, sans endomager les dits
„Châteaux. X. Le terme de l'é-
„vacuation est fixé à trente jours
„après les Ratifications du Traité
„Général & Solemnel à faire entre
„les deux Nations. XI. La dé-
„molition des Places se fera au plus
„tard deux mois après les dites Ra-
„tifications. XII. Le Roi promet
„de traiter avec les Princes & Etats
„de l'Empire sur le pied du Traité
„de Ryswick, & d'en accomplir
„tous les Articles auxquels il ne se-
„ra point dérogé. XIII. L'Em-
„pereur consent que le Roi garde
„Landau avec ses Dépendances,
„comme il en jouïssoit avant la
„Guerre, & se charge d'en avoir
„le consentement de l'Empire. XIV.
„Le Roi reconnoît la Dignité E-
„lectorale dans la Maison de Bruns-
„wick-Hannovre. XV. Les Elec-
„teurs de Cologne & de Baviére
„seront rétablis dans leurs Etats,
„Titres, Dignitez, Prérogatives,
„& Droits dont ils ont joui, ou dû
„jouïr avant la Guerre; & pour-
„ront

1714. „ront envoier leurs Plenipotentiai-
„res aux Négociations générales.
„On lèur rendra de bonne foi leurs
„Meubles, Pierreries, Artillerie
„& Munitions, selon les Inventai-
„res. L'Electeur de Cologne se-
„ra rétabli dans son Archevêché de
„Cologne, dans ses Evêchez de Hil-
„desheim, de Ratisbonne, & de
„Liége, & dans sa Prevôté de Berg-
„tolsgaden. Il n'y aura dans Bonn
„en tems de Paix aucune Garnison;
„mais en tems de Guerre l'Empe-
„reur y en pourra mettre. Les deux
„Electeurs renonceront à toutes
„prétentions & indemnitez contre
„l'Empereur, l'Empire, ou la Mai-
„son d'Autriche, & ils demande-
„ront le renouvellement d'Investi-
„ture comme les autres Electeurs.
„XVI. Les Officiers & Domesti-
„ques qui ont suivi l'un ou l'autre
„parti, jouïront de l'Amnistie, & se-
„ront rétablis dans tous leurs biens,
„& emplois. XVII. Cette resti-
„tution se fera trente jours après
„l'échange des Ratifications du
„Traité Général. XVIII. Si la
„Maison de Baviére, après son réta-
„blissement total, trouve qu'il lui
„con-

„ convienne de faire quelques échan- 1714.
„ ges de ses Etats contre d'autres,
„ le Roi ne s'y opposera pas. XIX.
„ Sa Majesté Très-Chrétienne aiant
„ remis aux Etats Généraux pour la
„ Maison d'Autriche, les Païs-Bas
„ Espagnols tels que Charles II. les
„ possedoit, elle consent que l'Em-
„ pereur en prenne possession; sauf
„ les conventions entre l'Empereur
„ & les Etats Généraux pour leur
„ Barriére; & le Roi de Prusse re-
„ tiendra ce qu'il possede actuelle-
„ ment du Haut Quartier de Guel-
„ dres. XX. Le Roi consent que
„ les Etats Généraux rendent à l'Em-
„ pereur, après les Ratifications du
„ Traité Général, Menin & sa Ver-
„ ge, Tournai & le Tournesis. Saint
„ Amand avec ses dépendances, &
„ Mortagne sans dépendances de-
„ meureront au Roi qui ne pourra
„ faire à cette derniére Ville, ni For-
„ tifications, ni Ecluses. XXI. Le
„ Roi confirme en faveur de l'Em-
„ pereur & de sa Maison la cession
„ déja faite de Furnes, de Furner-
„ Ambach, de la Knocke, de Loo,
„ de Dixmude, d'Ypres, de Rous-
„ selaer, de Poperingue, de Varne-
„ ton,

1714. „ton, de Comines, & de Warwick, qui doivent être remis à „l'Empereur sous les mêmes con-„ditions que les Païs-Bas Espagnols. „XXII. La Navigation de la Lys, „depuis l'Embouchure de la Deule „en remontant, sera libre, & il ne „s'y établira ni péages, ni impôts. „XXIII. Il y aura une Amnistie „perpetuelle pour tout ce qui a été „fait pendant cette Guerre par les „sujets des Païs-Bas. XXIV. Ils „pourront librement négocier avec „les Etrangers, vendre, & aliéner „en leur faveur sans autre permis-„sion que celle du présent Traité; „& pourront librement dans l'espa-„ce d'un an quitter leurs demeures, „& s'établir où il leur plaira. XXV. „Ils jouïront de tous leurs Biens, „Benefices, Charges & Droits com-„me avant la Guerre. XXVI. A „l'égard des Rentes affectées sur „quelques Provinces, on en paiera de „côté & d'autre sa quotepart selon „ce que chacun possede. XXVII. „Dans les Païs cedez par le Roi, „tout sera maintenu dans l'état, où „il étoit avant la Guerre, à l'égard „de la Religion Catholique. Les

„Ma-

„ Magistrats ne pourront être que 1714.
„ de cette Religion. Les Evêques, „ les Chapitres, & les Monasteres, „ l'Ordre de Malthe, & ceux qui ont „ des pensions assignées sur des Bé- „ nefices, seront conservez dans leurs „ Droits & Prérogatives. XXVIII. „ Les Communautez & Habitans des „ Païs-Bas Catholiques seront main- „ tenus dans leurs Coutumes & Pri- „ viléges, comme ils en jouïssoient „ sous la domination de leurs der- „ niers Souverains. XXIX. Les „ Beneficiers jouïront des Benefices „ qui leur ont été conferez par l'un „ ou par l'autre des deux Partis. „ XXX. & XXXI. Le Roi promet „ de laisser jouïr tranquilement l'Em- „ pereur de tous les Etats qu'il pos- „ sede actuellement en Italie. L'Em- „ pereur s'engage de son côté de ne „ point troubler la Neutralité d'I- „ talie, & de rendre bonne & prom- „ pte justice sur les prétentions des „ Ducs de Guastalla & de la Miran- „ dole & au Prince de Castiglione. „ XXXII. On renvoie au Traité „ Général & Solemnel la discution „ de diverses prétentions dont les „ deux Plenipotentiaires étoient „ char-

1714. „chargez de demander satisfaction. „XXXIII. Sa Majesté Impériale „s'engage de procurer que les Elec- „teurs, Princes & Etats de l'Em- „pire envoient des pleins pouvoirs, „& qu'ils consentiront à tous les „points de ce Traité. XXXIV. „On propose trois Villes afin d'en „choisir une pour le lieu du Traité „qui devra se conclure dans deux „ou trois mois au plus tard, à comp- „ter du prémier jour que commen- „ceront les Conferences. XXXV. „A la signature de ce Traité doi- „vent cesser les hostilitez, & après „l'échange des Ratifications on „doit s'abstenir de toutes contribu- „tions, & se renvoier sans rançons „tous les Prisonniers d'Etat & de „Guerre. Les Troupes seront reti- „rées de part & d'autre. XXXVI. „Le Commerce sera libre comme „avant la Guerre. XXXVII. Le „Traité sera ratifié dans un mois". J'ai déja raporté les trois Articles séparez.

Les Plenipotentiaires sont nommez de part & d'autre pour la Paix de Bade.

Contade qui apporta au Roi la nouvelle de ce Traité, fut recompensé d'une pension de quatre mille livres, & d'un Cordon rouge dans l'Or-

l'Ordre de St. Louïs. Les deux Souverains reconciliez ſe hâtérent de nommer deux autres Plenipotentiaires outre les déux Généraux pour le Traité Solemnel ; ce furent du côté de l'Empire, les Comtes de Goes & de Sailern, & de la part de la France le Comte du Luc Ambaſſadeur en Suiſſe & St. Conteſt Intendant des trois Evêchez. 1714.

Sa Majeſté Impériale adreſſa le 24. de Mars, un decret à la Diéte générale de l'Empire, il contenoit en ſubſtance : „ Que le Maréchal de „ Villars aiant fait propoſer par l'E„ lecteur de Mayence, & peu après „ par l'Electeur Palatin la tenue d'u„ ne Conference pour la Paix, Sa „ Majeſté Impériale avoit envoié ſes „ pleins pouvoirs au Prince Eugéne; „ Qu'au commencement des Confe„ rences les propoſitions du Marê„ chal s'éloignant de la Paix, on pou„ voit croire qu'elle ne ſe feroit „ point; que cependant on s'étoit ra„ proché de part & d'autre : Que „ Sa Majeſté Impériale n'avoit pas „ cru devoir prendre la voie de con„ ferer avec tous les Cercles de l'Em„ pire ; qu'en ce cas la Paix auroit „ écha-

L'Empereur envoié un Decret à la Diéte de l'Empire.

1714. „échapé à cause des longueurs. El-
„le imputoit à l'abbandonnement
„des Alliez les Conditions peu avan-
„tageuses, & déclaroit qu'aiant été
„priée par les quatre Cercles les
„plus exposez, d'accepter la Paix,
„elle n'avoit pu continuer la Guer-
„re sans mettre l'Empire en un ex-
„trême danger, ni le délivrer au-
„trement des contributions dont il
„étoit chargé. Elle laissoit à la Dié-
„te le choix de lui envoier des pleins
„pouvoirs, ou d'envoier une petite
„deputation, comme on l'avoit pra-
„tiqué à la Paix de Ryswick". L'Empereur notifioit en même tems l'Echange des Ratifications, & représentoit qu'il falloit demeurer armé jusqu'à l'exécution de la Paix, & qu'ainsi il étoit nécessaire de fournir à la caisse de l'Empire les cinq millions d'écus démandez pour la Campagne & tous les Arrerages.

Le Marêchal de Villars arrive à Paris.

Le Marêchal de Villars fut reçu du Roi à son retour à Versailles avec toutes les démonstrations de la plus vive reconnoissance. Sa Majesté donna à son fils la survivance du Gouvernement de Provence dont elle avoit gratifié le Marêchal après

la mort du Duc de Vendôme. Le Roiaume avoit long-tems ſoupiré après la Paix, le Roi proteſta qu'il ne vouloit plus ſonger qu'à en faire goûter à ſon peuple toutes les douceurs, & cette déclaration contribua beaucoup à rendre précieux au peuple le Heros Pacificateur qui venoit de lui procurer un ſi grand bien; & l'Academie Françoiſe non contente de le louer, ſouhaita de voir ſa liſte ornée d'un ſi grand nom. 1714.

On aſſura peu après une circonſtance, que je ne veux pas garantir; à ſavoir que les deux Monarques étoient convenus de quelques Articles ſecrets pour aſſurer à Philippe V. la reverſion à la Couronne de France, en cas que le Thrône lui fût dévolu par la mort du jeune Dauphin; & que ces Articles demeurérent entre leurs Majeſtez, & les deux Négociateurs; ainſi, quand ils ſeroient vrais, on ne peut éxiger de l'Hiſtorien qu'il prononce ſur de pareils faits: C'eſt aſſez de ne les point diſſimuler.

Le Port & les Ouvrages de Dunkerque ſont demolis.

Comme le Roi étoit mis en poſſeſſion de l'indemniſation que les Alliez lui avoient faite pour le Port & les

1714. les Fortifications de Dunkerque, la Nation Angloise en démandoit la démolition : les Habitans de cette Ville firent plusieurs tentatives à la Cour de Londres pour parer ce coup qui les ruïnoit ; la Cour de Versailles en écrivit même au Ministere Anglois en des termes qui depuis confirmérent les vuës qu'on le soupçonnoit d'avoir en faveur du Prétendant qui s'étoit retiré en Lorraine. Dès le mois d'Août 1712. le Marquis de Torcy s'en étoit expliqué en ces termes dans un Mémoire au Sécretaire St. Jean. „ Ce n'est „ pas présentement notre affaire, *lui* „ *disoit-il*, d'examiner si la Reine „ d'Angleterre & la Nation Angloi- „ se sont en droit de demander que „ les Fortifications de Dunkerque „ soient démolies ; c'est une chose „ resolue & convenue. Il pourra „ peut-être arriver dans le cours de „ cette affaire pour des raisons faci- „ les à prévoir, que l'Angleterre se „ repentira d'avoir demandé la dé- „ molition d'une Place, & la des- „ truction d'un Port qui pourroient „ être d'une grande utilité dans des „ conjonctures, qui ne sont peut-être

„ pas

„ pas fort éloignées". Rien ne pût sauver cette Place, ni retarder la consommation du sacrifice qu'on en avoit fait. 1714.

Mort de la Reine Anne.

Ce n'étoit pas le seul indice qu'eût la Nation Britannique du penchant que le Ministere avoit inspiré à la Reine pour le Chevalier de St. George. L'Angleterre se partagea en cette occasion, & les esprits s'échauférent pour ou contre le Parti de la Maison de Hannovre; mais la mort qui enleva cette Princesse le 1. d'Août, en sa cinquantiéme année, assura la succession de l'Electeur, qui fut proclamé Roi d'un consentement presque unanime. Les Ministres & les Mécontents, ne trouvant plus de sureté pour eux dans leur Patrie, passérent la Mer & les principaux Chefs de la sedition aiant été exécutez, la clemence de la Cour pour les autres les gagna, & ramena les trois Roiaumes à un même interêt, malgré le Manifeste du Chevalier de St. George, où se retrouvent de nouvelles convictions des esperances que le Ministere lui avoit données.

Mort du Duc de Berri.

Charles de France Duc de Berri étant tombé de cheval à la chasse, en

1714. ressentit quelques incommoditez qu'il dissimula, pour ne pas allarmer le Roi dont il connoissoit la sensibilité. Les mesures qu'il prit pour lui ôter la connoissance de cet accident, lui coutérent sans doute la vie. Le 1. de Mai, il sentit des douleurs de poitrine qui furent attribuées à une indigestion. La Seignée & l'Emetique qu'on lui ordonna, n'étoient guéres propres à guérir une blessure interne causée par l'effort de la chûte. Le 3. les Médecins desesperant de sa guérison, il se prépara à une mort Chrétienne qui l'enleva le 4. du même mois à cinq heures du matin, dans sa vingt-huitiéme année. Le Roi lui fit rendre des honneurs funebres conformes au rang qu'il tenoit dans son cœur, & dans sa Cour; & déclara qu'il vouloit être tuteur de la Duchesse de Berri, qui étoit enceinte de sept mois. Les Domestiques du Duc furent conservez dans leurs charges, & destinez à l'Enfant Postume, mais la Princesse qui naquit le 16. de Juin, étant morte le 17. leurs charges furent supprimées.

Ceux qui avoient trouvé de la ressemblance entre le Duc de Bourgogne

gogne & Louïs IX, comparérent son frere à Henri IV. pour la bonté, & même pour l'enjouement de ses discours qu'il assaisonnoit souvent de plaisanteries très-spirituelles. 1714.

Voisin est fait Chancelier de France.

Pontchartrain se démit à peu près dans le même tems de sa charge de Chancelier de France. Il avoit rempli auparavant celles de Contrôleur Général des Finances & de Secretaire d'Etat au departement de la Marine. On attribua cette retraite à un dégout pour la vie tumultueuse de la Cour, & à un amour du repos que son âge lui rendoit nécessaire. D'autres en cherchérent la cause dans un mécontentement secret. Cette premiére dignité de la Robe fut donnée à Voisin Sécretaire d'Etat, à qui la faveur de la Maintenon avoit procuré les bonnes graces de Sa Majesté.

La Paix Générale avec l'Empire est conclue à Bade.

Le Prince Eugéne, le Maréchal de Villars & les autres Plenipotentiaires de l'Empereur, de l'Empire, & de la France, s'étant rendus à Bade, travaillérent à finir ce qu'il manquoit encore à la Paix Solemnelle & Générale. Dans la Conference qu'ils eurent le 6. de Septembre, ils exa-

1714. minérent le Traité qui étoit déja mis au net, & tous les Articles en furent unanimement agréez. La Signature qu'ils remirent au lendemain, se fit à l'Hôtel de Ville, où le Traité fut lu à haute voix en présence de tous les Ministres des Puissances interessées. On y remarque facilement le même esprit Pacificateur qui avoit dirigé celui de Rastadt dont il est la confirmation; seulement on y étendit quelques Articles qui parurent avoir besoin d'explication.

Substance de ce Traité,

On y arrêta que les Places à restituer de part & d'autre seroient rendues trente jours après l'échange des Ratifications. On y designa plus expressement les Princes à qui la France promettoit de rendre les Places & les Païs qui leur apartiennent; à savoir l'Electeur de Tréves, l'Electeur Palatin, le Grand Maître de l'Ordre Teutonique & son Ordre, l'Evêque de Spire, les Maisons de Wirtenberg, de Montbeliard & de Bade. Les Interêts du Duc de Lorraine sont reglez selon les termes du Traité de Ryswick. L'Empereur en s'engageant d'accomplir les clau-

ses

ses du même Traité qui ont raport 1714.
aux Restitutions à faire, rapelle nommément celles qui regardent l'Evêque de Strasbourg. Les Electeurs de Baviére & de Cologne en renouvellant leur renonciation à toutes leurs prétentions pour dedomagements de ce qu'ils ont souffert durant la derniére Guerre, conservent tous les mêmes Droits qu'ils avoient auparavant, & il leur est libre de les poursuivre par les voies reçues dans l'Empire. Sa Majesté Impériale s'engage conformément au Traité de Rastadt d'accomplir ponctuellement le Traité fait à Utrecht pour la Neutralité d'Italie, de laisser jouïr les Princes d'Italie de ce qu'ils possedent actuellement & promet de rendre bonne & promte justice, au Duc de Guastalla, à Pic de la Mirandole, au Prince de Castiglione & à tous les Princes dont les prétentions ont été renvoiées au Congrès de Bade.

Le Roi auroit passionnément souhaité de finir la querelle entre leurs Majestez Impériale & Catholique. Ce dernier l'en pressoit par les lettres les plus vives, & ne croioit point

1714. ses Droits assez assurez jusqu'à ce que l'Empereur eût renoncé. Il craignoit toujours que quelque changement imprévu ne rallumât une Guerre pareille à la précedente. Le Roi Très-Chrétien n'aiant pu porter l'Empereur à cette Renonciation, crut que Philippe obtenoit la réalité de la Paix par la Neutralité d'Italie qui ôtoit à l'Empereur les moiens de faire aucune entreprise sur ses Etats.

Ratification du Traité.

Après la conclusion du Traité les Plenipotentiaires partirent de Bade, où ils laissérent les deux Sécretaires d'Ambassade pour attendre les Ratifications dont l'échange se fit au mois d'Octobre. Le Maréchal de Villars arrivant à Versailles, (1) le Roi ne l'eut pas plutôt vu qu'il lui demanda si tout étoit fait. *Oui Sire*, dit ce Général, *& le Prince Eugéne m'a assuré que la Paix seroit durable*. Entre les distinctions que le Roi lui accorda on peut compter l'honneur qu'il lui fit de lui donner à Versailles le même appartement qu'avoit occupé le Duc de Berri. Le

(1) *Le 19. de Septembre.*

Le Conservateur du Roiaume n'étoit pas indigne de succeder à un fils de France. 1714.

La Neutralité de l'Italie & les Traitez de l'Empereur & de l'Empire avec la France étoient autant d'avertissements salutaires aux Mécontents de Catalogne, si leur mauvaise fortune ne les avoit empêché d'en profiter. Philippe ne demandoit pas mieux que de se délivrer une fois pour toutes des longues & funestes inquiétudes qu'ils lui avoient causées, & une Amnistie étoit facile à obtenir. Mais les Habitans de Barcelonne étoient reservez à servir d'un exemple mémorable, pour apprendre aux peuples à ne pas mepriser la Clemence du Souverain à qui Dieu les soumet. Tant que les deux Concurrents se disputoient la Couronne, il pouvoit être incertain quel des deux en resteroit maître. Mais après les derniers Traitez, l'incertitude étoit levée, & le seul parti qui restoit aux Mécontents, c'étoit de se soumettre & de procurer une retraite assurée à ceux d'entre eux qui n'osoient compter sur un pardon sincere de leur conduite passée.

La Catalogne est reduite.

1714. sée. C'est aussi sans doute celui qu'ils auroient pris, si plusieurs choses n'avoient pas concouru à les en détourner. Ils se flatérent long tems qu'outre l'Amnistie, la Reine d'Angleterre leur procureroit la conservation de leurs Priviléges, & le Roi en consentant à l'une de ces deux demandes, refusa de souscrire à la derniere. Il voulut qu'ils implorassent sa Clemence : démarche dure à un peuple naturellement fier, & toujours prêt à s'immoler pour sa liberté. Les principaux Chefs des Miquelets, & ceux qui avoient le plus contribué à la revolution, s'étoient retirez dans Barcelonne, & reculoient par leurs intrigues une soumission qui leur alloit ôter le seul refuge qu'ils eussent en Espagne. Ils n'oubliérent pas d'appuier sur le Titre que prenoit dans les derniers Traitez Sa Majesté Impériale de *Prince de Catalogne & de Comte de Barcelone*. Leurs correspondances à la Cour de Vienne fournissoient souvent de nouveaux prétextes à encourager le peuple que quantité d'Ecclesiastiques ne discontinuoient point d'animer encore par leurs Sermons.

Cette

Cette Ville infortunée étoit bloquée. Nebot avec quelques autres des plus mutins, en étoient sortis, aussi bien que beaucoup de bouches inutiles. La nouvelle du Traité de Rastadt étant arrivée au Camp, le Duc de Barwick laissa aux Mecontents le temps de réflechir sur l'abbandonnement général de leurs anciens Alliez. L'Amiral Anglois dont ils implorérent le secours, leur conseilla envain de remettre leurs Interêts entre les mains de l'Ambassadeur de la Reine à Madrid; la perte de leurs Priviléges & les exhortations séditieuses des principaux factieux les portérent au desespoir. Ils soutinrent un Siége, & la Tranchée étant ouverte le 12. de Juillet, ils se défendirent avec toute la furie dont est capable un peuple qui n'a plus d'autre esperance que de retarder de quelques jours une mort qu'il ne sauroit éviter. Sans m'engager dans les détails de ce Siége, que je laisse à ceux qui écriront l'Histoire d'Espagne, je dirai seulement que le Bastion de St. Pierre fut pris & repris onze fois en un seul jour. Le 6. de Septembre, ils répondirent à la som-

1714. Siége de Barcelonne.

1714. mation que le Maréchal de Barwick leur avoit faite : „ Qu'ils é„ toient résolus de n'écouter aucune „ des conditions proposées, & qu'ils „ aimoient mieux mourir les Armes „ à la main que de se soumettre". Dans un Assaut Général qu'ils soutinrent avec la derniére intrepidité (1) ils furent forcez, mais comme il étoit difficile de les reduire dans la partie de la Ville qu'ils occupoient, le Maréchal voiant qu'ils arboroient le Drapeau blanc de tous côtez, leur accorda une Capitulation. Ils se soumetoient à la Discretion du Roi; & on leur prometoit qu'ils auroient vie & bagues sauves; que la Ville se racheteroit du pillage, & paieroit une autre somme pour le rachapt des Cloches; qu'ils remettroient le même jour le Fort Montjouï aux Assiégeans; qu'ils feroient remettre incessamment la Ville & le Château de Cardonne, & disposeroient les Majorquins à se soumettre à l'obéïssance & à la misericorde du Roi. L'Assaut général couta aux Assiégeans environ deux mille Hommes.

(1) *Le 11. de Septembre.*

mes, y compris près de deux cents 1714.
Officiers. Tous les Tribunaux établis par un autorité étrangere, ou par les factieux, furent cassez, & on leur en substitua de nouveaux sous les noms de *Gouvernement Superieur* & d'*Administrateurs.* Les Chefs & les principaux Officiers des Mécontens furent saisis, & envoiez dans les prisons d'Espagne, & les Ecclesiastiques qui s'étoient distinguez par leur animosité contre Philippe, furent bannis à perpetuité des Etats de sa domination. On fit bruler par la main du Bourreau dans la Place publique de Barcelonne, les Drapeaux & les Robes des Magistrats de la Députation, pour inspirer plus d'horreur d'une authorité qui s'étoit élevée contre son Roi.

Quelle devoit être la joie de Louïs XIV. de voir réparez par tant de succès inesperez les miseres effroiables qui avoient desolé son Roiaume depuis tant d'années ! La mort en lui enlevant presque tous ses enfans à ses yeux, ne lui laissoit pour heritier de sa Couronne qu'un tendre enfant dont la minorité ne pouvoit être que très-fatale, si les Alliez

1714. euſſent prolongé la Guerre. La Paix qu'il venoit de faire, bien diferente des prémieres propoſitions qui reduiſoient la France au Traité des Pirénées; la Paix, dis-je étoit rétablie par ſes ſoins, & il ne ſongeoit plus qu'à en faire goûter les fruits à ſes peuples durant le peu de jours qu'il lui reſtoit encore à vivre. Ses forces diminuoient peu à peu; & de tems en tems, lorſqu'il ſe promenoit dans ſes Jardins de Verſailles, le ſouvenir de ſes enfans le jettoit dans une profonde reverie. Il croioit les voir paſſer devant lui; il leur parloit; & dans ces momens, il avoit beſoin que les perſonnes qui l'accompagnoient, le reveillaſſent par quelque diſtraction ingenieuſe. Ces defaillances n'influoient point ſur les affaires, & ſon ame reprenoit toute ſa vigueur, ſi-tôt qu'il ſe préſentoit un objet capable de l'occuper.

Nouveaux troubles au ſujet du Janſeniſme.

Un de ſes plus ardents ſouhaits eut été de terminer la querelle qui s'étoit échaufée entre le Clergé de ſon Roiaume, & qui ſeule ſuffiroit pour immortaliſer ſon Regne & celui de ſon Succeſſeur. J'en ai reculé juſqu'ici la narration, pour ne

pas

pas interrompre celle de la Guerre 1714.
& des Négociations de la Paix générale. Je ſerai court ; cette matiére occuperoit pluſieurs Volumes, ſi je la traitois avec toute l'étendue que lui donneront ſans doute les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques de ce Siécle. En voici les principales circonſtances.

L'obſcurité tant reprochée à le Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, donnée au ſujet du Cas de Conſcience, n'avoit pas terminé les Diſputes des Janſeniſtes & des Moliniſtes. Ces deux factions ne cherchoient qu'à ſe porter de nouveaux coups. Les Jeſuites ſe plaignoient des trop grands menagements qu'avoit eus, diſoient-ils, Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi. Son Succeſſeur le Pere le Tellier voioit le Roi dans un âge où la devotion donne de la docilité pour les Directeurs. Ces moments précieux pouvoient lui échaper par la mort d'un Monarque ſeptuagenaire : Ainſi il ſe hâta de remuer toutes ſortes de Machines pour écraſer le Janſeniſme. Le Chef de ce dernier Parti, l'Archevêque de Sebaſte, perſecuté par la Cour
de

1714. de Rome, avoit trouvé un Défenseur dans Pasquier Quesnel ci-devant Prêtre de l'Oratoire, lequel avoit pris la plume en faveur de ce Prêlat. D'un autre côté le Clergé de France avoit autrefois dénoncé un écrit du Cardinal Sfondrate sur la Prédestination, & le Cardinal de Noailles avoit eu beaucoup de part à la flétrissure de ce Livre qui étoit dans le Sisteme de Molina, & protegé par le Cardinal Albani, qui devint Pape. Le Confesseur de Sa Majesté trouva le secret de vanger la Cour de Rome, en sollicitant la Condamnation d'un Livre intitulé *Réflexions Morales sur le Nouveau Testament*. L'Auteur étoit le même Pere Quesnel; & ce Livre étoit muni d'une approbation solemnelle du Cardinal de Noailles. Le debit en étoit si grand par les magnifiques éloges que lui donnoit le parti Janséniste, qu'il s'en étoit fait beaucoup d'Editions. Les Evêques de Luçon & de la Rochelle commencérent la Bataille, & celui de Gap n'attendit que le signal pour paroître ensuite avec quelques autres dont le Confesseur s'étoit assuré. Ils firent.

rent imprimer à Paris, une Ordonnance où ce Livre étoit traité comme un ouvrage dont la Lecture devoit être défendue aux fidelles. L'Ordonnance fut même affichée à Paris aux environs de l'Egliſe Cathedrale & aux Portes du Palais Archiépiſcopal. Deux jeunes gens, Neveux de ces deux Evêques & qui faiſoient leurs études au Séminaire de St. Sulpice, furent les inſtrumens de cet affront, que le Cardinal vangea en les faiſant ſortir de cette Maiſon. Les Evêques s'en plaignirent au Roi par une lettre, où il ne ménagérent point le Cardinal, & qu'ils rendirent publique. Ce dernier trouva des amis qui l'exhortérent à ſoutenir ce choc avec fermeté. L'Evêque de Gap publia enſuite une Ordonnance conforme à celle des deux autres. 1714.

Le Cardinal pouſſé à bout fit publiar le 3. de Juillet 1711. une Ordonnance contre les Inſtructions Paſtorales des Evêques qui la dénoncérent au Roi par le canal du Confeſſeur, comme un Attentat contre l'autorité du Roi qu'il avoit mépriſée, diſoient-ils, en ſe rendant juſtice

ſoi-

1714. soi-même. Cette affaire étant ainsi engagée, & le Roi flottant entre son Confesseur apuié d'un gros Parti, & le Cardinal qu'il estimoit, remit l'affaire au Duc de Bourgogne qui, depuis qu'il étoit devenu Dauphin, entroit dans les détails du Gouvernement. On ne sait pas au juste quel parti auroit pris ce Prince. Il ne vécut pas assez pour approfondir cette affaire; d'ailleurs étant dévot jusqu'au scrupule, le seul nom de Jansenisme l'éfraioit. Cependant le Jesuite voiant que le Cardinal n'étoit point décredité à la Cour par cette intrigue, en commença une autre qui fut d'envoier à plusieurs Evêques de France des modelles des lettres qu'ils devoient écrire au Roi, pour lui dénoncer le Cardinal comme suspect de Jansenisme; cette manœuvre devoit être comme le cri de l'Eglise Gallicane contre le danger, où la mettoit la protection accordée par le Cardinal à un Livre pernicieux. Malheureusement pour le Confesseur, le Mistere fut devoilé par une de ces lettres qui tomba entre les mains des Jansenistes qui la firent imprimer. Le Roi auroit assez reconnu

connu la mauvaise volonté des Molinistes, s'il n'en eût pas été obsedé; mais il ne voioit rien que par leurs yeux. D'ailleurs toute inimitié à part, il étoit question de décider si le Livre étoit dangereux, comme on le lui assuroit. On lui représentoit souvent qu'après avoir triomphé de l'heresie, (c'est ainsi qu'on lui parloit de l'injuste & funeste proscription des Réformez) il y alloit de sa pieté à ne pas soufrir que le Royaume fût infecté d'une nouvelle Secte plus dangereuse encore que la premiére. 1714.

Le Pape envoie la Constitution Unigenitus.

Dans cette agitation d'où rien ne le pouvoit tirer, il s'adressa à l'Oracle de Rome. Une Congregation de Cardinaux assistez de quelques Théologiens recueillit dans le Livre des Réflexions cent & une propositions qu'elle qualifia respectivement de *fausses*, *captieuses*, *mal-sonnantes*, *capables de blesser les oreilles pieuses*; *scandaleuses*, *pernicieuses*, *temeraires*, *injurieuses à l'Eglise & à ses usages*, *outrageantes non seulement pour elle; mais pour les Puissances seculiéres*; de *seditieuses*, *impies*, *blasphematoires*, *suspectes d'heresie*, *sentant l'he-*

1714. *l'heresie, favorables aux héretiques, aux héresies & au schisme, erronées, approchantes de l'héresie & souvent condamnées*; enfin d'*héretiques & renouvelant diverses héresies*. Pour presser le Pape de prononcer plutôt sur cette matiére, le Roi lui engagea sa parole qu'il emploieroit toute son autorité pour faire recevoir sa Bulle par tout le Clergé & les Parlemens du Roiaume. Elle parut enfin & commence par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, en datte du 8. de Septembre 1713. Le Cardinal revoqua alors son approbation, & quarante Prêlats s'étant assemblez à Paris par l'ordre du Roi le 16. du mois suivant, déliberérent sur les moiens de l'accepter, avant l'expédition des Lettres patentes pour la faire publier dans le Roiaume.

L'Assemblée se trouva composée de trois sortes de Prélats. Le plus grand nombre étoit de gens gagnez par des graces nouvellement procurées ou promises. Ils avoient à leur tête Bissi Evêque de Meaux qui fut recompensé d'un Chapeau de Cardinal, & de la riche Abbaïe de St. Germain des Prez. Le moindre étoit

toit de ceux qui trouvant que la Bulle ouvroit la porte à une infinité d'erreurs & d'abus, refusérent de l'autoriser par leur consentement: Le Cardinal de Noaïlles étoit le Chef de ce parti. Un troisiéme étoit composé de Prélats assez indiferents sur le sens bon ou mauvais de la Bulle; mais qui sachant que le Roi en avoit commandé l'acceptation, se joignirent d'abord au plus grand nombre. Armand Gaston de Soubise, Evêque de Strasbourg & Cardinal, étoit à la tête de ceux-là, & fut bien-tôt le Chef de tous. Pour lever les scrupules de ceux qui ne croioient pas que la Bulle pût être acceptée purement & simplement, ils convinrent de faire des explications en forme d'une Lettre Pastorale qui devoit accompagner la Bulle & en fixer le véritable sens. Ils en dressérent une qu'ils envoiérent aux Evêques absens le 5. de Février 1714. & le 14. du même mois le Roi donna ses lettres patentes pour faire observer la Constitution *Unigenitus*, lesquelles furent le lendemain enregistrées au Parlement. 1714.

Les Explications des Evêques & l'ac- Elle est rejettee par

1714. une partie du Clergé.

l'acceptation qui y étoit relative, contentérent peu de personnes. Il s'éleva un cri général contre la Constitution; ni la Sorbonne, ni les Parlements ne l'approuvérent. Celle-ci y trouvoit condamnées des Propositions très-catholiques, & ceux là y voioient des piéges tendus pour abolir les libertez de l'Eglise Gallicane dont ils sont les conservateurs. Le Cardinal de Noailles, l'Archevêque de Tours, les Evêques de Verdun, de Châlons sur Marne, de Senez, de Boulogne, de St. Malo, & de Baionne, jugérent que la Constitution n'étoit pas acceptable sans explications; mais ne trouvant pas suffisantes celles des Evêques, ils aimérent mieux les recevoir du Pape même. Ils lui écrivirent pour les lui demander. Leurs priéres furent inutiles & le Pontife répondit que sa Constitution étoit claire; d'autres Evêques protestérent ensuite qu'elle n'étoit acceptable en aucune maniére, & qu'elle ne pouvoit devenir Orthodoxe que moiennant des explications qui contiendroient souvent un sens contraire au véritable esprit de la Bulle.

Le

Le Roi fut ſurpris & indigné que cette Bulle ne fût pas unanimement acceptée, comme il l'avoit eſperé. Il ordonna à la Sorbonne de s'y ſoumettre. Pluſieurs Docteurs s'y opposérent, & furent punis par l'exil, & comme une grande partie des Sorboniſtes étoient dans le Parti des Jeſuites & de la Cour, ceux qui étoient dans les ſentimens oppoſez, ſortoient à peine des Aſſemblées, que dénoncez comme refractaires aux ordres du Roi, ils recevoient des lettres de Cachet qui les releguoient. Leurs murmures venoient de ce que, pour tromper la Cour, & le public, les Acceptants avoient fait imprimer une *Concluſion* de la Sorbonne en faveur de la Conſtitution, & ſuppoſoient qu'elle avoit été unanimement reçue; quoi qu'un grand nombre des principaux Docteurs s'y fût abſolument oppoſé. L'Univerſité de Reims la rejeta à la pluralité des voix, & le Roi eut le chagrin de voir tout ſon Roiaume en combuſtion par un remède qu'il avoit demandé pour y rétablir la Paix de l'Egliſe. Le Clergé de France eut alors la même deſtinée 1714.

que

1714. que la République Romaine, qui après avoir detruit Carthage sa Rivale, se detruisit elle même, par les haines mutuelles de ses Citoiens. Quelques-uns proposérent un Concile National. Ce moien fut bientôt rejeté comme inutile; car, le Pape y auroit-il présidé par ses Legats? C'étoit ôter la liberté du Concile; ou quelqu'un des Prélats de France, auroit-il été à la tête de cette assemblée? tous avoient pris parti pour ou contre, & il n'y en avoit point qui fussent desintereſſez: qualité essentiellement nécessaire à des Juges.

Affaires de Suéde.

Un autre soin occupoit alors Sa Majesté Très-Chrétienne; à savoir le retablissement du Roi de Suéde. Elle n'avoit point discontinué de rendre à cet ancien Allié toutes sortes de bons offices à la Cour Ottomanne, dont il avoit été implorer la protection après la funeste Bataille qu'il perdit contre le Czar. Lassé des promesses pompeuses & inutiles que la Porte lui faisoit, & découragé par le grand ascendant que prénoit le Czar depuis les rapides conquêtes qu'il avoit faites dans le Nord, il

il résolut de retourner dans ses Etats, 1714.
en traversant l'Allemagne avec une telle celerité, que ses Domestiques ne purent le suivre dans sa course. Charles XII. avoit essaïé d'engager les Princes de la Basse Allemagne à épouser ses interêts, & leur faisoit esperer de grands avantages, s'il s'étoit une fois resaisi de tous ses Etats. Il faisoit négocier à la Cour de France, pour en tirer des subsides, & tâchoit d'y persuader qu'il ne tenoit qu'à de l'Argent pour faire déclarer un grand nombre de Princes en sa faveur. Le Ministere de France vouloit au contraire savoir de quels Alliez ce Monarque étoit assuré: d'ailleurs le Roi charmé de la Paix, craignoit qu'on ne l'engageât à quelque démarche qui pût la troubler. La plupart des Princes que le Roi de Suéde sollicitoit, avoient leurs Ministres à Paris, ainsi étant avertis du peu de réalité qu'avoient les esperances de la Suéde, ils demeurérent dans l'inaction, & ce Prince ne retourna dans ses Etats, que pour être témoin de la perte de la Pomeranie, malgré la magnifique Ambassade du Marquis de Croissi, qui emploia inu-

 tilement

1714\. tilement ses bons offices, pour ménager un accommodement entre lui & Sa Majesté Prussienne. Ce Ministre partit de Stralsonde peu avant que cette Place fût conquise, & sauva, à la faveur de ses équipages, ceux du Roi Stanislas qui y étoient en depôt.

Edit en faveur des Princes Légitimez.

Le 2. de Juillet, le Roi fit enregistrer au Parlement, en présence des Princes & des Pairs du Royaume, une Déclaration par laquelle il appelloit à la Succession à la Couronne, au défaut des Princes du Sang, les deux Fils qu'il avoit eus de la Marquise de Montespan. Ceux qui n'envisagérent que le mérite personnel de ces deux Princes, ne trouvérent point à redire à la tendresse paternelle qui leur faisoit cette faveur. Ceux qui firent plus d'attention à la source impure de leur naissance, & aux suites fâcheuses que la Déclaration pouvoit entraîner, prétendirent que le Roi avoit passé les bornes de son pouvoir, & donné un exemple très-dangereux pour la Patrie.

Le Prince Electoral de Saxe arrive à Paris.

L'arrivée du Prince Electoral de Saxe à Paris, sous le nom de Comte de

de Lusace, donna matiére à divers 1714.
raisonnemens, & peu de personnes se figurérent qu'il n'y fût venu que pour voir Paris, & pour acheter des Statues. Sa Majesté Très-Chrétienne donna les ordres nécessaires pour lui rendre délicieux le séjour qu'il fit dans sa Cour.

Le Roi fait son Testament.

Ce Monarque se sentant toujours diminuer de plus en plus, voulut encore regner après sa mort. Il dressa un Testament par lequel il établissoit une Regence, pour gouverner pendant la minorité de son Arriere-petit-Fils. Le Testament étoit accompagné d'un Edit du mois d'Août, qui portoit que cette Ordonnance de derniére volonté seroit conservée en depôt au Greffe du Parlement de Paris, jusqu'après la mort du Roi. C'est ainsi qu'Auguste fit son Testament, & l'envoia en depôt chez les Vestales, sans attendre qu'une maladie, & les approches de la mort, le forçassent à cette disposition. Celui de Louïs XIV. est une des plus grandes preuves de sa force d'esprit. Il y envisage sa mort sans effroi, & y donne

1714. ses ordres pour l'avenir avec une sagesse merveilleuse.

1715. Pendant qu'il étoit occupé de ces pensées si mortifiantes pour les ames vulgaires, la fortune lui ménagea une distraction par l'Ambassade que lui envoia le Roi de Perse. Mehemet Riza-Beg chargé des ordres de ce Souverain, après avoir traversé la Turquie avec danger, à cause de l'ombrage que donnoit son Ambassade, arriva à Marseille vers la fin d'Octobre. Il y séjourna jusqu'à la fin de Décembre, & arriva à Lion le 4. de Janvier 1715. Dans toutes les Villes de son passage on l'accabla de présens, & on lui rendit des honneurs extraordinaires. Il fit son entrée publique à Paris le 7. de Février. Il refusa de se servir des Carosses qu'on lui avoit destinez, & voulut entrer à cheval. La Marche commença par les Intendans de Police; suivis par les plus beaux chevaux de main de l'Ecurie du Roi, au bruit des Trompettes, des Timbales & des Hautbois. Les Carosses venoient ensuite, & précédoient l'Ambassadeur à cheval, richement vétu

Le Roi de Perse lui envoie un Ambassadeur.

vétu à la Perſienne & entouré de 1715.
ſes Domeſtiques. Les préſens deſtinez à Sa Majeſté étoient ſur un brancart porté par deux mulets. Il fut conduit de cette maniére à l'Hôtel des Ambaſſadeurs. Le 19. de Février, il eut Audience publique de Sa Majeſté, qui ſe revétit ce jour-là d'un habit le plus ſuperbe que l'on puiſſe imaginer. Toute la Cour imita la magnificence du Souverain, & la grande Galerie de Verſailles, où ſe donna ce magnifique ſpectacle, brilla alors de toutes les plus riches Pierreries de la Cour & de la Ville. L'Ambaſſadeur témoigna d'être plus frapé de l'air majeſtueux du Roi, que de la pompe qui l'environnoit. La foule ne permit pas d'obſerver tout le Ceremoniel; il fut enſuite à l'Audience du Dauphin, qu'il venoit de voir à côté du Roi, & aiant été regalé avec ſa ſuite par les Officiers de Sa Majeſté, il retourna le ſoir à Paris; où il fut defraié pendant ſon ſéjour. Il y eut quelque dificulté au ſujet de l'Etendart du Roi de Perſe qu'il faiſoit toujours porter devant lui. Il prétendoit que cet Etendard le ſui-

1715. vît jusque dans les appartemens; mais on lui fit comprendre qu'il devoit le laisser à la Grille de la seconde Cour.

On parla diversement du motif de cette Ambassade; les grandes sommes qu'il en coutoit chaque jour pour l'entretien de ce Ministre & de sa suite, ne laissent aucun lieu de croire, comme on le publioit alors, que ce fût une Mascarade inventée pour flater le Roi. On pouvoit l'amuser par quelque spectacle aussi beau & avec moins de dépenses: d'autres prétendoient que Mehemet Riza-Beg étoit chargé de propositions avantageuses pour le Commerce: d'autres enfin se figurérent qu'il s'agissoit d'une ligue contre les Turcs. C'est ainsi que dans les Actions dont la source est inconnue, chacun en imagine une à sa fantaisie.

Entrée du Bailli de Mesmes Ambassadeur de Malthe.

Une autre Entrée publique occupa l'attention des Parisiens, à savoir celle du Bailli de Mesmes, Ambassadeur Extraordinaire de l'Ordre de Malthe. Elle étoit remarquable par le bon goût & la propreté des Equipages de l'Ambassadeur, & par un Cortege de plus de six cents Carosses

roſſes à ſix & à quatre chevaux. Les préparatifs de Guerre que faiſoient alors les Turcs avoient beaucoup de part à cette Ambaſſade. 1715.

Rigueur de la Cour contre ceux qui s'oppoſoient à la Conſtitution.

La Cour ne relâchoit rien de ſa ſeverité contre les Eccleſiaſtiques qui refuſoient de ſe ſoumettre à la Bulle *Unigenitus*. Les Prédicateurs avoient toujours dans leur Auditoire un certain nombre d'Eſpions qui au moindre mot ſuſpect échapé à l'Orateur, le denoncoient auſſi-tôt. L'exil ou l'empriſonnement étoit la peine ordinaire de ceux qui manquoient de complaiſance pour le Parti dominant. Mais le zéle des Perſecuteurs ne ſe borna point à ces exemples de rigueur ; ils arrachérent du Roi une nouvelle Déclaration en date du 8. de Mars, par laquelle Sa Majeſté aiant apris que pluſieurs Nouveaux Convertis refuſoient à l'Article de la Mort de recevoir les Sacremens de l'Egliſe Romaine, & proteſtoient qu'ils mouroient dans la Religion Réformée, Elle ordonnoit, en interpretation de la Déclaration donnée le 29. d'Avril 1686. „ Que tous ceux de ſes „ ſujets, nez de parents qui avoient

Contre les Réformez de France.

1715. „été de la Réligion Prétendue Réformée avant, ou depuis la Revocation de l'Edit de Nantes, qui „dans leur maladie auroient refusé „aux Curez, Vicaires, ou autres „Prêtres de recevoir les Sacremens „de l'Eglise, & auroient déclaré „qu'ils vouloient persister & mourir dans la Religion Prétendue „Réformée, soit qu'ils eussent fait „abjuration ou non, fussent réputez Relaps & sujets aux peines prononcées dans la dite Déclaration „de 1686." Ces peines étoient la confiscation des biens & la privation de la Sepulture.

Le Roi renouvelle son Alliance avec les Cantons Catholiques.

Un des évenemens remarquables de cette année, fut le renouvellement d'Alliance que jurérent les Députez des Cantons Catholiques-Romains à Soleure, avec le Comte du Luc Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ce serment se fit le 9. de Mai, avec les solemnitez suivantes. Le Portrait du Roi étoit exposé au dessus de la porte de la grande Eglise, où les Députez se rendirent comme en Procession, le Comte du Luc marchant à leur tête. Après que les Députez eurent fait les sermens,

mens, ils furent magnifiquement re- 1715.
galez, & chaque santé que l'on but, fut marquée par des décharges de Canon. Le lendemain ils s'assemblérent tous à l'Hôtel de Ville, où l'Ambassadeur les harangua sur ce sujet; après quoi ils se rendirent chez lui pour prendre congé & le remercier des Chaines d'or qu'il leur avoit distribuées de la part du Roi. Ce Traité qui contient XXXV. Articles seroit trop long à raporter ici tout entier. Il est assez semblable pour la substance à celui de 1663. Je n'en transcrirai que le V. Article, où il est stipulé „ que si le Corps „ Helvetique, ou quelque Canton, „ ou Etat particulier, étoit attaqué „ par quelque Puissance étrangere, „ ou qu'il fût troublé intérieure- „ ment, au prémier cas Sa Majesté „ les aidera de ses forces, suivant „ que la nécessité le demandera; & „ dans le second cas, comme Ami „ & Allié commun, Sa Majesté ou „ les Rois ses Successeurs, emploie- „ ront sur la réquisition de la partie „ molestée toutes sortes d'offices a- „ miables pour porter les parties à „ se rendre une justice reciproque,

1715. „& si cette voie n'avoit pas tout „l'effet desiré, Sa Majesté, ainsi „que les Rois ses Successeurs, sans „rien faire qui détruise la présente „Alliance, & au contraire pour „l'exécuter dans son véritable sens, „emploiera ses forces, pour obliger „l'Agresseur de rentrer dans les re„gles préscrites par les Alliances que „les Cantons & leurs Alliez ont en„tre eux. Sa Majesté & les Rois „ses Successeurs se déclareront Ga„rans des Traitez qui pourront se „faire entre les louables Cantons, „supposé que Dieu permît qu'il ar„rivât quelque division entre eux." Les Cantons Protestans ne purent apprendre sans douleur une Alliance qui donnoit au Roi Très-Chrétien un pouvoir si étendu, & dont les suites pouvoient devenir funestes à leurs interêts.

Le Roi baissoit peu à peu; on voioit des marques de sa fin prochaine, à une subite exténuation dans toute l'habitude du Corps, & à une voracité de laquelle un étranger fut si surpris, en le voiant dîner en public, qu'il prédit que ce Prince mourroit bien-tôt. Toutes ses Ac-

tions.

tions montroient qu'il sentoit lui-même sa caducité, & il n'étoit occupé que du soin de prévenir tout ce qui auroit pu causer le moindre trouble après sa mort. 1715.

Il menage une reconciliation entre le Roi d'Espagne & le Duc d'Orléans.

Les Impressions peu favorables qu'on avoit donné du Duc d'Orleans à S. M. C., étoient capables de dégenerer en une haine pernicieuse aux deux Monarchies. Le Roi travailla à les reconcilier, & commença par faire connoître au Roi d'Espagne que tout ce qu'on avoit avancé au sujet du Duc d'Orleans, du tems qu'il étoit en Espagne, étoit faux. Il ajouta qu'étant bien convaincu de l'injustice qu'on faisoit en cela à Son Altesse Roiale, il prioit Sa Majesté Catholique de relâcher les Prisonniers qui étoient détenus pour ce sujet, & de vivre en bonne intelligence avec le Duc d'Orleans. Le Roi d'Espagne fit réponse, „ qu'il venoit de relâcher les Prisonniers, & que s'il ne tenoit qu'à „ lui de faire les premiéres démarches pour hâter ce raccommodement, il les feroit avec plaisir." Le Roi Très-Chrétien aiant communiqué cette lettre à Son Altesse

1715. Roiale, ce Prince écrivit aussi-tôt au Roi d'Espagne, & en eut une réponse qui acheva de les reconcilier.

Edits & Déclarations. La Cour donna un grand nombre d'Edits; les uns pour supprimer les Offices onereux à l'Etat, & les Exemptions que les besoins du Roiaume avoient introduites; les autres pour trouver des fonds, tant pour rembourser les Charges suprimées, que pour aquiter les dettes de la Couronne dont les revenus étoient déja anticipez de plusieurs années. Elle songea aussi à remettre la Monnoie sur un pied fixe pour remédier aux maux que le rehaussement & le rabais avoient faits dans le Commerce. Une Déclaration du 23. de Mai, portoit que le Duc du Maine & le Comte de Thoulouse son frere, & leurs Descendans en legitime mariage, prendroient la qualité de Princes du Sang. Une Déclaration du 9. de Juillet, après avoir exposé l'impossibilité d'exempter encore les Peuples de la Capitation, & du Dixiéme Denier que quelques Provinces refusoient de paier, en interprétant l'Edit de l'imposition, ordonnoit

noit que l'on continuât de les lever 1715.
& suprimoit les exemptions achetées conformément aux Edits interieurs. Une autre du 7. de Mai, avoit supprimé la Caisse des Emprunts, & en convertissoit les Promesses en Contracts de Rentes. Un autre Edit fit voir combien la Societé étoit puissante à la Cour. Les Jesuites trop génez par la Déclaration de 1702. (1) présentérent une Requête au Conseil d'Etat pour avoir droit d'hériter, quand ils sortent de la Societé, & obtinrent un Decret favorable, qui permet à tous ceux qui voudront quitter leur habit, avant l'age de trente trois ans, de rentrer dans leurs Droits & Biens, dès le jour même de leur sortie. Le Roi ne croioit pouvoir trop faire pour des gens qu'il regardoit comme le plus solide appui de sa Religion.

La Cour cherche envain des Défenseurs de la Constitution.

En effet ils étoient les seuls, avec quelques Prélats de Cour, qui s'interessassent en faveur de la Constitution que le Roi aimoit comme son ouvrage, parce qu'il l'avoit sollicitée. Il n'étoit pas assez savant pour

(1) *Voiez le Tome VIII. page 197.*

1715. observer qu'ils étoient aussi les seuls qui y fussent interessez, puisque cette Constitution canonisoit ce que la doctrine de leur Pere Molina avoit de plus monstrueux & de plus combatu. Tout accès étoit interdit à ceux qui l'auroient pû desabuser. Il témoigna de l'étonnement de ce qu'entre un si grand nombre de Theologiens fameux, il ne se trouvoit personne que des Jesuites qui écrivissent en faveur de la Constitution. Il se plaignit des Benedictins, & trouva mauvais que dans une Congregation aussi savante, il n'y eût pas une seule plume qui prit la defense de cette Bulle. Il en fit donner l'ordre; Dom Martianai & Dom Rouxel que la Cour nomma, comme les plus capables de repondre à ses vues, s'en excusérent. Les Superieurs Généraux des Prêtres de l'Oratoire & des Chanoines Reguliers de Ste. Geneviéve, eurent de pareils commandemens: chacun se dispensa de défendre une Constitution laquelle ils étoient tous résolus de denoncer comme hérétique au futur Concile général, si on les poussoit à bout pour la leur faire recevoir

par

par force. Le Roi lui même ne savoit presque plus que penser du déchainement de la plus grande partie du Clergé Seculier & Régulier contre cette production Ultramontaine. Cependant le Pape le pressoit instamment d'emploier les derniéres voies de rigueur pour soumettre les têtes rebelles. Il menaçoit de priver le Cardinal de toutes ses dignitez, & la Cour se prenoit à cette Eminence de l'oposition qu'elle trouvoit dans tout le Clergé inferieur. 1715.

On publia même que le Roi voulant absolument être obéï, avoit fait dresser à Versailles une Déclaration par laquelle il privoit du temporel, sans distinction, tous ceux qui n'accepteroient pas la Constitution. Il devoit lui-même se rendre au Parlement, y tenir son lit de Justice, & la faire enregistrer en sa présence, persuadé que personne n'oseroit y resister. Deux jours auparavant il fit appeler d'Aguesseau & Joli de Fleuri pour les prévenir. Ils lui parlérent sur ce sujet avec force & avec courage : l'un deux lui remontra avec respect, qu'on avoit déja trop fait pour cette Bulle, sans la faire

Ses soins pour la faire recevoir.

Oppositions qu'il y trouve.

passer

1715. passer en Loi; que sans toucher à ce qui regardoit la doctrine & la discipline de l'Eglise, elle insinuoit des Maximes qui détruisoient les libertez de l'Eglise Gallicane, & du Roiaume dont les Parlements sont les dépositaires; qu'en demandant au Cardinal de Noailles une acceptation pure & simple de cette Bulle, c'étoit exiger de lui qu'il violât en un jour trois sermens de fidelité qu'il avoit faits au Roi; qu'étant Cardinal & l'homme du Pape par cette qualité, il étoit très-louable de préférer les Interêts de Sa Majesté & de l'Etat à des engagemens étrangers. Le Roi sentit en lui un combat qui lui causa une altération extraordinaire. Ceux qui le poussoient à terminer cette affaire, le portérent à ne rien changer aux mesures déja prises. Dongois Grefier du Parlement qui étoit à sa Maison de Campagne, eut ordre de se rendre à Paris, & de préparer toutes choses pour l'enregistrement. Joli de Fleuri & les autres Officiers suspects aux Molinistes, devoient être démis de leurs charges; mais le Roi tomba malade, & ne put exécuter ces projets.

Il

Il y avoit déja quelques mois qu'il languissoit. Il aimoit a manger des figues, & elles lui avoient causé une indigestion qui, moiennant le prompt remède qu'on y aporta, n'eut point de suites. Durant le mois de Juin qu'il passa à Marli, il ne sortit presque point de son appartement. Cependant la passion des grandes entreprises ne l'abbandonnoit point; il songeoit à faire enlever les terres d'une Coline qui lui ôtoit la vue de Paris : les ordres étoient donnez pour faire venir les Troupes, & les instrumens que l'on destinoit à ce travail; & il devoit aller à Versailles, & de là à Fontaine-Bleau, pour donner le tems de l'exécuter.

1715. Commencement de sa maladie.

Il donna l'Audience de Congé à l'Ambassadeur de Perse; ce Ministre qui ne logeoit plus depuis quelque tems à l'Hôtel des Ambassadeurs, residoit dans une Maison de Chaillot. Il fut conduit le 13. d'Août à Versailles avec les Cérémonies accoutumées; mais, ni son Etendard, ni les Mousquetaires Persans qui l'avoient accompagné à la premiére Audience, ne parurent point à celle-ci. Il n'y eut point la même affluence

Il donne l'Audience de Congé à l'Ambassadeur de Perse.

1715. fluence de Peuple, la curiosité étoit rassasiée par un long séjour. Comme il n'avoit point voulu se servir des Carosses de Sa Majesté, il ne s'en trouva point pour le remener & une grosse pluie qu'il fit ce jour-là, l'auroit percé jusqu'aux os, s'il n'avoit pas vaincu son aversion pour les Carosses & accepté une Voiture de louage. Il partit de Chaillot peu de jours après, pour s'embarquer au Havre de Grace, sur un Vaisseau qui devoit le conduire à Hambourg.

Au Général de l'Ordre de la Croix.

Le Général de l'Ordre de la Croix, Mathias Goffin, Liégeois de Nation eut aussi Audience publique du Roi, du Dauphin, & des autres Princes. Il y fut conduit avec les mêmes Cérémonies que les Ambassadeurs.

Entrée de l'Ambassadeur de Portugal.

Le Comte de Ribeira, Lieutenant Général, & Grand Maître de l'Artillerie de Sa Majesté Portugaise, & son Ambassadeur Extraordinaire, fit son entrée publique à Paris le 18. d'Août, & se distingua par la magnificence de ses Carosses & par les Medailles d'or & d'argent que son Ecuier jetta au Peuple. Le jour de son Audience publique étoit fixé au

21. mais la maladie du Roi changea cette diſpoſition. 1715.

Suites de la maladie de Louïs XIV.

Elle commença à devenir dangereuſe par de grandes douleurs, & par une extrême foibleſſe dans les jambes, dont la chair devint inſenſible. Le Samedi 24. il ſe préparoit à dîner en public; mais il lui ſurvint des douleurs ſi aigues; qu'il ordonna de faire ſortir tout le monde qui étoit dans ſa chambre, & ne retint que le Maréchal de Villeroi, avec qui il reſta ſeul plus de deux heures & demie. „Je vois, *lui dit-il*, que „mon heure approche, & qu'il faut „ſonger ſerieuſement à mourir." Il ne mangea que ſa Panade & un peu de Ris. Sur les quatre heures il lui prit une fiévre violente qui ne lui permit de s'endormir que ſur les cinq heures du matin du Dimanche 25. Il ſe reveilla trois heures après & ſe trouva ſoulagé ſans fievre, & ſans douleur aux jambes. Il fit appeller le Maréchal de Villeroi qui fut enfermé demie heure avec lui. Le Duc d'Orleans entra enſuite, & le félicita ſur ſon retabliſſement, les principaux de la Cour firent éclater leur joie. Le Roi ordonna à

midi

1715. midi qu'on ouvrît toutes les portes, & qu'on ne refusât l'entrée à personne pour le voir dîner. Il mangea peu, & prit moins de vin qu'à son ordinaire. Se trouvant plus mal après le dîner, il fit apeller Marêchal son prémier Chirurgien, à qui il montra sa jambe & sa cuisse. Elle n'avoit point de mouvement. Les autres Chirurgiens & les Médecins demandérent la permission de mettre la jambe dans de l'eau dont la main ne pouvoit soufrir la chaleur. Le Roi ne la sentit que lors qu'elle eut penetré jusqu'à la moelle de l'os. La Jambe étant retirée hors de l'eau, on y apperçut des taches qui étoient les indices de la Gangréne. Les discours des Chirurgiens & des Médecins qu'il voulut entendre, le firent tomber deux fois en foiblesse.

Sa constance dans ses maux.

Il rappela cependant toutes les forces de son ame, & commanda lui même de faire des incisions; l'embaras où il les voioit, lui fit peine. *N'avez vous point de Rasoirs*, leur dit-il, *vous n'avez qu'à couper ce que vous jugerez à propos*. Son prémier Médecin lui tenoit le bras pen-

pendant cette triſte operation, & 1715.
n'y remarqua aucune émotion conſiderable. On délibera ſi on lui couperoit la cuiſſe, pour arrêter le cours de la Gangréne; mais le peu d'apparence qu'on vît à prolonger ſes jours par là, ôta aux Médecins la penſée de lui faire ſouffrir cette douleur : Il ſe réſolut à la mort, & comme quelqu'un vouloit le conſoler. *Il y a plus de dix ans*, lui dit-il, *que je penſe continuellement à mourir en Roi Chrétien.*

Comme ce jour étoit celui où l'on célébre la féte du Roi dont il portoit le nom; il demanda pourquoi les Muſiciens ne lui avoient point donné le Bouquet ordinaire. On lui répondit qu'on les en avoit empêché : *Non*, dit-il, *l'état où je ſuis, ne doit rien empêcher.* Ils vinrent & lui donnérent le Concert préparé, & il témoigna y prendre quelque plaiſir. Il n'étoit cependant occupé que du ſoin de ſe préparer à la mort, il ſe confeſſa le même ſoir, & reçut les derniers Sacremens.

Son attention pour l'avenir.

Il écrivit le matin ſuivant un Mémoire qu'il fit cacheter en ſa préſence, & le remit entre les mains du

1715. du Chancelier, il lui en dicta ensuite un autre en forme de Codicile qu'il signa. Il fit venir le Duc d'Orleans, qu'il déclara Regent du Roiaume, au lieu de Chef de la Regence, comme il l'avoit seulement qualifié dans le Testament. Il nomma le Duc du Maine Sur-Intendant de l'Education du Dauphin, le Marêchal Duc de Villeroi Gouverneur, & en cas d'incommodité le Duc de Villeroi, pour suppléer à son Pere dans cette charge, Saumeri & Geofreville Sous-Gouverneurs, Fleuri ancien Evêque de Frejus Précepteur, & le Pere le Tellier Confesseur. Cette derniére disposition fut changée. Il recommanda le Dauphin & le Roiaume au Duc d'Orleans.

Le Cardinal de Noailles veut le voir.

Le Cardinal de Noailles allarmé de l'Etat du Roi, écrivit à la Marquise de Maintenon, & lui marqua fortement, quoiqu'avec douceur, qu'il auroit ardemment souhaité de voir S. M. pour lui donner les derniéres marques de son attachement, & lui représenter avec une respectueuse liberté que la Conscience de Sa Majesté avoit été fort engagée par la part

part qu'on lui avoit fait prendre aux affaires de la Constitution *Unigenitus*. Il en fut touché & démanda aux Cardinaux de Rohan & de Bissi, „ s'ils n'avoient point été trop loin „ dans cette affaire dans laquelle ils „ n'avoit rien fait que par leur Conseil „ & par celui de son Confesseur ; il „ ajouta qu'il craignoit de s'être trop „ engagé ; que si cela étoit, il pou- „ voit encore y remedier," & il leur ordonna de lui déclarer s'ils n'avoient point agi par passion & par des considerations humaines. Ils lui répondirent qu'il ne devoit avoir aucune peine d'avoir suivi le Pape & les Evêques ; Que pour eux ils n'avoient consulté que l'interêt de Dieu, de l'Eglise, & leur Conscience. *Mais* reprit-il, *Mr. le Cardinal demande à me voir ; je l'ai toujours aimé & je n'aurois pas de repugnance à le voir.* Le Pere le Tellier aiant répondu que ce seroit détruire tout ce qui avoit été fait ; le Roi ordonna cependant que le Chancelier lui écrivît de sa part une lettre obligeante. Voisin qui, quoique créature de la Maintenon protectrice du Cardinal, étoit livré à la Cabale, s'a-

1715.

Le Confe[sseur] s'y [op]pose.

1715. s'aquita mal de cet ordre, & manda au Cardinal que le Roi ne pouvoit le voir, qu'après qu'il se seroit soumis au Pape. Ainsi la bonne disposition, où il étoit fut rendue inutile. Le Mardi le Cardinal de Bissi qu'il avoit gratifié de l'Abbaïe de St. Germain des Prez au préjudice de plusieurs concurrens parmi lesquels étoit Polignac, recommença de parler de cette matiere. *J'ai fait*, dit le Roi, *tout ce que j'ai pu pour mettre la Paix entre vous : Je n'ai pû en venir à bout. Je prie Dieu qu'il vous la donne; c'est tout ce que je puis faire à présent.* Il lui dit dans une autre occasion. *Je suis de la meilleure foi du Monde. Si vous m'avez trompé, vous êtes bien coupables, car je ne cherche que le bien de l'Eglise.*

Il prend congé de sa famille.

Il fit appeler le Lundi 26 les Princes & les Princesses de son Sang. Tous fondoient en larmes; lui seul d'un œuil sec, & avec une constance qui ne s'est peut-être jamais rencontrée en un si haut degré, dans un Prince que la mort va dépouiller de tout ce que le Monde a de plus brillant, lui seul leur parla sans trouble & sans émo-

émotion. Il fit un bel éloge de la Duchesse d'Orleans sa belle sœur, & dit aux autres Princesses ce qui convenoit à chacune d'elles. Le Dauphin étoit assis sur le lit du Roi. Sa Majesté lui tint un discours proportionné à son âge, il lui recommanda sur toutes choses un attachement inviolable pour la Religion & l'amour de ses Sujets. *J'ai*, dit-il, *chargé mon peuple au delà de mon inclination; mais j'y ai été obligé par de longues guerres que j'ai eu à soutenir. Aimez la paix & ne vous engagez dans aucune guerre, qu'autant que l'interêt de votre Etat & de votre Religion le demandera.* Il lui marqua ensuite les trois écueils, où lui même avoit donné; à savoir les Guerres inutiles, les Maitresses & les Dépenses immoderées pour les Bâtimens: Regrets tardifs & dont son peuple ne profita point; mais ils marquent du moins ce qu'on auroit dû attendre de lui, si les Louvois & les autres empoisonneurs, ne l'avoient pas séduit. Durant ce discours le jeune Prince le regardoit fixément, & jettoit de tems en tems de grosses larmes, sans marquer ni frayeur, ni foiblesse. La Duchesse 1715.

1715. de Ventadour sa Gouvernante, le mit à genoux au pied du lit du Roi, qui lui donna sa benediction, après quoi on le reporta dans son appartement.

Le Roi adressa ensuite la parole aux Princes & aux grands Officiers de la Couronne, *Vous avez pu voir*, leur dit-il, *quelques personnes qui pendant mon Regne se sont écartées de leur devoir pour un tems; & s'en sont repenties toute leur vie. Profitez de leur exemple & ne le suivez pas.* Il fit approcher les Officiers de sa Maison, les remercia des services qu'ils lui avoient rendus, & leur fit excuse des chagrins qu'il avoit pu leur causer: il declara ensuite qu'il se déchargeoit du soin de l'Etat sur le Duc d'Orleans, & ordonna de faire sortir tout le monde excepté ce Prince qui demeura seul avec lui. Il lui déclara ses dernieres volontez & lui recommanda les personnes qui l'avoient servi avec zele, & ceux qu'il avoit aimé. Son Altesse Roiale sortit de la Chambre fondant en larmes & ordonna à tout le monde de se retirer, ce qui donna lieu au bruit qui se ré-

pan-

pandit que le Roi étoit mort. 1715.
Un Chimiſte ſe preſenta avec un remede qu'il diſoit infaillible contre la gangréne; le Roi le prit, & repoſa aſſez bien la nuit du mercredi au jeudi & tout le jour ſuivant; mais après minuit il ſe trouva plus mal, & alla toujours en empirant jusqu'au dimanche * au matin qu'il expira à huit heures & un quart. Dès le vendredi ſon corps repandoit une odeur ſi inſuportable, que le Cardinal de Rohan lui aiant fait les prieres des Agoniſans, perſonne ne put demeurer auprès de lui que le Pere le Tellier. Auſſi-tôt qu'il fut mort, le Duc de Bouillon Grand Chambellan parut ſur un balcon & cria *Le Roi Louïs XIV. eſt mort* & ajouta trois fois: *Vive le Roi Louïs XV.* Son cœur fut porté à la maiſon profeſſe des Jeſuites pour repoſer auprès de celui de Louïs XIII.; ſes entrailles furent envoiées à l'Egliſe de Notre Dame. L'infection du corps ne permit pas de le garder quarante jours ſelon l'uſage, & dès le 9. de Septembre on le porta à St. Denis. Ainſi finit le

Sa mort.

 plus

* Le 1. de Septembre.

1715. plus long Règne dont l'Histoire ait conservé le souvenir, le plus fecond en grands Evenemens, & le plus glorieux qui fut jamais, sans les taches que j'y ai remarquées. On fixe l'époque de la grandeur des Romains sous le Règne d'Auguste; il est à croire que la Posterité regardera le Regne de Louïs le Grand comme l'époque de la gloire de la Monarchie Françoise.

F I N.



TABLE
DES
MATIERES,

Contenues dans le IX. Tome de

L'HISTOIRE DE FRANCE.

Sous le Regne de

LOUIS LE GRAND.

A.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

M.

N.

O.

P.

Q.

Q.

R.

S.

T.

V.

Vau-

U.

X.

Y.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES A CORRIGER.

En la page 306. *dans la Note*. Hauvane, *liſez* Haurane.

Page 321. *ligne* 1. Elle s'engageoit *liſez* S. M. s'engageoit.

Page 336. *ligne* 19. d'un ſecond fils. *liſez* d'un troiſiéme fils.



